

Interventions économiques

pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix.

Automne 1982

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :
http://classiques.ugac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html
à partir du texte de :

Interventions sociales
pour une alternative sociale

Agro-alimentaire : l'heure des choix.

Montréal : Revue *Interventions économiques pour une alternative sociale*, no 9, Automne 1982, 176 pp. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.

[Madame Diane-Gabrielle Tremblay, économiste, et professeure à l'École des sciences de l'administration de la TÉLUQ (UQÀM) nous a autorisé, le 25 septembre 2021, la diffusion en libre accès à tous des numéros 1 à 27 inclusivement le 25 septembre 2021 dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Diane-Gabrielle Tremblay : Diane-Gabrielle.Tremblay@teluq.ca
Professeure^[1] École des sciences de l'administration
Université TÉLUQ
Tél :^[1] 800 665-4333 poste : 2878

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

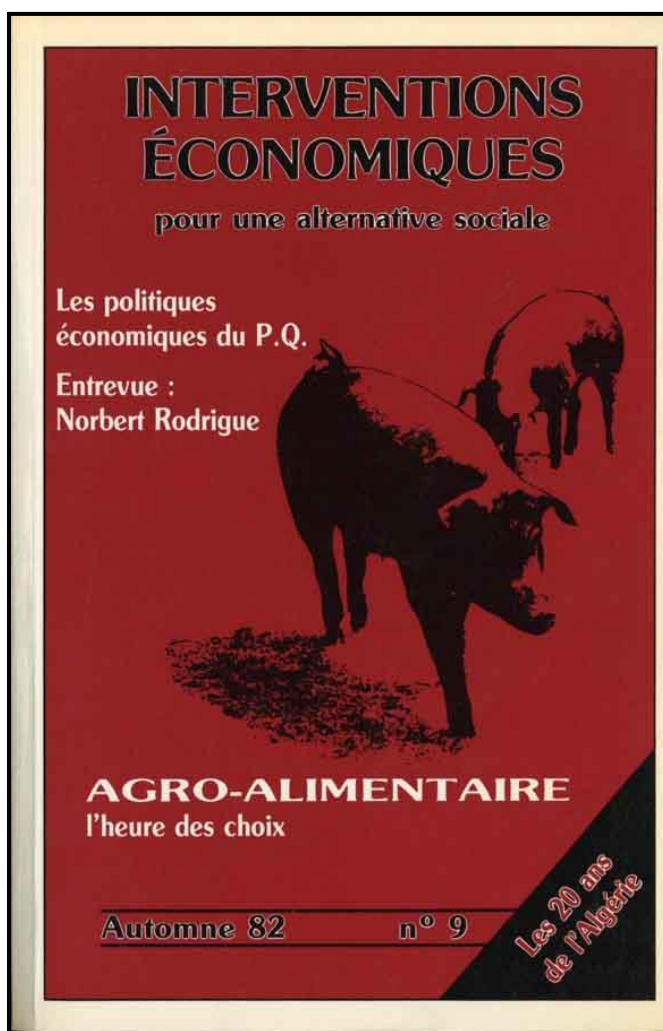
Édition numérique réalisée le 12 février 2023 à Chicoutimi, Québec.



Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix



Montréal : Revue *Interventions économiques pour une alternative sociale*, no 9, Automne 1982, 176 pp. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

SOMMAIRE, no 9

Entrevue avec Norbert Rodrigue. Propos recueillis par Michel Pilon et Normand Roy [7]

Algérie : vingt ans d'indépendance, par Dalil Maschino [15]

Notes d'actualités [33]

Le budget Parizeau, par Jean Charest, par Peter Bakvis [35]

Le virage technologique : comment rebâtir le Québec, par Peter Bakvis [40]

Quelques remarques sur les politiques économiques du P.Q., par Christian Deblock et Vincent van Schendel [51]

Dossier : L'agro-alimentaire au Québec : l'heure des choix

Présentation [59]

La gauche a-t-elle manqué le train dans l'agriculture ?, par Martin Robert [65]

Où en sont les femmes en agriculture ?, par Suzanne Dion [71]

Le syndicalisme agricole [81]

Le partage fédéral-provincial en agriculture [84]

Santé et sécurité en agriculture, par Jean-Pierre Reveret [87]

Qui nourrira le Québec ?, par Alain Côté et Etienne Lamy [89]

L'agro-business : stratégies et contradictions, par Guy Debailleul [105]

L'intégration contractuelle : Le cas de la production porcine, 1966-1980, par Denis Perreault [115]

La dualité de la production agricole en région périphérique. Le cas de l'Est du Québec. Par Bruno Jean [131]

Les fermes de groupe en Saskatchewan : Réinsérer le social dans l'agriculture ? par Michael E. Gertler [143]

Entrevue avec les membres de deux fermes de groupe au Québec, par Martin Robert [155]

Rubrique de livres [161]

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

Interventions économiques pour une alternative sociale

Les politiques économiques du P.Q

Entrevue : Norbert Rodrigue

AGRO-ALIMENTAIRE l'heure des choix

Les 20 ans de l'Algérie

Automne 82, no 9.

[1]

La revue *Interventions Economiques* est publiée trois fois par année : au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Prix de vente au numéro : 8,00 \$

Abonnement (trois numéros)

régulier : 18.00 \$

de soutien : 25.00 \$

Institutions : 30,00 \$

Étranger : 30.00 \$

Toute correspondance doit être faite au nom d'Interventions Économiques, 3553 rue Saint-Urbain. Montréal. H2X 2N6, Tél. : 842-8836.

Interventions Economiques est publiée par un collectif de collaboratrices et collaborateurs. Toute personne qui désire participer activement à la préparation de la revue et se joindre à l'équipe est la bienvenue. Pour cela, il suffit, pour nous contacter, soit d'écrire à l'adresse indiquée, soit de téléphoner au 842-8836.

La revue publie également les textes qui lui parviennent dans ce cas, veuillez envoyer vos articles dactylographiés sur feuille 8 1/2 par 11, à double interligne en renvoyant les notes en fin de texte. La revue s'engage à respecter toute opinion personnelle ainsi que toute condition relative à la publication (pseudonyme, mise en garde, etc.).

Collectif pour ce numéro : Daniel Boutaud, Jean Charest, Alain Côté, Christian Deblock, Jean-Jacques Gislain, Charles Halary, Étienne Lamy, Pierre Paquette, Normand Roy, Diane Tremblay, Vincent van Schendel, Roger Verreault.

Les articles n'engagent que les auteurs et non le collectif de la revue.

Photo : Michel Pilon

Dessin : Carole Turgeon

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec,

4^e trimestre 1982

ISBN-0715-3570

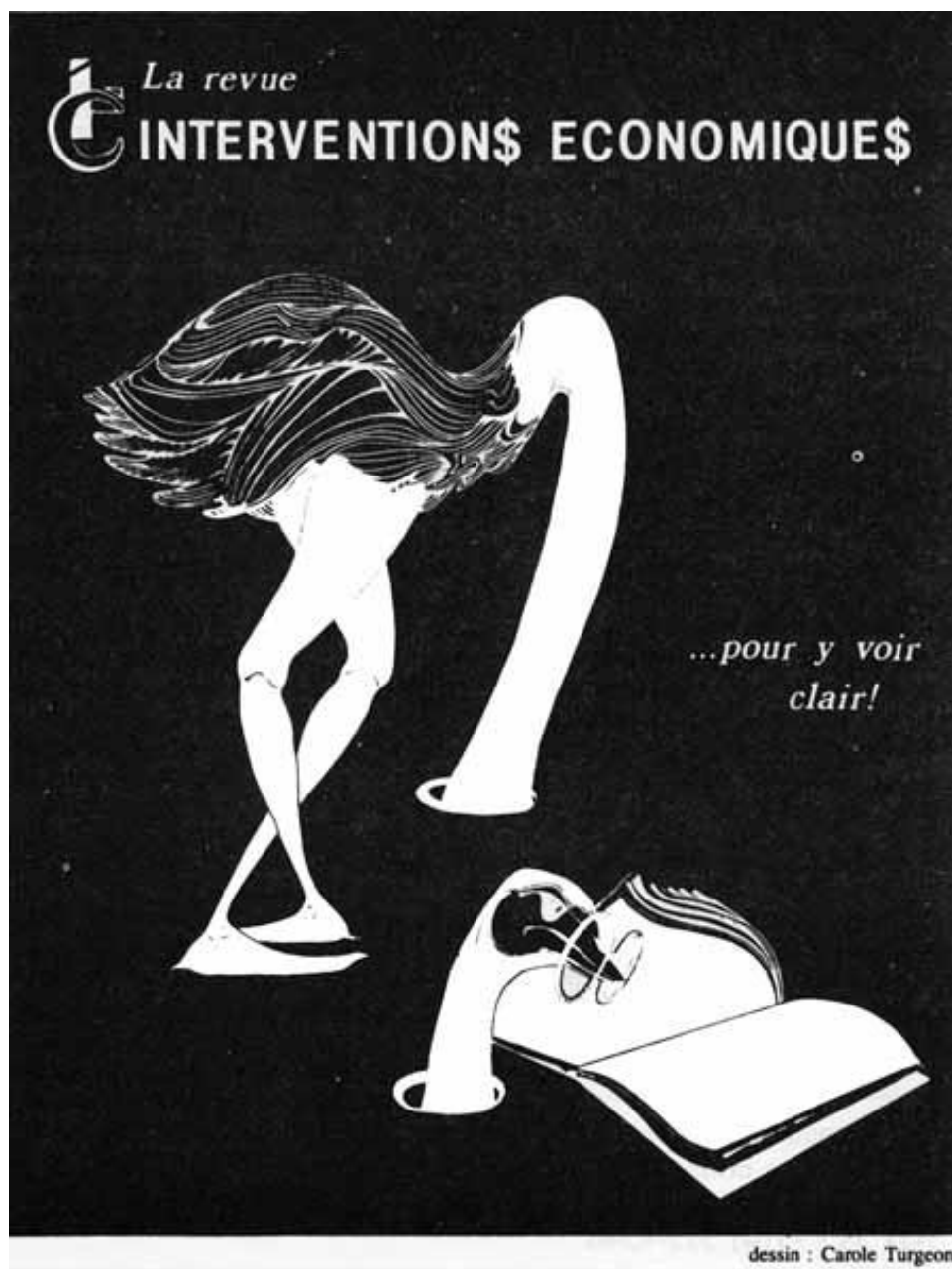


Cabinet de rédaction

Notre catalogue est expédié sur demande :
Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin
5089, rue Garnier,
Montréal (Québec)
H2J 3T1 (514) 525-4346

DISTRIBUTION :
Québec
Diffusion Prologue inc.
2975, rue Sartelon
Ville Saint-Laurent
H4R 1E6

[2]



[3]

Interventions économiques
pour une alternative sociale
No 9

Table des matières

[Entrevue avec Norbert Rodrigue](#). Propos recueillis par Michel Pilon et Normand Roy [7]

[Algérie : vingt ans d'indépendance](#), par Dalil Maschino [15]

[Notes d'actualités](#) [33]

[Le budget Parizeau](#), par Jean Charest [35]

[Le virage technologique : comment rebâtir le Québec](#), par Peter Bakvis [40]

[Quelques remarques sur les politiques économiques du P.Q.](#), par Christian Deblock et Vincent van Schendel [51]

[Dossier : L'agro-alimentaire au Québec : l'heure des choix](#) [59]

[Présentation](#) [59]

[La gauche a-t-elle manqué le train dans l'agriculture ?](#), par Martin Robert [65]

[Où en sont les femmes en agriculture ?](#), par Suzanne Dion [71]

[Le syndicalisme agricole](#) [81]

[Le partage fédéral-provincial en agriculture](#) [84]

[Santé et sécurité en agriculture](#), par Jean-Pierre Reveret [87]

[Qui nourrira le Québec ?](#), par Alain Côté et Etienne Lamy [89]

[L'agro-business : stratégies et contradictions](#), par Guy Debailleul [105]

[L'intégration contractuelle : Le cas de la production porcine, 1966-1980](#), par Denis Perreault [115]

[La dualité de la production agricole en région périphérique. Le cas de l'Est du Québec](#). Par Bruno Jean [131]

[Les fermes de groupe en Saskatchewan : Réinsérer le social dans l'agriculture ?](#) par Michael E. Gertler [143]

[Entrevue avec les membres de deux fermes de groupe au Québec](#), par Martin Robert [155]

[Rubrique de livres](#) [161]

[4]

Abonnez-vous

UNE NOUVELLE FORMULE

La parution du numéro 8 marque le début d'une nouvelle série. Nous avons voulu apporter des changements substantiels par rapport aux anciens numéros afin d'améliorer la présentation et le contenu de la revue.

Dorénavant, chaque numéro comprendra un dossier sur un thème particulier qui sera réalisé en étroite collaboration avec un groupe concerné. De cette manière, il sera possible de mieux mettre en valeur les articles publiés, en les reliant à une problématique, et de donner plus d'homogénéité au contenu du numéro. Un dossier bien monté, complet et accessible est de beaucoup préférable à une collection d'articles, qu'elle qu'en soit la qualité, et il possède un caractère de permanence qui en fait un outil de travail précieux. Le dossier sur la question régionale aura été notre première expérience du genre suivi de la situation de l'Agriculture au Québec. En ce moment, deux autres dossiers sont en voie d'élaboration. Le premier portera sur la politique étrangère canadienne et la place du Canada dans l'économie mondiale, le deuxième sur les politiques économiques actuelles. Pour le reste, nous conservons les différentes rubriques que nous avions auparavant, en particulier la rubrique Actualité et la rubrique Livres.

Côté technique, la revue sera entièrement montée par des professionnels. Nous avons préféré cette formule plutôt que de continuer à faire le travail technique nous-mêmes, à cause du temps impliqué et des coquilles et erreurs de montage que nous laissions passer malgré nous. C'était faire injure tout autant à nos collaborateurs(trices) qu'à nos lecteurs(trices). Nous ne pouvons plus nous permettre une telle situation. La revue a acquis un renom de qualité, nous nous devons de le maintenir et de le rehausser. Notons enfin que notre collaboration avec les éditions Albert Saint-Martin nous permettra d'assurer une meilleure distribution en librairie à travers tout le Québec.

L'IMPORTANCE DES ABONNEMENTS

La revue doit encore faire face aux deux problèmes suivants : le nombre insuffisant d'abonnés et l'idée que la revue soit réservée aux seuls spécialistes.

La revue coûte maintenant 8 \$ en librairie. C'est beaucoup. Pourtant, la marge de distribution (55% du prix de vente) nous laisse à peine de quoi couvrir les frais de production. Contrairement à d'autres revues, nous ne recevons pas de [5] subvention de fonctionnement. Nous opérons à même nos revenus de vente et d'abonnement. Et c'est là que pour nous, comme pour vous d'ailleurs, un abonnement c'est important. Tout abonnement permet une économie significative sur les coûts de distribution et, en même temps, une meilleure planification des parutions ultérieures. La revue est devenue un outil de référence et un vecteur de débats en économie. On ne peut l'oublier. Nous publions à 1 100 copies et nous avons 320 abonnés. Est-ce envisageable de se fixer un objectif de 600 abonnés à l'automne 1982 ? Avec votre soutien, nous pouvons y parvenir.

La revue n'a certainement pas la notoriété des revues dites savantes. Elle ne l'aura jamais parce que nous n'avons pas voulu en faire une publication de prestige ou une revue universitaire, mais plutôt un véhicule d'intervention et de débat qui soit largement ouvert et accessible à tous et à toutes. On sait à quel point l'économie peut être rendue hermétique. Or, il est impératif de démocratiser la compréhension de ses enjeux. Il faut d'ailleurs remercier les collaborateurs et les collaboratrices qui ont associé leur nom à la revue, en ont assuré la diffusion ou tout simplement l'on fait connaître, du souci qu'ils(elles) ont de cet objectif. Cette collaboration et ce soutien sont aussi importants que l'appui financier reçu des lecteurs. Interventions Économiques est la seule revue d'économie de son genre au Québec. Nous avons l'intention de lui permettre de continuer à offrir des analyses et des alternatives valables et rigoureuses pour y voir plus clair dans les grands débats actuels.

Le collectif.

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

Financez la revue plutôt que les distributeurs. Abonnez-vous dès maintenant et bénéficiez d'un tarif réduit par rapport à celui en vigueur en librairie.

Cochez l'abonnement désiré.

	Régulier	De soutien	Gr. pop.	Institutions
1 an	18 \$ ☐	25 \$ ☐	20 \$ ☐	30 \$ ☐
2 ans	35 \$ ☐	50 \$ ☐	38 \$ ☐	58 \$ ☐
3 ans	50 \$ ☐	75 \$ ☐	55 \$ ☐	85 \$ ☐

3 numéros par an.

Indiquez à partir de quel numéro

l'abonnement débute : _____

Envoyez votre chèque ou mandat poste à :

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

3553, rue Saint-Urbain

Montréal, Québec, Canada

H2X 2N6

[6]

★ Éditions coopératives Albert Saint-Martin ★

★ NOUVEAUTÉS ★  ACSALF : Colloque 1981 L'intervention sociale Sous la direction de L. DORÉ et de J. DESAULNIERS Éditions coopératives Albert Saint-Martin	L'intervention sociale ACSALF : colloque 81 L'intervention sociale au service de qui ? Question soulevée lors du colloque de l'ACSALF 81. 400 p. 15 \$
★ NOUVEAUTÉS ★  Louise Doré DES GENS COMME TOUT LE MONDE L'expérience du Centre d'éducation assistée de Pointe Saint-Charles auprès d'adultes handicapés mentaux. Éditions coopératives Albert Saint-Martin	Des gens comme tout le monde Louise Doré Récit attachant relatant une expérience d'alphabétisation parmi les handicapés mentaux. 148 p. 10 \$
★ NOUVEAUTÉS ★  J.-P. DESAULNIERS P. SOHET MINE DE RIEN ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT SAINT-MARTIN	Mine de rien J.-P. Desaulniers P. Sohet Quelques flashes sur la culture populaire, culture de résistance opposée à culture modèle. 210 p. 12 \$

★ 5089 rue Garnier, Montréal, H2J 3T1 ★

[7]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

“ENTREVUE AVEC NORBERT RODRIGUE.”

**Propos recueillis par Michel PILON
et Normand ROY**

[Retour au sommaire](#)

Interventions : Lors du dernier congrès de la CSN une question a refait surface : celle du rapport entre les syndiqués(es) du secteur public et ceux du secteur privé. La participation ou non à la Commission des accidents de travail, qui était au centre des débats, témoigne-t-elle d'un malaise ?

N. Rodrigue : *Je pense qu'il faut partir de la réalité, il y a un certain nombre de difficultés qui affectent l'ensemble des travailleurs(euses) et par conséquent la CSN elle-même. Des difficultés qui relèvent de la crise économique. Le secteur public étant attaqué très durement et directement par l'Etat qui se trouve être son employeur en même temps doit réagir, doit s'organiser. Le secteur privé d'autre part, est attaqué d'une manière plus dure, et depuis une plus longue période si l'on considère les années 72-73-74. On a souvent l'impression que la centrale, lorsque le secteur public a un problème, y met plus d'énergie que dans le secteur privé là où les luttes sont isolées, où l'on ne sent pas la même implication, qui, par ailleurs, est impossible dans le cadre actuel si l'on tient compte de l'aspect politique. Sur le plan des*

ressources techniques, on y met les mêmes efforts que dans le secteur public. C'est une question d'organisation de la négociation, une question d'existence du régime de négociations différent, mais surtout de la nature de l'employeur qui est fort différent. Ceci étant dit, lors du Congrès, le débat portant sur la CSST fut très dur, mais je pense que le secteur privé n'en gardera pas aigreur ni envers la décision du Congrès. Le débat n'est pas clos pour autant ; ce sont des débats permanents qui vont demeurer.

Interventions : *Un autre problème qui a surgi, au cours des années à la CSN, concerne la question des relations entre les permanents de la centrale et les élus. Or cela a donné lieu à des conflits qui auraient été assez douloureux. Peut-on maintenant dire que le problème est réglé ? Où n'y a-t-il [8] pas quelque chose de fondamental qui demeure ? Par exemple le processus de bureaucratisation ? N'est-ce pas une tendance du syndicalisme nord-américain ?*

N. Rodrigue : *Sur cette question-là, je dois effectivement dire, et ce serait cachotier de ne pas le reconnaître, que les événements de 1980 ont été marquants. Ils ont été marquants et ils ont marqué aussi. Parce que dans une organisation comme la CSN, quand on vit un affrontement comme celui-là, on ne peut pas en sortir comme de joyeux lurons, oubliant tout, faisant semblant qu'il ne s'est rien passé.*

Je voudrais dire tout de suite que pour moi, les salariés du mouvement ont le droit de se donner un syndicat parce qu'effectivement, il peut exister des conflits temporaires d'intérêts fondamentaux ou permanents et qui mettent en cause, ou pourraient mettre en cause une certaine efficacité de l'organisation. Et c'est dans ce sens-là que, pour moi, cela ne signifie pas pour autant que la CSN s'inscrit dans le syndicalisme ou l'habitude du syndicalisme nord-américain traditionnel. Et c'est ce qu'il faut éviter. Et le débat interne, à mon avis, se poursuit tout en essayant d'éviter la situation où l'appareil technique serait en quelque sorte le possesseur d'un certain nombre de lieux de pouvoir, de capacité de décider. Pour moi c'était cela le débat. Certains diront que ce n'était pas le lieu du débat. Or, pour moi, fondamentalement c'était cela et ma position a été tout simplement de prendre la défense et faire le plaidoyer de ce qu'il fallait sur le plan de la conscience parce que pour moi c'était un problème de conscience. Il fallait faire le

plaidoyer nécessaire pour que les travailleurs(euses) et les militants syndicaux continuent de s'approprier leur organisation syndicale. Car autrement c'est contradictoire, si on est ou prétend être une organisation ouvrière, syndicale, politisée, qui veut donner aux travailleurs(euses) ce que la société ne leur donne pas, c'est-à-dire la mainmise sur leur organisation, on ne peut pas soutenir cela et soutenir en même temps que l'appareil technique doit prendre la place, doit en quelque sorte se substituer. C'est comme si on proposait l'autogestion à la CSN, parce qu'on le réclame dans une nouvelle société socialiste, par exemple.

Le débat sur ces questions va se poursuivre, et cela à l'intérieur d'un cadre précis, un débat sur le rôle des élus et des salariés dans l'organisation. Et parmi ces questions, il y a la question du niveau des responsabilités autour desquelles le débat va porter au cours des prochaines années.

Interventions : N'y a-t-il pas eu lors du dernier Congrès, un refus de la part des instances de débattre des questions de fond ?

N. Rodrigue : *Il faut distinguer très nettement à mon avis, l'aspect des élections où l'esprit pour des militants est de vouloir choisir [et cela est fort légitime], de participer à la direction de la centrale. Et, c'est dans ce sens-là que j'aimerais faire une distinction. C'est vrai que ce sont des débats délicats et c'est vrai qu'il y a un certain nombre de précautions à prendre, et que les militants prennent, mais c'est également [9] vrai que l'on ne peut pas régler par une résolution de Congrès ces problèmes. On aurait beau accepter ou résoudre par une résolution, la mieux rédigée possible, ces questions-là. On ne les résoud pas pour autant parce que cela relève du débat, de la conscience, et du niveau de conscience, et cela relève finalement de l'acceptation pour tous du même engagement.*



Photo Michel Pilon

Interventions : On a l'impression que ce qui prime avant tout, et cela depuis votre élection à la présidence de la centrale, c'est l'unité du mouvement. Six ans après, votre successeur reprend le même thème. Ce discours de continuité ne sert-il pas finalement d'exutoire face à des débats plus larges, plus ouverts sur l'orientation de la centrale ?

N. Rodrigue : *Je ne pense pas. Le souci de conserver l'unité, et j'espère qu'il est présent, doit demeurer. Les composantes que je connais du mouvement m'indiquent cela. Vous savez, les orientations des candidats à des élections à la CSN sont connues. Et sur le plan des structures, à ma connaissance, le débat est commencé avec la naissance de la CSN et va se terminer avec la fin de la CSN, donc ne finira jamais, parce que la CSN va toujours exister.*

Je me souviens des années cinquante, où historiquement il y a eu de longs débats sur les structures entre autres, la déconcessionnalisation. Au début des années soixante, on a fait une réforme de structure importante. En 1968, on a totalement réformé les structures de services et même les structures politiques. Or dans ce sens-là, moi je suis très ouvert à ces débats, mais encore une fois, j'affirme, connaissant l'organisation, que dans des débats de cette nature, les structures [10] ont toujours une influence sur la marche de l'organisation. L'orientation, dans un débat de cette nature, doit être clairement définie par les

différentes instances du mouvement, et cela ne se fait pas par des résolutions de Congrès. Depuis l'automne dernier, les Conseils centraux ont procédé à un cheminement sur les structures régionales. Les Fédérations font le même parcours. Cela nous aurait servi à quoi de précipiter un débat au Congrès alors que les organismes eux-mêmes n'ont pas terminé leur cheminement. En terme organisationnel, la CSN est composée de régions, de secteurs, de confédérations et de syndicats locaux, et elle a toujours compté sur cette multiple présence. Parce que contrairement à ce que l'on dit parfois, la CSN est très décentralisée. Alors dans ce sens-là, il ne sert à rien de précipiter les choses. Je pense que ce débat dans l'avenir va se poursuivre.

Interventions : Au congrès, on a noté une absence significative, celle des femmes. Cela n'illustre-t-il pas un problème ? Problème qui n'est pas particulier à la CSN, mais qui s'y retrouve également : la difficulté somme toute d'intégrer les femmes qui représentent près de 42% des effectifs de la CSN et de prendre en charge leurs revendications et leurs points de vue sur de multiples questions ?

N. Rodrigue : Cette question, il faudrait la poser à plusieurs. En ce qui me concerne, lorsque l'on a tiré la conclusion qu'il y a un problème là, je pense qu'on doit le reconnaître. Sauf que lorsque vous êtes dans un Congrès qui décide démocratiquement d'élire un homme et que les femmes elles-mêmes, pas majoritairement selon mes informations, voulaient s'abstenir sur la candidature d'une femme en l'occurrence, il y a là quelque chose. J'espère qu'au cours des prochains mois, nous ferons la lumière là-dessus. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est que l'absence physique des femmes à des instances de direction est symptomatique. Je dirai que l'histoire nous enseigne que nous sommes sur cette question au même point que dans les années cinquante. Des six femmes qui occupaient des postes de direction au cours des années passées, il n'en reste plus une. C'est une situation qu'il nous faut regarder concrètement, mais encore une fois, il faut respecter la décision démocratique du Congrès.

Interventions : La question de l'autonomie des syndicats locaux ne pose-t-il pas des problèmes ? La CSN n'est-elle pas engagée à défendre

les syndicats locaux, alors que dans certains cas, on préférerait peut-être ne pas assumer ces problèmes ?

N. Rodrigue : *Pour moi, l'autonomie des syndicats locaux c'est sacré. Cependant, je pense que les pratiques syndicales doivent faire l'objet de débats constants. Et lorsqu'un syndicat s'engage, il engage l'ensemble du mouvement tout en conservant l'autonomie fondamentale de pouvoir s'engager. Mais dans sa pratique, il doit tenir compte de l'ensemble de l'organisation. Plusieurs débats sont en cours sur cette question. Mais j'espère que sur le plan des pratiques, jamais la CSN ne mettra en cause l'autonomie des [11] syndicats locaux. Mon expérience m'a indiqué, que malgré les problèmes que cela puisse poser, il demeure que les travailleurs (euses) qui sont dans de telles situations appelés (es) à juger et lorsqu'ils (elles) décident de passer à l'action, ils(elles) doivent pouvoir compter sur l'appui du mouvement. Car lorsque les travailleurs (euses) en ont assez, il n'y a pas une règle qui va les arrêter, qui va les tenir ; ils en ont assez. Et quand on fait la vie que l'on fait subir à certains groupes de travailleurs (euses) dans la société, on ne peut s'attendre que par des règles on puisse arrêter cela. Il ne faut pas qu'il y en ait. Il faut qu'il y ait ce respect de l'autonomie des instances. Par exemple dans le cas du conflit à la CTCUM, je n'ai jamais été contre, j'ai été même accusé de l'avoir appuyé au-dessus de mes instances. On l'a appuyé au risque même d'investir notre autorité.*

Interventions : N'y a-t-il pas là un problème ?

N. Rodrigue : *Là où on a discuté avec le syndicat, on a donné notre avis.*

Deux aspects notamment.

Le premier, les services essentiels, ça lui appartient, mais en tant que président de la centrale, je leur ai rappelé qu'il fallait qu'il regarde cette question-là. Quant au deuxième aspect, surtout après le non-respect de la loi 47 et lorsqu'il y a eu la menace d'une deuxième loi, j'ai recommandé au syndicat de retourner au travail devant le risque d'être désaccrédité, tenant compte du rapport de force et de l'histoire de la grève. Pour ce qui est du rapport de force, ce n'est pas douze cent sur douze cent qui sont pour faire la grève. Et aussi, il faut tenir compte de ce qui entoure la grève, le rapport social, économique et politique.

Interventions : Il y a un aspect concret dont il faut tenir compte dans ces cas précis, ce sont les amendes. La CSN a des moyens limités. Dans quelle mesure cela ne fait-il pas pression, par exemple dans un conflit comme celui de la CTCUM ?

N. Rodrigue : *Vous savez lorsque j'ai été élu à la présidence de la CSN, on avait en terme de poursuites en dommage et intérêts pour plus de dix huit millions de dollars. On doit continuer après six ans, après avoir réglé un certain nombre d'actions, de payer 15 millions \$ en poursuites.*

Il faut continuer à payer, parce que les lois sont ainsi faites, parce que les lois sont faites pour condamner les travailleurs, pour qu'ils soient tenus responsables de certaines actions face aux biens privés. La loi de la vie, le bien-être de la personne humaine, pour la loi c'est secondaire. Or dans ce cadre-là, ma position est simple, les travailleurs doivent faire l'analyse et engager les combats qu'ils doivent engager. Les conséquences, s'il doit y en avoir, ne peuvent être cernées d'avance. Car on ne peut indiquer stratégiquement à l'adversaire, les dispositions préalables et prévoir des montants d'argents dans le cas où l'on serait condamnés à l'amende ni non plus faire en sorte que des travailleurs qui n'auraient pas le rapport de force suffisant pour passer outre, face aux actions d'une compagnie [12] ou d'une institution qui vise leur vie syndicale fondamentale soient paralysés. Il faut que chaque cas soit mesuré comme tel et que l'on indique à nos militants, malgré la résistance patronale, et ce dans les circonstances de la crise économique actuelle, qu'il faut à la suite d'une grève, négocier le meilleur protocole de retour au travail possible, et c'est généralement à l'intérieur de cela que l'on retrouve les règlements de retrait de poursuites.

Interventions : Pour ce qui est du membership de la CSN et de son évolution, on a déjà souligné la difficulté de syndiquer les travailleurs(euses). Où en est-on à ce niveau-là ?

N. Rodrigue : *D'abord sur la syndicalisation, je ne pourrais pas tuer le mythe, mais je vais tenter de le commenter.*

À la CSN, nous avons 1600 unités locales composées en moyenne de moins de 100 membres. Nous avons des syndicats où il y a, cinq, dix et cent membres ; finalement, une proportion majoritaire de syndicats de moins de cent membres, et cela dans des secteurs fort difficiles à syndiquer, parce que nos lois du travail sont ainsi faites et que le code du travail dépend totalement du Code Civil au Québec. Nous n'avons pas de véritable code du travail, et de plus, la reconnaissance syndicale est théorique, car la judiciarisation des relations de travail fait en sorte que dans la pratique, les employeurs et les bureaux d'avocats-conseils trouvent toujours le moyen par des mesures dilatoires de retarder l'accréditation syndicale. Il y a encore des causes qui traînent depuis 1967. C'est nos lois qui permettent cela et c'est pour cette raison que la CSN revendique une réforme globale du code du travail ; la non-dépendance à l'égard du code civil et finalement l'accréditation multi-patronale.

Interventions : Quel est le rapport que la CSN entretient avec la société, le PQ, la question nationale ? N'y a-t-il pas là une perte d'autonomie syndicale ?

N. Rodrigue : *Pour nous, à la CSN, il n'y a pas eu, à cet égard, une perte d'autonomie syndicale. C'est absolument faux. Il y a une différence entre toucher l'autonomie et le fait qu'un nouveau pouvoir en s'installant crée dès le départ toutes sortes de mystifications dues au fait que les travailleurs(euses) soient sympathiques à ce nouveau pouvoir. Ce qui ne rend pas les choses plus simples pour autant. Même si l'on conserve notre autonomie, on doit tenir compte de certaines réalités et par conséquent, quand le nouveau parti politique qui s'appelle le PQ s'installe au pouvoir, il faut se méfier. J'ai été le premier à le dire au sommet économique à la Malbaie, rendant les péquistes furieux, même dans mon organisation, lorsque j'ai été le premier à dire que ce parti n'était pas un parti ouvrier, que ce n'était même pas un parti social-démocrate. Et que s'ils étaient des sociaux-démocrates, ils oseraient faire des gestes concrets que, par ailleurs, ils ne font pas. Pour moi,*

c'est clair, le PQ a mystifié tout le monde en disant qu'il avait un préjugé favorable à l'égard des travailleurs. Son programme contenait un certain nombre de réformes, des demis-réformes, qu'il [13] n'a pas poussées au bout. Prenez par exemple l'assurance automobile et la question de la santé-sécurité au travail. Sur ce dernier point, le gouvernement a introduit une philosophie que l'on ne peut pas accepter, la philosophie du partage des responsabilités. C'est inacceptable pour les travailleurs(euses). Cela ne signifie pas que l'on a pas à poursuivre le débat, exiger des changements, et finalement se servir de ce qui est là lorsque cela nous sert. N'oublions pas que les organisations ouvrières existent du fait qu'une loi bourgeoise nous reconnaisse et doit nous accrédi-ter.

La position de la CSN sur la question nationale demeure selon moi la plus belle de toute parce qu'elle est basée non seulement sur les intérêts des travailleurs (euses) mais elle est basée aussi sur les intérêts du peuple. Ce qui nous a conduit à revendiquer le dépôt d'une constitution québécoise avant le référendum afin de permettre au peuple de s'appropri-er la question et proposer des changements. Si le peuple avait pu réellement prendre en main cette question, le résultat aurait été différent. Mais il n'y a pas eu de débat sur le type de société que nous voulions, il n'y a eu que l'optique d'une organisation politique.

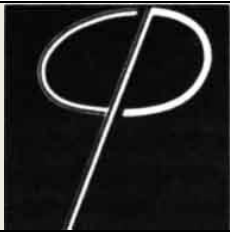
Interventions : Quel bilan tirez-vous après ce mandat à la prési-dence ?

N. Rodrigue : Je crois que somme toute, il y a eu une évolution positive au sein de la centrale. Il y a beaucoup plus de travailleurs (euses) qui traitent de grandes questions tant politiques qu'économiques et sociales. Beaucoup plus qu'il y a dix ans. Personnellement, j'ai voulu que la centrale fasse une démarche sur le plan de l'orientation fondamentale concrétisée en terme de projet de société ; une démarche basée sur une conception révolutionnaire. Pour moi c'est fondamental, on ne peut pas dans un contexte comme celui du Québec en Amérique du Nord, au coeur du capitalisme, avancer sur le plan de la conscience politique à coup de matraques idéologiques. C'est par la réflexion, la prise en main par les travailleurs (euses) du débat dans le champ de la conscience. J'ai voulu également ouvrir les écluses de la centrale, y donner un caractère de masse afin que les travailleurs (euses)

s'approprient la connaissance de la société. J'ai essayé de faire cela. Finalement je crois laisser la CSN en bonne santé et j'espère retrouver la mienne.

Entrevue réalisée le 3 juin 1982

[14]

	Conjoncture politique au Québec
Revue	
n° 2 Automne 1982	
CONJONCTURE : La crise, Le Parti civique et l'élection montréalaise.	
DOSSIER : LA CULTURE	
aussi :	
— Entrevue avec Marcelle Ferron — Alliance-Québec et les anglophones — Les stratégies syndicales — La course au leadership du PLQ — Revue de livres.	
En vente en librairies	
La revue Conjoncture est éditée et diffusée par les Éditions coopératives Albert Saint-Martin,	
5089 rue Garnier, Montréal, Québec H2J 3T1	
UNE REVUE...	
• Pour fournir des éléments d'information et de réflexion susceptibles d'alimenter de manière nouvelle l'analyse de la conjoncture politique au Québec.	
Nom : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _____	
Téléphone : _____	
Retour à : Conjoncture politique au Québec a/s Éditions coopératives Albert Saint-Martin 5089 rue Garnier, Montréal, Québec H2J 3T1	

[15]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

“ALGÉRIE : vingt ans d’indépendance.”

Dalil MASCHINO

[Retour à la table des matières](#)

Le 5 juillet 1962, l’Algérie accédait à l’indépendance. Depuis, nombreux sont ceux qui considèrent que la voie algérienne de développement présente des aspects populaires et progressistes indéniables (nationalisations des compagnies étrangères, réforme agraire, enseignement généralisé, gratuité des soins médicaux) même si le pays est gouverné par l’armée depuis 1965. Pourtant, cette nation qui effectue 70% de son commerce extérieur avec la France, la RFA, les États-Unis et l’Italie est considérée comme un marché privilégié par les firmes multinationales. Cette contradiction provient, nous allons le voir, des caractéristiques du modèle de développement algérien ainsi que des rapports et des alliances de classe qui le sous-tendent.

La situation à l’indépendance

En 1962, l’Algérie est marquée par 7 ans de guerre de libération nationale et par 130 ans de colonialisme : 80% de ses échanges extérieurs s’effectuent avec la France, où sont exportés des produits agricoles et alimentaires, des matières premières en échange de biens manufacturés. L’agriculture emploie 70% de la population active mais ne reçoit que 22% du revenu national¹. Les meilleures terres (3 millions d’ha.) sont la propriété de 20 000 européens tandis que 630 000 exploitants

algériens se répartissent, inégalement, 7 millions d'ha. de terres ingrates. L'analphabétisme s'étend à 75% de la population algérienne, le chômage touche plus de 40% de la population active masculine et 350 000 ouvriers algériens émigrés travaillent en France ¹.

Le pays dispose cependant d'une infrastructure non négligeable qui comprend 10 ports, 20 aérodromes civils, 10 000 km. de routes, 43 000 km. de voies ferrées et 600 000 km. de ligne électriques ². L'infrastructure sanitaire est de 30 000 lits, le réseau d'écoles s'étend à l'échelle du pays, et le pays dispose d'une université. Enfin, les ressources [16] minières sont abondantes et d'importants gisements de pétrole et de gaz ont été découverts dans les années 1950.

Aux effets du colonialisme, s'ajoutent ceux de la violence de la répression qui sévit pendant la guerre, entre 1954 et 1962 : elle fait 1 million de victimes parmi les Algériens, tandis que 3 millions de personnes sont regroupées dans des camps ou des villages surveillés par l'armée française. 300 000 personnes sont montées au maquis et 500 000 autres se sont réfugiées au Maroc et en Tunisie. De plus, dans les mois qui suivent l'indépendance, 800 000 européens, dont beaucoup sont techniquement qualifiés, quittent le pays. Enfin, l'abandon des travaux ruraux et l'usage du napalm ont entraîné une érosion des sols et de grands déboisements tandis que le cheptel est pratiquement décimé.

À l'indépendance, la situation sociale est caractérisée par l'absence d'une forte bourgeoisie algérienne compradore et commerçante et par l'aspect marginal de l'aristocratie foncière, le secteur tertiaire et la grande propriété agricole étant, jusqu'en 1962, entre les mains de classes de la population coloniale. En revanche, la petite bourgeoisie algérienne comprend 35 000 artisans aisés, 83 000 petits commerçants et 10 000 membres de professions libérales. À la campagne, elle se compose de 170 000 propriétaires moyens qui disposent d'une terre de 10 ha. à 50 ha. et de 450 000 petits paysans dont l'exploitation varie de 1 ha. à 10 ha. ³.

La classe ouvrière est peu nombreuse. En ville, elle se compose de 146 000 manœuvres et de 110 000 ouvriers. À la campagne, elle

¹ Amin, S., *L'Économie du Maghreb*, Éditions de Minuit, Paris, 1965.

² Chaliand, G. et Mincés, J., *L'Algérie indépendante*, Maspéro, 1972, p. 67.

³ *Ibid.*, p. 73.

comprend 150 000 salariés agricoles et 450 000 travailleurs journaliers et saisonniers. Il y a aussi 1 million de chômeurs agricoles, sans terre ni travail.

À l'indépendance, la bourgeoisie privée est trop faible, socialement et politiquement, pour prendre le contrôle du pouvoir politique et orienter le pays vers un type de développement basé sur l'investissement privé, étranger et national. La petite et la moyenne bourgeoisies détiennent la majorité des postes de responsabilités au sein du parti et de l'armée, mais les luttes de factions qui caractérisent la période du gouvernement Ben Bella (1962-65) empêchent toute possibilité d'élaboration d'un programme de développement. Enfin, les ouvriers n'ont pas de représentation politique mais ils se manifestent par l'occupation de leur espace économique et social immédiat : l'autogestion industrielle et agricole apparaît dans les mois qui suivent la proclamation de l'indépendance.

Toutefois, l'autogestion industrielle se limite à 10 000 ouvriers (1/10 de la population industrielle) répartis dans près de 400 entreprises ⁴. De plus, ce secteur ne vivra pas longtemps car il va par la suite être intégré à des sociétés d'État.

L'autogestion agricole acquiert une importance bien différente : elle porte sur 1/3 de la superficie cultivable du pays, constituée des meilleures terres. Deux à trois cent mille ouvriers agricoles établissent des comités de gestion sur quelques 2000 fermes laissées par les colons européens. Le gouvernement ne peut que légaliser un tel mouvement qui acquiert une existence officielle en mars 1963. Cependant, dès cette [17] époque, le gouvernement encadre l'activité des fermes autogérées par des organismes étatiques. Assez rapidement, cela va provoquer l'asphyxie de ce secteur agricole. Pourtant, l'autogestion agricole représente la seule mesure importante qui soit prise dans les années qui suivent l'indépendance. Ce n'est qu'à partir de 1970 que le programme de développement industriel est lancé, complété par la réforme agraire et la nationalisation des grandes compagnies pétrolières françaises. Il faut donc attendre 8 ans pour que soit lancé le « modèle » de développement algérien. La raison en est que ce dernier ne pouvait exister sans que soit réalisée au préalable une donnée politique : celle de la construction d'un État national centralisé doté de pouvoirs financiers importants. Seul un

⁴ Mincés, J., *L'Autogestion industrielle en Algérie*, Éditions ouvriers, 196 ?.

tel État pouvait obtenir, par la force de l'armée et le pouvoir rassembleur du nationalisme, le consensus social minimum nécessaire au lancement d'un tel programme de développement.

La construction de l'État algérien

Le 19 juin 1965, le coup d'État du colonel Boumédiène met fin à une période de luttes de faction qui oppose surtout les tenants d'un socialisme populaire et autogestionnaire aux partisans d'un État national fort, centralisé et dirigiste. Après avoir muselé la direction de diverses organisations populaires, le gouvernement étend la présence effective du pouvoir central sur tout le pays tout en dotant progressivement l'État de moyens financiers croissants : la Banque nationale d'Algérie est créée en 1966, puis le Crédit populaire et la Banque extérieure d'Algérie (1967). L'État s'attribue le monopole de l'assurance dès 1966. À partir de 1968, le réseau de distribution et de vente des produits pétroliers est progressivement nationalisé ainsi que les compagnies industrielles étrangères. Les activités nationalisées sont confiées à des sociétés d'État. Personnes de droit commercial et non de droit public, ces entreprises qui sont sous la tutelle souple d'un ministère vont devenir les instruments privilégiés de l'intervention économique de l'État lors de la mise en œuvre du plan de développement, à partir de 1970.

Pendant que l'État se structure, se dote de moyens d'intervention et acquiert des ressources financières, les questions sociales restent en suspend : à la campagne, le problème des paysans sans terre et des micro-exploitations reste entier, bien que la paysannerie ait constitué l'armature du parti et de son bras armé pendant la guerre d'indépendance. Le chômage touche de 30% à 50% de la population active masculine tandis que 2 850 000 femmes ayant entre 15 et 65 ans sont classées dans la population inactive⁵. Les importations alimentaires s'accroissent au rythme des exportations d'hydrocarbures et 1/3 des importations est constitué de biens de consommation destinés à quelques couches sociales urbaines privilégiées. Pendant ce temps, l'émigration rurale atteint 100 000 personnes par an qui viennent s'entasser dans les bidonvilles autour des grandes villes. La mise sur pied d'un programme de développement [18] économique devient impérative pour que la stabilité politique obtenue après 1965 ne soit pas remise en question.

Les choix qui s'offrent alors sont limités. La mobilisation et l'initiative populaires ne peuvent jouer un rôle actif car le peuple a été privé de toute possibilité d'organisation, d'expression et d'éducation politique dès le lendemain de l'indépendance. D'autre part, les capitaux privés intérieurs, dont la contribution au développement est reconnue par le Code des investissements de 1966, sont peu enclins et trop faibles pour assumer le rôle de locomotive de développement. En outre, les capitaux privés étrangers ne voient dans l'Algérie qu'un réservoir de pétrole et de gaz naturel. Le gouvernement ne peut qu'envisager un type de développement organisé et impulsé par l'État. Cette perspective satisfait la petite bourgeoisie urbaine qui trouve dans la croissance des activités étatiques une source d'emploi et de pouvoir. Il est vrai que ce dernier est limité, car c'est seulement au niveau de la direction de l'armée, du gouvernement, des ministères et des sociétés d'État que se décident les grandes orientations du pays.

Un modèle de développement basé sur l'industrie lourde

Pour les responsables algériens, le sous-développement se caractérise par un « retard sur les pays qui ont accompli leur révolution industrielle à l'époque où l'Algérie tombait sous le joug colonial ». Développer, c'est donc avant tout industrialiser : le 1^{er} plan quadriennal (1970-73) alloue 45% des investissements totaux à l'industrie et le 2^e plan (1974-77) 43%.

Le développement industriel va s'effectuer sur un mode qui diffère des schémas classiques de développement, qu'il s'agisse de l'industrialisation par la substitution d'importations ou par la production de biens manufacturés exportés sur le marché mondial. Le rôle et les pouvoirs importants de l'État donnent la possibilité de choisir un modèle industrialiste plus rationnel, qui repose sur les industries industrialisantes. Il s'agit d'industries « dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans son environnement localisé et daté un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice industrielle et des transformations des fonctions de production ⁵ ».

⁵ Chaliand, G., *op. cit.*, p. 92.

Les industries industrialisantes comprennent celles qui produisent des biens de capital pour tous les secteurs (machines-outils, moteurs, équipement industriel), celles qui fabriquent des produits chimiques de base et intermédiaires et les industries productrices d'énergie. Ces industries génèrent toutes un fort surproduit et augmentent la qualité des moyens de production et produits intermédiaires, ce qui permet d'accroître le taux de surproduit des autres industries. De plus, leurs intrants proviennent d'industries à moindre productivité qui peuvent ainsi être rentabilisées.

Conformément à ce modèle qui rappelle celui de l'industrialisation soviétique à ses débuts, le secteur [19] producteur de biens d'équipement reçoit 43,9% des investissements industriels du 1^{er} plan quadriennal et 50% de ceux du 2^e plan, tandis que celui des hydrocarbures en reçoit respectivement 35,9% et 30,8% ⁶.

Les résultats actuels du modèle

La mise en œuvre du programme d'industrialisation a transformé le pays en chantier : le 1^{er} plan (1970-73) a donné le jour à 450 projets, dont 250 manufacturiers et 150 au niveau de l'infrastructure. Le plan 1974-77 a vu le lancement de 500 projets, dont 320 manufacturiers ⁷. Un total de 420 projets a été complété entre 1971 et 1979, dont 270 usines et 150 projets d'infrastructure ⁸. La valeur ajoutée industrielle est passée de 3 372 millions de dinars en 1963 à 28 081 millions de dinars en 1976 ⁹.

La charpente industrielle, formée du complexe des hydrocarbures, de la sidérurgie et de la construction mécanique et électrique est en voie d'achèvement. Lorsqu'il sera terminé, cet ensemble qui comprend 40

⁶ Destanne de Bemis, cahiers de l'ESEA, n°3-4, 1966.

⁷ Secrétariat d'État au Plan, Rapports sur le 1^{er} plan et le 2^e plan quadriennal, Alger, 1970 et 1974.

⁸ *Ibid.*

⁹ Robineau, P., L'industrialisation de l'Algérie, *Le Monde diplomatique*, juin 1978.

unités de production employant 40 000 ouvriers sera l'un des plus modernes de la Méditerranée du sud ¹⁰.

Malgré ces chiffres impressionnants, le gouvernement a dû décréter une pause à la fin du 2^e plan quadriennal afin de consacrer les années 1978-79 à l'achèvement des programmes antérieurs et à tenter de rendre opérationnels les projets déjà terminés. Les 56 milliards de dinars investis à cette fin en 1978 s'élèvent à près de la moitié des investissements totaux du 2^e plan... Selon le ministre de la Planification, cette pause s'est avérée nécessaire parce que « la sous-utilisation des capacités de production, les productivités insuffisantes et les rigidités de l'approvisionnement constituent des phénomènes caractéristiques de notre situation actuelle ¹¹ ».

Les retards et les surcoûts dans la réalisation des projets industriels, dus au manque de sérieux de certaines multinationales, à une infrastructure insuffisante, à la lenteur des mécanismes d'importation et à l'inefficacité des circuits d'approvisionnement et de distribution ont été renforcés par des pannes techniques fréquentes occasionnées par la fragilité des équipements dotés d'une technologie de pointe et utilisés par une main-d'œuvre encore inexpérimentée. Aussi, les capacités de production ne sont utilisées qu'à 70%, 50%, et même 30% de leur potentiel effectif.

À cela s'ajoute la faible productivité d'une classe ouvrière non spécialisée et encore peu rompue à la discipline industrielle. Les écarts de salaires existant entre les ouvriers et les cadres, qui bénéficient en plus de divers avantages sociaux (logement et voiture de fonction, prime non imposable, etc.), ainsi que les problèmes de transport et de logement que vivent les travailleurs les amènent à considérer que le développement de la production et de sa qualité est avant tout l'affaire des responsables de l'entreprise ou de l'unité de production. Aussi, le taux d'absentéisme, régulièrement condamné par les dirigeants, atteindrait 25 à 30% dans le secteur public ¹².

[20]

¹⁰ Judet, P. L'Économie algérienne et la logique de l'indépendance, Le Monde diplomatique, février 1979.

¹¹ Judet, P., *op. cit.*

¹² Dersa, *L'Algérie en débat*, Maspero, 1981, p. 142.

Les coûts unitaires sont encore accrus par l'existence d'un trop grand nombre d'emplois improductifs, les sociétés d'État ayant dû composer avec une très forte demande d'emplois. Enfin, la croissance rapide des ministères et des sociétés d'État, le manque de cadres disponibles, l'absence de préparation en matière d'organisation et de gestion, le manque de coordination rapide entre divers niveaux de responsabilité ou de production et la lenteur de l'exécution des décisions ont entraîné des coûts d'exploitation bureaucratique très importants.

La mise sur pied d'instituts de technologie, destinés à former des cadres intermédiaires, l'accroissement des effectifs universitaires et la formation de cadres à l'étranger devrait contribuer à atténuer certains de ces problèmes. D'autre part, le gouvernement a tenté d'obtenir une participation plus dynamique des travailleurs en leur accordant, par la Charte et le Code de la gestion socialiste des entreprises (GSE) décrétés en 1971, le statut de producteurs-gestionnaires. Mais la mise sur pied d'assemblées des travailleurs au niveau des unités de production et de l'entreprise n'a pas donné de pouvoirs réels aux travailleurs dont le rôle se limite à émettre des avis ou des recommandations. Le conseil de direction comprend des représentants des ouvriers, mais le directeur général conserve, avec le ministère de tutelle, les pouvoirs déterminants en matière de gestion et d'investissements. La 3^e conférence nationale de la GSE a constaté, en 1979, l'absence de fonctionnement de la GSE. Toutefois, la GSE a permis au pouvoir central d'avoir accès à certaines informations que la direction de certaines sociétés d'État pourraient maquiller dans le but d'avoir une autonomie accrue par rapport au ministère de tutelle, ou pour cacher une gestion chaotique, voire frauduleuse.

Enfin, les industries industrialisantes n'ont pas encore produit les effets d'entraînement espérés et la matrice industrielle ne s'est pas noircie automatiquement. Certains en sont arrivés à la conclusion que le choix de la sidérurgie comme industrie industrialisante était erroné et qu'il aurait fallu désigner à la place la construction électrique, la chimie d'application et la parachimie dont la production peut également servir à la consommation finale ¹³.

¹³ Voir l'article de Audveff W. et Hayab A., *Les Priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles industrialisantes ?*, *Revue Tiers-Monde*, t.

Il semble cependant que le choix des industries industrialisantes ne soit pas à remettre en question. Il s'agirait plutôt d'intensifier les relations directes entre les industries de base choisies ¹⁴. Ainsi, la sidérurgie (société SNS) devrait s'attacher à fournir au plus vite le secteur des hydrocarbures (société SONATRACH) en tubes et produits d'acier nécessaires. La société d'État chargée de la construction mécanique (SONACOME) devrait entreprendre la construction de machines-outils, biens d'équipement par excellence. Ces derniers seraient alors utilisés par la société productrice d'équipement électrique (SONELEC) et par celle qui produit de la chaudronnerie et des structures métalliques (SN Métal). Cette dernière fonctionne d'ailleurs au ralenti alors que des produits qu'elle pourrait fournir sont encore importés. Toutefois, ce renforcement nécessaire des échanges directs entre les industries de base requiert un fort développement des fonctions nationales de conception et [21] de contrôle de la réalisation des projets industriels. L'atrophie actuelle de ces fonctions est l'une des conséquences de la dépendance technologique qu'entraîne, à court et à moyen termes, ce modèle de développement.

Les implications du modèle à court et à moyen termes

Dès le départ, ce modèle comportait de nombreuses implications économiques et sociales. Certaines ont revêtu un caractère progressiste (réforme agraire, nationalisation des principales compagnies pétrolières étrangères, Elf-Erap et CFP, en 1971), tandis que d'autres ont été considérées comme un mal provisoire nécessaire à l'obtention du décollage économique prévu, en 1968, pour les années 1980.

Le chômage et l'émigration

XIX, Octobre 1978, ainsi que la réponse de Genné M., in la *Revue Tiers-Monde*, t. XX, n°80, 1979.

¹⁴ Voir l'article de P. Judet, *op. cit.*

La volonté de mettre rapidement en opération des pôles industriels à forte productivité a entraîné le choix d'équipements productifs de grande dimension dotés d'une technologie de pointe. Intensifs en capital, ces investissements sont faiblement créateurs d'emplois : les deux premiers plans (1970-77) ont permis la création d'une moyenne annuelle de 100 000 emplois tandis que 200 000 jeunes sont arrivés en moyenne chaque année sur le marché du travail ¹⁵. En 1975, le taux de chômage au sein de la population active masculine était encore de 40% ¹⁶

Corolaire du chômage, l'émigration a continué à se développer jusqu'à ce que la crise entraîne la fermeture des frontières des pays européens. Ainsi, le nombre des travailleurs algériens émigrés en France a augmenté de 50% entre 1968 et 1975 ¹⁷. Soupape de sécurité face au chômage, l'émigration constitue aussi la deuxième source de devises (après l'exportation des hydrocarbures) pour le financement du développement, grâce aux mandats que les travailleurs émigrés envoient chaque mois à leur famille. Cette dépendance par rapport au marché du travail des pays développés s'accompagne d'une intégration accrue au marché mondial des marchandises et des capitaux.

L'intégration accrue au marché mondial

Le but du modèle de développement algérien est de permettre le renforcement de l'indépendance nationale par un développement autocentré des forces productives. À moyen terme, ce modèle entraîne cependant une dépendance accrue à l'égard des sociétés multinationales qui sont les seules capables de fournir de tels ensembles « clé en main » (67% des réalisations du plan 1970-73 ont été effectuées sur ce mode ¹⁸) ou « produit en main ». En outre, le financement de ces

¹⁵ Bennamane A., *An Algerian Development Strategy and Employment Policy*, Center for Development Studies. University College of Swansea, 1980, p. 103.

¹⁶ Rousset, D., *Émigration, paupérisation et développement du capitalisme en Algérie*, Contradictions, Bruxelles, 1980, p. 80.

¹⁷ Cejtion, *Les Immigrés*, Stuck, Paris 1975.

¹⁸ Dersa, *op.cit.*, p. 96.

importations donne un rôle vital à l'exportation d'hydrocarbures vers un nombre limité de pays et entraîne aussi un recours aux crédits internationaux.

Le nombre réduit de fournisseurs internationaux en matière de complexes industriels et leur suprématie technologique face au manque d'expertise locale ont eu des effets néfastes [22] pour l'Algérie : retards injustifiables dans l'exécution des contrats, surcoûts exorbitants et même escroqueries techniques. Mais il y a plus grave : l'évolution de cette technologie importée reste dépendante d'un petit nombre de centres de recherche publics et privés situés dans les pays capitalistes développés. De plus, ce transfert de technologie est basé sur une présence importante de techniciens étrangers : en 1976, 71% des cadres techniques supérieurs étaient d'origine étrangère ¹⁹, et les transferts de salaire qu'ont effectué les cadres étrangers s'élevaient à 50% de rentrées en devises générées par les mandats des travailleurs émigrés ²⁰. Tout cela limite les chances d'une absorption et d'un contrôle rapides de la technologie importée et a entraîné l'atrophie des fonctions nationales de conception et de contrôle de la réalisation des projets industriels. À terme, la capacité de pouvoir reproduire localement l'appareil de production importé pourrait être compromise.

Ces importations sont financées à 90% par l'exportation de pétrole et de gaz qui s'effectue essentiellement vers les États-Unis, la France et l'Allemagne fédérale. Ces exportations nécessitent des investissements importants qui ont accaparés 36% puis 31% des investissements industriels des deux premiers plans quadriennaux. Pour financer son développement à long terme, l'Algérie a planifié les investissements dans ce secteur dans le cadre d'un « plan de valorisation des hydrocarbures » (dit plan VALHYD), élaboré par la firme américaine Bechtel, qui couvre la période 1976-2005. Les exportations de gaz naturel sont appelées à avoir un rôle croissant dans l'avenir, à la suite de la diminution des réserves pétrolières. Outre la dépendance par rapport à un nombre restreint de pays, le problème majeur, à ce niveau, est constitué par le risque de voir certaines activités de ce secteur, qui exigent de lourds investissements, prendre leur essor et fonctionner essentiellement pour

¹⁹ Berrissad M., *Économie du développement de l'Algérie*, Economica, Paris, 1979, p. 56.

²⁰ Benhouria, T., *L'Économie de l'Algérie*, Maspero, 1980, p. 322.

le marché extérieur, sans rapport avec la consommation nationale immédiate ou future.

L'accroissement de la dette extérieure est liée aux besoins de financement des importations massives de biens d'équipement. À la fin juin 1979, l'Algérie se plaçait au 7^e rang mondial pour le montant de la dette extérieure qui était alors de 13,8 milliards de dollars ²¹. Le ratio service de la dette/exportations est passé de 8 en 1971 à 17,1 en 1977 ²² et il doit se stabiliser à 25% pour la période 1980-84 ²³.

L'importance de cette dette n'est pas encore alarmante pour l'Algérie car elle repose sur des ressources pétrolières, gazières, voire d'uranium dont les marchés sont assurés malgré des fluctuations importantes. Le principal problème provient du fait que les crédits fournisseurs donnent un pouvoir accru aux firmes chargées de la réalisation des projets industriels. Les prêts publics (la Société pour l'expansion des exportations a accordé à l'Algérie un prêt de 1,5 milliard de dollars en 1978) sont liés à l'achat de biens dans le pays créiteur et les crédits bancaires sont de plus en plus assortis de conditions relatives à leur utilisation. Ce sont sans doute tous ces facteurs qui ont amené le ministre de la Planification à déclarer, en présentant [23] le plan quinquennal 1980-84, que « le recours abusif à l'extérieur et un de ses corollaires, l'endettement excessif, constituent une des premières cibles de ce plan. Il convient de réduire substantiellement le poids relatif du premier et du second ²⁴ ».

Le blocage de la consommation est la conséquence directe de la priorité accordée à l'accumulation. Ainsi, les équipements sociaux et culturels n'ont reçu que 11% des investissements du premier plan et une proportion identique pour le 2^e plan. Les salaires ont connu une progression très lente. En 1974, ils constituaient 16,5% du PIB ²⁵ et

²¹ Revue the Banka, Montréal, juillet 1980.

²² Benissad, M. (1979), *op. cit.*, p. 240.

²³ Judet, P., *op. cit.*

²⁴ Discours du ministre de la planification devant l'Assemblée Nationale, *op. cit.*, p. 120.

²⁵ Benissad, M., *Essais d'analyse monétaire*, Office des publications universitaires, Alger, 1980, p. 143.

l'augmentation générale de 3 à 30% accordée en 1977 n'a pas permis de rattraper un pouvoir d'achat rongé par l'inflation.

L'inflation contribue lourdement au transfert de la valeur créée en faveur de l'accumulation. Ses causes sont diverses. En partie importée, l'inflation est aussi engendrée par les effets de l'industrialisation accélérée. Les effets multiplicateurs des investissements massifs ont entraîné un accroissement de la demande finale. Or c'est dans une phase ultérieure que doit se développer l'industrie nationale des biens de consommation, malgré des investissements dans le domaine du textile et des chaussures effectués dans le cadre des deux premiers plans. L'offre domestique de produits finis est donc limitée. Ses effets inflationnistes ont été renforcés par les problèmes de l'agriculture, les goulets d'étranglement qui sont apparus à divers niveaux et la désorganisation des circuits d'importation et de distribution.

Ces pressions inflationnistes ont été alimentées par une augmentation inévitable de la masse monétaire (M_2) qui s'est accrue de 330% entre 1970 et 1977 alors que les crédits intérieurs à l'économie augmentaient de 566% pendant cette période ²⁶.

Le taux moyen d'inflation est difficile à évaluer, l'augmentation officielle des prix s'accompagnant de périodes de pénuries, de spéculation et de marchés « parallèles ». Entre 1967 et 1973, la viande a augmenté de 250%, puis de 200% de 1973 à 1977 ²⁷. Pendant ce temps, la hausse du prix des farines et des semoules, soutenus par le gouvernement, a été bien moindre. Quant au prix des logements loués par les organismes publics, il n'a pratiquement pas bougé. Toutefois, la pénurie de logement a engendré un marché noir des appartements dont les prix de passage s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

²⁶ *Ibid.*, p. 148.

²⁷ Dersa, *op. cit.*, p. 112.

La question du logement est, après celle de l'emploi, le problème le plus aigu du moment. La faiblesse de l'investissement social pendant les deux premiers plans, la mobilisation du ciment et des matériaux de construction pour les projets industriels, le fort accroissement de la population (de 10,5 millions en 1960, elle est passée à près de 19 millions en 1980) et l'urbanisation rapide (la population urbaine est passée de 25% du total en 1962 à 40% en 1977) ont engendré une énorme crise du logement. On estime à 1 million le nombre d'appartements qui devraient être construits pour les sans-abris. Les logements existants sont occupés par une moyenne de 8 personnes et 1 million d'entre eux devraient être rénovés pour éviter [24] que leur état de délabrement ne s'accroisse²⁸. Dans ce contexte, les logements achetés ou construits par les ministères et les sociétés d'Etat pour loger leurs cadres deviennent un privilège important.

Le sous-investissement dans l'agriculture est aussi un effet à moyen terme de la priorité absolue accordée à l'industrialisation qui a produit de lourds effets sur la situation actuelle. Les deux premiers plans (1970-77) n'ont consacré que 15% et 11% des investissements totaux à l'agriculture qui demeure sous-équipée. Ainsi, le second plan a fourni 12 000 tracteurs à l'agriculture alors que 20 000 tracteurs auraient été nécessaires pour maintenir le parc existant²⁹. Aussi, le nombre de chevaux par hectare est de 0,16 en Algérie, contre 0,90 en Europe et 0,99 aux États-Unis³⁰. L'insuffisance de l'irrigation est importante, les réalisations effectuées à ce niveau durant la décennie passée s'élevant à 65% des prévisions³¹.

Cette absence de dotation en capital par l'État a été renforcée par une allocation du crédit qui a privilégié les fonctions qui ne sont pas directement productives : pendant la dernière décennie, des organismes de service tels que les coopératives de commercialisation ont reçu 24% des crédits accordés à l'agriculture³², tandis que les fermes autogérées

²⁸ *Ibid.*, p. 219.

²⁹ Bouzidi, A., *Où en est l'agriculture algérienne ?*, RASJEP, vol. XVII, Septembre 1980, p. 424.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

qui fournissent plus de la moitié de la production nationale de nombreux produits agricoles malgré leur mauvais équipement, n'ont reçu que 19,5% de ces crédits. En outre, le secteur privé qui comprend de très nombreuses petites exploitations sous-équipées n'a reçu que 3% de ces crédits. Il est vrai que les responsables pensaient atténuer les effets du sous-investissement dans l'agriculture par les résultats de la réforme agraire décrétée en 1971.

L'autogestion agricole, la réforme agraire et le secteur privé

Malgré quelques réformes au cours des 15 dernières années, l'autogestion agricole n'a jamais pu vraiment exister. Dès le début les fonctions de financement, d'approvisionnement, de commercialisation et de contrôle de la gestion des fermes autogérées ont été prises en charge par des organismes étatiques qui imposent leurs normes et leurs prix. Aussi, les ouvriers de ces fermes en sont rapidement venus à se considérer comme des salariés mal payés et à se désintéresser d'une production qu'ils ne contrôlent pas.

En l'absence de profit jusqu'en 1976, les ouvriers des fermes autogérées ont vécu des avances de l'État dont la faiblesse les a incités à accroître l'autoconsommation. À cela s'ajoutent les effets d'une mécanisation insuffisante faite au moyen de techniques que les travailleurs maîtrisent mal et renforcée par un mauvais approvisionnement en pièces de rechange. Tout ceci a entraîné une baisse de la productivité des fermes autogérées alors que la production du secteur privé stagnait. Aussi, la production agricole a décliné durant les années qui ont suivi l'indépendance : entre 1963 et 1971 elle a décru pour les céréales (de 23 116 qx à 15 700 qx), les agrumes (de 4 300 qx à 4 000 qx) et les tomates ³³. En même temps, le déficit alimentaire s'accrut aussi pour le lait, l'huile, la viande et le sucre.

[25]

³³ Kader, A., Lencate C. et Moulin J.J., *La Voie algérienne*, Maspéro, 1979, p. 73.

La réforme agraire décrétée en 1971 a pour but de mettre fin à ce déclin de la production agricole en attaquant le problème au niveau des terres privées seulement. Au niveau de ce secteur, 600 000 familles n'ont pas de terre alors que 25% de la propriété privée totale est détenue, en 1971, par 3% des propriétaires dont beaucoup, absents de la campagne, ne cultivent même pas leurs terres ³⁴. En outre, 23% des exploitants disposent de moins d'un hectare et un autre groupe de 49% ont une exploitation dont la superficie varie entre 1 ha. et 10 ha., cette limite supérieure étant considérée comme la superficie minimum qui permette à une famille de vivre décemment. Le chômage rural touche une personne sur deux, l'émigration rurale atteint alors 1 million de personnes par an et le revenu annuel moyen de la paysannerie, au début des années 1970, est de 60\$.

Socialement impérative, la réforme agraire est aussi rendue nécessaire par le lancement du programme d'industrialisation accélérée : elle doit permettre l'élargissement du marché intérieur pour l'industrie naissante (engrais, semences, matériel agricole, équipement d'irrigation, vêtements et chaussures) tout en permettant l'obtention d'un surplus agricole destiné à nourrir une force de travail urbaine en pleine expansion et à limiter la croissance anormale des importations alimentaires. Étant donné le nombre important d'attributaires potentiels (900 000), la superficie distribuable relativement limitée et les buts d'un accroissement rapide de la production agricole et du marché intérieur, l'État choisit de donner en jouissance collective la terre nationalisée à des groupements coopératifs. Ces derniers semblent en effet pouvoir devenir rapidement des unités de production et de consommation importantes. De plus, la distribution de lopins privés aurait donné à chaque attributaire une superficie trop petite pour être économiquement viable. Enfin, l'échec de l'autogestion agricole a rendu les paysans potentiellement attributaires hostiles à cette forme d'exploitation.

À la fin de l'année 1979, la superficie agricole touchée par la réforme agraire s'élève à 1 250 000 ha., soit près de 25% de la superficie utile du pays ³⁵. Près de 60% du total distribué provient des terres domaniales et de celles qui ont été prises aux communes et aux confréries

³⁴ Charte de la révolution agraire.

³⁵ Bouzidi, A., *op. cit.*, p. 418.

religieuses. Le reste provient de terres nationalisées contre indemnités à partir de 1972. Elles proviennent de 22 000 propriétaires absenteïstes et de 6 000 grandes propriétés qui ont été limitées à une superficie qui permette à toute une famille de vivre aisément du travail de la terre, l'excédent ayant été racheté par l'État.

Les 110 000 paysans bénéficiaires de la réforme agraire (12 000 se sont désistés mais ont été remplacés) ont été regroupés, à la fin 1979, au sein de 887 coopératives d'exploitation en commun (groupements pré-coopératifs) et de 4892 coopératives de production agricoles (CAPRA) qui comprennent en moyenne 20 membres et ont une superficie bien inférieure à celle des fermes autogérées (de 100 à 150 ha. en moyenne, contre 1000 ha.)³⁶. Contrairement à ces dernières, les CAPRA n'ont pas nécessairement de directeur qui représente l'État et elles disposent d'une plus grande autonomie dans [26] l'organisation de leur production. Toutefois, elles sont tenues de s'affilier à la coopérative agricole polyvalente de service (CAPCS) de leur commune. Dotées de ressources financières par l'État, les 647 CAPCS en service à la fin 1979 sont chargées de fournir aux CAPRA l'équipement, l'approvisionnement en engrais et semence ainsi que l'assistance technique dont elles ont besoin. Enfin, une partie de la production agricole est prise en charge par 31 coopératives de commercialisation des fruits et légumes (COFEL) en service à la fin 1979.

La manière administrative dont les CAPRA ont été constituées par les autorités, l'absence de motivation profonde des paysans à s'associer, renforcée par les propos alarmants propagés par les forces hostiles à la réforme agraire (propriétaires privés importants et fondations religieuses) ont contribué à la lenteur du démarrage de ce nouveau secteur agricole. Ce phénomène a été renforcé par la faiblesse de la représentation des paysans attributaires au sein de l'Union nationale des paysans algériens : cela les a privés d'une tribune et d'un instrument nécessaires au déblocage de divers problèmes administratifs et techniques auxquels ils se sont trouvés confrontés, souvent sous l'œil passif des municipalités dont les élus appartiennent fréquemment à la moyenne bourgeoisie rurale ou au groupe des notables locaux. De plus, la bourgeoisie rurale a plusieurs fois tentée de faire chuter les prix au moment de

³⁶ Bouzidi, A., *op. cit.*, p. 418.

l'écoulement des premières récoltes des CAPRA, dans le but de les amener dans une situation difficile et démobilisant pour les nouveaux attributaires.

Enfin, l'absence totale du parti unique au sein des paysans concernés n'a pas pu être compensée par le volontariat étudiant qui a mobilisé des centaines de jeunes pendant plusieurs étés. L'absence d'un élément politique, mobilisateur, organisateur éducateur, enraciné au sein des paysans, se fait encore sentir. Les paysans attributaires bénéficient cependant d'une nouvelle structure d'habitat qui facilite la communication entre eux : en 1971, le gouvernement a lancé un programme de construction de 1000 villages agricoles. Dotés par l'État, ces villages regroupent les membres de plusieurs coopératives et leur offre divers services sociaux, éducatifs et administratifs. En 1979, 139 villages agricoles étaient achevés et des dizaines d'autres étaient en construction.

Le principal problème de la réforme agraire vient du fait qu'elle n'a pas pu satisfaire plus d'un demi million d'attributaires potentiels qui sont encore sans terre ou qui possèdent une exploitation trop petite pour pouvoir en vivre. (30% des propriétés privées ont moins de 1 ha.). La réponse à ce problème ne peut venir qu'à long terme car le secteur agricole algérien n'occupe que 18% de la superficie de l'Algérie, la surface utile (qui exclut les terres en jachère et les pacages) se limitant à 3% de la superficie du pays.

Il est urgent que le nouveau secteur agricole coopératif prenne son essor car la situation agricole a continué à se détériorer pendant la décennie passée. Le taux de couverture alimentaire est passé de 93% en 1969 à 55% en 1973 et à 41% en 1977 ³⁷. Les importations de céréales couvrent encore 65% de la [27] demande et celles de légumes secs 44% de la consommation ³⁸. Aujourd'hui, la relance de la production agricole ne peut plus être attendue d'une nouvelle réorganisation de la structure foncière. L'agriculture a besoin d'investissements en matériel agricole, de réseaux d'irrigation et d'un approvisionnement adéquat, dans le temps et en quantité, de pièces de rechange, semences et engrais. Le plan quinquennal 1980-84 prévoit encore de ne consacrer que 12% des investissements à l'agriculture et à l'hydraulique ³⁹. Il s'agit

³⁷ *Ibid.*, p. 421.

³⁸ *Ibid.*, p. 421.

³⁹ A. Brihimi, ministre, *op. cit.*

cependant là d'un progrès car le montant des investissements totaux prévus par ce plan (400 milliards de dinars) est 14 fois plus élevé que le montant total prévu par le plan 1970-73 et il dépasse de 3,6 fois les investissements du plan 1974-77.

En attendant que le secteur coopératif agricole prenne son essor et que la production du secteur privé (qui couvre 50% de la superficie cultivée) s'accroisse, c'est le secteur autogéré, qui en 1979, malgré une main-d'œuvre vieillissante, désintéressée et sous-équipée, fournit encore 68% des cultures industrielles, 86% de la vigne, 84% des agrumes, 54% des fruits et 40% des céréales ⁴⁰. Ces fermes pourraient se convertir en de grands centres de production si l'État les dotait de l'équipement nécessaire en leur donnant une autonomie de gestion plus grande. Toutefois, l'augmentation de la production agricole des trois secteurs dépend fondamentalement de l'arrêt de la détérioration des termes de l'échange entre les produits agricoles et les biens industriels de production. La responsabilité de l'État est impliquée aux deux niveaux, puisque ce sont des organismes étatiques qui imposent leurs prix à l'achat d'une grande partie de la production agricole et que ce sont des sociétés d'État qui fixent le prix des produits industriels livrés à l'agriculture. Il est vrai que la résolution de ce problème essentiel est liée à une réorientation du modèle de développement qui affecte tout le surplus disponible à l'industrialisation.

La situation sociale et les enjeux possibles

Vingt ans d'indépendance et une décennie de développement ont profondément modifié la structure sociale de l'Algérie. La société essentiellement rurale reposant sur la famille élargie a volé en éclats sous les effets conjugués de l'urbanisation, du développement du rapport salarial et de l'industrialisation.

Par ailleurs, l'armée a vu sa vocation centralisatrice et dirigiste renforcée par l'émergence d'une bourgeoisie d'État. Cette catégorie sociale dispose du pouvoir de décider de l'allocation, de l'utilisation et du mode d'accroissement du surplus national. C'est au sein de ce groupe

⁴⁰ Bouzidi, A., *op. cit.*, p. 416.

assez restreint, qui comprend les officiers supérieurs de l'armée, les membres du gouvernement et leurs conseillers, les hauts responsables du parti, des directions ministérielles, des sociétés d'État et des organismes publics, que sont discutées et décidées les grandes orientations et les mesures économiques et sociales importantes. Cette classe bénéficie en outre d'un haut niveau de vie : salaires élevés, villas, importantes [28] allocations de devises, voitures luxueuses, etc.

La caste des dirigeants du secteur public comprend ensuite les sous-directeurs des ministères, les directeurs des unités de production et les divers cadres techniques de l'appareil administratif et économique. Bien qu'elle fournisse des conseils et des recommandations à la bourgeoisie d'État, cette catégorie sociale doit surtout appliquer des décisions et agir dans un cadre choisi et décidé par le premier niveau. Elle bénéficie aussi de salaires élevés et d'avantages sociaux importants, mais sa consommation n'a pas l'ampleur de celle de la bourgeoisie d'État.

Parmi les alliés de ces deux grandes catégories qui se trouvent au sommet de l'État on pourrait penser trouver les fonctionnaires et les ouvriers des sociétés d'État. Les premiers, assurés d'un emploi stable et peu exigeant en travail, ont vu leur salaire augmenter en 1974 et 1977. Quant aux 350 000 employés de 17 sociétés d'État, ils bénéficient aussi d'un emploi stable, de service de santé propres à la compagnie, de salaires supérieurs à ceux du secteur privé, de cantines d'entreprises, de coopératives de distribution et de colonies de vacances ⁴¹.

Pourtant, les effets socioéconomiques du modèle, décrits plus haut, ont amené ces groupes sociaux à manifester leur mécontentement. Ainsi, l'année 1977 fut particulièrement agitée : elle enregistra 129 grèves dans le secteur public (soit 62 700 journées d'arrêt de travail) qui ont touché 31 865 ouvriers. La même année, le secteur privé a enregistré 203 grèves (58 6000 journées d'arrêt de travail) qui ont impliqué 16 228 ouvriers ⁴². Ces derniers n'ont pas la sécurité d'emploi de leurs confrères du secteur public, ont des salaires beaucoup plus faibles et travaillent dans des conditions d'hygiène et de sécurité extrêmement

⁴¹ Junquat, D., Le Nécessaire Réaménagement du choix en Algérie, Le Monde diplomatique, août 1981.

⁴² Dersa, *op. cit.*, p. 136.

pénibles. Toutefois, ces grèves demeurent fragmentées et la classe ouvrière est loin de constituer une force unifiée pour le moment.

L'élargissement du rapport salarial n'est pas le seul facteur potentiellement déstabilisateur que ce modèle a engendré. Sa nécessité centralisatrice a contribué à exacerber la question de la minorité berbère dont les revendications culturelles trouvent peu d'écho auprès d'un pouvoir dominé par une vision centralisatrice et productiviste de la vie nationale. D'autre part, la faiblesse actuelle de la création d'emplois et le vide idéologique engendré par la rupture des valeurs anciennes et l'affirmation du primat technocratique ont engendré une crise profonde au sein de la jeunesse. Formant 50% de la population du pays, la jeunesse se sent actuellement en marge d'un système qui ne lui offre aucune perspective à court terme. Enfin, la question des femmes reste entière, y compris sur le plan économique, où la femme est absente du marché du travail, et sur le plan juridique (projet d'un Code de la famille rétrograde).

Il ne semble pourtant pas que les luttes populaires puissent faire dévier de sa trajectoire le modèle actuel d'accumulation du capital. Même s'il existe des moments d'exaspération, les mouvements revendicateurs n'ont pas de coordination, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'irruptions spontanées. Par ailleurs, le pouvoir est encore considéré comme l'arbitre ultime par les [29] classes populaires qui s'en prennent plus à l'incurie de responsables intermédiaires. De plus, le peuple est relié à l'État par la fibre nationaliste. Ce courant émotif est alimenté par un environnement hostile tel que les vagues de racisme en France, l'arrogance ou l'indifférence des occidentaux par rapport au monde arabe, à la question palestinienne, au front Polisario, etc.

Par ailleurs, certaines mesures ont eu un impact positif. Ainsi, la gratuité des soins médicaux, depuis 1974, est certainement appréciée, même si la piètre qualité des soins offerts (consultations, traitements et médicaments) fait l'objet d'une critique populaire unanime.

La généralisation de l'enseignement primaire est également une mesure importante, bien que les parents soient peu satisfaits, même s'ils n'ont pas pu fréquenter l'école, de l'effectif moyen de 58 élèves par classe ⁴³ et de l'impréparation de nombreux maîtres d'école. De plus,

⁴³ *Ibid.*, p. 212.

40% des effectifs qui débutent le primaire se rendent au stade de l'enseignement moyen. Ensuite, 50% de ceux qui atteignent ce stade arrivent à la première année du secondaire ⁴⁴. À l'université, qui comprenait 60 000 étudiants en 1978, on estimait à 5% le nombre d'inscrits issus de famille ouvrière ou de la paysannerie pauvre.

Le plan quinquennal 1980-84 devrait cependant contribuer à atténuer certaines tensions. Ainsi, le plan 1980-84 diminue fortement la part relative des investissements accordés à l'industrie (qui descend à 23% du total), tandis que celle des investissements affectés aux équipements sociaux et collectifs s'accroît fortement, passant de 11%, pour les deux premiers plans, à 32% du total prévu.

Il est évidemment difficile de prévoir quelle serait la réaction des classes populaires qui obtiennent un avantage, même minime, du système actuel si les déshérités absolus se mettaient en mouvement, comme ce fut le cas en Iran il y a quelques années. Le chômage rural et urbain reste le principal problème du moment. La résolution de cette question cruciale dépend d'une inconnue : les industries industrialisantes vont-elles vraiment permettre l'industrialisation du pays et entraîner un noircissement de la matrice industrielle ? Cela revient à se demander, en d'autres termes, s'il est possible qu'un pays de la « périphérie » qui dispose d'un levier financier important et qui bénéficie, au départ, de l'absence de classes qui bloquent toute tentative de développement national, puisse obtenir un développement économique réel tout en restant lié au marché mondial et en subissant ses contraintes. Il s'agit peut être d'un pari, mais il est encore trop tôt pour dire, après 10 ans de développement, si les responsables algériens l'ont gagné ou perdu.

Pour l'instant, la bourgeoisie privée semble être la classe qui, à court terme, pourrait le plus tirer profit d'une remise en question du pouvoir actuel. Sa force économique et les alliances contractées par les mariages font d'elle une composante minoritaire du pouvoir actuel. Aujourd'hui, elle aspire à une plus grande liberté d'investissement et à des rapports plus flexibles avec l'extérieur pour l'importation de biens d'équipement légers à forte productivité et pour l'exportation de certains [30] produits. Ses aspirations trouvent une certaine audience car la lourdeur de l'appareil de production et de distribution fait l'objet d'un

⁴⁴ *Ibid.*, p. 212.

mécontentement général. De plus, la tentative de création de 450 petites et moyennes entreprises communales, dans le but de donner plus de flexibilité et de décentralisation à l'appareil de production, n'a pas donné de résultat.

Il est vrai que la marge de manœuvre de la bourgeoisie privée est relativement limitée car elle n'a pas intérêt à modifier en profondeur un modèle de développement qui lui a permis de s'accroître et qui lui assure une place pour l'avenir. Cette classe a la main haute sur la distribution et le commerce de détail qui sont appelés à croître avec le développement national. Au niveau de la production, ses unités de petite taille se concentrent dans l'industrie du bâtiment (elles emploient en 1974, 53% de la main-d'œuvre de ce secteur), dans le textile (46% de la main-d'œuvre de ce secteur), le bois (38% de la main-d'œuvre du secteur)⁴⁵, le vêtements et les produits alimentaires. Des matières premières qu'elles utilisent proviennent, en grande partie, d'entreprises possédées par la bourgeoisie rurale.

Alors que le secteur public employait 80% de la main-d'œuvre industrielle en 1976, la part du secteur privé dans la production brute des industries manufacturières était alors de 33%⁴⁶. Cela est dû au fait que les salaires sont beaucoup plus bas dans le secteur privé, les avantages sociaux inexistants, tandis que le matériel est usé jusqu'à la corde. Ensuite, les emplois improductifs y sont peu nombreux. Enfin, ce secteur bénéficie d'intrants à bon marché et à prix stable que lui livre le secteur public, tandis qu'il dispose d'une assez grande liberté pour la fixation de ses prix de vente. On le voit, la bourgeoisie privée dispose de moyens pour se développer à l'ombre des investissements de l'État qui la protège aussi d'une concurrence étrangère qui pourrait être fatale.

À moyen terme, il semble que le modèle algérien ait les moyens financiers et sociaux de continuer sur son mode actuel. La facilité relative avec laquelle s'est produite la passation des pouvoirs après la mort du Président Boumédiène, en décembre 1979, illustre le consensus assez large qui existe pour la poursuite du type d'accumulation actuel. Si de fortes contradictions existent, personne n'a envie de faire chavirer le bateau car il semble encore capable de flotter pour un certain temps ; et

⁴⁵ *Ibid.*, p. 78.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 78.

tout ceux qui doivent nager autour du navire n'ont pas encore le moyen de monter à l'abordage.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[31]

[32]



ABONNEZ-VOUS, ÇA PRESSE ! 

Nom _____
 Adresse _____
 Ville _____
 code postal _____ tél. _____
 PRESSE-LIBRE
 3575 Saint-Laurent, local 406
 Montréal H2X 2T7

Abonnement régulier 12\$
 Abonnement de soutien 25 \$
 Abonnement institutionnel 25 \$
 Abonnement collectif
 (3 exemplaires : pour groupe populaire
 ou syndicat 25 \$
 abonnement outre-frontière 25 \$

[33]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

NOTES D'ACTUALITÉ

[Retour au sommaire](#)

La question nationale mise en veilleuse, le gouvernement Lévesque semble avoir fait du slogan « un bon gouvernement » qui lui a valu sa réélection, la ligne directrice de son deuxième mandat. Qu'est-ce qu'il entend exactement par là ? La question paraît quelque peu difficile à répondre ; le flou ayant toujours été la marque de commerce de ce gouvernement. Une chose est sûre cependant. Un tournant qualitatif a été pris dans ce qu'il est convenu d'appeler la gestion des affaires publiques et le célèbre « préjugé favorable en faveur des travailleurs », très vite mis en sourdine lors du premier mandat, est aujourd'hui virtuellement abandonné au profit d'une prise de position de plus en plus ouvertement affichée en faveur de l'entreprise privée. Il ne s'agit plus seulement de prêter une oreille attentive aux récriminations du Conseil du patronat du Québec ou encore aux rumeurs en provenance de Wall Street mais carrément d'aller de l'avant, de jouer à fond la carte de l'entreprise privée et de donner suite aux demandes toujours plus pressantes des

milieux d'affaires. Il paraît maintenant bien acquis dans les hautes sphères du gouvernement que si la vitalité de l'économie québécoise dépend avant toute chose de son secteur privé, il appartient au gouvernement d'établir, ou plutôt devrions nous dire de rétablir, le climat de confiance propice à la relance de l'investissement privé et de prendre les mesures susceptibles de favoriser l'initiative privée québécoise aussi bien que d'attirer les capitaux étrangers.

Revirement de politique ? Pas tout à fait. En dépit des attaques intempestives dont il a toujours fait l'objet de la part des milieux patronaux, le gouvernement a toujours penché du côté de l'entreprise privée espérant seulement que ces mêmes milieux finiraient par comprendre que les mesures sociales mises de l'avant lors du premier mandat étaient nécessaires à la réalisation du nouveau contrat social qu'il entendait mettre en place et qu'il était de l'intérêt du capital québécois de miser sur l'autonomie du Québec dans le cadre d'une sorte de marché commun canadien plutôt que sur le projet du gouvernement fédéral de faire enfin du Canada un marché homogène d'un océan à l'autre. S'il n'y a donc pas lieu de s'étonner du penchant « naturel » du gouvernement Lévesque vers l'entreprise privée, il faut quand même souligner que celui-ci paraît avoir pris prétexte de la crise économique actuelle et cherché à profiter de ce moment propice, pour, comme on dit, mettre de l'ordre dans la maison et réorienter les politiques économiques et sociales afin de les conformer davantage à ce que l'on se plaît à appeler en haut lieu, les réalités nord-américaines et [34] ainsi mieux répondre au défi technologique des années 80. Les considérations électorales, les subtilités du pouvoir et sans doute aussi le jeu de tendances internes au sein du P.Q. font que pour le moment les choses sont loin d'être claires. Une série d'« événements » récents nous permet cependant de voir où plutôt de commencer à voir où l'on s'en va. On se rappellera le budget supplémentaire de novembre 1981 et le début d'une campagne des plus basses contre les soi-disant privilèges et « avantages sociaux » dont jouiraient les employés-es du secteur public. Puis, ce fut le sommet économique de Québec d'avril 1982, nouvelle occasion pour le gouvernement de faire le réquisitoire des politiques d'Ottawa et de rattacher la soi-disant crise financière de l'État aux conventions collectives abusives pourtant signées par lui. En mai, ce fut l'exposé (deuxième partie) du budget avec ses mesures de récupération des hausses salariales et autres décisions budgétaires et para-budgétaires pour limiter l'ampleur

d'un déficit devenu dorénavant l'objet des priorités gouvernementales. Et peu de temps après, c'était au tour du ministre Landry à dévoiler le second volet de Bâtir le Québec : « le virage technologique » que l'on peut considérer d'ores et déjà comme le programme cadre du gouvernement en matière économique d'ici la fin de son mandat.

Un bilan détaillé des actions, orientations et perspectives de ce gouvernement serait plus que souhaitable. Il s'impose. Une partie importante d'un numéro à venir sur la crise économique et les politiques actuelles y sera d'ailleurs consacrée. Dans un premier temps, et de façon plus modeste, nous voudrions au moins au travers des trois courts textes qui suivent, tenter de faire le point sur le dernier « budget Parizeau » et sur le « virage technologique ». Ces deux documents ont des implications tellement importantes que, même si chacun des textes qui suit n'a pour objet que *d'apporter quelques précisions et remarques* sur les intentions du gouvernement, il est essentiel de profiter de leur actualité encore récente pour dénoncer tout autant l'impuissance du gouvernement face à une crise économique qui semble le dépasser totalement que les choix pour lesquels il a opté tant en matière d'orientation économique qu'en matière budgétaire. Précisons simplement que le texte de J. Charest a été écrit immédiatement après la présentation du budget et à des fins de diffusion auprès des groupes populaires, alors que le texte de P. Bakvis a fait l'objet d'une diffusion interne au sein de la CSN. Le texte présenté au nom du collectif ne vise rien d'autre, quant à lui, qu'à résumer quelques idées et réflexions émises lors de discussions menées au sein du collectif de la revue et auxquelles ont participé également des membres des collectifs de « Conjoncture politique au Québec », des « Cahiers du socialisme » et de « Presse libre ». Trois textes sans prétention donc, mais trois textes qui révèlent plus que jamais l'urgence d'une alternative économique et sociale au Québec et surtout peut-être, l'urgence de propositions concrètes, conscients(es) que nous sommes cependant de l'impasse dans laquelle se trouve depuis quelques années ce qu'on appelle, la « gauche ».

[35]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix

NOTES D'ACTUALITÉ

“Le budget Parizeau.”

Par Jean CHAREST et Dalil MASCHINO

[Retour au sommaire](#)

De tous les budgets déposés par le ministre Jacques Parizeau, il est indéniable que celui du 25 mai dernier est le plus antisocial et le plus anti-syndical. Même si le gouvernement péquiste s'est rangé du côté des demandes patronales par la *force des choses* plutôt que par la *raison*, comme le soulignait récemment le président sortant du Conseil du Patronat, il est clair qu'il est maintenant bel et bien lié entièrement aux intérêts spécifiques du patronat. Sans entrer dans des détails, que le ministre n'a d'ailleurs même pas voulu donner lui-même, il vaut la peine de reprendre les grandes lignes de ce budget contre lequel plusieurs groupes de la société auront à se battre au cours de l'année, voire des années à venir. Cela est d'autant plus important que le discours du budget comme tel est très partiel, étant donné qu'un bon nombre de mesures importantes ont été annoncées en-dehors de ce discours. Il s'agit là bien sûr d'une stratégie de marketing bien pensée de la part d'un gouvernement qui n'ose pas assumer en une seule soirée l'odieux de ses choix politiques.

Un long préambule

Avant de donner les informations pertinentes sur son œuvre budgétaire, Parizeau s'est lancé dans une grande analyse de la situation économique canadienne, américaine et même mondiale afin de trouver rapidement les coupables de la piètre situation économique du Québec. Perspicace comme pas un, le ministre a eu vite fait de *cerner les ennemis* et s'est fait un devoir de rendre leur nom public. Vous les connaissez donc déjà, il s'agit du gouvernement canadien et, par extension, du gouvernement américain. Il y en a un autre qui a cependant un rayonnement plus provincial mais combien diabolique, ce sont les centrales syndicales et leurs 300 000 membres du secteur public.

L'analyse du ministre est fort simple. Le gouvernement canadien [36] dans l'application de sa politique monétariste anti-inflationniste a désespérément cherché à maintenir la valeur du dollar canadien au-delà des 80 cents U.S. Pour ce faire, il a dû maintenir les taux d'intérêts canadiens à des niveaux supérieurs aux taux américains. Comme le gouvernement américain agit sans se soucier des effets sur l'économie canadienne et qu'il était lui-même dans une lutte à finir avec l'inflation, il a choisi, devant la croissance du déficit budgétaire du gouvernement central, de hausser les taux d'intérêt de 10% au début de 1981 à 20% vers la fin de l'année. Le résultat est que la hausse correspondante au Canada étrangla rapidement l'activité économique pour nous plonger en pleine récession comme aux États-Unis.

Face à la détérioration de l'économie canadienne, le gouvernement fédéral décida de s'en tirer le mieux possible au niveau de ses finances et de laisser dériver les provinces sérieusement affectées par la récession. Il révisa donc les paiements de transfert aux provinces et, dans un geste machiavélique, tenta particulièrement de déstabiliser les finances publiques du Québec, selon les termes mêmes du ministre Parizeau.

On ne peut nier le fait que le ministre ait mis le doigt sur de véritables problèmes que plusieurs dénoncent depuis déjà fort longtemps. Cependant, il se dégage de l'analyse du ministre des Finances *une atmosphère de désespoir face à la taille de l'ennemi fédéral qui servira de caution à l'inactivité du gouvernement péquiste et aux mesures budgétaires qu'il entend prendre*. Il restera donc à ce gouvernement à montrer qu'il n'est pas battu par tous et qu'il peut aisément mater l'ennemi

interne, c'est-à-dire les 300 000 travailleurs et travailleuses du secteur public.

**Dépenses budgétaires :
coupures de 1,4 milliard \$**

Dans le discours du budget, il n'a pas été question des crédits qui seront accordés aux différents ministères puisqu'ils avaient déjà été déposés en mars dernier. Manœuvre inhabituelle mais fort efficace si on en juge par l'importance relativement faible que les média ont accordé à cette première partie du budget qui comportait pourtant d'énormes coupures.

Dans cette première facette du budget, les dépenses totales prévues étaient de 23 285 000 000 soit une hausse de 12,4 p.c. par rapport à celles de 1981-82. En tenant compte d'un taux d'inflation d'environ 12 p.c. cela signifiait qu'en termes réels les dépenses n'augmentaient pas en dépit de l'augmentation des besoins. Si on tient compte aussi que la hausse des dépenses ne serait pas répartie également entre les différents programmes et si on réfère aux crédits accordés l'an dernier, on évaluait les coupures budgétaires à environ 700 millions. Par exemple, l'ensemble du ministère de l'Éducation ne recevait qu'une hausse de 8 p.c. et à l'intérieur de celui-ci, la formation des adultes n'avait que 3,5 p.c. de plus, l'enseignement primaire et secondaire public 7 p.c. mais l'enseignement privé 12 p.c. ! Également, les montants accordés à l'Office des services de garde à l'enfance augmentaient globalement de 20 p.c. mais les sommes allant aux [37] services de garde comme tels augmentaient de 19 p.c. alors que celles accordées à la direction et l'administration haussaient de 35 p.c.

Avec de telles dépenses globales, le gouvernement québécois filait vers un déficit d'environ 3,7 milliards \$. On connaît la psychose qu'a développée le gouvernement péquiste durant les derniers mois autour du montant du déficit. Toute augmentation du déficit est pourtant justifiable si elle s'accompagne d'investissements publics équivalents et si l'objectif est d'améliorer la situation économique de façon durable. En fait, les choix politiques du gouvernement péquiste empêchent tout accroissement du déficit et cela, même si le prix à payer est la

détérioration accrue de l'état déjà lamentable de l'économie québécoise. À court terme, le gouvernement péquiste satisfait les exigences des milieux d'affaires mais gageons qu'à long terme nous continuerons de ressentir les effets néfastes de ses choix politiques sur l'ensemble de nos conditions de vie et de travail alors que lui-même sera disparu en tant que gouvernement.

Un des objectifs visés par le gouvernement suite aux multiples pressions des milieux d'affaires était l'abaissement des salaires des syndiqués du secteur public. Encore une fois, utilisant des statistiques qu'on peut interpréter de diverses façons, le gouvernement a bien mené sa campagne de propagande depuis plusieurs mois et il se sentait donc justifié de s'en prendre aux *plus favorisés* des travailleurs et travailleuses du Québec. On connaît la suite : coupures dans les salaires afin d'aller chercher au-delà de 600 millions \$. Comme tous les syndiqués du secteur public seront affectés du même pourcentage de réduction (18,8%), les plus bas salarié(e)s subiront encore plus durement que les hauts salarié(e)s cet appauvrissement. Le gouvernement espère ainsi affaiblir l'unité syndicale en faisant porter aux plus bas salarié(e)s le refus, par le Front Commun, de sa proposition initiale. De telles atteintes au mouvement syndical n'ont rien à envier aux mesures de Reagan ou à la politique duplessiste.

On peut donc affirmer que les coupures budgétaires pour l'année 82-83 totaliseront un minimum de 1,4 milliard \$, soit davantage que le 1 milliard \$ de l'année 81-82. Bien sûr, le détail de ces coupures ne seront connus qu'en cours d'année puisque le gouvernement *laissera souvent aux diverses institutions publiques la discrétion de répercuter les coupures à leur façon*. Il faut donc s'attendre à une série de « surprises » qui ne pourront évidemment pas laisser intacte la qualité des services à la population.

Revenus fiscaux : de faibles hausses d'impôts ?

Plusieurs analyses rapportées dans la presse officielle laissent croire que les Québécois l'avaient échappé belle au niveau de la taxation. En effet, en prenant ce qui a été inclus dans le discours du budget, on se rend compte que la hausse d'impôt totalisait quelque 250 \$ millions. Compter tenu de la situation économique, cette somme serait déjà trop grande en soi. Mais il y a beaucoup plus. En incluant la hausse de la taxe [38] sur l'essence annoncée en novembre 1981, les diverses taxes sur la bière et l'alcool, ainsi que les frais annoncés sur certains services gouvernementaux et la récente hausse des tarifs de péage sur les autoroutes, c'est *une augmentation minimale de 1,3 \$ milliard du fardeau fiscal des Québécois et Québécoises* qui sera effective pour l'année 1982-83. On comprend alors pourquoi le ministre des Finances a choisi d'étaler ses annonces de hausses d'impôts sur plusieurs mois et ainsi laisser croire que la seule hausse de son budget était minime. Tromperie, faiblesse, malhonnêteté intellectuelle, aucun qualificatif de ce genre n'est trop fort pour décrire les bassesses du ministre.

Quand on regarde les budgets des années précédentes, celui de cette année est sans contredit le plus lourd pour les contribuables sur le plan fiscal. Au moins dans ceux des dernières années, il y avait quelques consolations pour les payeurs de taxes. Cette année, rien. Rien, si ce n'est cette pseudo-indexation de 7,5% des exemptions de base qui correspondra, selon le ministre, à une réduction d'impôt de 300 \$ millions. Si le ministre ne jouait pas tant sur les mots, il dirait plutôt que les contribuables payeront beaucoup plus d'impôt puisque les échelles de taxation ne sont pas indexées mais qu'ils payeront 300 \$ millions de moins que s'il n'avait rien fait ! Il faut enfin rappeler que le bonbon pré-électoral du budget de l'an dernier, soit la baisse du taux d'imposition de 2%, avait été annulé en novembre dernier. Elle ne s'est donc jamais appliquée, n'a rien coûté au gouvernement, a permis au ministre des Finances de mieux faire passer les coupures budgétaires de l'an dernier, et a sûrement rapporté quelques votes lors de la dernière élection. Choisissez vous-même le qualificatif qui correspond à une telle manœuvre.

Comme on ne peut jurer de rien avec le gouvernement actuel, il faudra donc attendre l'an prochain pour connaître la véritable hausse

d'impôt au Québec mais elle sera d'au moins 1,3 \$ milliard. Par ailleurs, il faut noter que les réductions d'impôt annoncées l'an dernier pour les entreprises privées n'ont pas été annulées, probablement par oubli du ministre. Cela veut donc dire que le taux d'imposition des PME restera à 3% (de 13% qu'il était l'an dernier) et que celui des grandes entreprises passera de 8% à 5,5% le 1^{er} janvier 1983 (de 13% aussi en 1981). Les gains nets pour les PME seront de 240 \$ millions en 1982 et 1983, et de 530 \$ millions pour les grandes entreprises. Ceux qui croyaient que M. Parizeau n'avait rien donné au secteur privé dans son budget 82-83, comprennent maintenant que c'est parce qu'il leur avait déjà tout donné l'an dernier. Ha ! mais bien sûr, cela constitue un stimulant pour la création d'emplois. Le taux de chômage actuel en témoigne d'ailleurs !

Des perspectives...

Avec un budget des plus restrictifs sur le plan économique qui permet au gouvernement de maintenir pour l'instant son déficit à 3 \$ milliards, on ne peut s'attendre à un prompt rétablissement de l'économie québécoise. Prenant ses fantasmes [39] pour des réalités, le ministre termina son discours en disant :

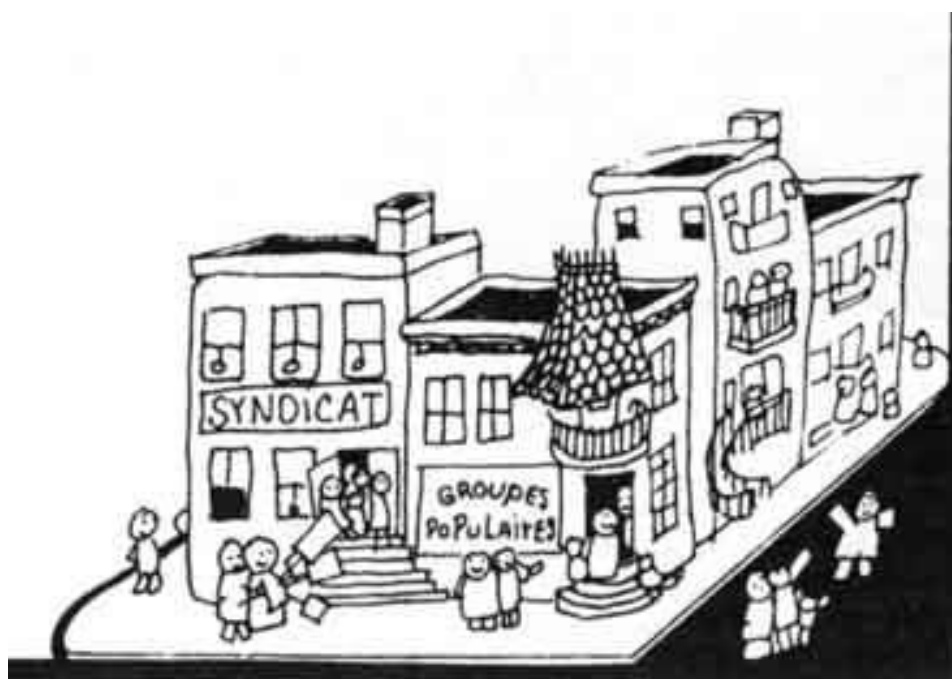
L'avantage d'être un petit pays, c'est que l'on peut accroître considérablement ses affaires, avant de gêner des intérêts majeurs. Encore faut-il de la persistance, de l'énergie, une solidarité tenace et la compréhension active des pouvoirs publics. Avec un peu de tout cela, la récession actuelle ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir.

Rien n'est plus faux. Les conditions nécessaires à une relance sérieuse de l'économie québécoise sont loin d'être réunies et les mesures annoncées dans le budget ne peuvent être le gage d'une quelconque aide. Quant à la solidarité, on se demande bien quelle corde masochiste des Québécois et des Québécoises le ministre veut faire vibrer en lançant un tel cri. On ne sème pas la discorde pour ensuite prêcher la solidarité. S'il en est une cependant qu'il faudra raffermir, c'est celle des Québécois et Québécoises syndiquée-s et non-syndiqué-e-s, travailleurs(euses) et chômeurs(euses), assistés sociaux et autres qui ne

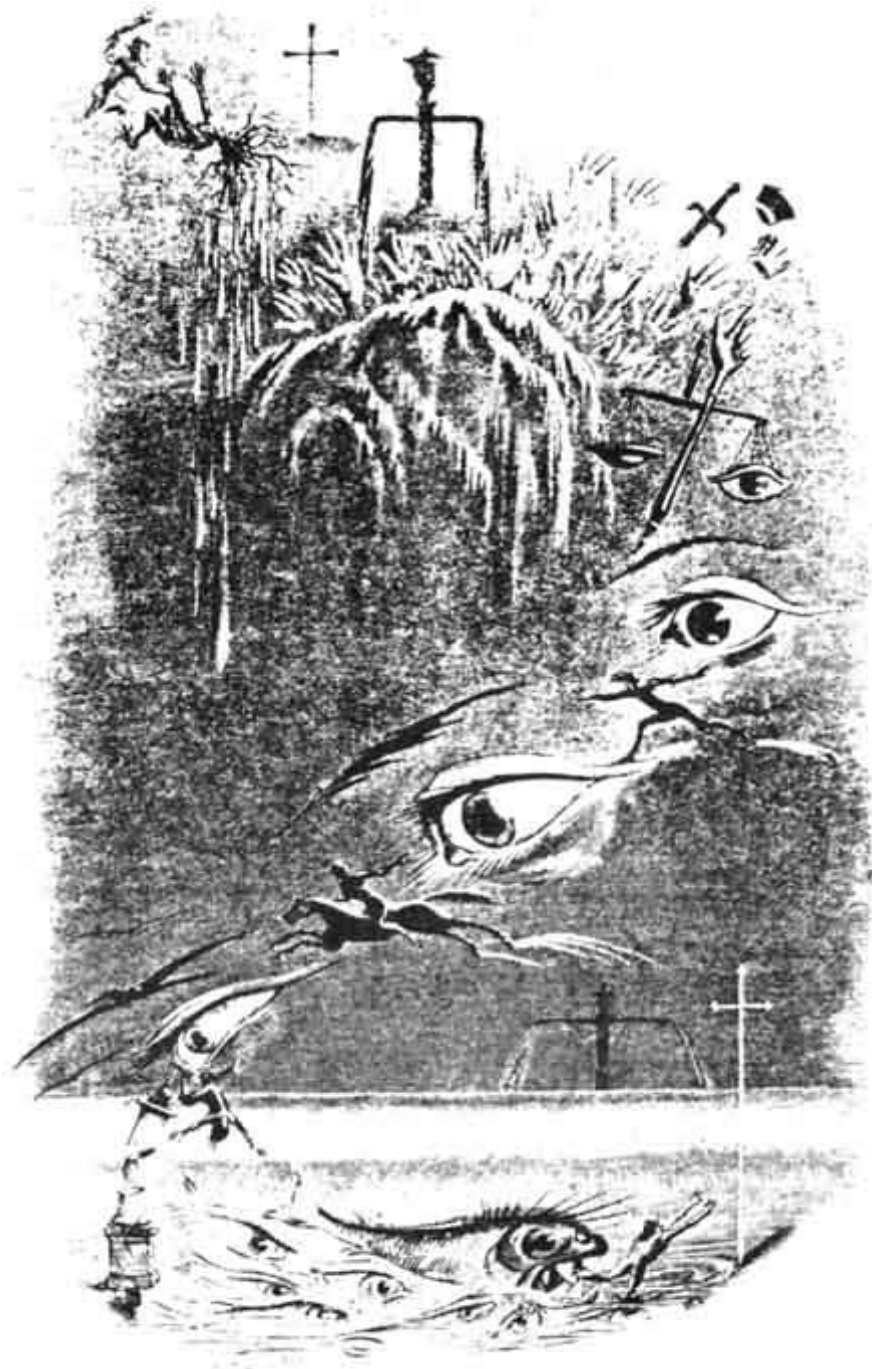
trouvent pas leur compte dans ce budget et qui payeront chèrement les choix politiques de la restructuration économique du gouvernement péquiste. La relance économique, ça ne passe pas par des coupures budgétaires, des hausses d'impôt et des mises à pied mais par la mise en place d'une véritable politique industrielle et l'intervention directe de l'État dans les secteurs clés de l'économie.

Mai 1982

** Ce texte a été adopté par le conseil du Sommet populaire au printemps dernier.*



[40]



[41]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix

NOTES D'ACTUALITÉ

“Le virage technologique : comment débâter le Québec.”

Par Peter BAKVIS

[Retour au sommaire](#)

Ceux qui chercheront dans le nouveau manifeste économique du Québec, *Le virage technologique*, également baptisé *Bâtir le Québec 2*, une nouvelle stratégie de planification et de développement pour sortir le Québec de la crise économique et des niveaux de chômage sans précédent, seront grandement déçus.

Ce manifeste, rappelons-le, fait suite au premier énoncé de politique économique, portant comme titre *Bâtir le Québec*, qui a été déposé par le ministre d'État au Développement économique en septembre 1979. Abondamment critiqué comme étant plus un catalogue de programmes déjà existants et un ramassis de vœux pieux et d'engagements vagues qu'une véritable définition d'une stratégie économique, *Bâtir le Québec* établissait néanmoins pour la première fois l'orientation de fonds du gouvernement du Parti québécois. Les politiques gouvernementales viseraient : *d'une part, la dynamisation de l'entreprise, véritable moteur de l'économie, et, d'autre part, le redéploiement de l'économie québécoise autour de ses avantages comparatifs* (page 2) pouvait-on lire dans *Bâtir le Québec 1*.

La trame de fond de *Bâtir le Québec 1* était très claire. Le rôle du gouvernement n'était pas de provoquer un développement économique autonome et intégré du Québec ayant comme objectif de créer le plein emploi et satisfaire les besoins des citoyens. Au contraire, selon *Bâtir le Québec 1*, le rôle de l'État était d'épauler les initiatives de l'entreprise privée, et surtout les initiatives visant à accroître la production dans les secteurs d'exportations sur le marché nord-américain. On insistait sur les avantages comparatifs du Québec au chapitre des ressources naturelles et on vantait en particulier les sources abondantes d'électricité avec *les tarifs les plus bas en Amérique du Nord* (page 26). La direction à poursuivre par le développement économique, selon *Bâtir le Québec 1*, était d'accroître sa dépendance sur les marchés extérieurs, en centrant sur des industries basées sur l'exploitation des ressources et l'électricité ou, faute de pouvoir attirer [42] les investissements nécessaires, d'exporter l'électricité. La préoccupation de créer de l'emploi, on le remarquera, est tout à fait absente : on ne se préoccupait pas de savoir si le redéploiement économique recherché finirait par détruire plus d'emplois qu'il en créerait.

L'alignement de Bâtir le Québec 2

Après une lecture de *Le virage technologique — Bâtir le Québec 2*, les propositions de redéploiement économique amorcées dans *Bâtir le Québec 1* apparaissent, en rétrospective, très timides.

Dans *Bâtir le Québec 2*, le gouvernement annonce qu'il renonce définitivement à imposer une orientation économique autre que celle que les intérêts capitalistes ont voulu donner au Québec, mettant fin ainsi à toute équivoque que des éditions antérieures du programme du Parti québécois aurait pu provoquer.

Dans *Bâtir le Québec 2*, on peut lire que :

La responsabilité d'assurer un développement suffisant et soutenu repose d'abord sur le secteur privé... Le gouvernement du Québec se préoccupe au premier plan de créer et de maintenir des conditions favorables au développement, au dynamisme des initiatives privées et croit que l'économie de marché doit être, de façon générale, préservée comme le système le plus apte à l'allocation efficace des ressources, (page 21)

On est très loin des programmes du Parti québécois où l'on parlait beaucoup de planification économique et où l'on promettait de mettre fin à la pauvreté, au chômage et à la croissance insuffisante *en s'appuyant prioritairement sur les entreprises publiques et coopératives et (en assurant) aux pouvoirs publics des moyens supplémentaires d'action*. (Programme du Parti québécois, édition 1975).

Dans la mesure où les entreprises publiques continueront d'exister, *Bâtir le Québec 2*, spécifie qu'on ne pourra plus compter sur des sociétés d'État pour poursuivre des buts autres que ceux poursuivis par les entreprises privées :

Toutes les sociétés d'État à vocation industrielle et commerciale sont maintenant soumises aux règles de la concurrence et de la rentabilité et la performance de chacune est évaluée selon les mêmes critères qu'utilise le secteur privé, (page 22)

Il faut donc supposer que cela fait maintenant partie du passé, de voir une société d'État comme Rexfor effectuer des investissements en fonction de l'objectif de créer de l'emploi dans une région qui en a besoin et non seulement selon un objectif de rentabilité à court terme.

Le rôle de l'État

L'État est réduit, dans *Bâtir le Québec 2*, à jouer un rôle unique de soutien aux initiatives des entreprises privées. On répète les simplicités reaganiennes qui sont devenues partie intégrante du discours péquiste à l'effet qu'il faut dégonfler le secteur public parce qu'il a connu un *gonflement* [43] *de la masse salariale plus rapide que celui du secteur privé* (page 19), que la *réglementation est difficile à justifier* (page 21) et il faut donc chercher à enlever les normes légales imposées aux entreprises. On annonce comme intention de réduire l'envergure du secteur public *en réduisant notamment les effectifs, en supprimant certains programmes devenus caducs et en revoyant totalement la tarification d'un grand nombre de services* (page 19). Plus loin, on annonce que *la période des grands investissements sociaux en matière d'enseignement et*

de santé est dans une phase terminale (page 199). Chose curieuse, au début du document on constate *la brillante performance relative de l'économie québécoise, et on déclare que l'effort de scolarisation des vingt dernières années... explique sûrement une bonne partie de l'évolution récente de l'économie* (page 17), sans s'interroger sur les effets, sur l'évolution future de l'économie, qu'aura la réduction des programmes sociaux qu'on soutient.

Cela ne veut pas dire que l'État, selon *Bâtir le Québec 2*, doit se retirer complètement du champ économique. Au contraire, même si on a découvert que *les entreprises ont accès à quelques 160 programmes d'aide gouvernementale fournis par environ 80 pourvoyeurs différents* (page 200) et que *les gouvernements du Québec et d'Ottawa auraient dépensé durant la seule année 1978 près de 1,2 \$ milliard pour stimuler la croissance des entreprises québécoises* (page 193), on trouve le moyen de proposer encore quelques nouvelles formes d'aide gouvernementales dans *Bâtir le Québec 2*. Ce à quoi l'État doit renoncer, selon *Bâtir le Québec*, c'est d'employer l'appareil économique de l'État pour infléchir les choix d'investissement des capitalistes privés ou de poursuivre des objectifs économiques autres que ceux poursuivis par ces intérêts privés.

Si l'industrie privée préfère investir dans des projets à haute intensité de capital, créant des nouveaux chômeurs, il n'y aurait donc pas question pour le gouvernement de favoriser des investissements dans des secteurs plus créateurs d'emploi. Comme le dit *Bâtir le Québec 2*, en résumant l'ensemble du programme :

De fait, toutes les actions proposées dans le cadre de ce programme concourent à soutenir l'initiative privée dans ses responsabilités d'orienter le développement économique en fonction des tendances des marchés et des nouvelles lignes de force qui se dessinent, (page 183)

Si l'objectif de publier les programmes *Bâtir le Québec* était de plaire aux hommes d'affaires du Québec, il faut dire que le deuxième tome a encore mieux réussi que le premier, du moins si on juge à partir des réactions au document *Le virage technologique*, exprimées par les différentes associations patronales. L'Association des manufacturiers du Canada (section Québec) l'a qualifié d'un *document important dans*

lequel nous retrouvons beaucoup d'idées que nous préconisons, et s'est particulièrement félicitée du rôle prépondérant accordé à l'entreprise privée (*Le Devoir*, 14 et 19 mai). La Chambre de commerce de la province de Québec a louangé le *langage positif, stimulant et encourageant* [44] de *Bâtir le Québec 2* (*Le Devoir*, 14 mai). Quant au Conseil du patronat du Québec, son président sortant constate que le gouvernement du Québec en est venu à se rapprocher des idées mises de l'avant par le CPQ depuis déjà quatre ou cinq ans. (*Le Devoir*, 21 mai).

Un survol général

Dans les prochains paragraphes, nous cherchons à dégager les grandes lignes de *Bâtir le Québec 2 — Le Virage technologique*, mais particulièrement d'en tirer les propositions qui représentent des changements d'orientation pour le gouvernement du Parti québécois. Il faut dire que, si la présentation est plus chiffrée que l'était *Bâtir le Québec 1* le document actuel s'aventure peu, tout comme le premier tome, à faire des propositions concrètes qui signifient des nouveaux engagements du gouvernement. D'ailleurs, il est à remarquer que les chiffres s'appliquent toujours au passé ; on ne tente jamais de chiffrer des prévisions ou objectifs.

Souvent l'objectif à atteindre dans un secteur donné est tellement vague qu'aucun véritable nouveau moyen d'action n'est exigé pour y arriver ; le reste du temps on se replie en annonçant comme nouveau moyen d'action des programmes qui sont déjà mis sur pied ou annoncés depuis fort longtemps.

Le document commence avec un bilan plutôt glorifiant de la performance économique du Québec depuis quelques années, en soulignant que l'augmentation du PIB et de la productivité a été légèrement supérieure à la moyenne canadienne, même si ces indices augmentent moins vite que la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE. Cette analyse, truffée de qualificatifs comme *comportement exceptionnel et brillante performance*, aurait été plus complète si on avait parlé du chômage qui place maintenant le Québec au niveau record de 13.6% en mai 1982. L'analyse s'arrête en 1980, les auteurs considérant que tout ce qui s'est passé depuis lors est la faute d'Ottawa et ses politiques monétaristes.

Le document se vante de la création de 55 000 emplois dans l'industrie manufacturière entre 1977 et 1980 (page 17), qu'on attribue à *Bâtir le Québec 1*, même si celui-ci ne paraît qu'en automne 1979, mais on ne mentionne pas qu'en un an, ce sont plus de 100 000 emplois qui ont disparu dans ce même secteur au Québec.

Une partie importante du document développe les mêmes thèmes qui dominent *Bâtir le Québec 1* notamment la nécessité de *dynamiser l'entreprise, d'exploiter les atouts naturels du Québec* et de favoriser *la concertation des agents économiques*. À part quelques exceptions, on développe très peu ce qu'on pourrait appeler de nouveaux engagements dans ces sections. L'exception majeure qui mérite d'être mentionnée, c'est l'intention annoncée de reconduire le programme de subventions dans l'industrie des pâtes et papier en y consacrant un autre 250 \$ millions après l'expiration de l'actuel programme en 1982.

Ailleurs, on rappelle souvent des programmes déjà existants ou déjà annoncés. Au chapitre de la gestion [45] des entreprises, où l'on constate des failles importantes particulièrement au niveau de la direction des PME, *Bâtir le Québec 2* annonce que le gouvernement maintiendra son programme UNI-PME, un programme qui verse des subventions à des PME qui engagent des diplômés universitaires (page 73). Ce programme existe déjà depuis 1977. Afin d'assister les entreprises exportatrices, le document annonce pour la X^{ième} fois *la nomination prochaine d'un ministre du Commerce extérieur* (page 88), annonce que le Premier ministre a déjà fait en 1980. Dans le domaine des Pêcheries, le gouvernement dit vouloir appuyer des initiatives visant des regroupements d'employeurs pour la mise en marché (page 128) ; or, les employeurs ont déjà annoncé un tel regroupement en mars 1982. Dans le domaine de la forêt, on discute longuement du potentiel énergétique que représente la biomasse forestière ; le seul engagement concret, c'est de rappeler que le conseil des ministres a approuvé, en mars 1981, la construction d'une usine expérimentale pour la production de méthanol. (page 138)

Plutôt que de constituer des moyens d'action pour réaliser un grand plan de développement, il apparaît que le *plan d'action* a été dressé pèle mèle à partir des programmes existants, ce qui amène à certains endroits à des contradictions flagrantes entre l'objectif qu'on dit vouloir rechercher et le moyen d'action, souvent constitué de programmes existants

ou déjà annoncés. Au sujet du financement des entreprises, le document dit constater, à partir d'une analyse récente faite par le gouvernement :

il ressortait donc de cette analyse que les PME québécoises faisaient beaucoup trop appel aux sources de financement à court terme, (page 91)

Quelques pages plus loin, on dit vouloir changer la loi sur les connaissances :

pour accroître l'offre de financement à court terme, (page 94)

Dans d'autres secteurs *les moyens d'action proposés* se réduisent à des platitudes insignifiantes.

En voici quelques exemples :

- Au chapitre du transport en commun, *Les investissements relatifs au plan de transport intégré de la région de Montréal* devront être effectués selon un scénario respectant au mieux les impératifs économiques et financiers tout en assurant le maximum de bénéfices aux usagers (page 159)
- Au chapitre du transport par camion, on dit vouloir effectuer une *révision des politiques (qui) doit respecter un équilibre délicat entre les objectifs d'efficacité et d'équité* (page 161)
- Pour ce qui est du transport maritime on déclare que *le développement harmonieux du potentiel portuaire et maritime du Québec demande de fait la concertation des principaux intervenants québécois concernés* (page 166)
- Le plan d'action dans le domaine du tourisme propose *une coordination et un partage meilleurs des rôles et des responsabilités des différents intervenants publics ; et le but de ce travail de coordination ?, la production et la diffusion d'un guide touristique* (page 178)

Le vrai virage

La seule section vraiment nouvelle de *Bâtir le Québec 2* est composée d'un chapitre de moins de 40 pages (dans une œuvre de 248 pages) qui porte sur trois thèmes : les grands projets publics et privés, le tertiaire moteur et les nouvelles technologies. Au sujet des *grands projets*, on insiste sur la nécessité du développement par le biais de mégaprojets, principalement dans le domaine énergétique, et on propose de mettre sur pied un Bureau des grands projets pour accroître les retombées au Québec de ces projets.

On ne s'interroge nullement sur le fait que ces projets ne présentent peut-être pas le meilleur moyen pour créer de l'emploi et susciter un développement soutenu, ni sur le fait que l'effondrement effectif ou prévu de plusieurs de ces mégaprojets énergétiques (Cold Lake, Al-sands, Dôme Petroleum, Gazoduc de l'Alaska) indique l'urgence de trouver un autre mode de développement.

Le chapitre sur le tertiaire moteur insiste, comme l'ensemble de *Bâtir le Québec 2*, sur la nécessité d'accroître le potentiel exportateur de ce secteur ; on compte surtout sur le génie-conseil. Pour favoriser ce développement, le document se félicite du fait que le Québécois travaillant à l'extérieur du Canada a droit à une réduction fiscale de 55% de son revenu. On note que le fisc québécois est plus généreux à ce chapitre que toutes les autres provinces canadiennes. Une contradiction majeure apparaît cependant dans cette stratégie. Le même document qui louange les politiques d'achat chez nous établies par le gouvernement du Parti québécois déplore le fait que *les firmes québécoises de génie-conseil se heurtent aux politiques restrictives d'achat local en vigueur dans certaines provinces*. (page 45)

Le troisième thème est celui qui donne au tome le titre : *Le virage technologique*. Les nouvelles technologies dont on discute sont les technologies électroniques et biotechnologiques. A part de parler de la nécessité pour les entreprises, avec l'aide de l'État, de faire des investissements dans la recherche et le développement, le document déclare, en gros, que l'avenir passe par le microprocesseur et que le gouvernement québécois est prêt à soutenir tout effort visant à accélérer son

implantation à tous les niveaux de la production et des services. Le virage que le document propose c'est de *modifier la structure industrielle pour l'axer sur des secteurs d'avenir* (page 20) et, plus concrètement, on propose que *l'action de la SDI sera beaucoup plus orientée en fonction d'interventions déterminantes pour les secteurs de pointe*. (page 58).

Cette prise de position en faveur d'une implantation sans critique des technologies micro-électroniques représente effectivement un certain virage dans l'orientation économique du gouvernement, par son appui sans nuance à une restructuration industrielle basée sur la micro-électronique et sans exiger que cette restructuration assure une amélioration du bien-être et du niveau de vie des Québécois. On a déjà vu le gouvernement détruire des emplois par des subventions accordées pour amener la *consolidation* des entreprises comme Agropur et Filature Plessis, mais ici on voit ces pratiques [47] devenir un principe de base de la politique économique du Québec. En effet, des études indépendantes ont démontré que les nouvelles technologies micro-électroniques pourraient amener la disparition d'une importante partie des emplois dans les secteurs de la fabrication et des services. On dit notamment que trois emplois disparaîtront pour chaque nouvel emploi créé et que 50% des emplois existants verront leur contenu modifié par l'implantation de la micro-électronique.

L'effet sur l'emploi de ce virage

Bâtir le Québec 2 n'est nullement préoccupé par ces implications de la nouvelle technologie, n'en faisant même pas mention, si ce n'est que pour proposer une démarche de concertation pour faciliter son implantation :

Parallèlement aux efforts visant à accélérer la pénétration des technologies électroniques, il apparaît primordial, quant aux impacts de celles-ci, de susciter une démarche de concertation entre les agents socio-économiques, (page 56)

Le sérieux du gouvernement de vouloir appuyer et accélérer la restructuration économique du Québec décidée par le capitalisme apparaît aussi dans les quelques brefs commentaires que *Bâtir le Québec 2* consacre aux industries qu'il qualifie de traditionnelles : pâtes et papiers, textile, vêtement, bonnèterie, meuble, chaussure, etc. Il faut noter d'abord que *Bâtir le Québec 1* avait pris la peine, au sujet des secteurs dits mous, de faire une mise en garde contre les stratégies visant à laisser tomber ces secteurs :

Des études ont suggéré de laisser tomber les secteurs les plus vulnérables et de planifier plutôt le retrait graduel du Québec de ces industries. Pour le gouvernement du Québec, cela n'est ni pensable, ni souhaitable, même du strict point de vue économique. (page 161)

Or, *Bâtir le Québec 2* va d'une toute autre façon :

Il faut reconnaître que les emplois ne pourront, dans l'avenir, être créés par la croissance de ces secteurs, (page 24)

Un peu plus loin, au sujet de l'industrie de la chaussure, on voit que le gouvernement québécois a très vite oublié ses virulentes dénonciations de la décision fédérale de mettre fin aux contingentements sur les importations des chaussures :

On doit maintenant envisager la disparition graduelle d'un bon nombre d'entreprises sauf, peut-être, dans certains segments de marché tels la botte d'hiver et le patin, (page 29)

Les secteurs que le document qualifie de traditionnels et où il ne voit aucun avenir que la disparition graduelle, assurent quelque 200 000 emplois au Québec actuellement, majoritairement dans des régions où aucune autre source d'emploi n'est disponible. La volonté du gouvernement de réduire le niveau d'emploi dans ces secteurs et d'en faire disparaître d'autres par l'implantation [48] rapide de la micro-électronique, justifient des inquiétudes majeures pour les travailleurs(euses)

québécois (es), qui seront les grands absents dans le virage technologique.

Dans l'ensemble, on est tenté de conclure qu'au moment où il apparaît, le document *Bâtir le Québec 2* est déjà dépassé par la conjoncture économique. Le document penche en faveur du développement par les grands projets au moment où de nombreux mégaprojets énergétiques au Canada s'effondrent. Tout comme *Bâtir le Québec 1*, il prône la spécialisation et la production pour l'exportation à une époque où de plus en plus de pays et provinces, y compris le Québec lui-même, adoptent des mesures protectionnistes. Le choix enthousiaste d'opter pour le développement de la microélectronique comme solution miracle à la crise apparaît presque caricatural, le document imitant, avec un décalage de trois ou quatre ans, les prises de position de la plupart des associations patronales en Amérique du Nord.

Le virage technologique ressemble étrangement à un document déposé en novembre 1981 par le gouvernement d'Ottawa, intitulé *Le développement économique du Canada dans les années 80*. Bien que le document fédéral soit d'une taille beaucoup plus réduite (24 pages), on y retrouve toutes les mêmes orientations développées dans *Bâtir le Québec 2* :

- le moteur économique viendra des mégaprojets dont on veut accroître les effets d'entraînement en mettant sur pied un Bureau des retombées industrielles et régionales des grands projets ;
- le gouvernement aidera les entreprises à accélérer l'implantation de la micro-électronique ;
- on veut mettre l'accent sur le potentiel exportateur des entreprises canadiennes.

On a beaucoup de difficultés à distinguer, dans *Bâtir le Québec 2*, une orientation différente des positions du fédéral, même sur des questions comme les secteurs mous. Peu après la parution du document, *le développement économique du Canada*, le nouveau ministre au développement économique, Bud Olson, a déclaré :

Nous allons arrêter de soutenir les industries établies qui ne seront jamais compétitives dans notre génération comme les textiles, le vêtement, la chaussure et plusieurs autres.

C'est un point de vue que *Bâtir le Québec 2* reprend également, comme nous venons de voir. Pour un gouvernement qui se dit avoir été trahi par le fédéral sur la constitution, il est ironique de constater sa volonté de suivre la ligne fédérale sur les questions économiques, qu'il s'agisse de geler les salaires du secteur public (une idée lancée par Trudeau à la conférence des premiers ministres en février) ou d'établir sa stratégie de développement des prochaines années.

Le côté anachronique de *Bâtir le Québec 2* ne lui enlève pas son importance en tant qu'indicateur de l'orientation économique fondamentale du gouvernement québécois. L'option esquissée dans *Bâtir le Québec 1* de favoriser au Québec la spécialisation selon les *avantages comparatifs* pour l'exportation démontrait déjà le désir du gouvernement [49] de se plier aux exigences du grand capital et d'assumer le rôle à l'intérieur de l'économie nord-américaine que le capital voudrait bien accorder au Québec.

Bâtir le Québec 2 reprend cette orientation dans une conjoncture où la classe ouvrière commence à en connaître toutes les conséquences : les exigences de la *compétitivité* avec nos concurrents, qu'ils soient les États-Unis, le Japon, la Corée ou l'Afrique du Sud, sont servies en argument par les patrons et les gouvernements dans leurs tentatives de faire reculer les salaires, les conditions de travail et les acquis sociaux.

Dans *Le virage technologique*, l'intention de soumettre les services de l'État aux intérêts du capital est encore plus catégorique que ce qu'on développe dans *Bâtir le Québec*. En plus d'accroître la dépendance à l'égard des marchés extérieurs, on propose de mettre toute l'économie à la remorque des mégaprojets plutôt que de proposer des moyens de développement plus décentralisés et plus créateurs d'emplois. De plus, le document propose d'accélérer l'implantation de la micro-électronique dans la production et les services technologiques. Leur effet néfaste sur le niveau d'emploi et le type d'emplois créés n'est plus à prouver et ceci exigerait donc, tout au moins, un encadrement gouvernemental très serré afin de protéger l'emploi. Les représentants patronaux ont très bien compris qu'avec *Bâtir le Québec 2*, le gouvernement

québécois a réussi mieux que jamais une recette destinée à plaire aux attentes de l'entreprise privée.

juin 1982

[50]

	Une ville à vendre ÉZOP-Québec Fruit de la recherche ÉZOP-Québec, lieu d'analyse des problèmes urbains de Québec		Médecine et société Les années 80 L. Bozzini, M. Renaud, D. Gaucher, J. Liambias-Wolff Recueil de textes où la médecine apparaît comme un immense appareil de contrôle social
560 p. 12,00 \$		555 p. 18,00 \$	
	Les enfants n'aiment pas la pédagogie J. Hohl L'éducation en milieu défavorisé, éducation à la conformité, aux normes sociales.		La télévision en vrac J.-P. Desaulniers Qui regarde quoi et à qui cela profite-t-il, la T.V. au jour le jour.
176 p. 10,00 \$		200 13,00 \$	
	Communication Information vol 4 n° 3 Numéro s'attardant spécialement sur la confrontation entre les chercheurs-penseurs et les journalistes-faiseurs.		Chansons de lutte et de turlute Chants de résistance et de revendications du peuple québécois, 43 chansons du mouvement ouvrier et populaire
268 p. 10,00 \$		95 p. 6,00 \$	
Éditions coopératives Albert Saint-Martin 5089 rue Garnier, Montréal, H2J 3T1			

[51]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix

NOTES D'ACTUALITÉ

“Quelques remarques sur les politiques économiques du P.Q.”

Par Christian DEBLOCK et Vincent van SCHENDEL

L'analyse de la crise au Québec selon le P.Q.

[Retour au sommaire](#)

Aussi surprenant que cela puisse paraître, à croire le gouvernement, l'économie québécoise ne se porterait pas si mal que cela. Elle aurait même fait preuve ces dernières années d'un dynamisme remarquable. Comment expliquer alors le taux officiel de chômage maintenant à 15% ? Le nombre record des faillites et fermetures d'usines ? Le nombre d'assistés(es) sociaux en progression constante ? Les mouvements tant de la population que des usines vers l'« ouest » ? et tout le reste ? La réponse est simple. Si problème il y a en ce moment au Québec, parce qu'il faut quand même bien admettre que la situation s'est sérieusement détériorée depuis deux ans, il ne serait que d'ordre conjoncturel d'une part (les arabes....) et en grande partie imputable d'autre part, aux politiques fédérales désastreuses. Le gouvernement Lévesque serait ainsi exonéré de tout blâme quant à la situation présente en même temps que justifié dans son inaction. Que faire en effet dans un tel contexte sinon attendre la reprise conjoncturelle, presser Ottawa de

modifier ses politiques et tenter du mieux qu'on peut de s'ajuster au nouveau contexte économique et social engendré par la crise ?

S'ajuster au nouveau contexte, voilà à quoi doit s'appliquer le gouvernement. Du même coup, voilà le véritable problème propulsé en avant : celui des finances de l'État. Le véritable problème auquel doit faire face prioritairement le gouvernement en gouvernement responsable qu'il est, n'est pas d'ordre économique mais d'ordre financier et avec celui-ci, d'ordre social. Le nouveau contexte économique actuel impose des réajustements douloureux certes mais nécessaires au niveau des finances publiques. Les politiques sociales « généreuses » des années passées doivent être révisées tout comme les principes qui ont régi les rapports entre l'État et ses employé(es). Les règles de bonne gestion financière ne permettent pas ou plutôt ne permettent plus [52] devrions-nous dire, de maintenir les dépenses au rythme de croissance qui fut le leur dans les années antérieures sans aggraver davantage le déficit, ce qui risquerait de faire perdre la confiance des milieux financiers, ou sans accentuer davantage la pression fiscale, ce qui n'est guère envisageable politiquement. De plus, n'y a-t-il pas quelque indécence à voir un groupe particulier de travailleurs (euses) jouir de privilèges comme la sécurité d'emploi et se faire accorder des hausses salariales « exorbitantes » lorsque les mises à pied n'ont jamais été aussi nombreuses dans l'économie et l'érosion du pouvoir d'achat, aussi forte ? L'argument financier se double d'un argument moral. Crise financière mais aussi, crise d'une certaine philosophie de l'État. Ce n'est donc pas seulement à l'ampleur du déficit budgétaire qu'il faut s'attaquer mais aussi, et ce n'est que de cela que peut dépendre le contrôle des dépenses, à l'orientation même que doivent prendre d'une part, la nature des interventions de l'État et d'autre part, les rapports aussi bien entre l'État et les citoyens(nes) qu'entre l'État et ses employé (es).

Crise économique et crise budgétaire

Cette analyse de la situation et des voies à suivre, encore que sommairement esquissée on en conviendra, appelle immédiatement un premier commentaire. La confusion est sciemment entretenue entre la crise économique que traverse le Québec et la crise financière que connaît

l'État, la première étant par surcroît nettement sous-estimée et la seconde, montée en épingle.

En ce qui concerne tout d'abord l'analyse de la situation économique en tant que telle, il est inutile de revenir sur la responsabilité du gouvernement fédéral ni sur le caractère international de la crise actuelle. Les taux d'intérêt élevés, le report des coupures de transferts fiscaux aux provinces, l'abandon de fait de certains secteurs économiques « mous », l'échec retentissant de la politique des mégaprojets, la politique énergétique, etc., ont, ce que personne ne niera, joué un rôle majeur dans la détérioration de la situation économique au Canada et en particulier au Québec, une province où l'économie repose beaucoup sur les secteurs traditionnels et la petite entreprise. De même, le Québec est, à l'image du reste du Canada, très dépendant de la conjoncture mondiale, très sensible à la concurrence internationale et aussi, ne l'oublions pas, très lié à l'économie américaine avec tout ce que cela implique. Cependant, tous ces éléments bien considérés ne permettent pas à eux-seuls d'expliquer pourquoi et ce, contrairement à ce que tente de laisser sous-entendre le gouvernement, la situation économique s'est dégradée ici, au Québec, plus qu'ailleurs. Les chiffres officiels sont d'ailleurs là pour le montrer. Une seule statistique le rappellera aisément : d'avril 1981 à avril 1982, le Québec a eu l'insigne honneur de compter 80% des pertes d'emploi au Canada et, en date du 17 juillet 1982, les estimations désaisonnalisées du nombre de chômeurs (euses) nous donnent 452 000 chômeurs (euses) pour le Québec comparative-ment à 460 000 pour l'Ontario, [53] soit des taux de chômage respectif de 15,2% et 10,1%.

En fait, la réalité est plus dure à admettre. Force est tout simplement de constater que, contrairement aux attentes soulevées alors qu'il était dans l'opposition, le P.Q. n'est guère parvenu en six ans de pouvoir ni à enrayer le déclin économique ni à empêcher que se poursuive le déplacement des industries et des institutions financières vers l'ouest. Faut-il rappeler quelques fermetures d'usine ou départs célèbres : Cadbury, Laura Secord, Celanese-Drummondville, BFG Admirai, ITT-Rayonnier, etc., sans compter Dupuis frères, Vaillancourt, la Fédération des magasins Coop, et tant d'autres. Le bilan en la matière n'est guère plus reluisant que celui des gouvernements précédents. Les sommets économiques, le soutien manifeste au capital québécois, les créations de nouvelles sociétés d'État et la redéfinition du rôle des sociétés déjà

existantes, les déclarations publiques de bienvenue au capital étranger, américain surtout, la présence plus marquée du Québec à l'étranger, etc., tout cela paraît loin d'avoir donné les résultats attendus. La structure industrielle du Québec continue tout bonnement à s'effriter même si dans certains secteurs on a pu constater quelques percées et quelques améliorations. Les ministres Parizeau et Bérubé ont beau occuper l'avant-scène politique' et ne voir dans la crise qu'une crise budgétaire, il faudrait peut-être en arriver à se rendre à l'évidence : la situation budgétaire difficile que connaissent les finances publiques ne serait-elle pas plutôt la conséquence de la dégradation de la situation économique ? Ne chercherait-on pas à inverser l'ordre des problèmes pour se donner de fausses priorités et justifier certains choix politiques ?

C'est vraiment la question qui se pose surtout si l'on regarde le fameux déficit qui est au coeur du débat sur la crise financière.

Les limites du tolérable en matière de déficit budgétaire seraient de l'ordre de 3 milliards de dollars. Du moins, c'est ce qu'il ressort de toutes les déclarations officielles depuis plus d'un an. Chiffre quelque peu mystique d'autant que le ministre Parizeau reconnaissait lui-même, dans son budget, qu'en tenant compte de l'inflation « un déficit cette année de 3,75 milliards aurait le même poids relatif qu'il y a deux ans ». (Il était déjà de 3,1 milliards !) On se rappellera toutefois l'argument invoqué : on ne peut continuer à emprunter pour payer l'épicerie, surtout aux taux actuels, et les investissements doivent correspondre à la capacité d'emprunt du gouvernement. En somme, le gouvernement serait dans la position de celui ou de celle qui serait forcé(e) d'emprunter et de se mettre sur la finance pour pouvoir subvenir à ses besoins ! Surprenant ! Ne serait-ce pas là l'aveu que ce sont les milieux financiers qui dictent leurs conditions et fixent la ligne à suivre ? Il y a quelque chose qui ne tient pas dans toute cette histoire.

i. Tout d'abord regardons les chiffres du déficit et les besoins de financement du Québec. La situation du Québec se compare à celle des autres provinces canadiennes et dans l'ensemble, elle est la même que dans d'autres pays. En période de crise, et on sait que les problèmes particuliers du Québec mis à part, elle dure depuis plusieurs années, il [54] n'est que normal de constater des déficits importants. La perte de pro-

Situation budgétaire des provinces
Année financière 1982-1983

	(en millions de dollars)	
	Déficit budgétaire	Besoins financiers
Terre-Neuve	\$168.2	336.4
Île-du-Prince-Édouard	33.0	56.3
Nouvelle-Écosse	374.2	333.6
Nouveau-Brunswick	421.9	494.6
Québec	2,985.	2,735.
Ontario (1)	2,800.	2,700.
Manitoba	334.6	900.
Saskatchewan	+ 1.4	991.
Alberta (2)	2,400.	2,400.
Colombie-Britannique	357.	279.

(1) Tient compte des modifications apportées le 26 juillet

(2) Révision budgétaire du 13 avril dernier en raison d'une baisse importante des recettes pétrolières

Source : Le Devoir, 5 août 1982.

Solde financier des administrations publiques
dans les sept principaux pays de l'OCDE de 1978 à 1982.

Capacité (+) ou besoin (—) de financement en % PNB/PIB nominal

	1978	1979	1980	1981	1982
États-Unis	- 0	+0.5	-1,2	-0.7	-1.3
Japon	—5.5	-4.7	-4,1	-3.6	-2.0
Allemagne	-2.7	-2.9	-3.4	-4.4	-4.0
France	—1.8	-0.6	+0,4	-2.4	-2.7
Royaume-Uni	-4.3	-3.2	-3.5	-2.3	-1.4
Italie	-9,7	-9.4	-7.8	—9.4	-9.7
Canada	-3.1	-1,9	~2.1	-0.1	-0.2
Total des pays ci-dessus	-2.5	-1.9	-2.5	-2.5	-2.4

Au Québec, selon les données des conférences socio-économiques, les besoins de financement en pourcentage du PNB/PIB nominal de 1978 à 1981 étaient respectivement de -2,3 % ; -2,2 % ; -3,4 % ; -2,8 %.

Source : Lise Simon et Diane Bellemarre, *Le Piège de la solution unique*. IRAT.

duction et de rentrées fiscales qui en découle ainsi que le coût des diverses mesures économiques et sociales de soutien, si modestes soient-elles, l'expliquent aisément. Des calculs réalisés par le ministère des Finances à Ottawa ont même montré que pour l'année 1981, il n'y aurait pas eu un déficit mais un surplus si l'économie avait fonctionné en situation conjoncturelle normale. Ne faudrait-il pas rappeler aussi que si les impôts indirects ont été sensiblement accrus ces dernières années (une réorientation de la structure fiscale qui, en passant, mériterait qu'on s'y arrête), les taux réels d'imposition des compagnies ont été eux, de beaucoup abaissés ! Les calculs du même ministère des Finances nous révèlent que ce taux serait [55] passé au Canada de 41% à moins de 30% de 1962 à 1981.

ii. La gravité de la situation économique au Québec requiert une intervention énergique de la part du gouvernement. Pas du « patchage » et des déplacements de postes budgétaires ! Qu'est-ce qui empêche le gouvernement d'accroître les investissements publics et en particulier,

de concrétiser le virage technologique que doit prendre le Québec ? L'absence de moyens financiers ? La crainte d'accroître davantage le déficit ? L'argument n'est valable que dans la mesure où l'on n'a qu'une pure vision comptable des finances de l'État, une vision de plus en plus défendue par le gouvernement ne serait-ce que par la confusion que lui-même entretient entre les postes budgétaires et para-budgétaires, entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, l'utilisation de toutes les sources de revenu possible à des fins d'équilibre financier, etc. En fait, dans les besoins financiers de l'État, il importe de dissocier clairement les besoins qui peuvent provenir des opérations courantes de ceux qui peuvent provenir des dépenses d'investissement. La création d'emplois durables est liée à l'investissement et, l'investissement se finance comment, si ce n'est par recours au capital et à l'emprunt ? C'est la formule bien connue de l'Hydro. Alors, comment expliquer la faiblesse surprenante des investissements publics à l'heure actuelle ? Par manque d'imagination de la part d'un gouvernement essoufflé ou bien plutôt parce que celui-ci à l'instar d'autres gouvernements entend dorénavant se conformer aux attentes des milieux d'affaires et limiter le domaine d'intervention de l'État dans l'économie ?

iii. Enfin, il faudrait noter aussi que si effectivement comme le prétend le gouvernement Lévesque, il y a une crise des finances de l'État, il y a lieu de s'alarmer pour les années à venir ! La détérioration des finances publiques allant de pair avec la détérioration de la situation économique, il faut s'attendre à ce que la situation financière aille en empirant... Doit-on s'attendre à des coupures encore plus brutales dans les dépenses sociales et à des attaques encore plus dures contre le secteur public pour pallier au ralentissement des rentrées fiscales que ne manqueront pas d'entraîner les carences gouvernementales en matière de politique industrielle ?

Pourquoi donc ces fausses priorités et ces faux débats ? Où veut-on en venir ?

Un tournant dans le rôle de l'État

Ainsi que nous l'avons souligné dans la présentation, les choses sont encore loin d'être claires pour le moment. Deux choses cependant se dégagent des derniers « événements » : i) un tournant qualitatif a été pris dans les orientations et le rôle que doit jouer l'État et ii) le gouvernement paraît avoir choisi de gérer le déclin économique de la province au mieux des intérêts des milieux financiers au lieu de s'engager résolument dans la relance de l'activité économique.

[56]

un tournant qualitatif

On ne le soulignera pas assez, le dernier budget Parizeau (partie 1, partie 2) est un budget extrêmement important. Il marque un tournant qualitatif majeur pour les années à venir. Comme Jean Charest l'a souligné dans sa note, les coupures dans les dépenses et les diverses hausses de taxes indirectes ont une ampleur beaucoup plus grande qu'elles ne le laissent apparaître au premier abord. De plus, les mesures de rattrapage des hausses salariales dans la fonction publique constituent une mesure sans précédent. Non seulement, elles nous montrent la nouvelle attitude qu'entend désormais avoir le gouvernement face à ses employés(es) mais aussi sa volonté de donner suite et de manière non équivoque aux attaques répétées des milieux patronaux aussi bien contre les écarts qui existeraient dans les salaires entre le secteur public et le secteur privé (ce qui au demeurant a toujours été prouvé par des études biaisées) que contre les avantages si minimes soient-ils dont peuvent se prévaloir les employés(es) du secteur public dans leurs conditions de travail. En somme, c'est la norme par le bas qui doit s'imposer et au gouvernement de s'aligner sur le marché, et non l'inverse.

Remarquons bien que si le gouvernement entend redéfinir ses rapports avec ses propres employés(es) et par delà, redéfinir l'ensemble des relations de travail au Québec à un moment où le rapport de force est loin de jouer en faveur du mouvement ouvrier, la nature de ses interventions dépasse largement les plans strictement budgétaires et monétaires. Le travail à temps partiel ou à contrat ou encore la sous-traitance

par exemple, font aujourd'hui partie du fonctionnement normal des différents ministères et sociétés d'Etat. Il suffit aussi de lire les intentions énoncées dans *Bâtir le Québec II* pour constater à quel point le gouvernement semble préoccupé par la dégradation des conditions de travail et une aggravation de la situation pour les femmes au fur et à mesure que seront introduites les nouvelles technologies.

Limitations des dépenses sociales, alignement sur le marché, nouveau cadre de relations de travail, etc. c'est toute une nouvelle conception de l'Etat qui commence à s'imposer. Gardien de l'ordre sur le plan social et simple agent sur le plan économique, l'Etat n'aurait pas à se servir de son pouvoir pour modifier les règles du jeu et encore moins, chercher à être le levier des changements sociaux. Une approche lourde de conséquences, parce que si on ne revient pas à revenir à la conception libérale de l'Etat du XIX^e siècle et qu'on ne prône pas encore ouvertement comme aux États-Unis, la « dérégulation » de l'économie (ou du moins de certains secteurs, comme celui du travail.), il n'en reste pas moins qu'un vent de conservatisme souffle très fort en ce moment à Québec. La conception « welfariste » de l'Etat qui avait au moins été une retombée positive du keynésianisme dans l'après-guerre, est progressivement en train de céder le pas à une approche beaucoup plus « neutraliste ».

la passivité du gouvernement

Tournant qualitatif ? oui, mais aussi passivité et inertie face au [57] déclin économique du Québec. Le *Virage technologique* ? Un énoncé de programmes et des lignes directrices pour l'avenir certes, mais en l'absence de moyens de concrétiser le programme et faute d'une véritable planification que se dégage-t-il de ce document si ce n'est un énoncé de vœux pieux. Alors que l'économie canadienne est en pleine restructuration, ce qui ne veut pas dire que ce soit une réussite, le gouvernement Lévesque paraît s'être résigné à accepter ce qu'on pourrait appeler le processus de « municipalisation » du Québec, à se cantonner à l'étroit domaine que lui laisse la nouvelle Constitution et à n'être qu'un « bon gouvernement ». À part la solution miracle de « l'indépendance », le gouvernement n'a pas grand chose d'autre à proposer que d'attendre que cela aille mieux chez le voisin et de compter sur

l'entreprise privée pour une reprise « naturelle » de l'économie même si paradoxalement cela entre en contradiction avec le projet, implicite ou non, du P.Q. de constitution d'une bourgeoisie québécoise et que, profit ne veut pas dire nécessairement investissement... En soi, le déplacement des priorités dont nous avons fait état plus haut, c'est tout autant le résultat d'un choix délibéré que d'un constat. Le choix, c'est celui de s'aligner sur les desiderata de l'entreprise privée et des milieux financiers ainsi que l'orientation nouvelle que l'on entend donner un peu partout à l'État au nom de la lutte à l'inflation. Le constat, c'est celui de l'impuissance d'un gouvernement (n'hésitons pas à parler de démission) à sortir l'économie du Québec de la crise conjoncturelle et structurelle dans laquelle elle s'embourbe dans le cadre des limites que lui-même s'est données, c'est-à-dire celles du marché et de l'association économique tant avec le reste du Canada qu'avec les États-Unis.

pour le Collectif,
Christian Deblock et Vincent van Schendel.

Juillet 1982.

[58]

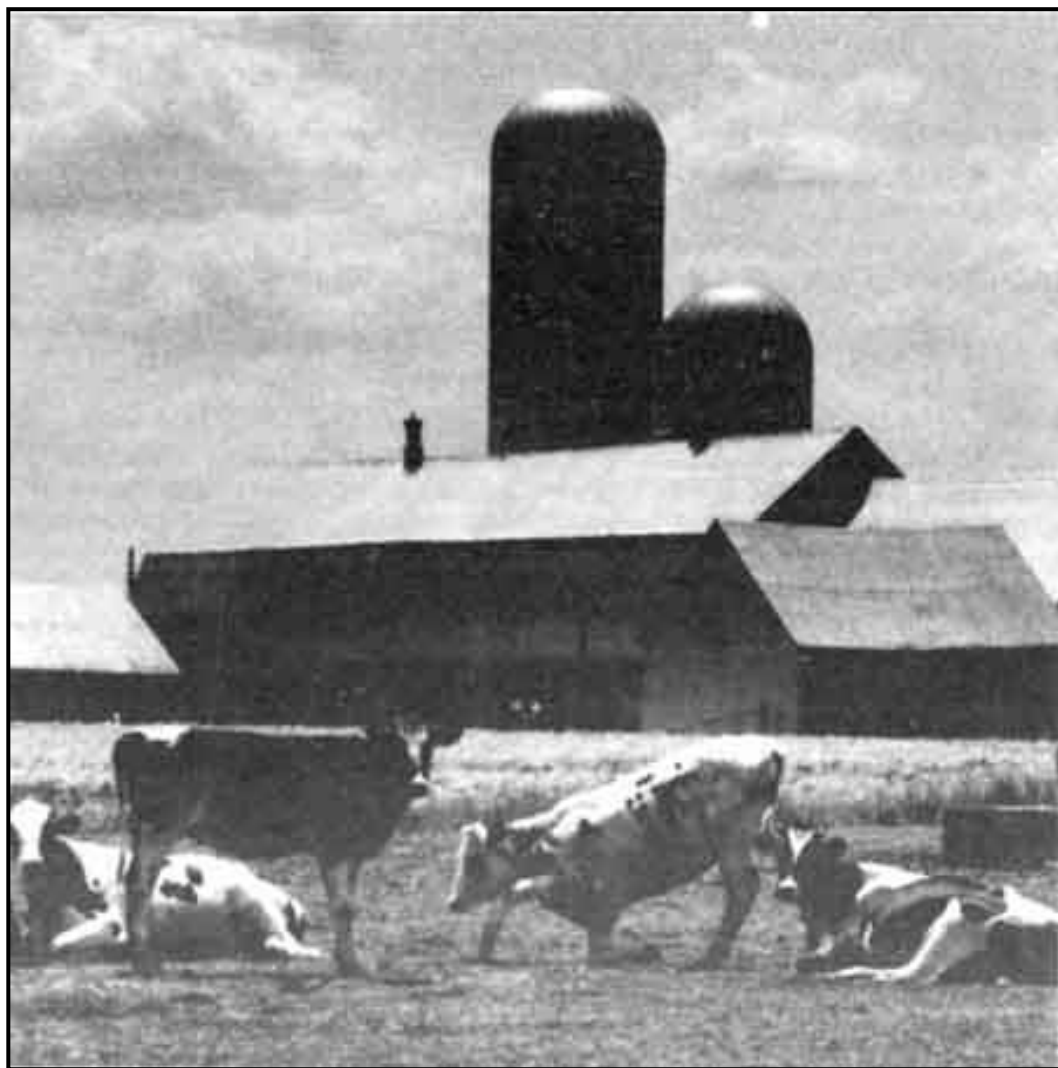


Photo Michel Pilon

[59]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

Agro-alimentaire : l'heure des choix.

DOSSIER

L'AGRO-ALIMENTAIRE AU QUÉBEC : L'HEURE DES CHOIX

[Retour au sommaire](#)

[59]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

Présentation

Le Collectif

[Retour au sommaire](#)

Le Québécois moyen consacre environ 20% de son revenu disponible pour s'alimenter. Ce pourcentage atteint facilement 30 à 40% chez les couches défavorisées. En tout, 7,05 milliards de dollars en 1981 dont 40% consommés à l'extérieur du foyer. Cette même année les dépenses alimentaires représentent 30,4% de l'ensemble des ventes au détail, 6,6% des exportations québécoises et près de 5% du produit intérieur brut. L'ensemble de la chaîne agro-alimentaire emploie près de 200 000 personnes, sans compter les milliers d'emplois indirects liés aux activités de fabrication d'intrants, de transport et d'entreposage des matières premières, produits finis, etc. L'économie du Québec présente les traits d'une économie dépendante car le degré d'autoapprovisionnement alimentaire atteint tout juste 60%.

La chaîne agro-alimentaire a récemment connu des bouleversements structurels fort importants qui n'ont pas été sans modifier, aussi bien nos habitudes alimentaires, que la façon de produire puis de transformer les produits de la ferme.

Au fur et à mesure que les Québécois s'urbanisaient et voyaient augmenter leur pouvoir d'achat, le modèle de consommation des classes sociales aisées tendait à se généraliser. Publicité, distribution et

communication de masse rendaient possible la création de supermarchés alimentaires comme vitrines permanentes et « tentation organisée » de la nouvelle société de consommation.

De plus, certains facteurs comme l'entrée des femmes sur le marché du travail, l'augmentation du temps de loisir, la réduction du temps accordé à la préparation des repas, le développement de la consommation collective, la restauration commerciale, venaient modifier radicalement le modèle de consommation alimentaire.

Le processus d'industrialisation de la sphère agro-industrielle procède du processus général d'industrialisation/capitalisation du mode de production capitaliste. Pour assurer son expansion, comme le dit Louis Malassis, « la sphère agro-industrielle est conduite à créer de nouveaux objets marchands et à réaliser des marchés potentiels, à la fois par l'innovation agro-alimentaire et les techniques d'intervention sur le marché (*marketing*)⁴⁷ ». Donc, l'agro-industrie appuie son développement non pas sur la recherche de la satisfaction des besoins nutritionnels des consommateurs, mais bien sur une sophistication et une diversification croissante de ce type de marchandises.

[60]

Les marchés agro-alimentaires sont de moins en moins « agricoles » et de plus en plus « agro-industriels ». Dans les économies occidentales, la consommation de produits agro-industriels représentent 70 à 90% de la consommation alimentaire totale. Simultanément s'élèvent les coefficients de consommation énergétique, de biens intermédiaires et de capital par unité de travail. En plus de détruire une partie de l'environnement, les économies alimentaires occidentales gaspillent une quantité affolante d'énergie. En 1970 aux États-Unis, le nombre de calories fossiles nécessaires pour produire une calorie alimentaire dans l'assiette du consommateur est de l'ordre de neuf ; ce même coefficient a doublé entre 1950 et 1970 ! Tandis que l'énergie alimentaire utile diminue le long de la chaîne agro-alimentaire, la valeur marchande augmente.

⁴⁷ L. Malassis, *Économie agro-alimentaire : tome I, Économie de la consommation et de la production agro-alimentaire*, Paris : Cujas, 1979, p. 105.

L'industrialisation du système agro-alimentaire (SAA) fut marquée d'un retard par rapport à l'ensemble des activités économiques. La sphère artisanale semble « résister » aux deux bouts de la chaîne. Face aux caractères de la production agricole, dispersée, discontinue, saisonnière et aléatoire, la consommation est relativement concentrée (urbanisation), quotidienne et constante. Ces ajustements nécessitent l'action régulatrice des industries agricoles et alimentaires (IAA), aidées par les pouvoirs publics, dans le but de concentrer, stabiliser, homogénéiser les produits agricoles pour répondre ainsi aux exigences de la distribution de masse.

L'industrialisation tardive du SAA s'explique généralement par les deux facteurs suivants :

- difficultés de maîtriser les processus biologiques de production et de « modeler » la production agricole aux conditions de la production industrielle ;
- spécificité des conditions sociales de la production agricole, notamment la difficulté de commander des Forces de Travail autour d'équipements fixes importants dans un même espace.

Les progrès biologiques que l'on a connu depuis les années 50 (sélection et croisement des troupeaux, etc.) à l'initiative des industries des aliments composés pour animaux, sont venus modifier radicalement les structures et les méthodes d'élevage. L'alimentation combinée et adaptée à chaque espèce et à chaque période du processus productif a rendu possible la séparation de l'agriculture et de l'élevage (fermes sans bétail et élevage sans sol), donc une spécialisation très poussée de ces activités. La maîtrise des chaînes biologiques de production et l'organisation des structures d'accueil des nouvelles technologies ont permis de généraliser l'insertion de l'agriculture dans *des* complexes agro-alimentaires coordonnés par de grandes firmes capitalistes de plus en plus internationalisées.

Ces changements importants ont entraîné une série de bouleversements et de transferts de centres de décisions tout au long d'une chaîne agro-alimentaire de plus en plus complexe. C'est de ces

bouleversements et des réactions des différents groupes d'agriculteurs dont il est question dans ce dossier sur l'agro-alimentaire au Québec.

Les articles du dossier

Martin Robert aborde deux questions importantes sur lesquelles la gauche devra prendre position pour faire avancer la cause de la classe agricole : la ferme familiale et les plans conjoints.

[61]

Partant d'une situation de rattrapage jugée vitale au cours des années 50, les interventions des pouvoirs publics et même des associations professionnelles agricoles (UPA) ont conduit à l'insertion graduelle des unités de production agricoles dans des filières technico-économiques dominées par l'agro-industrie capitaliste.

Afin de se maintenir eux-mêmes, ou pour maximiser la rentabilité de leurs équipements propres, les IAA, en s'introduisant dans l'agriculture, ont graduellement transformé les exploitations en « ateliers de production ». Le volume d'investissements requis pour répondre aux nouveaux critères des IAA (qui deviennent graduellement les seuls débouchés pour les agriculteurs), obligent les exploitants à se spécialiser dans une seule production et à accepter la logique du système qui les entraîne dans l'engrenage du progrès technique.

Robert conclut que, dans ce contexte, la ferme familiale s'avère incapable de s'adapter fonctionnellement et de réorganiser son unité de production tout en assurant le maintien de sa logique propre. Deux nouvelles tendances se dessinent : la petite entreprise capitaliste et la ferme de groupe. Malgré tout, l'UPA comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) maintiennent leur prise de position en faveur de l'entreprise familiale. Mais quelle ferme familiale l'UPA appuie-t-elle ? Telle est, selon Robert, la question que l'on évite de se poser.

De même les plans conjoints, permettant aux producteurs de négocier collectivement la vente d'une production spécialisée quelconque, ne sont pas exempts de contradictions. Bien que la formule demeure la pierre angulaire de la protection du revenu des travailleurs et

travailleuses dans l'agriculture ⁴⁸, elle accélère la différenciation des agriculteurs.

Le processus de modernisation et mécanisation de l'agriculture est caractérisé par l'augmentation des intrants industriels (engrais chimiques, pesticides, etc.) et l'application de nouvelles méthodes de production de plus en plus dangereuses pour les travailleurs (euses) agricoles. Suite aux deux notes présentant respectivement la structure et le fonctionnement de l'Union des producteurs agricoles (UPA), puis le partage des juridictions fédérales-provinciales en agriculture, Jean-Pierre Révéret aborde le problème de la santé-sécurité des travailleurs (euses) agricoles. Ce dernier constate tout d'abord que la complexité que pose l'analyse du problème tient à la persistance d'une certaine forme de compagnonnage entre exploitants et salariés agricoles. La non-syndicalisation et la dispersion des salariés agricoles dans l'espace ne les aident pas à briser leur isolement et à améliorer leurs conditions de travail. Révéret conclut que si l'obligation récente des agriculteurs embauchant des salariés, de s'enregistrer auprès de la Commission de la santé et sécurité au travail ne règlera pas tous ces problèmes, elle aura au moins le mérite de produire quelques données permettant d'appréhender la situation réelle de ces travailleurs (euses).

Parallèlement à la restructuration du capital dans la chaîne agro-alimentaire, les centres de décisions se sont fixés à un niveau hiérarchiquement supérieur aux « ateliers agricoles ». Étienne Lamy et Alain Côté brossent un portrait général de la sphère agro-industrielle québécoise, centré sur les agents. L'article montre comment les grossistes alimentaires canadiens, en position de quasi monopoles régionaux, ont réussi à drainer une bonne partie de la valeur ajoutée créée tout au long de la chaîne agro-alimentaire.

Le système agro-alimentaire québécois se caractérise par une forte hétérogénéité tant du point de vue de la forme des entreprises (coopérative ou capitaliste) que de leur taille (capital concurrentiel ou monopoliste). Guy Debailleul aborde un aspect important du dossier : celui

⁴⁸ Dans le contexte de crise, le grand capital relayé par le Conseil économique du Canada, l'Institut de recherches politiques, le Fraser Institute et le ministère des Finances du Canada, a mené depuis 1981 une offensive inédite contre les producteurs protégés par un plan conjoint (lait, oeufs et volaille). (Voir *La Presse*, 17 mai 1981.)

des articulations des différents sous-secteurs du système agro-alimentaire entre eux. Après avoir noté l'absence d'une théorie satisfaisante du développement du secteur agro-alimentaire, Debailleul dégage que les théories [62] analysant les rapports entre les IAA et les exploitations agricoles, développées en Europe à la fin des années 60, nécessiteraient un rapprochement avec d'autres qui seraient axées d'une part sur la dynamique du secteur de la distribution et d'autre part, sur la cartellisation du commerce mondial des produits agricoles stratégiques (céréales, protéagineux, etc.).

L'auteur conclut sur les contradictions au sein du système agro-alimentaire québécois dont la principale est sans doute le divorce entre une production agricole très spécialisée dans les productions animales et une consommation alimentaire diversifiée et de plus en plus influencée par la pénétration des firmes multinationales américaines. Ces dernières se diversifient et reportent sur les PME et coopératives agricoles locales une partie des charges dans les domaines les moins payants, tout en leur permettant de subsister. La confrontation de ces éléments au champ de forces qui semble se dessiner sur la scène alimentaire mondiale, aura pour effet d'en accentuer la contradiction et de compromettre sérieusement les chances de succès du programme d'augmentation du degré d'auto-provisionnement alimentaire, tel qu'énoncé dans « Nourrir le Québec ».

La généralisation des méthodes intensives d'élevage dans l'Est canadien s'est accompagnée depuis vingt ans de l'intervention des grandes firmes de l'alimentation pour bétail (Ralston Purina) dans la production agricole. Elle a pris la forme de production contractuelle ou de quasi-intégration. Denis Perreault analyse avec clarté l'évolution des stratégies des intégrateurs, qui d'un contrat de financement direct dans les années 60, ont trouvé graduellement plus avantageux d'intégrer les producteurs par l'intermédiaire des meuniers locaux et des abattoirs avec des contrats à forfait. La contribution de Perreault jette un éclairage intéressant sur le type d'articulation que peuvent entretenir les firmes multinationales étrangères, les PME locales et les agriculteurs.

Suite à la première partie du dossier situant le contexte général dans lequel a évolué l'unité familiale de production agricole, et aux articles de Côté-Lamy, Debailleul et Perreault, s'attachant à présenter la place, le rôle et les stratégies de développement des firmes agro-alimentaires,

la dernière partie du dossier est axée sur les « laissés-pour-compte » de ces bouleversements et sur l'organisation de leur résistance.

Le processus de modernisation-spécialisation de l'agriculture a marginalisé bon nombre d'exploitants. Après avoir présenté la structuration d'un espace rural, celui de l'Est du Québec, Bruno Jean montre comment la résistance des exploitants menacés d'une rupture d'activité, engendre la création d'une structure agraire duale : une agriculture *performante* adaptée fonctionnellement aux nouvelles conditions de la chaîne agro-alimentaire coexistant avec une agriculture *marginale* (prenant diverses formes : agriculture à temps partiel, agriculture biologique, agriculture de groupe). Ce deuxième type cherche à maintenir un minimum de cohésion dans les zones périphériques.

Les femmes, de leur côté, réalisent de plus en plus dans quelle position inconfortable elles se trouvent. Le manque à gagner des agriculteurs, induit par la crise (taux d'intérêt, marchés agricoles déprimés, augmentations des coûts des intrants, etc.) accentue l'importance du travail gratuit fait par les femmes et les enfants. L'édifiant portrait des femmes en agriculture que nous présente Suzanne Dion à partir d'une enquête fort documentée, vient confirmer que l'agriculture est bel et bien un monde d'hommes.

On se rend compte toutefois que certaines questions se devant d'être abordées dans l'optique d'un socialisme quelconque (l'avenir de la ferme familiale, les fermes de groupe, le fonctionnement de l'UPA, la qualité de vie, etc.) sont souvent soulevées par des femmes.

[63]

Bien que les agriculteurs-exploitants puissent, à juste titre, être considérés comme « structurellement individualistes », les transformations récentes dont nous avons fait état, ont conduit les exploitants à adopter un système de règles coopératives pour gérer, non pas les activités d'approvisionnement et d'écoulement comme c'est le cas depuis 1875-1885, mais bien les activités de production agricole. À partir d'une enquête sur les fermes de groupe en Saskatchewan, Michael Gertler discute le potentiel social de cette nouvelle forme d'organisation. Ce dernier en conclut que malgré les contraintes externes inhérentes au fonctionnement des fermes en régime capitaliste, les fermes de groupe restent le véhicule privilégié d'un nouveau modèle social. L'autonomie supplémentaire qu'acquièrent les membres (qui sont tous travailleurs-

entrepreneurs) leur confère la possibilité, entre autre, de faire certains arbitrages non-marchands (qualité de la vie, environnement, etc.).

Mais les deux entrevues que nous présentons en dernière analyse nous montrent que cette collaboration entre exploitants est encore loin d'être évidente au Québec.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.



[64]

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

LA QUESTION RÉGIONALE no 8

Présentation

Entrevue avec Paul Sweezy

Paul Sweezy en liberté !

Propos recueillis et traduits par Michel Pilon et Normand Roy [9]

Notes d'actualités

- Quel socialisme pour la France?
Jean-Jacques Gislain [17]
- La reaganomique !
Christian Deblock. Alain Dufour, Vincent van Schendel [29]

Dossier : La question régionale

- Présentation [49]
- L'envers de la médaille
Serge Côte, Benoit Lévesque [55]
 - Vers une typologie des régions du Québec [57]
 - Crise du rapport de l'Etat à la société régionale [63]
- Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec
Johanne Jutras [81]
- L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale
Hugues Dionne et Juan-Luis Klein [87]
- L'industrie forestière et le développement de l'Est du Québec
Jean Saintonge [93]
- La réidentification des coopératives agricoles : le cas du Bas Saint Laurent 1960-1980
Alain Côté [107]
- La place du travail dans la soumission de l'industrie du vêtement
Juan-Luis Klein [123]

Débat

- Le programme nucléaire canadien : quels enjeux? quelle opposition?
Pierre Leyrand 139
- Les limites des statistiques du logement et l'illusion d'une statistique du vécu
Jacques Godbout [145]

Rubrique de livres [151]

[65]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“LA GAUCHE A-T-ELLE MANQUÉ LE TRAIN DANS L'AGRICULTURE ?”

Martin ROBERT

[Retour au sommaire](#)

Au cours des dix dernières années, la gauche au Québec s'est peu penchée sur l'agriculture et sur ceux et celles qui y travaillaient. En même temps que le Québec se déconfessionnalisait, il s'urbanisait, s'industrialisait et oubliait le monde agricole pourtant si près. La pensée de la gauche sur le monde agricole fut quasi absente reflétant bien son absence des luttes agricoles ignorées ou secondarisées. Sa vision s'est principalement partagée entre une vision passéiste, naïve et idyllique de l'agriculture où s'inscrivait le « retour à la terre » de jeunes n'y ayant jamais vécu ni travaillé et celle de l'agrobusiness, agriculture industrielle, déshumanisée, où les vaches étaient branchées à perpétuité sur des « pipelines », où les poules ne picossaient plus au soleil et où les légumes poussaient sur une terre transformée en véritable bac de produits chimiques. Pareille vision laissait peu de place aux hommes, aux femmes et aux enfants qui y travaillaient ; on en parlait donc peu.

Pourtant durant les années soixante alors que l'exode rural battait son plein, que l'on fermait des villages pour ouvrir toujours plus d'usines, le mouvement agricole dirigé par l'UCC (Union catholique des cultivateurs), avait connu un rapprochement principalement avec la

CSN et la FTQ, allant jusqu'à produire des mémoires communs. L'UCC dénonçait alors le grand capital, demandait des enquêtes sur le prix de ses intrants et tentait d'organiser la mise en marché ordonnée des produits agricoles selon une formule qu'elle avait longtemps assimilée à la convention collective mise de l'avant par les travailleurs et travailleuses de l'industrie.

Les équipes se succédèrent à la tête de l'UCC au fur et à mesure que changeaient les conditions de l'agriculture, que celle-ci était « nettoyée » de ces petits producteurs au profit des producteurs bien inscrits dans le monde marchand et déjà prêts à se spécialiser et à entamer une certaine concentration de la production. Les producteurs diversifiés situés entre deux mondes, le monde domestique et le monde marchand, laissèrent donc la place aux gros [66] producteurs qui infléchirent le sens des luttes.

Les luttes par production prirent les devants, les groupes spécialisés se structurèrent et avec eux une vision plus corporatiste et étroite des luttes du syndicalisme agricole s'imposa. Plusieurs luttes menèrent à des résultats très positifs pour l'ensemble des producteurs agricoles, améliorant leur sécurité de revenu, leurs conditions de vie et de travail et leur contrôle sur leur production. Les agriculteurs se protégeaient de mieux en mieux du capital, des vendeurs de machinerie, de moulées, etc., des banques autant que des acheteurs, non pas en obtenant des réductions ou des contrôles de prix de leurs intrants mais plutôt en obtenant la capacité de répercuter sur le marché toute hausse de coût subie.

Après que les premiers heurts furent passés, que les intermédiaires furent éliminés, une certaine « paix industrielle » s'établit donc entre les maillons de la chaîne agroalimentaire obligés de se respecter dans un rapport de force rééquilibré. Peu à peu, les industriels en amont comme ceux en aval reconnurent les avantages d'une agriculture stabilisée où les ventes comme les achats pouvaient être planifiées, où les luttes coûteuses inter-concurrents étaient réduites. Ne leur restait-il pas leurs travailleurs et travailleuses à exploiter et leur profit « normal » à réaliser ? Les capitalistes qui ne voulaient pas s'en contenter se retirèrent du secteur, non sans tenter une dernière attaque bien souvent. On trouve peut-être dans ce retrait, la raison du développement des grandes coopératives agro-alimentaires. Sans aller jusqu'à dire qu'elles fonctionnent avec du capital dévalorisé, on peut soutenir qu'elles se contentent de moins que le capital privé.

Ces nouvelles relations établies dans quelques productions, ont naturellement rapproché certaines fractions des producteurs agricoles de leurs nouveaux « partenaires », les capitalistes et les commerçants locaux. La croissance des fermes, la concentration de la production et l'inflation firent d'ailleurs augmenter très rapidement et considérablement la valeur des exploitations agricoles de même que leur chiffre d'affaires. Sous ces deux aspects, les fermes même familiales d'aujourd'hui se rangent souvent dans le groupe des petites et moyennes entreprises et tissent de nouveaux liens avec le pouvoir local et régional.

Le milieu agricole, comme le capital ou le monde ouvrier n'est toutefois pas constituée d'un groupe homogène dont les intérêts seraient absolument identiques. Il y a dans l'agriculture des groupes de producteurs mieux organisés que d'autres, vivant dans un contexte économique plus stable ; c'est naturellement dans ces productions que se retrouvent les tendances les plus corporatistes, « protégeons nos acquis ». Cette tendance est plus présente chez les producteurs de lait, de volaille et d'œufs, alors que, dans les productions plus soumises aux forces du marché, les luttes encore vives contre certaines fractions du capital, suscitent un esprit plus revendicateur et militant.

Toutefois, à l'intérieur même des groupes les plus organisés, surgissent des différences importantes généralement estompées par une direction puissante. Sur beaucoup de points, les petites fermes n'ont pas [67] les mêmes intérêts que les plus grosses, les fermes des régions éloignées n'ont pas non plus les intérêts de celles du centre de la province, les fermes employant des salariés défendent des positions sans intérêt pour les fermes familiales. Mais derrière ces oppositions, se cachent des rapports de production souvent oubliés, des conditions de vie et de travail, des classes et des fractions de classes sociales en formation. C'est en arrivant à ce niveau que nous pouvons nous faire une meilleure idée de l'agriculture, des enjeux qui s'y vivent et des forces de changement social qui s'y cachent peut-être.

Il y a deux questions d'importance centrale sur lesquelles la gauche devra se faire une idée précise et sur lesquelles elle devra prendre position pour faire une quelconque avancée dans le milieu agricole. Ce sont les questions de la ferme familiale comme forme de production agricole et celle des plans de commercialisation des produits agricoles où plan conjoint.

L'appui à la ferme familiale

La première de ces questions est très embarrassante, surtout au sein des organisations agricoles telles l'UPA et ses fédérations affiliées de même qu'au niveau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La politique officielle consiste à appuyer la ferme familiale. Cette politique est présente à l'UCC-UPA depuis sa fondation en 1924. Une pareille position, en vigueur depuis presque 60 ans, laisse songeur si on pense aux transformations radicales qu'a connues l'entreprise familiale, passant d'une entreprise centrée sur les besoins de la famille jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, pour alors se transformer en entreprise marchande diversifiée et ensuite durant les années 60, en ferme de plus en plus spécialisée.

Quelle ferme familiale l'UPA appuie-t-elle ? Telle est la question qu'on évite de poser. Un certain flou peut permettre de camoufler quelques contradictions alors que l'on assiste de plus en plus, dans plusieurs secteurs à une concentration de la production entre les mains d'entreprises dont la taille dépasse de toute évidence les possibilités familiales. Un ensemble de conditions et de contraintes poussent et permettent la concentration dans ces secteurs. Les modèles de coût de production et le niveau des prix fixés en fonction du producteur « efficace » et souvent plus gros que la moyenne ; la concurrence capitaliste, le développement des nouvelles techniques mais aussi un facteur à ne pas négliger, les conditions de vie et de travail que sont prêts à accepter les nouveaux exploitants[^]) ou les nouvelles familles voulant commencer en agriculture amènent un grossissement des entreprises. On trouvera à l'avenir de moins en moins d'exploitants (es) prêts (es) à traire les vaches seuls (es) 365 jours par année, 2 fois par jour. L'influence de l'amélioration toute relative des conditions de vie et de travail dans l'ensemble de la société est très présente et va croissant dans le monde agricole.

Plusieurs solutions se présentent aux impératifs de la croissance au-delà des limites familiales. La première consiste à faire le saut qualitatif [68] et à avoir recours au travail salarié. Ainsi se profilent les conditions de développement d'un prolétariat agricole dont la situation sera très peu enviable. Les conditions de travail, de sécurité physique, les

conditions salariales sont déplorables dans ce secteur écarté de plusieurs lois de protection du travail et soumis aux relations paternalistes de la petite entreprise.

Une autre solution aux impératifs de l'élargissement des bases productives souvent utilisée, surtout lorsque les conditions financières de la ferme sont sous la moyenne, consistent en l'extension de surtravail absolu et gratuit de l'exploitant mais aussi des conjointes et des enfants. C'est en fait la façon traditionnelle de résister aux pressions du capital à l'extorsion de valeur, de survivre, qui sera pratiquée au prix d'une détérioration des conditions de santé, de vie et de travail. Au lieu de croître pour répondre aux impératifs de la loi du capital, on étira un peu plus le surtravail. Pour résister à la concurrence vive des fermes de plus en plus grosses, qui commencent à recourir au travail salarié, tout un ensemble de fermes familiales sont appelées à trouver une nouvelle voie entre la transformation comme les précédentes ou la détérioration des conditions de vie et de travail. Or, cette deuxième solution n'est qu'un palliatif, le report dans le temps d'une expulsion de l'agriculture.

Tel n'est d'ailleurs pas le seul problème que rencontre la ferme familiale. Ses dimensions réduites ont des effets néfastes pour les travailleurs et travailleuses qui y œuvrent. Ainsi, les heures de travail y sont déjà parmi les plus longues que l'on retrouve dans notre société. Les conditions de travail sont très dures à cause de l'irrégularité (saisonnalité) de plusieurs activités amenant des pics de demande de travail énormes, à cause de la diversité des tâches productives, des conditions climatiques, de l'isolement, de la mécanisation, et du caractère paternaliste des relations de travail. Les enfants fournissent d'ailleurs en agriculture un travail gratuit important malgré la législation les protégeant. On ne sera pas surpris de savoir que l'agriculture est un des secteurs où les accidents de travail et les décès sont les plus fréquents.



La ferme familiale est aussi porteuse de problèmes au niveau environnemental. La quantité limitée de ressources disponibles l'oblige à se spécialiser de plus en plus complètement pour pratiquer des cultures ou des élevages intensifs. Les problèmes de pollution de l'eau causés par le purin de porcs sont un phénomène connu et un problème aigu lié à la surspécialisation-concentration. Des [69] problèmes existent aussi au niveau de la rotation des cultures, des emplois massifs et croissants de pesticide, de l'érosion. La ferme familiale dans le contexte capitaliste actuel est une unité qui s'avère trop petite pour pratiquer un bon agencement de productions visant à assurer le maintien de l'équilibre environnemental. Les connaissances restreintes des exploitants ne facilitent pas les choses non plus alors que les normes financières pèsent de tout leur poids sur la survie de l'exploitation.

Avec l'idéal que développe la gauche quant aux conditions de travail, à la reconnaissance du travail des femmes, à la santé et à la sécurité au travail, au travail des enfants, à l'environnement et au gaspillage des forces productives, la ferme familiale s'avère un bien piètre cheval de bataille. Il est en effet difficilement possible de s'en faire encore les défenseurs sous le principe de la défense ou du respect de l'autonomie des travailleurs et travailleuses si elle place ces derniers dans des conditions déplorables, insoutenables et en contradiction évidente avec nos objectifs sociaux et politiques. Or, la résistance actuelle de la ferme familiale ne peut provoquer qu'une détérioration des conditions où elles opèrent.

Entre la ferme familiale que l'on connaît et la petite entreprise agricole capitaliste, une tentative de solution semble se dégager bien que

difficilement : la ferme de groupe. Il s'agit d'une unité de production regroupant plus d'une famille qui permet une meilleure planification, une meilleure utilisation des équipements, une organisation du travail différente où pourrait être reconnu le travail de chaque membre, hommes et femmes. Si la ferme de groupe permettrait de répondre à la majorité des objectifs des forces progressistes, il reste à franchir la distance entre la possibilité et la réalisation. Plusieurs entreprises se développent actuellement au Québec sous cette forme mais des problèmes sérieux demeurent sur plusieurs points dont celui des femmes, celui de la course à la productivité, celui de l'environnement. La ferme de groupe est certes un cadre intéressant mais le cadre comme tout outil, ne peut en lui seul modifier comportements et mentalité acquis de longue date et encore valorisés. Comme forme de production, elle offre toutefois de vastes possibilités encore peu explorées pour concilier l'autonomie des travailleurs et travailleuses agricoles ainsi que les objectifs sociaux de la gauche.

La gestion de l'offre

Une autre question importante occupe l'avant-scène agricole et contrairement à celle de la ferme familiale, elle est très discutée, c'est celle des plans conjoints. Les plans conjoints sont un peu comme les conventions collectives des travailleurs et travailleuses. Ils leur permettent entre autre de contrôler le volume produit d'une marchandise, condition préalable à toute négociation de prix véritable. De ce point de vue, l'agriculture est dans une condition particulière. Historiquement, contrairement aux autres secteurs industriels, toute baisse de prix se répercutait en hausse de production. Allongeant leur temps de travail, les membres de la famille cherchaient ainsi à maintenir leur revenu total. C'est en brisant ce processus que les [70] producteurs agricoles purent améliorer leur situation. Pour le faire, ils affrontèrent le capital et en particulier les acheteurs de produits agricoles, premiers bénéficiaires de l'extorsion de valeur ainsi produite.

C'est la situation qui se répète actuellement dans le porc où les meuniers et les intégrateurs, principaux exploiters des petits producteurs de porcs, font des pieds et des mains pour empêcher l'action collective des producteurs.

Les plans conjoints des producteurs, les systèmes de contrôle de la production (contingentement), ceux de fixation des prix sont sous surveillance étatique fédérale ou provinciale. Si les producteurs ont acquis une certaine protection de leur revenu, leur sort demeure très immédiatement entre les mains de l'autorité étatique sous l'influence prépondérante du grand capital. Le rapport de force est donc continuellement à maintenir et à reconstruire.

Luttant contre les plans conjoints et les producteurs, on retrouve le grand capital qui s'exprime à travers ses associations et les organismes économiques comme le Conseil économique du Canada, l'Institut de recherches politiques ou l'Association des fabricants en alimentation, mais aussi l'Association des consommateurs du Canada (ACC), enligné sur la position du grand capital et prêchant le retour aux forces du marché.

À l'appui des plans conjoints, on retrouve toutefois la Fédération nationale des associations de consommateurs (FNAC) qui considère que la planification de la production bénéficie aux consommateurs et à l'économie tout en assurant un revenu décent aux producteurs. Cette question de première importance n'a reçu aucune attention de la gauche québécoise, ce qui reflète assez bien son absence des dossiers agricoles.

Même si le plan conjoint n'est pas exempt de contradiction et favorise plus certains groupes de producteurs au dépend d'autres, il demeure la pierre angulaire de la protection du revenu des travailleurs et travailleuses dans l'agriculture et une expérience de planification de la production par les producteurs eux-mêmes très intéressante. En ce sens, ils méritent d'être étudiés et appuyés plus activement par les forces progressistes si elles veulent en arriver à comprendre le monde agricole, à y intervenir et à y déterminer les alliés potentiels. La gauche peut sûrement trouver des alliés importants au sein de l'agriculture d'abord auprès des salariés(es) agricoles, des femmes et des jeunes qui vivent dans toute leur force les contradictions exacerbées par la crise du rapport agriculture-capital. Pour ce faire et par la même occasion, elle devra prendre position sur les sujets de l'heure, et trouver la façon de stimuler la discussion et la recherche sur les thèmes souvent tus ou volontairement délaissés par la fraction dominante des producteurs en voie de transformation en petit capitaliste agraire, tels celui de la ferme familiale. Il faudra pour cela qu'elle sorte des universités et villes et qu'elle

réalise l'importance du monde agricole, des hommes et des femmes qui y travaillent.



[71]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“OÙ SONT LES FEMMES EN AGRICULTURE ?”

Suzanne DION

[Retour au sommaire](#)

Après des années de bouillonnement féministe un peu partout dans le monde, où on a vu des femmes se réunir, s'expliquer entre elles, s'analyser dans des démarches personnelles ou collectives, essayer de faire connaître leurs besoins aux organismes de pressions, aux partis politiques... où en sont les femmes qui travaillent en agriculture ?

Elles n'ont pas fait la une des journaux.

Je ne connais aucun des best-sellers féministes qui proviennent de leur milieu.

On a assez peu écrit sur elles ; elles se sont peu exprimées par les grands médias.

Au Québec, c'est surtout à l'intérieur de l'AFEAS qu'elles ont appris à prendre la parole et qu'elles ont fait le cheminement qui s'est fait d'ailleurs par d'autres moyens.

Bien sûr l'AFEAS ⁴⁹ ne regroupe pas que des femmes qui travaillent en agriculture et ses travaux n'ont pas porté beaucoup sur les conditions

⁴⁹ Association féminine d'éducation et d'action sociale.

de travail en agriculture. Les groupes de travail de l'AFEAS se sont intéressés à toutes sortes de questions touchant la vie de ses membres et leur rôle dans la société y compris les rôles que l'on dit « traditionnels ».

Cependant toutes ces réflexions ont amené l'AFEAS à développer un dossier qui a été décisif dans la prise de conscience des femmes qui vivent de l'agriculture par rapport à leur condition de travail. Il s'agit de l'enquête portant sur « la femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif » dont les résultats ont été diffusés en 1976.

Les résultats de cette enquête ont été largement discutés. Ce qui amena la création de l'Association des femmes collaboratrices, regroupant en partie des femmes des milieux agricoles. Ce qui amena aussi chez un grand nombre de femmes, une conscience de leur situation qui va s'accroissant et une recherche de solutions à des problèmes qu'elles ne veulent plus vivre. Cette conscience et cette recherche accompagnées de craintes et de malaises, se manifestent de manière continue à la fois dans les associations féminines, dans les organismes [72] syndicaux, dans les demandes de formation aux différentes institutions, dans la participation des femmes à l'hebdomadaire agricole « La Terre de chez nous ⁵⁰ ».

Ce journal a d'ailleurs été un organisme de soutien tout au long de ce cheminement. En rendant compte des démarches des organisations régionales et même des réalisations personnelles de certaines femmes, « La Terre de chez nous » a permis aux agricultrices de tout le Québec de connaître la situation et les actions de femmes qui partagent leur condition. Plusieurs chroniques et en particulier « Le courrier de Marie-Josée » ont favorisé l'évolution des mentalités en permettant un échange de points de vue sur des questions difficiles à discuter quand on est isolée sur son exploitation par une trop grande charge de travail ou entourée des jugements « bienveillants » de sa famille. Cette année par exemple, les femmes ont beaucoup parlé de leurs satisfactions ou de leurs insatisfactions sexuelles. Le rôle de ce journal a été d'autant plus important qu'il est encore maintenant le seul point de ralliement

⁵⁰ La « Terre de Chez Nous » est un hebdomadaire qui rejoint pratiquement l'ensemble des familles agricoles. Ce journal est la propriété de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

des femmes qui travaillent en agriculture, parce qu'aucune association féminine ne les regroupent exclusivement.

Les organismes du milieu rural n'ont pas tous joué un rôle d'agent de changement. Par exemple, la présidente des « Cercles de fermières » déclarait l'année dernière que « les fermières étaient des femmes heureuses ». Évidemment dans ce cas-là, on ne change rien ! Cette association choisit de ne pas voir les difficultés de ses membres et les encourage à échanger ou à compétitionner dans le domaine des travaux manuels. L'artisanat, mode d'expression traditionnel des femmes, devient le moyen de rassurer tout le monde : les femmes parce qu'elles y trouvent un exutoire à leur désir de réaliser quelque chose et les hommes parce que pendant qu'elles tricotent, les femmes ne viennent pas créer d'interférences dans leurs jeux.

Comme ailleurs, des forces s'exercent sur les femmes pour qu'elles continuent à jouer un rôle économique qui permet aux « autres » de développer des activités « rentables ». Sans le travail non rémunéré des femmes, l'agriculture du Québec n'aurait pas même survécu. Les belles entreprises efficaces et rentables le sont devenues grâce à la contribution gratuite des femmes et des enfants. Ces entreprises ne leur appartiennent pas et l'on voit rarement leur nom écrit sur les silos...

Qui sont les femmes qui travaillent en agriculture ?

Une enquête réalisée récemment nous a apporté des réponses à ce sujet ⁵¹.

⁵¹ Les données statistiques proviennent d'une enquête réalisée par l'auteur de cet article à l'intérieur de « La Terre de chez nous » le 12 mars 1981.
 Une partie des résultats a été publiée dans « La Terre de chez nous » :
 Le portrait des répondantes
 — 8 octobre 1981
 La participation des femmes dans la vie syndicale agricole
 — 22 octobre 1981
 Que font les femmes sur les entreprises agricoles
 — 19 novembre 1981
 Ce que les femmes reçoivent pour leur travail
 — 3 décembre 1981
 Le statut et le pouvoir des femmes en agriculture

Elles sont presque toutes mariées (95%) et mères de famille (89%). Elles travaillent avec leur mari et leur famille.

La majorité d'entre elles sont mariées en séparation de biens (58%). Comme le commente l'Association des femmes collaboratrices : « Leurs biens sont donc protégés. Le seul problème c'est qu'elles n'ont pas de biens. » Le tableau suivant, nous donne une idée de leur situation à l'intérieur de l'entreprise :

[73]

	% de femmes
Propriétaires uniques d'une entreprise agricole	4%
Actionnaires ou sociétaires d'une entreprise agricole	18%
Salariées d'une entreprise agricole	5%
Collaboratrices dans une entreprise agricole sans être actionnaire, sociétaire ou salariée, ou propriétaire	73%

Pourtant, 42% d'entre elles ont investi de leur argent dans l'entreprise. Ces montants provenant de salaires reçus en dehors de l'entreprise ou d'économies réalisées avant leur mariage n'ont pas été utilisés pour leur assurer une participation à l'actif de l'entreprise.

Elles sont actives de 20 à 60 ans, bien qu'elles soient parfois un peu moins présentes à l'exploitation pendant la période où leurs enfants sont jeunes.

Bien que 82% d'entre elles n'aient jamais suivi de cours de formation agricole, 30% ont fait des études post-secondaires, et 48% des études secondaires.

Le 2/3 de ces femmes sont filles d'agriculteurs ; le tiers vient de l'extérieur du secteur agricole.

— 10 décembre 1981

Ce qui est important dans l'avenir de l'agriculture

— 4 février 1982

La formation

— 11 février 1982

Le plus grand nombre a déjà exercé un autre métier que l'agriculture (78%) et 15% des femmes qui travaillent en agriculture ont aussi un travail rémunéré à l'extérieur de l'entreprise.

Seulement 11% d'entre elles sont reconnues « producteur agricole »⁵². Les autres n'ont donc pas le droit officiellement de participer aux organismes syndicaux.

Le travail

Un très grand nombre de « femmes d'agriculteurs » aiment beaucoup l'agriculture. Elles aiment les animaux, elles aiment travailler dehors, elles aiment chercher des nouveautés techniques, comprendre l'environnement économique de l'entreprise, elles aiment voir l'entreprise se développer, elles sont parfois très « ambitieuses » et elles travaillent beaucoup. L'été pour 25% d'entre elles, il y a plus de 45 heures de travail agricole par semaine. Un autre 25% ont déclaré travailler entre 30 et 45 heures et ces pourcentages font état de moyennes calculées pour les femmes de tout âge. Environ le quart des femmes ne travaillent qu'une dizaine d'heures par semaine. C'est aussi un apport au secteur agricole si l'on tient compte que ces dix heures/semaine se répètent parfois durant 30-40 ans et qu'ils suivent ou précèdent une période plus active. Le nombre d'heures fournies varie en fonction des disponibilités des femmes qui sont aussi mères de famille et maîtresses de maison. Il varie aussi selon les besoins de l'entreprise, les goûts et les compétences des membres de la famille, etc. D'autre part, leur rôle de collaboratrice dans l'entreprise n'est pas compensé par une aide du mari dans les tâches domestiques. Seulement 15% des ménages semblent réaliser ces échanges de façon régulière.

Les répondantes à l'enquête ont exprimé beaucoup d'insatisfactions face à leur surcharge de travail. Il n'y a pas que le nombre d'heures de travail qui crée cette surcharge, il y a aussi le fait que ces heures sont [74] fournies au moment où c'est nécessaire, c'est-à-dire, à n'importe

⁵² La loi des producteurs agricoles (Loi 64) qui régit le fonctionnement de l'UPA stipule que pour être membre de l'UPA, une personne doit être reconnu producteur agricole. L'exigence pour être reconnue producteur agricole est de mettre en marché pour 2500 \$ de produits agricoles.

quelles heures, tous les jours de l'année, entrecoupées des tâches familiales et ménagères, parce que le lieu de travail est aussi le lieu de résidence, que le travail n'est pas toujours facile à planifier, que les tâches des femmes sont rarement définies clairement et qu'elles sont rarement responsables de l'organisation de ces tâches.



En effet, une partie de leur travail consiste à fournir un appoint de main-d'oeuvre et les heures qu'elles donnent varient selon la disponibilité des autres travailleurs. De plus, peu d'entre elles sont responsables d'une partie de l'entreprise. Ceci leur permettrait de planifier les opérations en tenant compte de leurs autres responsabilités et de leurs besoins. Mais elles sont moins nombreuses à faire la régie du troupeau qu'à faire la traite des vaches, elles sont beaucoup moins nombreuses à faire de la gestion qu'à faire de la comptabilité. En agriculture comme ailleurs, les femmes ont à « performer » dans des conditions de travail

qui n'ont pas [75] été développées pour elles. Comme ailleurs, il y a celles qui parviennent à le faire et celles qui culpabilisent. Cependant l'agriculture m'apparaît être un domaine où beaucoup de femmes « réussissent » professionnellement. Je donne au mot « réussite » une signification plus large que celle de « bien faire une tâche professionnelle » ou « tirer un bon revenu d'un projet professionnel ». La réussite professionnelle comprend à la fois la compétence pour des tâches, la possibilité pour une personne d'utiliser toutes ses ressources pour produire ce qu'elle veut produire et la possibilité de concilier les exigences de cette production avec les rôles, responsabilités, intérêts, besoins qui existent en dehors de la vie professionnelle. Est-ce la taille des unités de travail ? Est-ce parce que l'agriculture permet davantage que d'autres secteurs l'expression des valeurs des femmes ? Est-ce parce que le travail agricole n'est pas complètement en conflit avec les rôles traditionnels des femmes. Il est en tout cas remarquable que même si leur travail n'est pas officiellement reconnu, même si elles ne sont pas payées pour le faire, il y a de bonnes « éleveuses », il y a de bonnes gestionnaires, elles aiment ce qu'elles font, le font à leur manière en se créant une vie qui leur convient.

Toutefois disons que les situations sont diverses et qu'il y a en agriculture des femmes qui sont travailleuses à temps partiel, travailleuses à plein temps, manœuvres, travailleuses spécialisées, gestionnaires d'une partie ou de la totalité de l'entreprise. Certaines ont un grand pouvoir sur leur travail, d'autres n'en ont pas du tout. Il y en a qui exercent des fonctions d'opératrice de machinerie, de vacher, de réceptionniste, de secrétaire, de comptable, de recherchiste, de relationniste, de directrice du personnel, de technicienne sanitaire, de mécanicienne, de camionneur, de vendeuse, de publiciste, de planificatrice, d'acheteuse, etc. Elles appellent ça « aider au train » « faire des commissions » « répondre au téléphone »...

Le pouvoir

Sur le choix des tâches : un pouvoir de décision

La grande majorité des femmes déclare dans l'enquête, faire le travail qu'elles aiment faire à l'intérieur de l'exploitation. Les facteurs qui influencent le plus le partage des tâches dans l'entreprise sont leurs goûts, le temps qu'elles peuvent consacrer à l'entreprise, leurs compétences, la décision qu'elles prennent avec leur conjoint après discussion.

Il apparaît donc que sur l'organisation de leur vie quotidienne, les femmes ont un pouvoir de décision en autant que la chose est possible en agriculture étant donné ce que nous avons expliqué précédemment.

Sur l'orientation de l'entreprise : un pouvoir d'influence

Lorsqu'il s'agit de faire une grosse dépense, d'introduire une nouvelle production, 2% des répondantes à l'enquête ont déclaré prendre [76] la décision seule, 30% la prennent avec leur mari ou les sociétaires. En majorité les autres sont consultées par leur mari, mais c'est lui qui décide. Étant donné qu'elles possèdent rarement les moyens de production, la pouvoir qu'elles ont dans l'entreprise est fonction de leurs connaissances agricoles, de la qualité de la relation qu'elles ont avec leur mari, de leur force de caractère, voire de leur santé, de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

Ainsi pour certaines, c'est le mari qui est la principale source d'information. La participation aux décisions risque d'être l'acceptation des choix du mari. Dans d'autres cas ce sont les femmes qui lisent, consultent, cherchent ; elles réussissent ainsi à influencer le développement de l'entreprise. Il y a aussi de nombreux cas où les femmes ont démontré plus de talents de gestionnaire que leur mari. Le partage des tâches, entre conjoints, a donc tenu compte de cette réalité.

Sur l'orientation de l'agriculture : aucun pouvoir

C'est principalement par le syndicalisme et la coopération que les agriculteurs du Québec exercent un pouvoir sur leur devenir. Or, les femmes sont, à quelques exceptions près, absentes des instances décisionnelles de ces organismes. Pourtant il leur serait, en apparence, facile en profitant des faiblesses de la loi de devenir producteur agricole et d'y jouer leur rôle ⁵³. 60% des répondantes à l'enquête souhaitent participer aux activités de l'UPA mais elles ne sont que 17% à le faire.

Comment expliquer ces contradictions ?

D'abord, elles sont surchargées. La double journée de travail existe pour elles aussi. Une participation assidue aux réunions est difficile pour beaucoup d'entre elles en particulier pour celles qui ont moins de 40 ans et pour lesquelles le rôle de mère entre en conflit avec une implication qu'elles souhaitent à l'extérieur de l'entreprise.

Ensuite — et c'est peut-être le facteur déterminant surtout pour les plus de 40 ans — elles ont d'elles-mêmes une image très dévaluée, elles ne s'estiment pas compétentes, et préfèrent « faire le train » pour permettre au mari qu'elles estiment plus compétent d'aller aux réunions. Or j'ai remarqué dans les quelques réunions où je les ai vues intervenir et lorsque j'ai eu l'occasion de travailler avec certaines d'entre elles, qu'elles posent les questions essentielles, qu'elles ont des idées d'action et qu'elles sont terriblement efficaces. En privé, dans des lettres à la « Terre de chez nous » et dans les commentaires qu'elles ont faits dans l'enquête, les femmes soulèvent la question de la ferme familiale, celle de la qualité de vie, les problèmes que rencontre la relève agricole, la nécessité de joindre rentabilité et respect de la nature, celle de créer de nouveaux services, de développer la formation... Mais elles n'ont pas encore pris conscience de la qualité des connaissances qu'elles possèdent, des habiletés qu'elles ont développées et elles sont très exigeantes

⁵³ Il leur suffirait de vendre à leur nom une partie de la production (2500 \$ suffisent) et de payer leur cotisation à l'UPA (150 \$).

pour elles-mêmes. Alors elles préfèrent laisser à d'autres... Mais toutes ces questions-là ne sont pas des dossiers [77] prioritaires dans les organismes agricoles.

D'autre part, presque rien n'est fait pour encourager ou promouvoir leur participation et pour améliorer l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Elles sont perçues comme les « accompagnatrices de leur mari ». On s'attend d'elles, qu'elles parlent de condition féminine — on est habituellement poli, on écoute en souriant — quand on ne rit pas — mais on est toujours surpris de les entendre parler de mise en marché. Celles qui le font se font remarquer, se font souvent juger et n'ont pas droit à l'erreur. Le « milieu » est dur pour les femmes qui veulent prendre des responsabilités à l'UPA. L'organisation elle-même n'a rien fait encore pour améliorer la situation.

En 1981, un comité de l'UPA chargé d'étudier les façons d'améliorer la participation des femmes à l'UPA a produit une recommandation qui ne satisfait pas pleinement ses participantes. Elles ont dû en dehors du Comité s'organiser pour acheminer leurs demandes au Congrès général. Elles ont demandé à l'UPA de collaborer financièrement et techniquement à l'organisation d'un colloque qui leur permettrait de se réunir pour la première fois et d'identifier des moyens d'actions. On leur a promis le soutien technique mais pas le soutien financier. Elles ont été déçues mais n'ont pas lâché. L'UPA a dû revoir sa position et a annoncé en juillet la tenue de journées d'études régionales pour octobre et novembre 1982.

Des voies nouvelles

Des recherches ont montré qu'en France, les hommes prenaient la place des femmes lorsqu'une production ou un secteur d'une exploitation agricole améliorait sa technologie. Ainsi, avant les trayeuses, les femmes étaient les seules responsables de la traite des vaches ; les hommes s'occupaient des champs où le travail s'est mécanisé plus vite.

Ces recherches ont montré aussi que certains élevages spécialisés (par exemple : le poulet de Bresse) ont été développés par des femmes, parallèlement aux productions considérées importantes dans

l'entreprise. Lorsque ces productions marginales sont devenues rentables, ce sont les hommes qui les ont pris en charge.

L'exemple français nous indique aussi que dans les élevages hors sol — intégrés — spécialisés — à haut niveau technologique, beaucoup de femmes ont perdu leur place et qu'elles gardent rarement leur place dans les fermes de groupe (les GAEC) ⁵⁴.

Comment les choses évolueront-elles ici ?

Le développement des techniques a certes amélioré les conditions de vie des femmes en réduisant leur charge de travail. Mais exclura-t-on les femmes de l'agriculture maintenant que l'on a moins besoin de main-d'oeuvre ? La diminution de leurs heures de travail permettra-t-elle aux femmes de s'impliquer davantage dans les décisions ou sera-t-elle le prétexte pour les exclure des centres de décision ?

Le développement des exploitations, leur spécialisation, la « rationalisation » du travail sera-t-elle compatible avec les charges familiales des femmes. Seront-elles remplacées [78] par des ouvriers spécialisés le jour où on aura les moyens d'en payer ?

Les productions dites marginales non parce qu'elles sont rares mais, parce qu'elles ne sont pas encore rentables et où les femmes jouent actuellement un rôle important « passeront »-elles aux hommes lorsqu'elles auront été organisées pour faire vivre une famille ?

Trouvera-t-on les moyens de garantir aux femmes un rôle et un pouvoir dans les exploitations formées en société et en compagnie ? Ou continuera-t-on de les exclure en rendant leur rôle encore plus confus ou en leur confiant des tâches qui sont bien en-dessous de leur niveau de qualification ?

Les contraintes physiques, économiques, légales, familiales étant à peu près les mêmes, il est sûr que des forces s'exerceront dans le même sens ici qu'en France.

Pour que les choses évoluent en tenant compte des femmes, il faut que celles-ci soient présentes là où se font les choix que l'économie de

⁵⁴ Groupement agricole d'exploitation en commun.

marché laisse aux producteurs. Et cela les femmes comme groupe n'ont pas encore montré qu'elles voulaient le faire.

Pourquoi ?

Individuellement, elles n'ont pas pris conscience de leur compétence, de l'originalité de leurs idées par rapport à celles de leur conjoint, de la spécificité de leurs intérêts, de la nécessité pour elles de lutter pour améliorer leur situation et pour garder une place en agriculture.

Les agriculteurs et les agricultrices n'ont pas, sur l'avenir de l'agriculture, des idées diamétralement opposées. Mais l'importance que les femmes accordent à certaines questions n'est pas la même que celle que leurs maris y accordent si l'on compare les idées qui sont ressorties dans l'enquête et dont nous avons parlé précédemment et les dossiers prioritaires de l'UPA. Les femmes aiment l'agriculture à cause de la qualité de vie qu'elle leur permet, parce que l'agriculture rend possible le développement de tous leurs projets. Les choix que leur mari font actuellement vont peut-être détériorer cette qualité de vie, modifier l'équilibre qui permet aux femmes d'être productrices en agriculture.

La situation est pour elles d'autant plus complexe à analyser que celui avec lequel tout cela se discute n'est pas un patron lointain ou hautain qu'on peut accuser de tous les crimes mais une personne avec laquelle elles ont choisi de vivre et que bien souvent elles aiment. Cela rend les choses plus difficiles et parfois plus tragiques.

Collectivement, aucun organisme ne les représente. L'AFEAS et l'Association des femmes collaboratrices recrutent leurs membres à la fois en milieu agricole et en milieu urbain. Elles ne sont membres de l'UPA qu'en minorité. Ces femmes sont dispersées dans tout le Québec elles ont peu de temps, elles n'ont pas d'argent pour se réunir. Le travail, les idées, les démarches de chacune ne s'additionnent pas, ne s'organisent pas, reste une mosaïque de bonnes intentions, de belles initiatives.

Dans les commentaires qu'elles ont ajoutés à l'enquête, certaines [79] écrivaient « Merci de vous occuper de nous ». C'est le langage d'un groupe sans voix et sans voie.

En face d'elles, il y a les producteurs agricoles regroupés dans un syndicat bien organisé, il y a les multinationales qui sont intéressées à l'agriculture, maintenant que des générations se sont sacrifiées pour développer des entreprises rentables, il y a une société qui profite de toutes les manières de la bonne volonté des femmes...

Elles ont peu de chances de réussir.

Leur lutte ne peut pas se faire comme dans les milieux ouvriers.

Cependant j'ai confiance dans l'imagination, dans la détermination, dans l'équilibre qu'elles manifestent à chaque fois que l'occasion se présente.

Et quand je vois des Solange Gervais, des Monique Bernard, des Denise Blanchette, des Thérèse Laroche travailler à faire modifier des lois, à changer des mentalités comme on essaierait de détourner le St-Laurent je pense que nous pourrons un jour paraphraser Bakounine en disant : « Elles ne savaient pas que c'était impossible, alors elles l'ont fait. »

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.



[80]

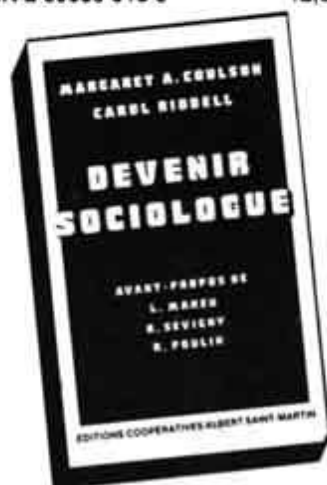
Éditions coopératives Albert Saint-Martin
5089 rue Garnier, Montréal, H2J 3T1



Frédéric Lesemann
DU PAIN ET DES SERVICES

Une analyse de la conception et de la mise sur pied des services sociaux au Québec, en fonction de quels principes, de quels intérêts, dans quel but?

13 x 21; 232 p.; avril 1981
 ISBN-2-89035-018-5 12,00 \$



Margaret Coulson et Carol Riddell
DEVENIR SOCIOLOGUE

Traduction de l'anglais par

Gilles Hénault. Livre d'introduction à la sociologie présenté par L. Maheu, R. Sévigny et R. Poulin.

13 x 21; 207 p.; octobre 1981
 ISBN-2-89035-044-4 10,00 \$



François Cyr et Rémi Roy
ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DE LA FTQ

La FTQ et la question nationale. Une analyse des différentes étapes de l'évolution de la Fédération des travailleurs du Québec et l'influence de la question nationale québécoise dans son développement.

13 x 21; 205 p.; novembre 1981
 ISBN-2-89035-045-2 12,00 \$

Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF)

L'INTERVENTION SOCIALE

Actes du colloque de l'ACSALF 1981. Ce colloque a voulu explorer l'univers très peu connu de la pratique quotidienne de l'anthropologie et de la sociologie.

13 x 21; 400 p.; mai 1982
 ISBN-2-89035-052 15,00 \$

[81]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

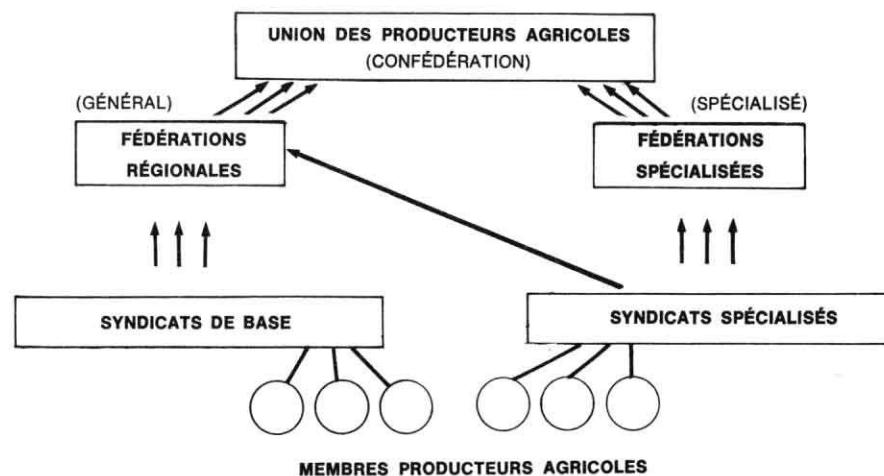
“LE SYNDICALISME AGRICOLE.”

Suzanne DION

[Retour au sommaire](#)

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est constituée en vertu de la Loi des producteurs agricoles, adoptée en 1972. Elle remplaça alors l'Union catholique des cultivateurs (UCC) qui était en place depuis 1924. Une décennie après le syndicalisme ouvrier et la société québécoise, l'association agricole se déconfectionnalisait.

Organigramme du syndicalisme agricole



L'Union des producteurs agricoles est la seule association générale reconnue comme représentative de la classe agricole. La loi l'autorise à recueillir une cotisation auprès de tous les producteurs [82] agricoles reconnus et oblige ces derniers à verser leur cotisation. L'adhésion demeure volontaire. Environ 90% des producteurs agricoles sont membres de l'Union.

L'UPA, comme confédération, est constituée d'une double structure : les fédérations régionales, au nombre de 16, et les fédérations spécialisées, actuellement 14. La majorité des productions principales sont organisées sur une base spécialisée, certaines depuis plus de 20 ans. On retrouve ainsi le lait, les oeufs, la volaille, le porc, le bœuf, les cultures commerciales, les pommes de terre, etc.

Les fédérations régionales sont constituées de syndicats de base, alors que les fédérations spécialisées sont consti-

Les Fédérations régionales	
	<i>Nombre de membres</i>
— Fédération d'Abitibi/Témiscamingue	1 316
— Fédération du Bas St-Laurent	2 963
— Fédération de la Beauce	3 675
— Fédération de la Côte-du-Sud	1 994
— Fédération de la Gaspésie	673
— Fédération de Lanaudière	3 042
— Fédération des Laurentides	3 994
— Fédération de la Mauricie	1 921
— Fédération de Nicolet	4 393
— Fédération de Québec-Est	1 606
— Fédération de Québec-Nord	2 347
— Fédération de Québec-Ouest	2 627
— Fédération du Saguenay/Lac St-Jean	2 104
— Fédération de St-Hyacinthe	5 457
— Fédération de St-Jean/Valleyfield	4 486
— Fédération de Sherbrooke	3 736

Les Fédérations spécialisées

- 1 — La fédération des producteurs de lait industriel du Québec
- 2 — La fédération des producteurs de lait du Québec
- 3 — La fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec
- 4 — La fédération des producteurs de volaille du Québec
- 5 — La fédération des producteurs de porcs du Québec
- 6 — La fédération des producteurs de bovins du Québec
- 7 — La fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
- 8 — La fédération des producteurs de fruits et légumes du Québec
- 9 — La fédération des producteurs de pommes de terre du Québec
- 10 — La fédération des producteurs de pommes du Québec
- 11 — La fédération des producteurs du sucre et sirop d'érable du Québec
- 12 — La fédération des producteurs maraîchers du Québec
- 13 — La fédération des producteurs de bois du Québec
- 14 — La fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

[83]

tuées d'un syndicat par région. Un même producteur appartient donc à son syndicat de base (structure générale) et à un ou plusieurs syndicats spécialisés selon la ou les production(s) qu'il pratique.

La structure générale revêt un caractère plus syndical que la structure spécialisée, où ressortent les aspects les plus corporatistes et gestionnaires. Les dossiers tels le crédit, l'environnement, le zonage agricole, la relève agricole, la place des femmes, les budgets des ministères, qui touchent tous les producteurs, relèvent de la structure générale. C'est ordinairement à ce niveau que se situe l'activité la plus militante. La responsabilité de l'Union est aussi très grande face aux producteurs récemment organisés ou menant une bataille dont l'issue aura des conséquences pour l'ensemble de la classe agricole. Ainsi, dans la bataille contre les intégrateurs pour la mise en place d'un plan conjoint dans le porc, le service de mise en marché de la confédération et l'ensemble de ses ressources appuya activement la Fédération des producteurs de porcs.

Les fédérations spécialisées les plus fortes, telles le lait, les oeufs et la volaille, s'occupent plus spécifiquement de l'intérêt de leurs membres. Leurs activités se partagent entre la négociation d'avantages et de conventions de vente, la représentation et la gestion proprement

dite de la production visée. En plus de gérer les quotas de production, certaines vont jusqu'à assurer la paye des producteurs transigeant plusieurs centaines de millions par année. Souvent plus solides financièrement que la confédération elle-même, leur poids sur les destinées de l'UPA est très grand.

Outre les fédérations affiliées à l'UPA, il existe quelques associations vouées à la promotion des races de bétails ou à l'amélioration génétique, de même que quelques organisations opposées comme l'Office des producteurs de porcs du Québec (OPPQ), animé par les meuniers-intégrateurs et voué à la défense du libre-marché contre les plans conjoints et l'UPA.

Finalement, les grandes coopératives du Québec, profitant de l'ambiguïté de leur position, se présentent souvent comme association de producteurs et font valoir les intérêts de leurs membres comme sociétaires d'entreprises de service ou de transformation.



[84]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“LE PARTAGE FÉDÉRAL-PROVINCIAL EN AGRICULTURE.”

[Retour au sommaire](#)

Fondamentalement, l'agriculture relève de la responsabilité provinciale, sauf en ce qui a trait aux exportations et au commerce interprovincial. Peu à peu toutefois, à la faveur des deux Guerres Mondiales, de la crise et des plans nationaux de commercialisation, le fédéral a empiété sur la juridiction des provinces ou a accru ses prérogatives.

Le fédéral est donc présent au niveau des politiques de classification et d'inspection des produits agricoles, de leur transport d'une province à l'autre, de leur entreposage et de leur exportation, le cas échéant. On voit donc l'importance que put prendre le fédéral dans l'agriculture durant la Deuxième Guerre lorsque cette industrie était dirigée principalement vers l'exportation. Ses services, ses fonctions, ses programmes se développèrent imprimant, grâce au motif des objectifs stratégiques de guerre, une spécialisation régionale de l'agriculture que les décennies suivantes eurent de la difficulté à renverser.

Le champ du crédit agricole fut aussi occupé dès 1929 par le gouvernement d'Ottawa et ce à la demande des producteurs de l'Ouest frappés par la dépression qui avait suivie la 1^{re} Guerre Mondiale. Seul le fédéral était alors capable de répondre à leurs besoins. L'activité d'Ottawa dans ce domaine fut plus réduite au Québec, entre autres à cause

de la création dès 1936 du crédit agricole provincial, particulièrement avantageux par rapport à son concurrent.

Plus près de nous, on retrouve l'activité croissante des agences nationales de commercialisation dans les productions contingentées (lait, oeufs, volaille). Par des accords fédéral-provinciaux engageant les gouvernements et les associations de producteurs, on a mis sur pied des systèmes de gestion des approvisionnements domestiques de ces marchandises, d'écoulement des surplus sur le marché mondial, ou d'importation des quantités nécessaires pour combler la demande. Ces organismes tels la Commission canadienne du lait gèrent les marchés, fixent les retenues à percevoir des producteurs pour combler les pertes encourues à l'exportation, déterminent les parts de marché des provinces.

Soutenant et subventionnant ces produits, le gouvernement fédéral en arrive à fixer les prix, à juger des modèles de coûts de production, à énoncer des normes, entre autres par l'intermédiaire du Conseil national de commercialisation des produits de la ferme.

C'est toutefois du niveau provincial que relèvent les plans conjoints et les pouvoirs de réglementation (ex. : fixation des retenues), c'est pourquoi la présence [85] des provinces et des producteurs est indispensable au fonctionnement des systèmes nationaux. Toute réglementation relative à la mise en marché des produits agricoles au Québec relève de la Régie des marchés agricoles (RMA), tribunal administratif chargé d'enquêter, ainsi que de recevoir et d'approuver les demandes des producteurs, des transformateurs, des industriels, des consommateurs, relativement à la commercialisation d'un produit. Ainsi, l'approbation des plans conjoints, la surveillance des organisations agricoles (UPA, fédérations, etc.), leurs cotisations, leur réglementation (quotas, pool, conventions de vente, conventions de transport) sont soumis à son approbation.





Photo Michel Pilon

La mise en marché ne relève pas uniquement du provincial. Plusieurs autres structures gèrent différents aspects de l'agriculture et administrent plusieurs lois. On retrouve ainsi la Société d'initiatives agro-alimentaire québécoise (SOQUIA), l'Office du crédit agricole, la Régie des assurances agricoles et quelques autres. Leur appellation décrit assez bien leur rôle. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est aussi bien connu par ses agronomes et ses bureaux régionaux fournissant l'aide technique aux producteurs et l'accès aux maints programmes de subventions ou d'encouragement à plusieurs productions. L'ensemble des politiques définies par le provincial occupe une place privilégiée dans le développement et l'orientation agricole du Québec.



[86]



Photo Michel Pilon

[87]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“SANTÉ-SÉCURITÉ EN AGRICULTURE.”

Jean-Pierre REVERET

[Retour au sommaire](#)

Les problèmes de santé et de sécurité dans le monde agricole sont encore plus complexes à analyser que ceux du monde industriel. Cette complexité est à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les conditions de travail sont pour la plupart partagées par l'agriculteur employeur et le salarié agricole, ce qui rappelle la situation du maître-artisan travaillant avec ses apprentis ou employés. D'autre part, l'environnement de travail est beaucoup plus diversifié que celui de l'usine.

Cela va de la conduite du tracteur où contraintes posturales, vibrations et bruit sont constants, à la manipulation de produits chimiques toxiques, en passant par une liste d'autres situations dangereuses qui varient selon l'heure du jour et au rythme des saisons.

C'est l'accident de tracteur qui vient à l'esprit quand on parle de la sécurité des agriculteurs. En fait, les accidents, qu'ils soient mortels ou non, ne constituent que la pointe de l'iceberg des problèmes de santé et sécurité des agriculteurs. Il existe en effet toute une série de répercussions sur la santé qui peuvent n'apparaître qu'à long terme et qui sont la conséquence de l'utilisation prolongée de certaines machines (tracteur par exemple) ou de certains produits.

De plus, dans plusieurs cas les effets ressentis sont en dessous du seuil pathologique mais rendent cependant le travail plus pénible.

Même s'il y a eu de nombreux progrès ces dernières années au niveau des tracteurs en ce qui concerne le confort (cabines, siège, etc.), beaucoup reste à faire. L'insuffisance de la recherche dans ce domaine est criante. En effet, globalement dans le monde 60% des efforts de recherche en économie sont consacrés à quelques centaines de cosmonautes et d'aviateurs, 30% à quelques milliers de conducteurs de centrales nucléaires et autres, 8% à quelques centaines de millions de travailleurs industriels de la production de masse et seulement 2% à 2 milliards d'agriculteurs.



Au Québec, jusqu'à maintenant, c'est surtout au niveau des Centres locaux de Services communautaires que [88] l'on peut voir des préoccupations en matière de santé des agriculteurs.

Il ressort avant tout de ces rares études que le manque de données locales est criant et que l'on doit s'appuyer sur des informations américaines ou d'autres provinces canadiennes. L'Union des Producteurs Agricoles est de plus en plus sensible au problème et dans les derniers mois plusieurs articles ou éditoriaux y ont été consacrés dans « La Terre de chez Nous ». Là encore, il s'agit d'un intérêt naissant, d'un questionnement général sur la gravité du problème ; on cherche à « conscientiser » les agriculteurs. Comme dans le monde industriel, la plupart des intervenants non agriculteurs mettent l'accent sur le développement d'une conscience de responsabilité individuelle vis-à-vis des accidents. En individualisant les problèmes, on tend à développer des solutions individuelles de protection. Si les problèmes subsistent, c'est que l'agriculteur ou le salarié agricole n'a pas respecté les consignes d'utilisation pourtant si bien inscrites en lettres minuscules en bas du sac, ou encore déjà effacées ou couvertes de graisse. Une étude récente effectuée pour Environnement Québec montre que 70% des agriculteurs ignorent le

mode d'emploi des produits chimiques utilisés et 80% ne possède aucun équipement de protection.

Lorsqu'on ajoute à cela le fait que les salariés agricoles ne sont pas syndiqués au Québec, on comprend qu'il est difficile pour eux de se faire entendre pour améliorer leurs conditions de travail. L'isolement et la dispersion sur un si grand territoire ne leur permet pas de comparer leur situation, ni de réaliser que ce qu'ils peuvent considérer comme un problème individuel est en fait collectif.

Cette spécificité des conditions de travail du salarié agricole s'illustre très bien au Québec et ce, jusque dans la législation. Ces salariés ne sont touchés par la loi 126 sur les normes de travail que s'ils travaillent sur une ferme employant plus de 3 salariés. Cela signifie qu'ils ne sont pas touchés par les normes concernant le salaire minimum, la durée du travail, les jours fériés, les repos et congés divers et autres normes du travail. Pour les autres, ceux travaillant sur des fermes employant plus de 3 salariés, les normes concernant la durée hebdomadaire du travail ne les concernent pas.

Depuis le 1^{er} janvier 1981, tous les salariés agricoles sont soumis à la loi sur la santé et la sécurité au travail. Tous les producteurs agricoles ayant à leur emploi au moins une personne rémunérée doivent s'enregistrer auprès de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité au travail) et payer une cotisation pour la protection de leurs travailleurs. Ces producteurs peuvent bénéficier des avantages de cette loi pour eux et leur famille à condition d'en assumer les coûts.

En soi, cette loi ne va pas régler les problèmes. Son application permettra au moins une indemnisation des accidents du travail. La Commission produira également quelques statistiques sur ces accidents, ce qui permettra de dégager les premiers éléments indispensables, bien que non suffisants, à toute action visant une amélioration.



[89]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“QUI NOURRIRA LE QUÉBEC ?
Portrait de l'agro-alimentaire
au Québec.”

Alain CÔTÉ et Étienne LAMY

[Retour au sommaire](#)

En présentant ce portrait général de l'économie agro-alimentaire québécoise, nous cherchons simplement à en décrire l'évolution récente en comparaison avec l'ensemble canadien, de même qu'à situer la place des agents qui en dominent chaque sous-secteur.

Si l'on assistait de 1961 à 1974 à une régression de la place du secteur des aliments et boissons dans l'économie du Québec, le contexte de la crise actuelle semble vouloir modifier considérablement le tableau ⁵⁵. Plusieurs grandes firmes ayant des activités non-alimentaires importantes trouvent présentement dans cette branche des zones de rentabilité importante pour leurs capitaux. Depuis cinq ans, la croissance des industries agricoles et alimentaires (IAA) ⁵⁶ s'avère plus forte que celle de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Avec une croissance

⁵⁵ La contribution du secteur québécois des aliments et boissons à la valeur ajoutée canadienne du secteur correspondant passe de 29,3% en 1961 à 18,5% en 1974, OPDQ, *Analyse structurelle à moyen terme de l'économie du Québec*, tiré de G. Debailleul. *Réflexions sur l'agro-alimentaire au Québec*, communication présentée au colloque de l'AEP (1981).

⁵⁶ Il est généralement convenu d'appeler agro-industrielles toutes les industries dont les consommations intermédiaires proviennent pour plus de 50% de l'agriculture.

annuelle moyenne de 15,3%, la valeur des expéditions de cette branche atteint 9,6 milliards de dollars en 1981.

Une des premières constatations que l'on pourrait faire en analysant ce secteur, c'est qu'il apparaît fortement hétérogène, tant du point de vue de la taille des entreprises que de leur forme juridique. Les exploitations agricoles sont de plus en plus différenciées. Une même filière comprend tout aussi bien des multinationales étrangères, des PME coopératives et des petites entreprises artisanales. Enfin, le dépanneur du coin résiste tant bien que mal aux distributeurs géants.

Depuis les années 1950, la chaîne agro-alimentaire a connu des modifications structurelles importantes. Les grandes firmes canadiennes, dont nous présentons ci-après les 30 premières en importance, ont été, il va sans dire, les principaux moteurs de ces transformations. Première remarque : la montée rapide des distributeurs agro-alimentaires (DAA) qui raflent six des neuf premières places (George Weston, Provigo, Canada Safeway, Steinberg, Dominion et Oshawa Group). Par [90] rapport à l'ensemble des firmes canadiennes, Weston et Provigo (formé il y a 12 ans seulement) occupent respectivement les quatrième et quatorzième rangs derrière les grandes pétrolières, le Canadien Pacific et GM (Canada).

Deuxième remarque : mis à part Canada Packers, les trois transformateurs les plus importantes (Seagram, Molson et John Labatt) ne sont pas principalement dans le secteur des aliments, mais bien dans celui des boissons. Parmi les 23

[90]

Tableau I.
Les trente premiers groupes agro-alimentaires au Canada

	Chiffre d'affaire 1000')	Actif (000')	Revenu net 1000')	Nombre d'employés	% contrôle étranger	Principaux actionnaires	
1. GEORGE WESTON LTD	7.421.609	1.898.090	79.172	60.000	1	Wittington Investment (Famille Weston)	- 54%
2. PROVIGO INC.	3.293.960	624.625	19.637	12.296		Sohey Stores Ltd.	- 13%
						Caisse de Dépôt	- 30%
3. CANADA SAFEWAY LTD	3.006.302	830.832	72.583	24.536	96	Safeway Stores Inc. E.U.	
4. CANADA PACKERS LTD	2.943.099	N.D.	30.039	14.000		Wide Distribution	
5. STEINBERG INC.	2.808.409	1.041.332	40.642	26.000		Steinberg Family Trust	-100%
6. DOMINION STORES LTD	2.594.337	1.269.561	23.821	23.249	2	Argus Corp. et Cies Associées	- 52%
7. SEAGRAH CO.	2.127.279	7.245.423	400.715	16.000		Bronfrnan Family Trust	- 39%
8. SASKATCHEWAN WHEAT POOL	1.941.433	910.244	72.744	4.200		Membres de la Coop	
9. OASHAWA GROUP	1.869.569	390.026	15.310	6.833		Wolfe Familly	- 100%
10. HOLSON CO.	1.409.743	863.572	39.856	13.170	3	Maahara Inc.	- 26%
						D.G. Willmot	- 11%
11. ALBERTA WHEAT POOL	1.390.978	488.585	34.592	2.112		Membres de la coop	
12. UNITED GRAIN GROWERS LTD.	1.374.576	441.299	7.603	2.091		Membres de la Coop	
13. FEDERATED COOPERATIVES LTD.	1.340.764	391.838	50.939	2.426		Membres de la Coop	
14. JOHN LABATT LTD.	1.296.934	722.959	44.564	10.400	3	Brascan Ltd.	- 42%
15. CARGILL GRAIN LTD	1.276.851	264.785	13.000	1.495		Cargill Inc. E.U.	
16. BURNS FOOD LTD	1.200.000	N.D.	N.D.	8.500		R.H. Webster	- 61%
						A.E.J. Child	- 25%
						Cadres	-14%
17. COOPERATIVE FÉDÉREÉ DU QUÉBEC	1.073.873	265.143	9.789	3.139		Membres de la Coop	
18. AGRO CO. OF CANADA	1.033.570	33.833	10.580	25	95	Acfin Finance SA, Suisse	
19. IMASCO LTD	965.464	1.086.363	89.550	27.131	50	B.A.J. Industries Ltd. Grande-Bretagne	
20. GREAT ATLANTIC & PACIFIC OF CANADA	679.272	122.436	8.187	7.500	100	Great Atlantic and Pacific Tea Co. E.U.	
21. KRAFT LTD.	660.519	261.704	31.814	2.812	100	Kraft Inc. E.U.	
22. LIMITED COOPERAIVE OF ONTARIO	604.047	209.554	(5.206)	2.160		Membres de la Coop	
23. GENERAL FOOD INC.	601.683	276.123	25.126	8.000	100	General Food Comp. E.U.	
24. McCain FOODS LTD.	595.000	382.000	N.D.	6.000		Mc Cain Family	
25. COOPERATIVE AGRO-ALIMENTAIRE AGRODUP	526.935	140.930	9.587	2.018		Membres de la Coop	
26. STANDARD BRANDS LTD	511.603	288.142	18.500	3.015	100	Nabisco Brands Inc. E.U.	
27. REDPATH INDUSTRIES LTD.	465.977	263.081	13.595	1.616		Tate and Cyle Holdings Ltd. Grande-Bre- tagne	-51%
28. MANITOBA POOL ELEVATORS	454.304	191.385	18.355	1.170		Membres de la Coop	

	Chiffre d'affaire 1000')	Actif (000')	Revenu net 1000')	Nombre d'employés	% contrôle étranger	Principaux actionnaires	
29. SOBEYS STORES LTD	437.357	98.261	3.041	3.887		Empire Co. (Sobey Family) - 95% actions votantes - 50% actions ordinaires	
30. ROBIN HOOD MULTIFOOD LTD	361.742	113.153	10.726	1.881	100	International Multifoods Corp. b.u.	

Note : N.D. : Non-disponible
E.U. : États-Unis
Source : - *The Financial Post* 500 - juin 1982

[91]

transformateurs les plus importants, le capital privé canadien n'apparaît guère plus important que le capital coopératif et le capital étranger. De ces 23, 8 sont *coopératives* (Saskatchewan Wheat Pool, Alberta Wheat Pool, United Grain Growers, Federated Cooperatives, Coopérative fédérée du Québec, United Cooperative of Ontario, Agropur et Manitoba Pool Elevators) ; 6 sont *privées canadiennes* (Canada Packers, Seagram, Molson, John Labatt, Bums Food et McCain Foods) ; enfin 9 sont *des filiales de firmes étrangères* (Cargill Grain, Agro Co., Imasco, Great Atlantic, Pacific Co., Dart and Kraft, General Food, Standard Brands, Redpath Industries et Robin Hood Multifood).

Saturation du marché, diversification des produits et apparition des magasins à grandes surfaces

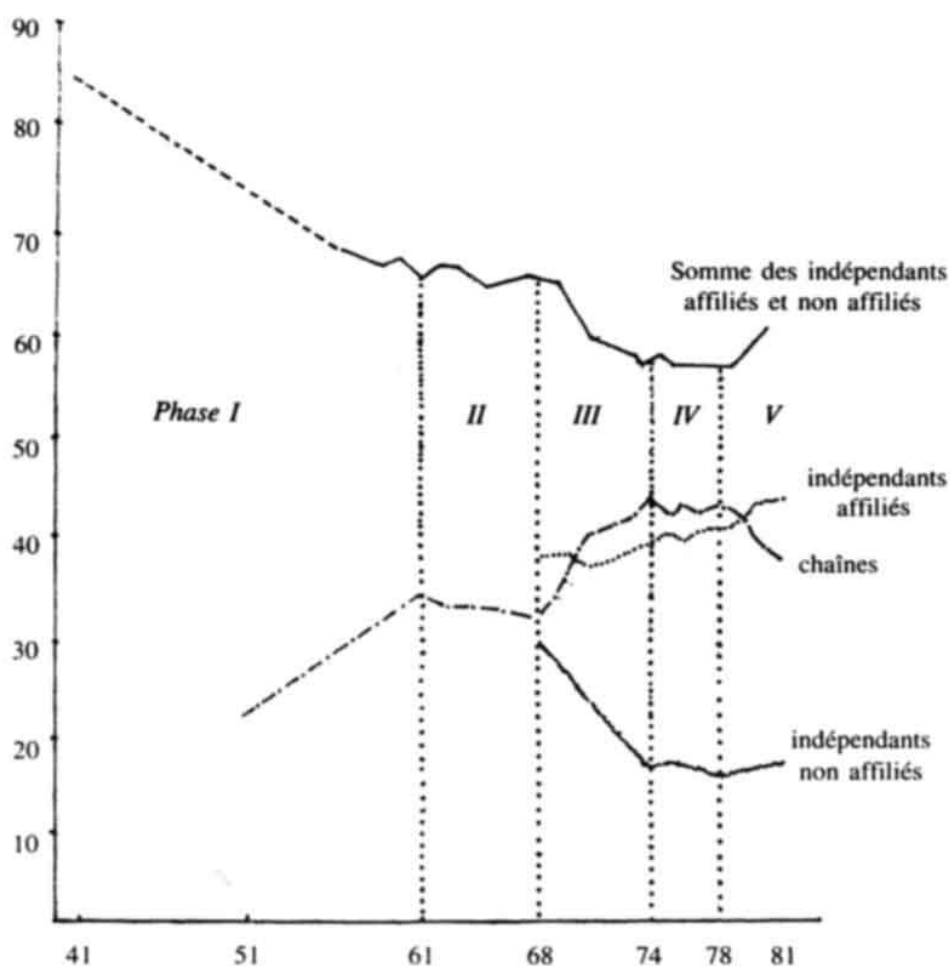
Au Québec, comme dans la plupart des pays industrialisés, les dépenses alimentaires des consommateurs ne progressent pas au même rythme que le revenu disponible. Au Canada, la part du budget familial consacrée à l'alimentation passe de 25 à 20% entre 1960 et 1977 et se stabilise depuis. La croissance démographique demeure donc la seule variable significative influençant la demande de produits alimentaires. Or, comme la croissance démographique manifeste des signes évidents de ralentissement, le marché est saturé. C'est pourquoi les IAA ont dû chercher à diversifier et à différencier constamment les produits.

La production mise de plus en plus sur des clientèles bien déterminées : aliments pour bébés, pour le troisième âge, le sportif, le diététique, le « granola », etc. Cette diversification relève de processus de production variés (appertisation, surgélation, déshydratation, etc.) et de techniques de conservation diverses (conserves, pré-cuisson, séchage à froid, etc.). Mais plus il y a de produits différents à vendre, plus les surfaces de vente se doivent d'être grandes. Ce qui explique que la part de marché des chaînes ait doublé au Canada de 1951 à 1981, passant de 29,6% à 59,3%.

Il n'y a encore pas si longtemps, tous les experts s'accordaient à prédire la disparition lente des petits épiciers indépendants. Les avantages concurrentiels liés aux grandes surfaces semblaient trop

importants (volume des ventes au pied carré deux fois plus important, achats en grosse quantité et directement des manufacturiers, etc.). Comment expliquer alors que les indépendants québécois aient pu conserver 62,4% du marché, alors que la part de marché des chaînes succursalistes dépasse 75% en Ontario ? La bière ? Pourquoi pas.

Traditionnellement exclue des activités de production industrielle, la petite bourgeoisie québécoise a toujours fait du commerce son champ d'accumulation privilégié. L'épicier du coin, celui-là même qui « connaît bien son monde », c'est souvent aussi notre conseiller municipal (à qui revient entre autre le pouvoir d'émettre les permis de construction des centres commerciaux, pierre angulaire de l'invasion des chaînes succursalistes), notre administrateur de Caisse Pop ou [92] d'Entraide. L'épicier du coin c'est aussi la forte Association des détaillants en alimentation (1955) historiquement l'Association des marchands détaillants du Canada (1903).

Figure IÉvolution des parts de marché ¹ des distributeurs au Québec 1951-1981

1. Voir, n'avons pas les données nécessaires pour vérifier la part des indépendants entre affiliés et non-affiliés pour la période antérieure à 68.

De l'ADA sont issus les premiers groupements volontaires importants ⁵⁷ : le groupe des *Épiciers-Unis* de l'Est du Québec en 1930, le groupe *Richelieu* en 1945, le groupe *Métro-Lasalle* de Montréal en 1956, le groupe *Provigo* formé en 1970 des fusions des grossistes Provost, La Montagne et Denault-Couvrette et le groupe *Hudon-Daudelin* de Québec (IGA-Boni-prix). [93] En 1976, *Métro-Lasalle* et *Richelieu* fusionnent pour former le groupe *Métro-Richelieu*, aujourd'hui le plus important du Québec.

Cette petite bourgeoisie a toujours su tirer profit de l'« encadrement » spécial de l'État québécois. Que serait *Provigo* sans la Caisse de dépôt ? De même, apprenait-on récemment, qu'après avoir siégé au Cabinet de René Lévesque et comme Chef de Cabinet de Pierre-Marc Johnson, monsieur Marchand passait directement à la vice-présidence à la planification chez... *Métro-Richelieu*. On s'explique mieux maintenant les lois sur les heures d'ouverture des chaînes et plus déterminantes encore, celles qui limitent aux indépendants (4 magasins ou moins) le droit de vendre de la bière et du vin. (On sait comment l'alcool « lie » une clientèle...)

Mais si la résistance des groupements volontaires a su freiner l'invasion des chaînes, elle n'a pas empêché la disparition des indépendants non affiliés dont le nombre passe de 10 742 à moins de 5 000 de 1961 à 1981.

Au début des années 70, les chaînes succursalistes (Steinberg et Dominion) ripostent et lancent une guerre des prix. Qu'à cela ne tienne, cette guerre ne fait qu'accélérer l'adaptation fonctionnelle des chaînes volontaires et la disparition des indépendants non affiliés (phase III de la figure 1). Par ailleurs, les caractères distinctifs entre chaînes succursalistes et chaînes volontaires tendent à diminuer graduellement ⁵⁸.

⁵⁷ Par opposition aux *chaînes succursalistes* (Steinberg, Dominion, etc.) où les établissements sont propriétés de la chaîne, les *chaînes volontaires* sont formées des propriétaires de chaque commerce qui se mettent sous franchise avec un grossiste (ex. : *Provigo*) ou en coopérative (ex. : *Métro-Richelieu/Épiciers-Unis*).

⁵⁸ Les chaînes volontaires centralisent les opérations, s'immiscent dans un nombre croissant de domaines, multiplient leurs services et sélectionnent leurs membres [selon des critères d'espace (1), d'aménagement interne (2),

Tableau 2.
Parts de marché des principaux distributeurs
au Québec (en%)

	1979	1980	1982*
PROVIGO	15	12	31.5
METRO-RICHELIEU	6.5	18	39
STEINBERG	22.5	26	20
IGA	7.2	5	4 **
DOMINION	12.6	14	-
FED. MAG. COOP.	5.1	5	-
	68.9	80.0	84.5

Note : Pour l'année 1982, les parts de marché Provigo et Métro-Richelieu tiennent compte de leurs dernières acquisitions, Dominion Québec dans le premier cas et l'affiliation du groupe Les Epiciers Unis et des magasins Coop dans le second cas.

* Prévvision de Lévesque-Beaubien

** Approximé par nous

Source : Tiré du dossier agro-alimentaire de la Revue Finance, publiée le 9 janvier 1981

de publicité (3), de technique de gestion et méthode de distribution (4)], au point que l'autonomie de l'épicier affilié diminue sans cesse.

[94]

Tableau 3.

Ventes et parts de marché des principaux distributeurs
au Canada (milliards de \$)

	1981	%	1980	%
1. Loblaws	5.65	24,6	5.0	25
2. Provigo	3.35*	14,6	2.65	13
3. Steinberg	3,1 **	13,5	2,5	12,4
4. Dominion	2,7	11,7	3,0	15
5. Safeway Canada	2,7	11,7	2,4	11,8
Total des cinq premiers groupes	17,5	76,4	15,5	77,1
Total Canada	22,9	100%	20,2	100%

(*) Après l'acquisition des magasins Dominion (Québec)

(**) Après l'acquisition de la chaîne américaine Smitty's.

Source : Le dossier agro-alimentaire de la revue *Finance*, Janvier 1982 ; *Le circuit agro-alimentaire canadien, Agriculture-Canada*, 1981 ; Statistique Canada 1981 (11-003F)

La DAA devient le principal pôle d'accumulation du capital de la chaîne agro-alimentaire

Graduellement de 1965 à 1980, la configuration du secteur de la distribution alimentaire a bien changé. Elle devenait tout aussi concentrée que l'ensemble du commerce de détail au Canada.

Au Québec, suite aux disparitions récentes de Dominion et de la Fédération des magasins coopératifs, les IAA se retrouvent face à trois acheteurs qui contrôlent 84,5% du marché ! (Tableau 2) Même phénomène pour l'ensemble canadien où cinq distributeurs se partagent 77,1% du marché. (Tableau 3).

De surcroît, les chaînes se retrouvent presque en situation de monopoles locaux : en simplifiant, nous retrouvons Sobeys à l'est, Pro-vigo, Steinberg et Métro-Richelieu au Québec, Dominion et Loblaw en Ontario et Safeway (filiale américaine) dans l'ouest.

Des pratiques commerciales pour le moins « coercitives »

Les chaînes ne manquent pas de moyens pour s'approprier une part croissante de la valeur ajoutée dégagée [95] par les secteurs de l'agriculture et des IA A.

En premier lieu, les détaillants ne sont pas intéressés à vendre des produits sur lesquels il n'y a pas eu de publicité, ou sur lesquels ils n'ont pas reçu d'escompte important. Spécialement pour les nouveaux produits. Le gérant d'une succursale Provigo à Sherbrooke nous apprenait récemment que les manufacturiers doivent verser 25 000 \$ à Provigo pour faire rentrer *un* nouveau produit. Concernant le système des escomptes, le dirigeant d'une importante coopérative laitière du Québec nous avouait être forcé de vendre son lait bien en-deçà du prix minimum de la Régie des marchés agricoles du Québec.

En second lieu, le développement des marques privées (le pain Steinberg, par exemple) exerce des pressions à la baisse sur les prix des marques nationales. Comme il n'y a pas de publicité sur ces produits, ils sont évidemment moins chers. De plus, ces produits de marques

Provigo, Steinberg et Métro-Richelieu viennent souvent du même endroit que les marques nationales. York fabrique les légumes congelés de Dominion, McCain ceux de Steinberg, etc. Mais pourquoi ces gros manufacturiers se concurrencent-ils eux-mêmes ? Pour plusieurs raisons. D'abord ces contrats supplémentaires augmentent le taux d'utilisation de leurs équipements, mais surtout, cela empêche les petits manufacturiers d'entrer sur le marché en coupant les prix ⁵⁹.

Enfin, tout en obligeant les manufacturiers à défrayer des coûts croissants de publicité, les détaillants sont à même d'obtenir des délais de paiement pouvant atteindre 3 mois et financer du même coup leur propre développement. Ces capacités d'accumulation leur permettent de s'orienter vers les secteurs en expansion (néo-restauration, transformation agroalimentaire, transport, etc.).

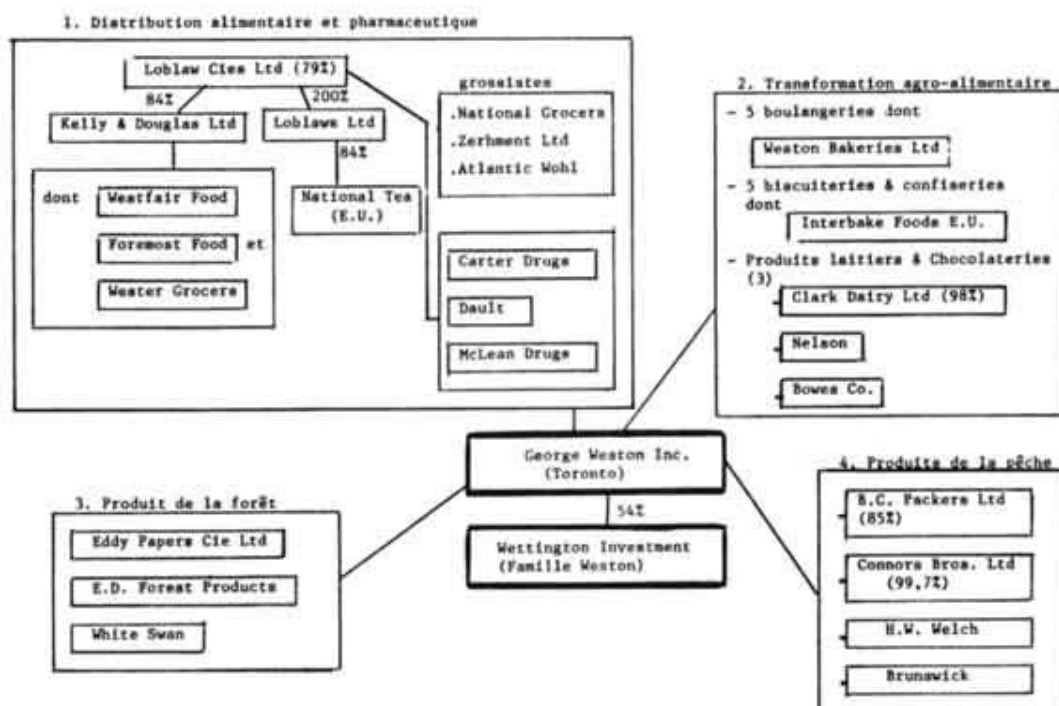
Le groupe Weston, première firme agro-alimentaire canadienne, est pour sa part impliqué dans des activités aussi diverses que la transformation des produits de la pêche (Brunswick, Connors Bros.), des produits laitiers (Clark Dairies), dans les chocolateries (Nelson, Bowes), l'emballage (B.C. Packers), les papiers hygiéniques (White Swan) approvisionnés par la filiale papetière (Eddy Paper), les produits alimentaires divers et bien sûr l'activité devenue la plus importante du groupe, la distribution alimentaire (Loblaws) et pharmaceutique (Carter Drug, Dault, McLean Drugs).



⁵⁹ Y. Taschereau, « La guerre des épiciers », *L'Actualité*, juillet 1977, p. 23.

[96]

Organigramme du groupe George Weston (Toronto)



[97]

Essoufflement de la PME québécoise

Évidemment de telles pratiques commerciales rendent à peu près impossible la vie d'un bagage de PME. Depuis 1961, le nombre d'établissements a chuté de moitié. 1250 ont disparu ⁶⁰. La grande entreprise y trouve du même coup les conditions de sa croissance.

Dépendamment des secteurs d'activités, les 1250 entreprises restantes constituent, comme nous le disions, un noyau fort hétérogène. Généralement, on retrouve quelques chefs de file dans chaque filière, contrôlant plus de la moitié du marché et une multitude de petites entreprises qui, comme le conclut le rapport de la Conférence socioéconomique sur l'agro-alimentaire au Québec, « sont insuffisamment pourvues en termes de connaissances techniques, de moyens financiers, d'équipements de recherche et ne peuvent rencontrer les exigences d'un réseau de distribution fortement concentré ⁶¹ ».

Dans le secteur de transformation des légumes par exemple, trois firmes, dont deux américaines (la Conserverie canadienne [Delmonte] et le Géant vert du Canada) et une canadienne (David Lord, émanation de la SGF) détiennent 57% du marché. Une cinquantaine de PME se partagent le reste.

Jean-Claude Montigaud qui a analysé la restructuration du capital agro-alimentaire canadien au début des années 70, démontre que la diversification des produits alimentaires s'est effectuée parallèlement à la pénétration du capital étranger (manifestement américain) ⁶². Les pratiques commerciales des chaînes les favorisent en quelque sorte, du fait

⁶⁰ W. Smith, « Production et consommation dans le système agro-alimentaire québécois : une approche géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, 25(66), décembre 1981, p. 330.

⁶¹ *L'agro-alimentaire, pour une stratégie de développement*, Secrétariat des conférences socio-économiques, Québec, 1978, p. 205.

⁶² J.C. Montigaud, *L'Agro-industrie canadienne et les firmes*. Cahiers du département d'Économie rurale, Québec : Université Laval, 1970, p. 19.

que dans une filière donnée, ils sont souvent les seuls à avoir les moyens et l'appareil publicitaire nécessaire pour mousser leur produit.

Nous présentons ici deux firmes dont les centres de décisions sont situés hors du Québec : IMASCO filiale à 49,8% du puissant groupe britannique B.A.T. (C.A. de 18 milliards de dollars en 1981) et JOHN LABBAT filiale à 41,7% du groupe BRASCAN de Toronto.

IMASCO Foods

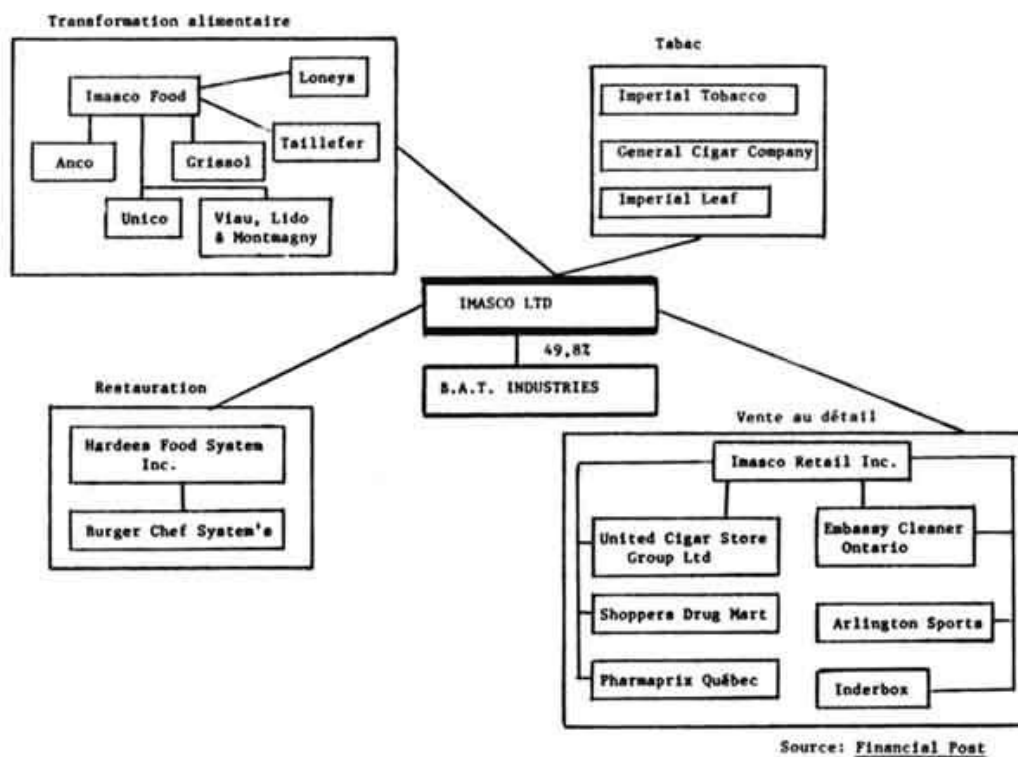
(B.A.T. Industries ; G-B)

Le groupe IMASCO possède un chiffre d'affaires de 3,85 milliards de dollars dont 15,5 % réalisés au Québec. La compagnie qui emploie 4650 personnes au Québec est traditionnellement présente dans le commerce du tabac au Canada où elle détient 51 % du marché. Le groupe est également très actif dans la vente au détail (tabagie, pharmacie, articles de sport, etc.) et de plus en plus dans la restauration rapide avec l'acquisition, en mars 1982, de la chaîne Burger Chef System aux États-Unis. Enfin, IMASCO a acquis des mains d'entrepreneurs québécois, en 1972, les Aliments Grissol Inc. qui comprenaient aussi Viau et Taillefer. IMASCO Foods (1900 employés à Montréal) s'est diversifiée davantage depuis (fromages, produits de charcuterie, biscuits, biscottes).

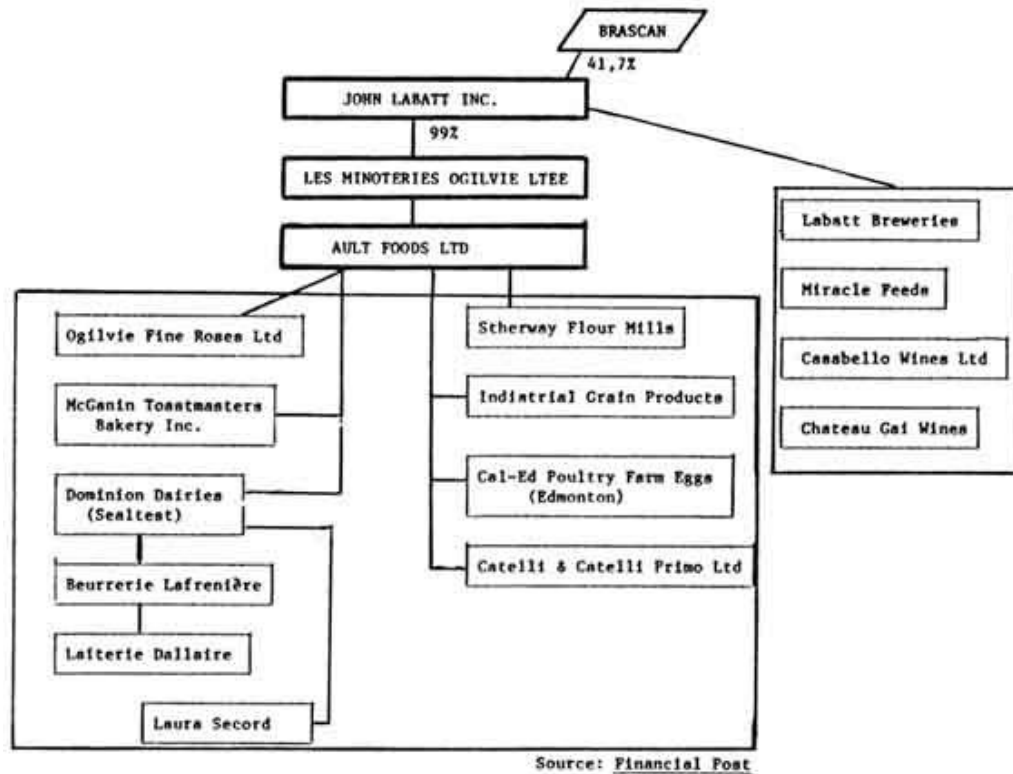
IMASCO travaille présentement à développer une technologie de culture hypodronique, procédé par lequel on peut faire pousser des tomates, laitues, concombres *sans terre*, nourris par un liquide réunissant toutes les propriétés nécessaires, sans danger de gel, sécheresse, grêle, etc. De quoi réjouir nos maraîchers !

[98]

Organigramme du groupe Imasco (G.B.)



Organigramme du groupe John Labatt (Toronto)



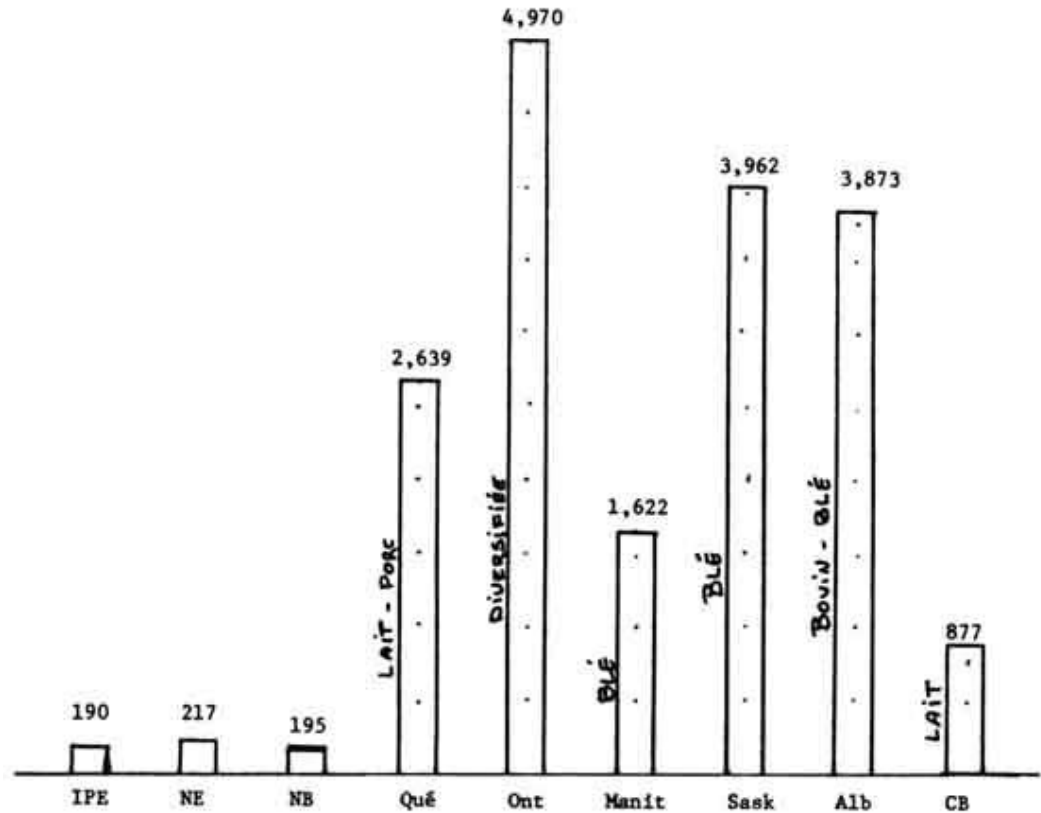
[99]

Le deuxième groupe que nous présentons, John Labatt, maintient par l'intermédiaire de sa filiale Ault Foods d'importantes activités agroalimentaires au Québec, notamment dans les secteurs des minoteries, des pâtes alimentaires, confiseries, chocolat, moulée, produits laitiers, repas en conserve, marinades, soupes et champignons. La firme, avec son chiffre d'affaires de 1,29 milliards de dollars en 1981 (dont 46% au Québec), se classe au quatorzième rang des firmes agroalimentaires canadiennes, derrière les quatre grosses coopératives agricoles des prairies.

Figure 2.

Importance relative des provinces agricoles
et principales activités par province, 1981.

(Recettes monétaires provenant des opérations agricoles)
(milliers de dollars)



Source : Statistiques Canada, 1981

Québec : produits laitiers (41%), porc (22%), volaille-oeufs (12% ;

Ontario : bovins-veaux (26%), produits laitiers (18%), porc (11%) ;

Sask : blé (63%), bovin-veaux (16%) ;

Alberta : bovins-veaux (38 %), blé (21 %), orge (10 %).

Faute d'espace, disons seulement qu'Ault Food, par l'intermédiaire de sa filiale Catelli (marinades) est responsable d'une bonne partie de l'intégration des maraîchers québécois, [100] dont plusieurs sont maintenus dans un état de dépendance chronique. À chaque printemps, les maraîchers de St-Jacques de Montcalm, pour ne nommer que ceux-là, se doivent d'accepter les contrats frauduleux de cette compagnie qui menace constamment de s'approvisionner en Ontario. La solidarité des

marais n'aurait pas encore été suffisante pour voir apparaître un plan conjoint dans cette production.

***L'agriculture canadienne :
spécialisée régionalement et relativement coopératisée***

Comme on peut le voir sur la Figure 2, l'agriculture canadienne ne s'étend en fait que sur cinq provinces (Ontario, Saskatchewan, Alberta, Québec, Manitoba) qui à elles seules recueillent 91,5% des revenus agricoles canadiens.

Les agriculteurs, pour leur part, n'ont pas échappé à ces nouvelles règles régissant les entreprises manufacturières : ils doivent être en mesure d'approvisionner leurs fournisseurs régulièrement, en quantités suffisantes et selon des normes de qualité plus rigoureuses. Favorisé par diverses mesures gouvernementales, le processus d'adaptation fonctionnelle des unités de production agricole fut accompagné d'un triple phénomène de concentration, de différenciation et de spécialisation des activités agricoles du point de vue de l'agent.

Tableau 4.

Disparition de la polyculture-élevage au Québec
sur les fermes laitières 1961-1976

Années	vaches	porcs	volailles	oeufs	légumes	blé
1961	76,1	41,8	20,2	31,0	22,0	62,7
1971	89,7	26,7	6,2	12,2	10,3	50,2
1976	95,1	8,4	3,1	3,8	5,5	39,9

Source: M. Morisset, Agriculture familiale ou capitaliste au Québec au XXe siècle?, thèse de doctorat d'état. Université de Paris VIII, Paris, 1982, p.402.

Entre 1961 et 1976, le nombre de fermes au Québec passe de 95 700 à 51 500. Les producteurs de lait de 62 000 à 22 000. En 1981 au Canada, 30% des exploitants agricoles produisent 74% des produits agricoles marchands.

Dans l'industrie laitière, l'évolution technique (la traite mécanique, [101] le système de vrac, la sélection des troupeaux, le contrôle de la qualité, etc.) a forcé les agriculteurs-artisans à se réidentifier comme exploitants spécialisés. La restructuration des IAA venait donc accélérer la disparition du système complexe de polyculture-élevage dans l'est canadien (Tableau 4). Alors que 41,8% du cheptel porcin se trouvait sur des fermes « laitières » en 1961, on n'en retrouve plus que 8,4% quinze ans plus tard. Même chose pour les ovins, les oeufs, les légumes et le blé.

Depuis 1961, date de la mise en place de la politique de transport des grains en provenance de l'Ouest canadien, l'agriculture canadienne se caractérise par une division régionale des activités très poussée.

Seule l'Ontario qui profite de conditions bioclimatiques favorables, sans parler de la proximité des marchés, présente une agriculture diversifiée.

La place des coopératives dans l'agriculture au Canada

Situées dans des activités prolongeant celles de leurs membres, les coopératives agricoles canadiennes occupent une place fort enviable dans les céréales, les oléagineux et les produits laitiers où elles prennent respectivement en charge 70, 65 et 60% des expéditions manufacturières canadiennes.

Indemnisation des principales sociétés nationalisées

Sociétés	Nombre d'actions au 31/12/80	Estimation de l'indemnisation par action au 31/12/80	Cours coté au 08/05/81
GROUPES INDUSTRIELS			
Rhône-Poulenc	22 728 684	29	17
Péchiney-Uginc-Kuhlmann	25 491 353	22	17
Saint-Gobain	34 650 000	33	23
Compagnie Générale d'Électricité	7 046 462	72	61
Thomson-Brandt	6 340 000	55	40
COMPAGNIES FINANCIÈRES			
Suez	9 469 208	68	56
Paribas	16 461 018	47	42
BANQUES			
Crédit du Nord	4 081 220	21	12
Crédit Commercial	6 688 011	34	30
Crédit Industriel	4 527 667	34	23

Sources : Estimation de la C.O.B. (Commission des Opérations de Bourse) ;
journal *le Monde* du 28/09/81. Chiffres en dollars canadiens.

[102]

Place et rôle des coopératives dans le SAA québécois

Si les coopératives sont présentes dans la plupart des filières, leur part dans chaque activité (de ces filières) diminue à mesure que Ton s'éloigne de l'exploitation agricole. Les grands groupes céréaliers coopératifs de l'Ouest collectent 70% des céréales, mais leur part est très faible dans les meuneries et nulle dans la biscuiterie-biscotterie où l'on retrouve plutôt des groupes comme George Weston, Ogilvie, etc. Même chose pour l'industrie laitière au Québec où les coopératives font 80% de l'ensemble de la collecte et de la première transformation, alors que Kraft vend 80% du fromage refait. La place des coopératives aboutit donc, dans un premier temps, à une répartition des activités favorable aux entreprises capitalistes.

Cependant, les coopératives cherchent à « remonter » les filières suivant un processus de diversification verticale. Pour les coopératives laitières québécoises par exemple, on distingue généralement 3 phases dans leur développement :

1. mise en place d'un appareil de *production* ou contrôle des approvisionnements (1955-1970) ;
2. mise en place d'un appareil de *commercialisation* par l'achat des réseaux de distribution des laiteries privées (1972-1980) ;
3. diversification vers des produits à haute valeur ajoutée et lancement de **marques de commerce propres** (1978-).

Présentement les produits des coopératives n'entrent à peu près pas directement dans les chaînes, car elles n'ont pas l'appareil publicitaire exigé par les chaînes pour obtenir des espaces de tablettes.

En principe, le défi mis de l'avant par ce type d'organisation consiste à se tailler une place sur les marchés où elle œuvre, pour qu'elle puisse procurer des avantages à ses membres, tout en assurant la pérennité de l'organisation. Cependant, la capacité de remplacer certains arbitrages marchands par des arbitrages coopératifs est souvent réduite (sic) par les transformations des conditions concurrentielles, lorsque la coopérative réussit à s'implanter de façon significative.

Conclusion

Que laisse présager ce tableau pour l'avenir ? Les priorités du gouvernement québécois dans sa politique de « Nourrir le Québec » visent à mettre l'accent sur les céréales, les bovins, les fruits-légumes et le poisson.

Nourrir le Québec, oui mais avec qui ?

Bâtir le Québec II, ce dernier « plan » du P.Q. qui n'est rien d'autre qu'une profession de foi en l'entreprise privée, soutient que :

L'aide à l'investissement doit être accordée prioritairement aux entreprises désireuses de rendre leurs installations plus polyvalentes, de modifier la taille, le type d'emballage de leurs produits, de réaliser des projets de seconde transformation (portions contrôlées, mets cuisinés, surgelés ou déshydratés), ou encore d'explorer les sous-produits de la transformation ⁶³.

[103]

Or, nous venons de démontrer que non seulement les chefs de file de ces activités relèvent du capital étranger, mais que les PME capitalistes que le gouvernement rêve de renforcer ont la « malencontreuse habitude » de se vendre aux premiers venus lorsqu'arrive le temps de la retraite. La compagnie IMASCO n'a-t-elle pas développé ses activités agro-alimentaires au Québec de cette façon ? À l'inverse, qui d'autre que la Coopérative agricole de Granby pouvait empêcher les laiteries américaines Sealtest et Borden d'acheter, en 1972, les petites laiteries montréalaises (Poupart, Grenache, Mt-Royal, etc.) ?

Au Québec, les coopératives détiennent des parts de marché importantes, non seulement dans les activités d'approvisionnement à la ferme (32% des engrais, 33% des moulées et 35% des semences), mais aussi au niveau des IAA (80% de la collecte de lait, 23% des abattages de porc et 60% des abattages de volaille, sans compter des parts non négligeables dans l'horticulture et les pêcheries). Certains iront même jusqu'à dire que les coopératives agricoles, malgré les contradictions qu'on leur connaît, constituent le seul pôle vraiment compétitif de

⁶³ *Le virage technologique*. Bâtir le Québec II, Québec, 1982, p. 124.

l'agro-alimentaire québécois. Alors comment expliquer l'absence totale du mot « coopérative » dans *Bâtir le Québec* ?

Le MAPAQ, avec ses milliers de fonctionnaires, a-t-il évalué l'impact des pratiques commerciales des chaînes sur les chances de réussite de sa politique d'autosuffisance alimentaire ? À mesure que se concentre le pouvoir de celles-ci, bon nombre de petites entreprises (dont dépendent bon nombre de travailleurs) se voient forcées d'abandonner et laissent du même coup le champ libre au capital monopoliste. Or, non seulement ces faillites augmentent-elles le chômage, mais elles tendent à diminuer le degré d'autosuffisance alimentaire du Québec, car le grand capital qui vient relayer la PME, relève souvent de centres de décisions situés hors de la province.

Au lieu de tout mettre en œuvre pour « rationaliser » le secteur de la transformation, pourquoi ne pas adopter, minimalement, une loi semblable à celle adoptée aux États-Unis (Loi Robinson-Pattman) pour protéger les moyennes entreprises contre les pressions des réseaux de distribution ?

Au sommet sur l'agro-alimentaire en 1978, les manufacturiers demandaient en vain l'abolition du système d'achat des tablettes. Le ministre Garon leur répondit qu'une enquête coûterait cher et n'apporterait rien de plus aux consommateurs... Il aura fallu attendre que les associations de consommateurs en fassent la demande, cette année, pour que l'enquête soit autorisée. C'est à suivre !

Au moment où les coopératives de consommateurs (hors Montréal) se meurent, au grand plaisir de Métro-Richelieu, l'affiliation entre l'État et cette petite bourgeoisie commerçante saura-t-elle une fois de plus compromettre les choix qui s'imposent ?

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des *Classiques des sciences sociales*, en notes de bas de page. JMT.

[104]



Photo Michel Pilon

[105]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“L'AGRO-BUSINESS : STRATÉGIES ET CONTRADICTIONS.”

Guy DEBAILLEUL

[Retour au sommaire](#)

Comment peut-on caractériser la place que tiennent les entreprises agro-alimentaires dans la formation sociale québécoise ? Quelle influence ces firmes exercent-elles sur la transformation de l'agriculture ? Sont-elles responsables de l'évolution des habitudes alimentaires ? Dans la chaîne d'industries qui va de la fourniture des biens nécessaires à l'agriculture à la livraison du repas tout préparé sur la table du consommateur, les entreprises de transformation des produits agricoles en produits alimentaires constituent-elles le pôle essentiel de décision et le lieu privilégié d'accumulation du capital ?

Ces questions, l'observateur intéressé par l'évolution de ce complexe formé par les multiples entreprises, établissements et institutions qui contribuent à la production, la transformation et la distribution des biens alimentaires, ne peut manquer de se les poser.

Il dispose en même temps d'une palette assez diversifiée de réponses déjà élaborées à ses interrogations. Ce sont en particulier celles qui sous-tendent explicitement ou implicitement les stratégies des industriels eux-mêmes et celles qui guident les responsables des organisations professionnelles agricoles ou les promoteurs des politiques

gouvernementales du développement du secteur agro-alimentaire. À ces réponses, il faut ajouter, car elles ne se réduisent généralement pas au précédentes, celles élaborées par les chercheurs (peu nombreux) qui ont pris cette branche de l'économie pour cible de leurs investigations.

Or, ces interprétations variées de la structure et des stratégies des firmes agro-alimentaires paraissent se répartir en fait autour de trois tonalités dominantes.

La première privilégie une vision de l'économie agro-alimentaire québécoise très fortement structurée autour des rapports entre exploitations agricoles et quelques grands groupes coopératifs dynamiques qui organisent et transforment la majeure partie des productions agricoles de la province et dans cette perspective le secteur laitier fournit naturellement la référence essentielle.

[106]

Dans une autre perspective, l'industrie agro-alimentaire québécoise est plutôt analysée comme un réseau de petites et moyennes entreprises dispersées sur tout le territoire agricole, exerçant un pouvoir économique limité par les exigences d'entreprises de distribution fortement concentrées et par les formes d'organisation des marchés dont se sont dotés les producteurs.

Une troisième perspective met l'accent sur l'importance du capital étranger investi dans le secteur des aliments et boissons. Influencée par les ouvrages et les articles parus récemment et consacrés à la domination croissante des marchés alimentaires mondiaux par quelques firmes multinationales, cette analyse exprime l'inquiétude de voir les habitudes alimentaires des québécois se transformer au gré des objectifs et en fonction des moyens technologiques industriels, financiers et publicitaires accumulés par quelques représentants locaux de cet « agro-food-business » mondial.



Si ces perspectives ne rendent compte que très imparfaitement de la complexité du système agroalimentaire québécois, elles n'en décrivent pas moins des réalités quotidiennement observables. Encore faut-il pouvoir analyser comment ces différents éléments s'articulent entre eux, se modifient mutuellement. Ce qui pose le problème de la formulation préalable d'une théorie du développement et de la transformation du secteur agro-alimentaire, problème que nous aborderons dans un premier temps et dont il nous faut dès à présent dire qu'il est loin d'être résolu de manière satisfaisante.

Faute d'une théorie suffisamment consolidée de l'économie agroalimentaire, il importe néanmoins de dégager les principales lignes de force qui nous semblent en affecter l'évolution, notamment en ce qui concerne le contexte extérieur, les alternatives technico-économiques et financières qui se dessinent, ce que nous aborderons dans un deuxième temps.

À la lumière de ces débats et de ces références théoriques, il nous sera alors possible de réexaminer et de compléter les principaux traits du secteur agro-alimentaire québécois.

Le débat théorique

Dans une problématique marxiste, il peut paraître surprenant de prétendre que nous ne disposons pas d'un ensemble d'outils théoriques suffisamment éprouvés pour interpréter les phénomènes qui constituent et modifient dans une formation sociale donnée l'ensemble des rapports sociaux consacrés à la production agricole et à la production des aliments. Encore ne s'agit-il pas ici de faire référence aux interrogations et aux débats soulevés depuis quelques années sur la validité ou la pertinence de certains concepts-clé de la critique marxiste de l'économie politique.

[107]

Il s'agit simplement de constater que dans le domaine spécifique de la production de l'alimentation, la formulation d'une théorie cohérente s'est heurtée et se heurte encore à la fois à des carences et à des impasses.

En premier lieu, il nous faut mentionner l'insuffisance manifeste de la réflexion théorique en matière d'économie de la consommation alimentaire. On peut s'étonner qu'un aspect essentiel des conditions de reproduction des rapports sociaux, et qu'un élément fondamental de la reproduction de la force de travail et donc du coût de cette force de travail suscitent en apparence si peu d'intérêt auprès des chercheurs de référence marxiste.

Une des raisons qui peut être avancée pour expliquer le développement tardif des réflexions théoriques en matière de consommation alimentaire réside dans le fait que les activités par lesquelles on se procure, on prépare et on consomme des aliments relèvent de deux sphères différentes. La sphère de production marchande et la sphère de production domestique. La consommation alimentaire se trouvant, peut-être plus que tout autre forme de consommation, aux confins entre ces deux types de rapports sociaux, nécessite donc une interprétation de leur articulation et de leur combinaison.

On sait que l'économie marxiste est avant tout une explication du mode de production capitaliste et beaucoup moins une explication de l'articulation du mode de production capitaliste avec d'autres formes de production, champ d'analyse qui a été investi beaucoup plus récemment.

L'autre pilier sur lequel aurait dû s'appuyer une problématique de l'évolution de l'économie agroalimentaire s'est par ailleurs révélé défectueux : il s'agit de l'interprétation que donne Marx de l'évolution de l'agriculture. Pour lui, le secteur agricole doit connaître, à l'instar des autres activités artisanales un développement capitaliste de ses formes de production. On se souviendra en particulier que sa démonstration sur la rente foncière s'appuyait précisément sur l'hypothèse d'une organisation capitaliste de l'agriculture distinguant propriétaires fonciers, fermiers capitalistes et salariés agricoles. Après Marx, de nombreux auteurs ont renchéri sur le caractère inéluctable du développement capitaliste de l'agriculture et sur la supériorité indiscutable de la grande exploitation capitaliste sur le plan du développement des forces productives.

Certes Kautsky, dans la « Question agraire » en 1900 avait déjà accordé une certaine importance au développement des premières industries agricoles (brasseries, laiteries, sucreries). On notera d'ailleurs que

cela lui avait donné l'occasion de citer une entreprise, Nestlé, qui devait devenir soixante ans plus tard la plus importante firme agroalimentaire mondiale. Il avait également traité de la création des coopératives agricoles et de leurs rapports avec les exploitations agricoles. Il consacrait cependant l'essentiel de sa thèse à l'apparition et à l'extension rapide des formes capitalistes de production agricole.

Or, il s'est avéré que les formes capitalistes de production ont principalement affecté des activités, certes très souvent agricoles à l'origine, [108] mais qui sont progressivement ou parfois brutalement sorties du champ de la production agricole pour devenir des branches industrielles à part entière : transformation de produits agricoles (laiteries, meuneries, brasseries, etc.) ou production de biens nécessaires à l'agriculture (aliments du bétail).

Peu à peu l'agriculture devenait secteur de production de matières premières pour le compte d'une industrie des aliments et boissons de plus en plus diversifiée et dont la valeur ajoutée dépassait largement celle de l'agriculture elle-même. En même temps cette agriculture faisait une utilisation de plus en plus massive de produits d'autres industries qui s'édifiaient autour d'elle, et sur un mode capitaliste.

Pendant ce temps, les spécialistes marxistes de la question agraire continuaient à scruter imperturbablement les indices de transformation capitaliste de l'agriculture en mesurant rythmes de concentration des exploitations, extension du salariat, etc., tandis que les industries de transformation ne faisaient l'objet d'analyses qu'au même titre que les autres activités industrielles.

Il a fallu attendre la fin des années soixante et le début des années soixante-dix pour voir se développer en Europe, et particulièrement en France, une réflexion sur les rapports que mettaient en place les entreprises des industries agricoles et alimentaires avec les exploitations agricoles et l'agriculture en général notamment par le biais des formes d'intégration de certaines productions animales.

C'est cette réflexion qui a provoqué la réanimation du débat sur le devenir du secteur agricole en permettant de découvrir que ce devenir était davantage tributaire des formes d'insertion de la production agricole dans l'ensemble du système agroalimentaire, que d'une dynamique propre à l'agriculture.

Les nouvelles données du problème de l'agro-alimentaire

Les différents systèmes agroalimentaires mondiaux sont actuellement soumis à des tensions importantes dont il serait hasardeux d'annoncer dans quel sens elles vont se résoudre. Mais d'ores et déjà certaines risquent d'affecter à court ou moyen terme les conditions de reproduction des branches entières de l'agriculture ou d'industries traditionnelles du secteur aliments et boissons.

C'est pourquoi il apparaît opportun d'en décrire les principales pour permettre de situer dans quel contexte évolue l'économie agroalimentaire au Québec et d'éclairer sous un nouvel angle les orientations ou les stratégies des entreprises.

Il faut tout d'abord souligner le rôle stratégique que tendent à jouer les produits alimentaires et parmi eux tout particulièrement les céréales et leurs substituts (manioc) et quelques produits protéagineux tels le soja. Certains événements récents ont particulièrement mis en évidence l'usage que de grandes puissances pouvaient être tentées de faire de l'arme alimentaire. Ce statut stratégique est directement fonction des menaces de déséquilibre qui peut apparaître entre la demande et l'offre de ces produits.

[109]

La demande de produits céréaliers a connu une croissance exponentielle depuis une vingtaine d'années, non seulement parce qu'elle a supplanté dans des pays en voie de développement des sources alimentaires végétales plus traditionnelles mais surtout parce que les méthodes de production de viande s'appuient désormais sur l'utilisation massive de céréales fourragères dans l'alimentation du bétail. Le lobby céréalier américain (en particulier l'US Feed Grain Council) grâce à son réseau de bureaux implantés dans de nombreux pays n'est pas étranger à la diffusion de ces méthodes d'élevage fortement consommatrices de céréales. L'Espagne, par exemple, a connu en quinze ans une véritable évolution agricole qui a transformé, sous l'influence conjuguée de l'US Feed Grain Council et des Firmes européennes d'aliments du bétail, son élevage traditionnel en production moderne de porcs, d'oeufs et de

volailles, ce qui s'est traduit par une explosion des importations de céréales et de soja.

Les possibilités d'utilisation énergétique des produits agricoles tendent à susciter une demande complémentaire. On sait que le Brésil a développé un important programme de production d'éthanol à partir de la canne à sucre. Les États-Unis et le Canada ont déjà expérimenté sur une échelle beaucoup moins grande de tels programmes de production de combustible à partir du maïs. Du côté de l'offre, les possibilités d'extension de la production agricole mondiale apparaissent beaucoup moins optimistes. Certes plusieurs régions du globe disposent encore d'importantes réserves de sols qui pourraient être converties à la production agricole. Mais le coût de mise en culture de ces nouvelles terres constitue de plus en plus un obstacle majeur. À cela s'ajoute la conviction de certains experts que l'agriculture intensive pratiquée sur les meilleures terres agricoles, en particulier en Europe, se heurte à des rendements décroissants dans l'utilisation des facteurs de production (engrais par exemple).

De cette situation se dégage le constat que la domination actuellement exercée sur les marchés mondiaux des produits agricoles par un nombre limité de pays et notamment les États-Unis, le Canada et l'Australie ne peut que se renforcer puisqu'ils disposent de réserves de capacités de production, et par ailleurs, la dépendance des pays qui ont développé une production animale intensive risque d'en être accrue. On comprend aisément alors pourquoi le commerce mondial de ces produits céréaliers et protéagineux a été monopolisé par les firmes multinationales les plus représentatives de cet « agro-food business », dont la plupart opèrent au Canada (Cargill, Continental, Bunge).

Parallèlement à la cartellisation du commerce mondial de produits agricoles traditionnels, s'opère une révolution technologique qui s'accompagne de l'entrée en scène de nouveaux groupes industriels et Financiers.

Les méthodes agronomiques et zootechniques avaient permis de réaliser une intensification de la production agricole en recherchant la meilleure adéquation possible entre les espèces végétales et animales et leur environnement bioclimatique. Les énormes investissements qui s'accumulent dans ce qu'il est convenu [110] d'appeler la bio-technologie ou la bio-ingénierie visent plus fondamentalement le contrôle de

phénomènes biologiques cellulaires et génétiques et s'orientent vers des productions alimentaires qui se passeraient plus ou moins complètement de leur substrat agricole.

Or, pour l'essentiel ce sont les grands trusts chimiques et pharmaceutiques (notamment américain, japonais et européen) qui se sont engagés dans la course aux brevets de bio-technologie. La production alimentaire voit s'intéresser à elle de nouveaux types de capitaux et, dans un même temps, l'agriculture voit se renforcer la présence de groupes chimiques et pétroliers (Shell, BP, etc.). C'est ainsi, par exemple, que des groupes pétroliers ont acquis le contrôle d'entreprises de production d'aliments du bétail. Ces groupes chimiques et pétroliers se posent donc déjà en candidats au contrôle à la fois de productions alimentaires d'origine non agricoles et au contrôle de l'utilisation par l'agriculture des produits de la bio-technologie.

Ce contrôle des conditions de la production agricole par des industries d'amont, semble donc connaître de nouvelles étapes. Mais il ne s'agit pas, on le sait, d'un phénomène nouveau. La généralisation des méthodes intensives d'élevage s'est accompagnée depuis vingt ans de l'intervention directe des entreprises industrielles et particulièrement des industries de l'alimentation animale dans l'encadrement technique des élevages.

Dans de nombreux pays cette intervention ne s'est pas limitée au contrôle des conditions techniques de production. Elle a pris la forme de production contractuelle ou d'intégration, c'est-à-dire d'une intervention économique et financière sur les modalités de développement et de reproduction des exploitations agricoles. La production contractuelle ou l'intégration sont apparues d'autant plus nécessaires que dans certaines productions, les achats de matières premières aux industries d'amont représentaient les deux tiers voire les trois quarts de la valeur de la production finale. L'intégration apparaissait donc comme un moyen de garantir la stabilité et l'extension du marché de ces industries. L'analyse du secteur porcin présentée par ailleurs en fournit une illustration ^{*}.

^{*} Voir ci-après l'article de Denis Perreault sur l'intégration contractuelle dans l'industrie du porc.

On remarquera que l'intégration de productions animales a rarement pris la forme d'une production industrielle sur une base salariée. Au contraire, la production contractuelle présente pour l'intégrateur l'intérêt de limiter les investissements nécessaires dans le domaine de la production (investissements qui présentent une rentabilité faible et aléatoire) de reporter sur les producteurs agricoles le coût de l'apparition de surcapacités de production, ou des changements de techniques de production, d'éviter le développement de rapports sociaux de production (salarial) jugés peu compatibles avec la nature biologique des opérations de production. On a vu un grand trust britannique de production de volailles, après une grève de ses employés, se départir de ses poulaillers géants en les divisant et en les revendant à des producteurs individuels.

Un autre élément essentiel de l'articulation de la production agricole à son environnement agroindustriel se rapporte à la place particulière [111] qu'occupe dans de nombreux pays le capital coopératif dans la transformation des produits agricoles. Historiquement ces entreprises sont nées de la volonté de groupes d'agriculteurs de mieux contrôler les conditions de mise en marché de leurs produits ou d'achats de leurs approvisionnements. En contrepartie de contraintes juridiques ou financières, que ces entreprises s'imposaient et de leur fonction de « moralisation » des marchés, les politiques agricoles leur ont occasionnellement accordé un régime privilégié de subventions et de crédit. Les coopératives agricoles québécoises comme outil de modernisation du secteur laitier, en constituent certes le meilleur exemple.

Il est difficile d'interpréter la place actuelle du secteur coopératif uniquement en fonction de ses objectifs initiaux d'autant que certains d'entre eux se trouvent réalisés par d'autres institutions (offices de commercialisation, plan-conjoint, *marketing board*, etc.). Ce secteur semble répondre à des besoins plus complexes exprimés autant par le secteur agricole que par le reste de la formation sociale. En particulier l'absence de mobilité géographique et sectorielle du capital coopératif, en fait un instrument privilégié des politiques « d'autonomie alimentaire ». Son origine agricole, ses exigences limitées de rentabilité, son cantonnement dans des activités souvent peu rémunératrices en terme de taux de profit ou de taux de valeur ajoutée peuvent représenter une « économie de capital » pour l'ensemble de la société qui reportera ainsi sur le secteur agricole l'essentiel du coût de la dévalorisation du

capital de certaines branches alimentaires ou de la résorption de surcapacité de production.



Les contradictions au sein du système agro-alimentaire québécois

À la lumière des principales caractéristiques de la problématique générale de l'agro-alimentaire, il est possible de dégager un certain nombre de contradictions propres à la sphère agro-alimentaire québécoise.

En premier lieu on peut constater une inadéquation sensible entre la production agricole et la consommation alimentaire québécoise. Certes, dans aucun pays on ne rencontre une agriculture dont la diversification ait pu répondre à la diversification de la consommation alimentaire de sa population. Les contraintes bioclimatiques et pédologiques que rencontre la production agricole au Québec constituent sans aucun doute un obstacle sérieux au développement de certaines cultures praticables dans les provinces voisines.

Mais ce divorce entre production et consommation apparaît tout autant [112] comme un produit de l'histoire dans le sens où il résulte d'une division du travail entre les provinces clairement inscrite dans les politiques agricoles tant fédérales que provinciales, tout au moins jusqu'à une époque récente. On sait ce que l'abandon des productions

céréalières et la spécialisation des provinces de l'est dans l'élevage doivent à la politique de subvention du transport de céréales mis en place au niveau fédéral en 1961. Cette politique sonnait en même temps le glas dans le domaine de la recherche agronomique des effets de sélection de variétés adaptées aux conditions climatiques locales, efforts qui ont dû être relancés avec beaucoup de retard par la politique québécoise récente d'extension de la production céréalière.

Enfin ce divorce est également le produit de la relative intégration des marchés nord-américains qui a permis la substitution de la consommation de légumes et fruits américains aux productions traditionnelles québécoises beaucoup plus limitées.

Cette spécialisation de l'agriculture québécoise se traduit tout d'abord par une dépendance très marquée de ce secteur dans son approvisionnement en céréales, et donc par une sensibilité particulière de productions animales aux conditions de marchés mondiaux et aux stratégies des grandes firmes de commerce et de traitement de céréales que l'on a évoquées précédemment. Ces productions animales constituent un terrain privilégié de l'extension des formes de production contractuelle ou d'intégration (volaille, oeufs, porcs).

La faible diversification de la production agricole québécoise au regard de la consommation alimentaire se traduit également par la coexistence de plusieurs secteurs agro-alimentaires qui apparaissent peu articulés les uns aux autres.

On peut tout d'abord distinguer un secteur de transformation de produits de l'agriculture québécoise formé essentiellement de l'industrie laitière, de l'abattage de volailles et de porcs ou du conditionnement des oeufs, dans lequel le capital coopératif occupe une place essentielle.

On remarquera que le cas de la production porcine mis à part, il s'agit de produits qui font l'objet à la fois de plans conjoints et de formes plus ou moins strictes de contingentement de la production au niveau provincial, donc d'industries dont les perspectives de développement sont clairement limitées par le marché intérieur et soumises aux exigences d'un secteur de la distribution fortement concentré ⁶⁴.

⁶⁴ Les travaux de P.P. REY sur « l'articulation des modes de productions », de C. SERVOLIN, sur la coexistence de différentes formes de production agricole, de EVRARD, HASSAN et VIAU sur les rapports d'intégration entre

Un autre secteur est formé de l'approvisionnement et de la transformation des céréales, qui ont une double destination, la production d'aliments du bétail, et la boulangerie — pâtisserie. Dans le cas de la production d'aliments du bétail, outre la dépendance à l'égard de l'approvisionnement extérieur déjà mentionné, il faut signaler l'articulation très particulière entre les trusts céréaliers, les meuneries et les exploitations agricoles.

L'industrie d'aliments du bétail est une combinaison d'entreprises de négoce de céréales et de production de concentrés traitant avec des industriels locaux propriétaires de leurs usines et fabriquant des aliments du bétail sous licence. Il s'agit donc d'une forme d'articulation de PME et d'un capital monopoliste qui contrôle la livraison de [113] ces matières premières et de la technologie, les meuneries assurant la fabrication et la distribution des aliments en même temps que la gestion des rapports contractuels avec les producteurs agricoles.

Dans le secteur de la panification et de la pâtisserie, on peut observer le même type d'articulation entre un secteur de production de farine fortement oligopolistique et une industrie de la boulangerie et de la pâtisserie beaucoup moins concentrée.

Enfin un troisième secteur agroalimentaire est constitué de branches n'entretenant pratiquement pas de rapports avec la production agricole locale et assurant soit la fabrication, soit l'importation de produits alimentaires. Or, on peut observer une relative corrélation entre la non-utilisation de produits agricoles et l'importance du capital étranger qui contrôle ces industries.

On a donc une juxtaposition de trois secteurs de transformation agro-alimentaires qui se distinguent par le type de rapports qu'ils entretiennent avec l'agriculture québécoise mais également par les formes d'articulation qu'ils présentent entre capital coopératif, PME et capital étranger monopoliste, et particulièrement les firmes multinationales. Un autre type d'articulation doit être relevé, celui qui met en rapport une firme coopérative et une firme multinationale, c'est en particulier le cas de la coopérative Agropur et de Kraft sous la forme d'un contrat

producteurs agricoles et transformateurs ont donc apporté un éclairage nouveau sur l'interprétation des modifications du secteur agro-alimentaire.

de longue durée qui lie les deux entreprises pour la production du cheddar.

Dans chaque cas les formes d'articulation de différents types de capitaux ont pour effet de reporter sur les PME ou les coopératives une certaine partie des charges en capital, dans le domaine des activités les moins rémunératrices tout en leur assurant un volume de production qui leur permette de subsister en tant qu'entreprises individuelles tant que le marché des produits concernés conserve une expansion minimale ou une relative stabilité. En contrepartie ce type d'intégration assure au capital monopoliste la mobilisation d'un maximum de ressources financières pour permettre une diversification dans les branches de produits à forte valeur ajoutée.

Enfin, à la différence de pays de même ordre de grandeur et également orientés vers les productions animales, tels le Danemark, les Pays-Bas ou la Belgique devenus d'importants exportateurs de denrées agricoles, le secteur agroalimentaire québécois reste essentiellement limité à son marché intérieur ou au marché canadien. Seule l'industrie porcine développe des capacités de production largement excédentaires et prend pied sur les marchés d'exportation.

L'industrie agro-alimentaire québécoise apparaît donc caractérisée par sa multipolarité, la division des tâches entre capital monopoliste, capital coopératif et capital de PME, l'intégration des productions animales et sa dépendance à l'égard du secteur céréalier, un marché limité pour l'essentiel à la demande intérieure contrôlée par un système de distribution fortement concentré et largement ouvert sur l'approvisionnement extérieur, des habitudes alimentaires influencées très nettement par la domination écrasante qu'exerce un nombre limité de firmes sur la publicité alimentaire.

[114]

Or, la confrontation de ces éléments au champ de forces qui semble se dessiner sur la scène alimentaire mondiale aura pour effet d'en accentuer les contradictions. Elle peut notamment accroître la polarisation entre un secteur autochtone alimenté par une production agricole locale elle-même de plus en plus dépendante non seulement de l'approvisionnement extérieur en certaines matières premières mais également en technologie et un secteur dominé par quelques dizaines de firmes, le plus souvent multinationales, qui auront réussi à s'assurer un contrôle

sur les modalités technologiques et industrielles de la diversification de la consommation et de la production alimentaire.

Entre les deux, les politiques de développement d'un secteur agroalimentaire dynamique, contrôlé par les capitaux québécois, s'appuyant sur une diversification de l'agriculture et assurant un plus grand degré d'autoapprovisionnement, telles qu'elles sont évoquées dans « Nourrir le Québec » disposent, on peut le craindre, d'atouts limités et d'une marge de manœuvre restreinte.



Photo Michel Pilon

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[115]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“L'INTÉGRATION CONTRACTUELLE : LE CAS DE LA PRODUCTION PORCINE 1966-1980.”

Denis PERREAULT

[Retour au sommaire](#)

En agriculture, la Taylorisation n'est peut-être pas la forme idéale d'organisation du travail. D'autres formes ont pénétré ce secteur économique. Ces formes inscrites dans le développement du capitalisme en milieu agraire ne sont pas originales à l'agriculture mais prennent dans ce domaine une spécificité particulière, une spécificité qui a trop souvent servi de preuve à la non-capitalisation des campagnes.

Notre texte porte sur l'une de ces formes spécifiques d'organisation du travail : le travail contractuel. Il visera à articuler ce rapport de production dans le développement même du capitalisme au stade monopoliste. Ce phénomène relativement récent en agriculture ne manque pas d'interprétations, certains y voient la preuve d'une non-capitalisation, d'autre comme Hugues Lamarche ⁶⁵ y voit l'installation d'une élite

⁶⁵ Hugues Lamarche, « Les paysans face au marché : l'élevage hors-sol en Bretagne », in *Sociologie du travail*, éd. du Seuil, n°2, avril-juin 1977.

paysanne, d'entrepreneurs agricoles sous-contractant avec les firmes intégrantes, deux visions extrêmes auxquelles nous nous opposons.

Dans le cadre d'une recherche sur l'intégration capitaliste en agriculture québécoise ⁶⁶, nous nous sommes intéressés au problème d'intégration verticale de type contractuel. Nous allons livrer ici les points importants de nos résultats.

Pour ce faire nous poursuivrons deux objectifs : premièrement l'examen de l'ampleur de l'intégration verticale en agriculture québécoise et ce plus spécifiquement en industrie porcine. Nous nous permettons de jeter un rapide regard sur la fameuse controverse entourant l'installation d'un plan conjoint dans ce secteur. Deuxièmement l'analyse des conséquences de ce type de rapport capitaliste de production pour les producteurs intégrés.

Pourquoi l'industrie porcine plutôt que toute autre ? Tout en étant au deuxième rang des secteurs d'activité agricole au Québec, nous sommes les premiers producteurs au pays et responsable en 1978 de 34% de la production nationale et de 36% en 1980. Ce qui en fait

⁶⁶ Denis Perreault, *Intégration capitaliste en agriculture québécoise et structure de classe en milieu rural*, mémoire, département sc. politique, U. de M., Montréal, 1981.

[116]



[117]

pour nous une filière agricole stratégique. Nous nous devons de bien comprendre la dynamique qui y est engagée. L'industrie porcine intégrée nous servira d'exemple type qui nous permettra certaines généralisations pour l'agriculture québécoise dans son ensemble.

***L'intégration verticale de type contractuelle
en agriculture québécoise : un peu d'histoire...***

Au Québec, la commission royale d'enquête sur l'agriculture. Rapport Avril sur l'intégration en agriculture, fait remonter ses premières manifestations vers 1927, « quand les fournisseurs d'oeufs d'incubation confièrent l'administration d'une phase de la production aux couvoirs coopératifs ⁶⁷ » tandis que l'Union des producteurs agricoles (UPA) voit le commencement significatif de ce procès original de production vers la fin des années 50, « pour atteindre son apogée durant les années 1960 à 1970 dans la volaille et le porc ⁶⁸ ».

La production avicole québécoise, en 1963, est à un taux moyen de près de 53% dont 97% pour le seul poulet à griller. Nous pouvons considérer le poulet à griller comme le secteur de production le plus intégré en raison de sa rapide et forte commercialisation. D'après une étude publiée par la Fédération des producteurs de volailles du Québec, le taux moyen d'intégration en aviculture est grimpé, en 1979, à 63,8% ⁶⁹.

L'aviculture n'est pas la seule production agricole québécoise touchée. L'intégration est aussi notable dans la production maraîchère et la production porcine. Elle est présente dans les cultures maraîchères surtout dans le secteur des légumes de conserves et ce, à 96,09% en 1966. Du côté du porc, le taux se situe pour la même année à 70,01% ⁷⁰,

⁶⁷ Rapport Avril, *L'Intégration en agriculture au Québec*, Gouv. du Québec, Québec, 1969, p. 15.

⁶⁸ FPPQ-(UPA), *La Production des porcs sous intégration et les politiques de la Fédération*, Montréal, p. 1.

⁶⁹ F.P.V.QA.-(UPA), *Étude sur les capacités de production... dans l'industrie de la volaille...*, Montréal, 1979, p. 40.

⁷⁰ Rapport Avril, *op. cit.*, p. 34 et 70.

pourcentage qui s'est maintenu jusqu'en 1975 ⁷¹ et qui depuis semble progresser à la hausse.

Ces taux d'intégration contiennent deux modes d'articulation présents au Québec — l'intégration contractuelle, l'objet de notre propos et l'auto-intégration. Cette dernière consiste en une pratique, de la part des firmes intégrantes, de concurrence directe des producteurs agricoles professionnels visant à les éliminer en tant que producteurs propriétaires. L'intégrateur accapare, le plus souvent, d'anciens producteurs indépendants acculés à la faillite, et les intègre dans un nouveau rôle de salarié agricole spécialisé. Cette forme d'intégration reste certes limitée, car elle oblige l'intégrateur à subir tous les risques de la production.

Alors pourquoi l'auto-intégration ? Sa raison d'être se précise par la recherche d'une certaine autonomie quant à leurs approvisionnements, la nécessité d'avoir une activité témoin qui leur permet de comparer leur efficience à celles des agriculteurs etc. ⁷²

Classant les producteurs auto-intégrés comme des salariés agricoles, intéressons-nous maintenant aux producteurs intégrés sous contrat. Nos résultats se limitent à la seule production porcine de 1966-1980.

⁷¹ J. Durocher, *Intégration en industrie porcine au Québec*, D.E.R. Un. Laval, Québec, 1978, p. 3.

⁷² Pour plus d'information concernant ce point, lire le texte/conférence de Ferdinand Ouellet, *L'Intégration dans l'industrie agricole*, D.E.R., Un. Laval, Québec, 1967.

[118]

Qu'entendons-nous par intégration verticale ?

« L'intégration en agriculture, c'est la concentration sous une gestion plus ou moins unifiée de deux ou plusieurs fonctions indépendantes mais complémentaires de la production, de la transformation ou de la distribution des produits agricoles que cette concentration se fasse par voie de législation, d'arrangements contractuels, de fusion ou d'expansion d'entreprises existantes.

On fait une distinction entre l'intégration verticale et l'intégration horizontale aussi appelée communément concentration. Cette distinction est utile pour mieux comprendre certains phénomènes. L'intégration verticale cherche à coordonner les fonctions différentes et successives qui se rapportent à un même produit agricole. En aviculture, par exemple, on peut coordonner les efforts du producteur d'œufs d'incubation, de celui qui produit le poussin, de celui qui nourrit l'oiseau pour la chair, de celui qui fournit la nourriture, de celui qui abat les oiseaux et les prépare pour le marché et enfin, celui qui vend ces oiseaux au détail. [...]

L'intégration verticale prend, le plus souvent, la forme d'une intégration contractuelle, dans laquelle l'entreprise agricole conserve sa structure économique, mais délègue une partie ou la totalité de son pouvoir au moyen d'un contrat »

Cette définition est tirée du Rapport April sur l'agriculture au Québec : *L'Intégration en agriculture au Québec*, 1969, p. 9 et 10.

La production porcine au Québec : quelques données brèves...

Il est particulièrement intéressant de voir que pour ce type de production, le nombre de producteur est passé de 47 599 en 1961 à quelques 17 428 en 1972 ⁷³. Plus étonnant encore, la Fédération des producteurs de porc du Québec et Jacques Durocher signalent qu'au recensement de 1976, le nombre de producteurs est tombé à 8363.

⁷³ B.S.Q. *Statistiques Agricoles*, 1972, p. 178.

Malgré cette chute phénoménale, la courbe de production demeure élevée et en pleine progression.

Une progression intéressante qui place cette production au deuxième rang des productions agricoles québécoises, derrière la production laitière, château-fort québécois.

Pour une évaluation de cette production, observons la structure de production ainsi que la répartition régionale de production.⁷⁴

Une étude de la Régie des marchés agricoles du Québec⁷⁵ évalue que 90,9% des producteurs porchers produisent 20,8% de la production de porc d'abattage au Québec, en 1970, et compte 400 porcs d'élevage et moins. Ces chiffres significatifs traduisent un fort degré de concentration en 1970, degré qui se maintient jusqu'à la fin de cette décennie. Plus, pour l'année 1970 on observe que seulement 1400 fermes produisent 80% des porcs d'abattage.

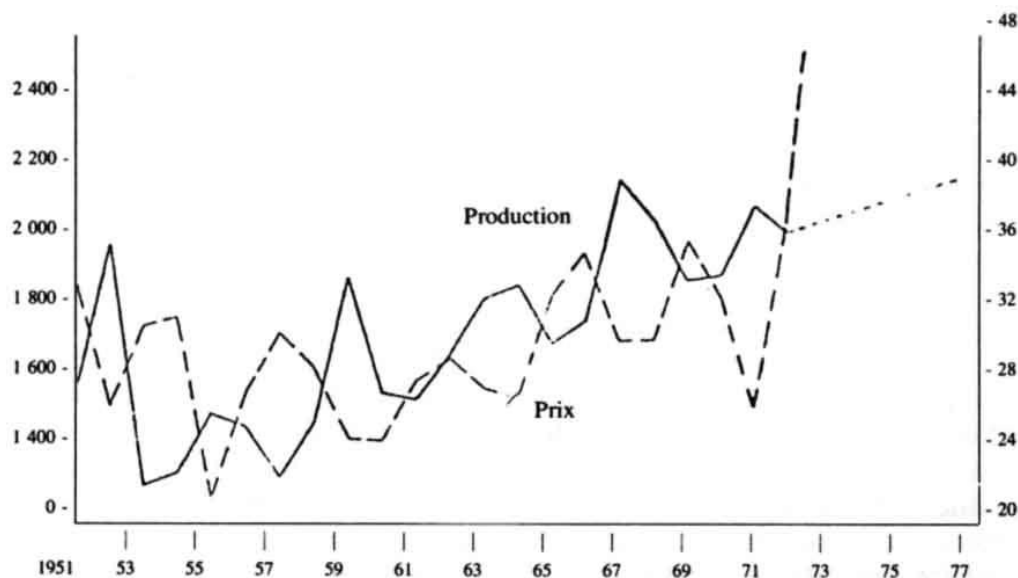
En ce qui a trait à la répartition régionale, nous obtenons deux grands pôles de production, le pôle Montréalais (le Richelieu et le Nord de Montréal) et le pôle de la ville de Québec (la Beauce et la région de [119] Québec). Il est bon de noter que Nicolet dans la région trifluvienne constitue une zone d'une certaine importance (5^e rang en 1974). Cette répartition d'une production agricole hors-sol implantable dans presque toutes les régions québécoises renforce l'allégation d'un développement agricole prioritaire environnant les grands centres de marché urbain au détriment des zones éloignées.

⁷⁴ M.A.Q. *Le Système agriculture-alimentation du Québec...* M.A.Q., Québec, août 1974, p. 157.

⁷⁵ R.M.A.Q., *Rapport du comité d'étude sur la mise en marché du porc*, Montréal, avril 1976, p. 24 A.

GRAPHIQUE I

Évolution de la production 1 et des prix 2 1951-1972 et projection 1977,
Québec, porcs d'abattage



Source : Statistique Canada.

L'intégration verticale de type contractuelle en industrie porcine au Québec 1966-1980

70% des coûts de production dans le secteur de production porcine, consistent en l'achat de nourriture pour les animaux. Selon des chiffres de 1978, la production du porc a utilisé pour cette seule année 1 400 000 tonnes d'aliment à bestiaux pour une valeur de 360 millions de dollars ⁷⁶. Ces chiffres nous aident à mieux comprendre la lutte qui se joue pour accaparer cet excellent marché d'approvisionnement. On saisit également la lutte si vive entourant l'instauration d'un plan conjoint ayant pour effet de réunir à la même table tous les intervenants de ce secteur et à accorder aux producteurs un plus grand pouvoir de négociation dans le domaine des prix de marché, du contingentement etc.

⁷⁶ C. Paquette, *Analyse descriptive de la production et de la mise en marché du porc*, FPPQ(UPA), Montréal, 1978, p. 3.

Dans ce sens un combat violent s'est engagé entre deux opposants pour la défense des porchers l'OPPQ et la FPPQ *. Cette dernière affiliée à l'UPA regroupe la grande majorité [120] de producteurs et est appuyée depuis le printemps 1981 par un vote majoritaire de tous les producteurs tandis que l'OPPQ semble selon certaines estimations regrouper surtout les gros producteurs intégrés. On comprend mieux ainsi leur acharnement à combattre le plan conjoint. Cette parenthèse est importante pour discerner les enjeux et les conséquences entourant ce type de rapport capitaliste de production.

L'importance de la nourriture animale dans les coûts de production est telle que le ministère de l'Agriculture du Québec considère l'intégration contractuelle initiée par les producteurs céréaliers comme profitable et nécessaire afin de stabiliser la production. Profitable pour quoi ? Nous n'avons qu'à regarder la chute du nombre de producteurs

1961	47 599
1976	8 363 ⁷⁷

et les nombreuses débandades cycliques du côté des producteurs intégrés, et se demander si cette acceptation gouvernementale sert vraiment les intérêts des agriculteurs ? Regardons l'ampleur et les formes de ce phénomène dans la production de porc de marché.

L'intégration contractuelle dans la production de porc de marché

Le rapport April nous indique que pour l'année 1966, 62,3% de la production des porcs de marché se faisait par intégration contractuelle et ce sous trois formes :

* OPPQ : Office des producteurs de porc du Québec.

FPPQ : Fédération des producteurs de porc du Québec.

⁷⁷ Ces chiffres sont tirés du B.S.Q., statistiques agricoles, 1972, p. 178 et C. Paquette, *op. cit.*, p. 3.

contrat de financement :	37,61%
contrat de gestion :	1,12%
contrat à forfait :	23,5% ⁷⁸

Les contrats de financement qui obtiennent le plus haut pourcentage sont liés au manque de capital de roulement, condition nécessaire pour fonctionner adéquatement dans la production. Les contrats à forfait sont rattachés à un contrôle plus subtil tout en étant plus serré. Un contrôle qui ne se traduit tout de même pas par une distribution équitable des aléas et risques de la production. Au dire même de la commission April, cette forme d'intégration est la plus propice aux abus et à diverses extorsions à l'avantage de l'intégration. Des abus et des extorsions rivaux au caractère verbal le plus souvent, ou du moins, moins rigoureux de l'entente. L'intégrateur a souvent le privilège de rompre rapidement ces ententes, ce qui le met dans une position de force.

L'étude de Jacques Durocher nous apprend qu'en 1975, nous obtenons un taux d'intégration pratiqué par contrat à 56,4%, soit, en gros, une régression de 6% au profit de l'auto-intégration. Mais quelle répartition inscrit ce pourcentage en diminution ?

contrat de financement :	10, %
contrat de gestion :	—
contrat à forfait :	46,4% ⁷⁹

Les contrats de gestion, forme peu répandue en agriculture québécoise, semblent être éliminés. C'est du moins ce qu'indiquent les données recueillies en 1975. Tandis que les contrats de financement ont subi une baisse substantielle et pour le moins surprenante. Peut-on penser que les producteurs-porcheres ont obtenu, au cours des années 70, de meilleures facilités de crédits nécessaires au fonctionnement de leur [121] entreprise ? Il le semblerait à première vue. Nous pouvons constater deux choses intéressantes, la diminution et la consolidation élevée de cette production ayant comme résultat probable, un taux de rentabilité plus élevé ou du moins plus acceptable pour d'éventuels prêteurs financiers et même pour le crédit agricole gouvernemental, deux points

⁷⁸ Rapport April, *op. cit.*, p. 60.

⁷⁹ J. Durocher, *Enquête sur l'intégration porcine au Québec en 1975*, D.E.R. Un. Laval, Québec, 1975, tirés des tableaux 1 et 2.

qui pourraient expliquer cette diminution. Outre ces considérations nous pensons que la variable explicative déterminante se trouve surtout du côté d'un plus grand intérêt pour l'intégrateur des contrats à forfait qui en plus de fournir les capitaux nécessaires, limitent les risques pour l'intégrateur.

Pour leur part, les contrats à forfait, ceux-là même dénoncés dans le rapport April, doubleraient, durant ces neuf années (66-75), passant de 23,4% à 46,4%, une augmentation considérable et significative de la tendance qu'a prise cette forme originale de procès de production. Analysons rapidement ces deux formes de contrat.

Les contrats de financement

Ce type de contrat, permet, aux producteurs, de bénéficier d'une source de crédit : crédit pour l'achat des porcelets, l'achat important de moulées et même quelquefois, pour la mise en place de l'infrastructure. Par ce contrat, le producteur est tenu de respecter un certain nombre de conditions quant au lieu d'approvisionnement et/ou de mise en marché. Les sommes mises de l'avant par l'intégrateur lui permettent de prendre le contrôle technique du procès de production. Le producteur intégré ne devient plus qu'un exécutant qui doit rentabiliser la mise de fond de ses obligés. Ce type de contrat à la baisse, en terme de pourcentage, est majoritairement utilisé par les coopératives agricoles. Il lui permet d'assurer un essor à cette production tout en protégeant et, quelquefois, augmentant leur part du marché des moulées.

Ce type de contrat, au dire du rapport April, tend à faire partager les risques entre l'éleveur et l'intégrateur. *Un partage qui accorde, au producteur intégré, une reprise possible de possession de ses moyens de production, lors de conditions de marché favorable.* Une reprise que permettent peu les contrats à forfait.

Le porcher intégré québécois se voit, par ce type de contrat, imposer un procès de production conditionné, orchestré par son créancier-intégrateur. Cette orchestration d'un même capital permet, à l'intégrateur, de s'accaparer le surplus paysan incorporé dans le produit. L'agriculteur-porcher intégré absorbe une perte en capital doublée d'une charge importante des risques de la production, jusqu'au jour favorable où il

pourra rembourser son créancier-intégrateur et devenir un producteur autonome.

Les contrats de financement correspondent (et cette tendance se confirme par la montée graduelle du pourcentage des contrats à forfait), à la première phase d'intégration liée à la stratégie de marketing des grandes firmes. Nous y reviendrons dans la partie sur le pôle intégrateur.

Cette stratégie, étant de plus en plus délaissée, nous pouvons observer une diminution graduelle de ce genre de contrat. Les contrats à forfait [122] semblent dominer de plus en plus la scène québécoise. Ils permettent de pousser beaucoup plus loin les avantages retirés par l'intégrateur tout en minimisant les désavantages ou, si l'on veut, les risques.

Les contrats à forfait

C'est un type de contrat qui implique un plus grand contrôle de l'intégrateur sur le procès de production et une plus forte mainmise sur le produit fini, tout en minimisant les coûts et les risques absorbés par l'intégrateur comme le soulignent Montigaux et Jaffrelot :

Dans tous les cas présentés, le risque principal est supporté principalement par le fermier... puisqu'il fournit les dépenses d'investissement à long terme et puisqu'il est solidaire du meunier pour les productions à forfait et accessoirement par l'Etat puisque celui-ci garantit, à travers l'article 88, le crédit à la production agricole. Le rôle financier des manufacturiers n'apparaît nulle part ⁸⁰.

Le producteur porcher délègue le plus souvent la totalité de son pouvoir de disposer du produit obtenu, et reste tout de même le principal emprunteur afin d'assurer la reproduction de ses moyens de production.

Mentionnons deux exemples de perte de contrôle de son procès de production.

⁸⁰ Montigaud et Jaffrelot, *L'Économie du Porc au Québec, étude préalable à la création d'un marketing board*, INRA, Montpellier, 1977, p. 72.

L'éleveur s'engage à élever et engraisser tous les porcs, à lui confié, [...], jusqu'à ce que les dits porcs soient prêts pour le marché.

À s'abstenir de garder sur sa ferme des porcs d'élevage autres que ceux objet du présent contrôle... ⁸¹

et même

Le propriétaire, à sa seule discrétion, déterminera le nombre de porcs qui peuvent être élevés dans les bâtiments de l'éleveur ⁸².

Cette dernière clause revêt une importance capitale et permet un jeu énorme sur les quantités d'animaux à élever, un jeu avantageux pour le propriétaire-intégrateur. Il a le droit et la discrétion de réduire et augmenter les quantités de porcs à élever en fonction des avantages du marché. Il peut diminuer les quantités au minimum lors d'une conjoncture défavorable, ce qui réduit ses pertes. Pour l'intégrer cela se traduit par un manque à gagner considérable, étant payé à la pièce. Si ces conditions s'éternisent il peut être rapidement acculé à la faillite. Le producteur-intégré ne peut contourner cette difficulté en s'intégrant à d'autres firmes ou même en élevant lui-même ses propres animaux. Il est lié par contrat, un contrat qui interdit ce genre de pratique.

Il existe bien d'autres technicalités qui comportent des avantages considérables pour l'intégrateur. De plus par contrat l'agriculteur intégré perd le contrôle de son produit. Il en subit l'expropriation et accepte une rémunération à forfait.

Les contrats à forfait se développent en fonction de la mise en branle d'une nouvelle stratégie adoptée par les firmes intégrantes de l'Amont, soit le maintien et le renforcement de leur contrôle sur la production. Si

⁸¹ Cité par Montigaud et Jaffrelot, *op. cit.*, p. 109-110.

⁸² D. Perreault, *op. cit.*, annexe n°10, exemple de contrat à forfait.

[123]

Ralston Purina Canada Inc.

Convention d'élevage de porcs

No : _____

Ce _____ jour de mil neuf cent _____

THEO PHENIX ENR. DIVISION DE
RALSTON PURINA CANADA INC.

Corporation incorporée sous charte fédérale avec bureau situé à 1010 rue Girouard, St-Hyacinthe, Québec, ci-après désignée le propriétaire et

résidant à _____

ci-après nommé l'éleveur, ont fait entre eux, par les présentes, les ententes et conventions suivantes :

Savoir :

- A. Le propriétaire a livré ou livrera, et place aux soins de l'éleveur 1440..... porcs dont le nombre devra être vérifié par les deux parties sur livraison, afin de les élever jusqu'au temps qui sera déterminé par le propriétaire, et ceci à sa seule discrétion, vu que lesdits porcs seront envoyés à l'abattage. Par la présente, l'éleveur accepte de prendre sous ses soins et sous sa garde lesdits porcs qui devront en tout temps demeurer la propriété exclusive et absolue du propriétaire, qui devront être plus précisément désignés et identifiés au moyen d'un tatouage sur le quartier arrière par les lettres "R.P." (désignés maintenant et par la suite comme les "porcs" ou "les porcs du propriétaire").
- B. L'éleveur a accepté de prendre sous ses soins et d'élever les porcs et s'est engagé à garder, abriter, nourrir et protéger lesdits porcs avec toute la diligence et l'habileté voulues, et plus spécifiquement et non limité à :

[124]

nous regardons les sommes engagées dans cette sphère économique, nous comprenons mieux ce déploiement stratégique. Cette position de force leur accorde la presque totalité du surtravail incorporé dans le produit par l'éleveur, un éleveur peu organisé, peu informé et ne possédant aucun moyen de défense, en plus de leur garantir une part importante du marché des moulées.

Des conditions navrantes et déprimantes pour le producteur porcher québécois qui l'ont peut-être amené à ce réveil du printemps 1981 et permis de se voter un plan conjoint avec une majorité de plus du 2/3.

Le Pôle intégrateur : qui intègre et pourquoi ?

Nous distinguons deux types d'intégrateurs : le type initiateur et le type complémentaire.

Le type initiateur : comprend

- Les manufacturiers de moulées et de concentrés n'ayant pas d'abattoir.
- Les manufacturiers de moulées et de concentrés gérant un grand abattoir.
- Les abattoirs régionaux engagés dans l'abattage des porcs en concurrence directe avec les grands abattoirs.



Le type complémentaire :

comprend

- Les clients des manufacturiers n'ayant pas d'abattoir (400 marchands locaux dont un certain nombre de meuneries locales).
- Les clients des manufacturiers gérant un grand abattoir. (275 meuneries indépendantes et 180 meuneries coopératives.)
- Les intégrateurs qui ne préparent pas de moulée et n'ont pas d'abattoir. On parle ici de cultivateurs, de transporteurs et de commerçants d'animaux ⁸³.

Cette distinction bipolaire a l'avantage de distinguer entre le premier secteur souvent associé à de grandes firmes multinationales de l'agro-alimentaire (Ralston Purina, Canada Packers [Shurgain]...), tandis que le deuxième secteur renvoie à des détaillants, des sous-contractants et des petits commerçants indépendants.

Pour 1966, le pôle initiateur détient 36,11% des porcs intégrés du Québec. Le pôle complémentaire, pour sa part, est responsable de 63,89% des porcs intégrés du Québec, dont, fait intéressant à souligner, 23,26% par les coopératives locales pour la plupart affiliées à la marque « Coop » ⁸⁴.

L'enquête de Durocher nous indique que pour l'année 1975,

les meuniers sont responsables de 82% de l'intégration porcine au Québec. 134 des quelques 320 meuneries du Québec pratiquent l'intégration sous ses diverses formes. Les meuneries privées [125] sont à peu près les seules qui pratiquent l'auto-intégration.

Les manufacturiers, qui sont au nombre de six (6) dans la province, occupent également une place importante. Cinq (5) d'entre elles se sont engagées

⁸³ Tirés de Montigaud, Jaffrelot, *op. cit.*, p. 53 et Rapport April, *op. cit.*, p. 36-37.

⁸⁴ Rapport April, *op. cit.*, p. 36-37.

et sont ainsi responsables de 11% de la production intégrée. L'intérêt de celles-ci n'est pas nouveau. Elles sont même à l'origine de l'intégration ⁸⁵.

Ces 11% représente une diminution, car pour 1966, on obtenait, pour les manufacturiers, un pourcentage de 20,23%. Cette diminution s'inscrit dans une stratégie bien précise, soit le déplacement du pôle initiateur vers le pôle de l'intégration ? Quel profit en retire l'intégrateur ?

Comme nous l'avons déjà souligné, l'intégration contractuelle dans un premier souffle, constitue un moyen privilégié, pour les grandes firmes manufacturières de moulées et de concentrés, de conquérir le marché québécois. Cette stratégie de marketing se pratique directement par le secteur initiateur ou indirectement par leurs clients détaillants du secteur complémentaire. Lorsque cette stratégie a donné les résultats escomptés, le secteur initiateur s'est graduellement retiré comme l'indique l'évolution statistique de 1966 à 1975. Le secteur complémentaire assure ainsi la relève et articule une nouvelle stratégie de contrôle de la production. Cette nouvelle stratégie apparaît au Québec au cours des années 70.

Pourquoi assistons-nous au retrait du secteur initiateur dans la deuxième phase d'intégration ? Une des raisons est sans aucun doute la réglementation de plus en plus sévère en ce qui a trait au type de contrat, par exemple : par leurs luttes les agriculteurs ont obtenu des contrats-types réglementés, le partage des risques, des clauses d'assurance-protection au frais de l'intégrateur... Cette réglementation plus sévère diminue les avantages qu'en retirait l'intégrateur. Les grandes firmes préfèrent voir intervenir les détaillants locaux, qui se doivent de prendre la relève afin de conserver leur clientèle. Ils assurent ainsi, aux grandes firmes, une reproduction des avantages de la première stratégie de marketing, tout en leur permettant de se retirer du processus productif, processus productif ne leur profitant plus.

⁸⁵ J. Durocher, *op. cit.*, p. 5-6.

Le pôle intégrateur articule donc deux stratégies :

1. politique de marketing adopté par les grandes firmes manufacturières d'aliments pour animaux ayant pour but de s'accaparer de nouveaux marchés.
2. politique de relève du secteur complémentaire qui doit contrôler et diriger le développement de la production.

Cette stratégie, soutenue par les intermédiaires, très souvent affiliés ou liés aux grandes firmes pour leurs approvisionnements a pour but, d'augmenter leur position de force et leur contrôle face à une production principale consommatrice de produit céréalier afin de contrer si possible ou de diminuer les effets d'une éventuelle mise en branle d'un plan conjoint.

[126]

Conséquences pour les producteurs agricoles intégrés

Reprenons les points avancés :

1. De 1966 à 1975, nous observons un maintien du taux d'intégration verticale en production porcine de marché (70%) que nous lions à la première phase d'intégration, lié à la stratégie de marketing des grands manufacturiers d'aliment à bétail pour s'approprier cet excellent marché.
2. De 1975 à 1980, nous obtenons une augmentation considérable. (10-12%) que nous associons, cette fois, à la deuxième phase, la phase de consolidation et de contrôle de la production par les intermédiaires.
3. Nous rattachons l'auto-intégration complète au producteur salarié.

Pour ce qui est de l'intégration contractuelle, le phénomène est beaucoup plus complexe. Nous considérons que l'agriculteur conserve sa structure économique mais délègue une partie ou la totalité de son pouvoir. Il possède encore ses moyens de production et en assume la reproduction, mais s'installe dans un processus de dépossession plus ou moins avancé. Le degré de dépossession dépend des conditions inscrites dans les contrats et de la conjoncture des marchés. Les contrats d'intégration se révèlent être la prise en charge du processus productif par l'intégrateur. Ce dernier domine le procès de travail et s'approprie le produit obtenu. Une domination, un contrôle qui s'installe par une mise en exploitation systématique d'un même capital permettant un encadrement fonctionnel de tout le procès de production. Cet encadrement fonctionnel se réalise grâce aux liaisons de dépendance qui s'établissent entre l'intégré et l'intégrateur. Que ce soit des liaisons de crédit, d'approvisionnement, des liaisons techniques, de contrôle de gestion, des liaisons commerciales, toutes traduisent une perte de contrôle réelle de la part de l'éleveur. Plus le nombre et l'intensité de ces liaisons de dépendance sont présents et inscrits sous contrat, plus la perte de contrôle est grande.

À partir de ces considérations, nous pouvons constater que pour l'ensemble des productions intégrées nous obtenons comme conséquence

1. une perte de maîtrise technique du procès de production ;
2. une perte de maîtrise économique du produit, qui installe graduellement une expropriation et une dépossession qui nous autorisent à classer ce type de producteur agricole dans le nouveau semi-prolétariat agricole. Et comme le souligne l'auteur Michel Blanc :

Le paysan prend rapidement conscience de sa prolétarianisation dès que le processus de production ou de commercialisation se déroule mal ⁸⁶.

Il ne faut tout de même pas omettre de mentionner certains avantages qu'en retire un certain nombre de producteurs bien placés dans le

⁸⁶ M. Blanc, *Les Paysanneries françaises*, ed. J.P. Delage, Paris, 1978, p. 146.

procès de production. Des avantages qui ne sont valables qu'à très court terme et rattachés à la concurrence des manufacturiers intégrateurs pour s'approprier de nouveaux marchés et [127] détériorer l'avantageuse position des meuneries locales indépendantes et des coopératives.

Ces avantages à court terme risquent de se traduire à moyen et long terme en dépendance catastrophique, surtout lors de la mise en place d'un plan conjoint et d'un contingentement réglementé. La part de production des intégrateurs se révèle déjà très importante. Qui détiendra la propriété des « quotas » ? L'éleveur-intégré ou le propriétaire-intégrateur.

La perte de contrôle du procès de production installe une dépendance qui maintient les producteurs éleveurs à la solde des intégrateurs, tout en conservant tous les risques d'investissement à long terme et d'infrastructure car il reste propriétaire des moyens de production et supporte tous les avatars d'un marché instable et capricieux.

Ces éleveurs-producteurs intégrés peuvent être considérés comme en transition entre le salariat et l'état de petit producteur indépendant. Peu dépasseront cet échelon, certains deviendront de simples salariés agricoles, la grande majorité quitteront l'agriculture.

L'intégration en agriculture a été longtemps présentée comme une garantie pour les producteurs : une garantie contre l'élimination, une garantie d'une plus grande stabilité et finalement, une garantie d'un meilleur revenu. Qu'en est-il exactement lorsque l'on observe la diminution draconienne du nombre de producteurs ? Pourtant le taux d'intégration est considérable dans la production porcine depuis les années 60. Cette intégration devrait en principe assurer un minimum de stabilité aux producteurs, leur permettant de se maintenir comme producteur. Il n'en est rien. Les chiffres sont éloquentes, l'intégration ne garantit rien et pour certains, prenant en considération les abus et les modalités à l'avantage des intégrateurs et à l'escalade des coûts de reproduction des moyens de production au frais des intégrés, elle aura tout simplement accéléré leur élimination.

Conclusion

L'industrie porcine, malgré sa spécificité, n'est pas un cas à part, un cas marginal, mais nous a servi de cadre d'analyse, d'exemple pour illustrer une forme de rapport de production. Cette forme répandue se retrouve dans bien d'autres productions agricoles qui subissent l'intégration contractuelle. Elle ne fait qu'intensifier la prolétarisation rurale. Seules varient les conditions existantes propres à chaque type de production.

Nous voudrions avant de terminer développer encore un point important : pourquoi assistons-nous depuis 1975 à une augmentation de 10 à 12% du degré d'intégration ? Quelles sont les conditions qui incitent un plus grand nombre de producteurs porchers à s'intégrer ?

Plusieurs éléments peuvent être apportés, intéressons-nous aux plus fondamentaux.

Nous ne pouvons passer sous silence comme l'indique les auteurs Montigaud et Jaffrelot, le problème de dépendance du Québec en matière de céréale vis-à-vis de l'extérieur.

Cette dépendance même remise en cause par les politiques d'une plus grande autosuffisance en [128] matière céréalière du gouvernement du parti québécois, renforce la mainmise des grands manufacturiers sur l'industrie du porc québécois. Cette mainmise est doublée d'une concurrence sauvage de la part de ces mêmes grands manufacturiers de moulées envers un nombre intéressant de petites meuneries locales ou coopératives encore prospères. Une prospérité liée à une bonne connaissance des besoins et demandes de leur clientèle. Cette concurrence obligera ces grandes firmes à offrir des avantages considérables et à lier les fermiers-clients par contrat. Ces miettes, dont peuvent profiter certains producteurs, ne sont souvent pas à dédaigner surtout en temps de crise aigüe. La crise de la fin des années 70 oblige certains producteurs de plus en plus nombreux à se rejeter sur ces miettes, conséquences principales. Augmentation du nombre d'intégrés. Des miettes qui ne peuvent tout de même être intéressantes qu'à court terme.

Une variable encore plus fondamentale est l'absence jusqu'à tout récemment d'un plan conjoint. Une variable capitale si on la met en relation avec une certaine position officieuse, dénoncée par plusieurs

producteurs et intervenants, de la part des organismes étatiques de crédit agricole : une politique officieuse d'encouragement à l'intégration comme garantie de prêt.

Jusqu'à tout récemment au Québec, nous l'avons déjà souligné, la production porcine n'était pas régie par un plan-conjoint. Cette situation permet d'augmenter ce degré d'intégration mais comment ?

Cette situation fige, dans une certaine mesure, l'allocation des facteurs de production car pour un producteur, il va désormais être de plus en plus difficile de pénétrer dans les productions régies par un plan-conjoint à cause du coût élevé de rachat des « quotas ». Certes, on enregistre sur ces quotas des transactions, mais celles-ci concernent de très petites quantités dont les fermiers ont besoin pour agrandir les capacités de production déjà en place. Il en résulte que le producteur qui veut se lancer dans de nouvelles spéculations ou qui veut démarrer dans l'agriculture (c'est le cas pour les jeunes agriculteurs) a de fortes chances de se lancer dans la production du porc... il n'y a pas de barrière d'entrée ⁸⁷.

Ce nombre de jeunes, voulant se lancer en agriculture, peut être considérable surtout en période de chômage élevé. Mais pour démarrer, il faut du capital. Ce capital, les futurs agriculteurs porchers peuvent l'obtenir du crédit agricole. Ce même organisme de crédit agricole, principal bailleur de fonds, exerce une politique d'encouragement à l'intégration.

Une politique d'encouragement dénoncé par l'économiste Mario Dumais de l'UPA :

Le rôle des coopératives et de l'office du crédit agricole, face à l'intégration, doit être réévalué. En particulier, comment la mission sociale des coopératives se concilie-t-elle avec son rôle d'intégrateur de plus en plus important ? Et était-ce vraiment la seule solution que le crédit agricole invite ceux qui voulaient se lancer dans cette industrie à aller [129] *se chercher un contrat d'intégration ? Il faudra examiner les politiques accessibles aux jeunes qui veulent s'établir en agriculture si l'on veut qu'ils ne soient pas forcés d'y débiter comme intégrés* ⁸⁸.

Cette position non officielle, nous en convenons, qui consiste à inciter, à demander, comme garantie, un contrat d'intégration pour obtenir les crédits, nécessaires à l'établissement, des organismes

⁸⁷ Montigaud et Jaffrelot, *op. cit.*, p. 64.

⁸⁸ Montigaud et Jaffrelot, *op. cit.*, p. 64.

gouvernementaux. Elle constitue, toutefois pour nous, une prise de position favorable aux intégrateurs. Même si les représentants officiels de ces organismes nient cette pratique, nous pouvons souligner à titre d'indication, l'avoir entendu dénoncer par plusieurs jeunes agriculteurs de la région de Nicolet et du Richelieu. Nous ne faisons que souligner ici cette ambiguïté qui, si elle s'avère vraie, peut expliquer, pour une part, le maintien et même l'augmentation de l'intégration contractuelle en industrie porcine de finition au Québec.

D'autre part, l'absence d'un plan-conjoint autorise les meuneries à se tailler une place de premier choix, une place forte dans cette production et s'accaparer, selon le cas, d'une bonne partie des futurs « quotas » et/ou du marché des moulées.

Pour des raisons identiques, mais aussi pour « occuper » le terrain, les manufacturiers et les meuneries se sont engouffrés dans cette production car elle constitue, pour eux, une possibilité d'augmenter leurs parts de marché et par là, leurs ventes de moulées. Cette irruption est d'autant plus brutale que les meuneries et les manufacturiers, craignant de voir, un jour, surgir un plan-conjoint, préfèrent perdre momentanément de l'argent afin d'augmenter leur part de marché avant la stabilisation du marché du porc. Il semble donc que toutes les conditions soient réunies pour que l'intégration se poursuive et se développe ⁸⁹.

Nous constatons qu'évidemment, toutes les conditions sont réunies pour maintenir et développer l'intégration contractuelle. Seul un éventuel plan-conjoint, bien structuré et représentant les intérêts des producteurs, pourrait contrecarrer cette pratique



⁸⁹ M. Dumais, « Que faire face à l'intégration ? », *Terre de chez nous*, 23-08-79, p. 3.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[130]



Dessin Carole Turgeon

[131]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

**“LA DUALITÉ
DE LA PRODUCTION AGRICOLE
EN RÉGION PÉRIPHÉRIQUE.
Le cas de l'Est du Québec.”**

Bruno JEAN

[Retour au sommaire](#)

La question régionale est traversée par une autre question : la question agraire. La revendication régionaliste se pose lorsque, face au redéploiement spatial des activités productives, certaines couches sociales luttent pour maintenir la continuité de leur expérience dans leur espace vécu. Comme les programmes dits de « développement régional » tentent généralement d'accélérer la pénétration marchande dans la production agricole et proposent une gestion raisonnée de l'exode rural, elle concerne le plus souvent les petits producteurs agricoles autonomes en voie de prolétarianisation qui essaient, par diverses modalités de transformation de leur travail agraire, de maintenir leur mode de

produire. En France ⁹⁰, aux États-Unis ⁹¹ comme au Québec ⁹², la question régionale est constitutive de ce dispositif de modernisation de l'agriculture. Dans le cadre d'une étude plus vaste dont nous ne pourrions livrer ici que des fragments ⁹³, nous avons tenté d'analyser le processus de formation d'un espace rural périphérique comme celui de l'Est du Québec et son articulation au processus de développement d'une société québécoise, elle-même en pleine mutation. Il fallait d'abord se donner une théorie de l'agriculture dans les sociétés capitalistes avancées ; or, cette nouvelle économie politique reste encore à construire. Néanmoins, les options théoriques retenues nous apparaissent efficaces pour comprendre l'histoire agraire de cet espace et surtout les luttes sociales contemporaines des petits producteurs qui, face au relatif échec du modèle dominant de développement agricole à assurer la pérennité des établissements humains, se sont engagés dans de nouvelles pratiques agraires, des formes d'« agricultures périphériques » à la périphérie. Par ailleurs, dans la mesure où la petite production agricole autonome peut s'approprier un travail non-validé dans l'échange marchand et alors que la validation ne sanctionne qu'une partie du travail social agricole, celui qui aboutit à la marchandise, elle apparaît limiter sérieusement [132] les chances d'institution d'une agriculture à contre-courant : celle de ceux qui veulent vivre, travailler et produire autrement à la campagne ⁹⁴.

⁹⁰ « La question de l'articulation de la petite production agricole marchande au capitalisme est sans doute le fond de la question régionale en France » déclare Alain LIPIETZ, *Le Capital et son espace*, Paris, Maspéro, 1977, p. 31.

⁹¹ Voir le dossier sur « la question régionale » dans le dernier numéro de la présente revue.

⁹² Ann R. MARKUSEN, « Regionalism and the Capitalist State : The Case of the United States », *Kapitalistate* (7), 1978, p. 39-62.

⁹³ Cet article s'inspire de ma thèse de Doctorat en sociologie, *L'Agriculture périphérique dans l'Est du Québec*, présentée à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris en juin 1982.

⁹⁴ Claude SERVOLIN et Henri NALLET, « Le statut juridique du paysan. Du Code Civil à la tutelle réglementaire », *Sociologie du travail*, 23 (1), 1981. Christian PALLOIX, *De la socialisation*, Paris, Maspéro, 1981.

***Structuration et déstructuration d'un espace rural :
l'Est du Québec de 1900 à nos jours.***

Le processus de peuplement de l'Est du Québec ⁹⁵ n'est pas uniforme. Nous devons distinguer trois modes d'occupation du sol correspondant à des aires bien définies dans la représentation populaire de l'espace régional : 1) l'expansion en continu du peuplement sur les basses terres du St-Laurent : au début du siècle, toutes ces terres sont défrichées et les indicateurs socioéconomiques permettent d'en parler comme d'une agriculture prospère ; 2) l'implantation agro-maritime en Gaspésie : remontant au Régime français, une agriculture entièrement tournée vers l'autoconsommation assure la subsistance des familles engagées dans les activités de pêche entièrement contrôlées par quelques familles de marchands ; 3) la colonisation agro-forestière de l'arrière-pays : cette dynamique de peuplement, bien décrite par Normand SÉGUIN ⁹⁶, repose aussi sur une agriculture de subsistance destinée à l'entretien et à la reproduction d'une classe de travailleurs semi-prolétariés par le travail saisonnier en forêt contrôlé par quelques grandes firmes qui entreprennent le pillage systématique de la ressource forestière. Avec l'épuisement de cette ressource naissent les mouvements régionaux les plus vivants, cette population refusant la mobilité imposée par le capital repartant ailleurs dans sa quête de profit.

Jusqu'aux années 1940, nous sommes en pleine phase de structuration d'un espace et d'une société rurale ; le nombre d'exploitation passe de 18 498 (en 1901) à 27 432 ; les superficies défrichées passent de 263 562 ha. à 422 843 ha. ; aussi, les exportations agricoles qui détenaient 15,8% du territoire régional en 1901, en contrôlent 26,3%. Mais de 1941 à 1976, nous assistons à un phénomène inverse, soit une déstructuration rapide de cette agriculture : le nombre d'exploitation baisse à 4184 ; la superficie défrichée se réduit à 228 852 ha. et les

⁹⁵ La région de l'Est du Québec est née d'un découpage administratif qui est devenu d'un usage courant ; aussi, nous utilisons ce découpage même s'il réunit ensemble des espaces qui n'ont guère d'unité au plan géographique et sociologique. La région comprend les divisions de recensement suivantes : Kamouraska, Témiscouata, Rivière du Loup, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé- Est, Gaspé-Ouest et îles de la Madeleine.

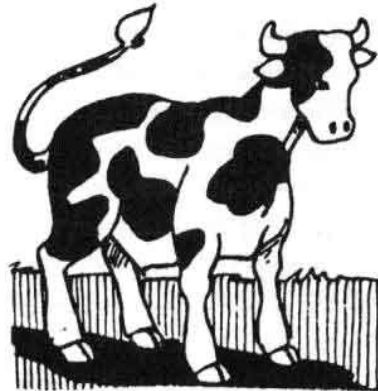
⁹⁶ Dans son étude de la colonisation au Saguenay ; voir *La Conquête du sol au XIX^e siècle*, Québec, Boréal Express, 1977.

fermes n'occupent plus que 11% du territoire. Avant les années 1940-50, cette agriculture est faiblement intégrée aux rapports marchands ; les formes sociales de cette activité se rapprochent plutôt du mode de production domestique. Par exemple, en 1941, la vente des produits agricoles compte pour 67,8% du revenu total de l'exploitation québécoise moyenne, le reste provenant des revenus extérieurs (13%) et de la valeur estimée des produits autoconsommés (19,2%).

Cette compilation manifeste toute l'importance des revenus extérieurs et de l'autoconsommation pour les exploitations des zones agromaritimes et agro-forestières ; si elle révèle l'état des rapports de production dans l'agriculture québécoise et régionale, elle ne donne pas une image fidèle de la réalité car il s'agit d'une moyenne calculée sur chaque zone. Mais le recensement de 1941 permet une mesure plus précise [133] de la place de la production agricole marchande dans le fonctionnement de chaque exploitation (tableau de la page suivante). Alors que dans la région de Montréal, 79,6% des fermes sont des exploitations intégrées aux rapports marchands, ce type de ferme atteint seulement 21,3% dans l'Est du Québec avec de grandes variations intrarégionales. La présence de la production domestique dans l'agriculture de l'Est du Québec est notable ; 54,6% des exploitants font une production qui est autoconsommée à plus de 50%. L'intégration de la production agricole aux rapports marchands, déjà accomplie dans la région de Montréal, est peu avancée dans l'espace régional sauf pour les basses terres du littoral bas-laurentien.

Alors que le Québec devient une société urbaine, il se développe une société rurale dans l'Est du Québec. Paradoxe qui masque l'articulation de cet espace régional au processus même de mutation de la société plus vaste auquel il est intégré : à titre de réservoir de main-d'œuvre et de ressources primaires. Grâce à la grande fécondité des familles, cette société rurale pouvait remplir les exigences nécessaires à sa reproduction et à cette articulation ; elle produisait des excédents démographiques structurels qui fournissaient la main-d'œuvre agricole et forestière et les effectifs des nouvelles paroisses de colonisation. Et il restait encore des excédents qui, par l'exode rural, assureront la formation de la classe ouvrière québécoise, en plein développement durant cette période. Mais ce système repose sur un fragile équilibre. Quand survient la crise économique des années trente, signifiant un blocage de l'exode rural, cette société rurale entre aussitôt en crise ; on tente de la surmonter en

accélérant la colonisation de l'arrière-pays. Le nombre de fermes passe de 21 336 à 27 432 de 1931 à 1941 ; le solde net de 6 096 exploitations correspond à 30% du solde net observé pour le Québec. Cette colonisation, ce « retour à la terre », se fait à la hâte et sur des sols dont les qualités pédologiques sont douteuses. La désarticulation de cette société rurale, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sera le fait non seulement de la reprise économique réactivant l'exode mais aussi de la pénétration de la régulation marchande dans l'agriculture régionale ; le Plan de développement de l'Est du Québec, au début des années soixante, tente d'ailleurs d'achever cette pénétration. Comme la validation sociale de l'agriculture devient sa capacité à produire à des coûts compétitifs, la plupart des exploitations apparaissent vulnérables. Il en a résulté une déprise agricole considérable : le nombre de fermes passe de 27 432 à 4 184 de 1941 à 1976.



Cette « modernisation » de l'agriculture qui repose sur une concentration de la production laitière dans le Bas St-Laurent, et rendant socialement nécessaire les grandes [134] firmes agro-alimentaires qui doivent refaire la cohérence des systèmes agricoles productifs spatialement fragmentés, aboutit à une régression des superficies en culture plus grande que nécessaire, d'où une sous-utilisation du potentiel agricole de la région que l'on commence à peine à reconnaître. En effet, les experts du B.A.E.Q.⁹⁷ identifiaient 273 000 ha. propices à la culture ;

⁹⁷ *Plan de Développement de l'Est du Québec, Cahier 3, Le Secteur de l'agriculture, B.A.E.Q., Mont-Joli, 1966, p. 43.*

et l'O.P.D.Q.⁹⁸ parle de 289 600 ha. de terres cultivables dans la région. Mais le recensement de 1976 fait état de seulement 191 759 ha. en culture. De plus, on sait que le calcul du potentiel agricole n'est pas une opération neutre mais il est fonction de l'état des techniques agricoles qui nous renvoient aux rapports sociaux de production en agriculture à un moment donné.

Avec la généralisation de la régulation marchande, les petits producteurs ne peuvent subsister qu'en accroissant leur production marchande. D'après Statistique Canada, le pourcentage de « fermes commerciales » dans la région passe de 27,6% en 1951 à 83,2% en 1976, proportion voisine du 86,5% de fermes commerciales au Québec. À partir de 1951, il n'est plus possible de mesurer les composantes du revenu des exploitations, calcul qui aurait sans doute montré que dans la zone agro-forestière et la zone agro-maritime un pourcentage important d'exploitants se reproduisent grâce à l'autoconsommation et aux revenus tirés d'un travail à l'extérieur ; nous serions alors devant un « mode de production domestique tronqué » bien décrit par R. James SACOUMAN⁹⁹ pour les Maritimes. Mais nous pouvons étudier l'évolution des revenus moyens provenant de la vente des produits agricoles. En 1941, les revenus de la ferme régionale moyenne atteignent 73,3% des revenus de la ferme québécoise moyenne ; en 1961, ils baissent à 54,1% et à 52,6% en 1971, et finalement à 49,4% en 1974 selon un estimé du Bureau de la Statistique du Québec. Dans ce processus de l'intégration marchande, les exploitations agricoles de l'Est du Québec manifestent de plus en plus de difficultés à suivre le rythme de croissance qui caractérise l'agriculture québécoise ; il faut alors parler d'une évolution régressive de cette agriculture régionale.

Cette évolution régressive qui affecte l'ensemble de l'espace régional — ce qui n'était pas le cas de la zone des basses terres du St-Laurent considérée comme une zone d'agriculture prospère encore à l'époque du B.A.E.Q. — nous permet de parler d'une agriculture périphérique dans l'Est du Québec, c'est-à-dire d'une agriculture en marginalisation et qui, même en se tournant vers une production marchande — et

⁹⁸ O.P.D.Q., *Le Profil de l'Est du Québec*, p. 61.

⁹⁹ R.J. SACOUMAN, « Semi-proletarianization and Rural Underdevelopment in the Maritimes », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, (17) 3, 1980, p. 232-244.

surtout en raison de ce processus car, en son temps, l'agriculture de subsistance était plus efficace pour maintenir l'occupation du territoire — n'arrive plus à suivre le rythme de « modernisation » de l'agriculture québécoise.

Formes de résistance à la marginalisation et gestion du sous-développement rural en région périphérique

Face à cette marginalisation de l'agriculture régionale, nous avons [135] étudié certaines formes sociales de la production agricole qui apparaissaient comme des formes de résistance des petits producteurs autonomes face aux mutations de leur mode de produire impulsées par l'intégration marchande ; nous faisons l'hypothèse que cette périphérie agricole était un lieu privilégié d'observation de ces « agricultures différentes du modèle dominant, agricultures qui tendent à occuper les vides économiques et sociaux laissés par le développement du capitalisme des grandes unités et de l'uniformité... ¹⁰⁰ » Il s'agissait aussi de voir comment ces pratiques s'inscrivent dans un modèle alternatif de développement agricole esquissant les voies d'un autre développement rural. Faute de place, nous ne dirons que quelques mots de l'agriculture à temps partiel et de l'agriculture écologique ; nous aborderons plus longuement, mais sommairement, une forme d'agriculture de groupe, les entreprises agricoles communautaires, une expérimentation sociale originale en cours dans la région.

L'agriculture à temps partiel, ou plus précisément la pluriactivité agricole, a toujours occupé un rôle essentiel dans la reproduction des petites exploitations des zones agro-maritimes et agro-forestières.

Avec l'éclatement du système agro-forestier dans l'arrière-pays et la spécialisation laitière dans le Bas St-Laurent, le pourcentage d'exploitants déclarant du travail à l'extérieur diminue sensiblement passant de 59,3% en 1941 à 30,6% en 1976, proportion correspondant à la situation québécoise. Mais elle masque des variations intra-régionales importantes ; par exemple, près de la moitié des petits producteurs des « paroisses marginales » déclaraient passer plus de 50% de leur temps

¹⁰⁰ IREP-INRA de Grenoble, *La Crise agricole et ses issues possibles*. Document de travail, 1980, p. 2.

de travail à l'extérieur de l'exploitation ¹⁰¹. La variation du travail à temps partiel est intimement liée aux systèmes agraires. Sans qu'il soit possible de la mesurer, nous savons qu'elle concerne souvent des producteurs âgés, non assurés d'une relève et qui, refusant les investissements requis pour continuer la production laitière, font de l'élevage de bovins d'embouche. Ils dépensent alors la rente capitalisée (vente du quota de lait, d'équipements, de parcelles) pour subsister jusqu'à la retraite. Ignorée et même bannie par les politiques agricoles il n'y a pas si longtemps, on lui accorde plus d'intérêt aujourd'hui dans la mesure où elle peut s'inscrire dans le dispositif de gestion des espaces ruraux à faible densité démographique ¹⁰².



L'agriculture écologique n'est pas spécifique aux périphéries agricoles sauf que la terre y est facilement accessible pour ses adeptes, des néo-ruraux pour la plupart ; ces zones agricoles marginales offrent alors un double attrait si on compte aussi le fait que les pratiques culturelles des petits producteurs y subsistant encore sont proches de leur vision de l'agriculture. Il s'agit d'un phénomène statistiquement marginal même s'il remet en cause le modèle contemporain de développement [136] agricole. Et cette forme sociale de la production agricole, qui défend le modèle de la petite production autonome non-intensifiée — propriété et travail familial, production sur la ferme des moyens de production, vente directe et autoconsommation — peut déjà s'avérer utile

¹⁰¹ D'après une compilation spéciale tirée de la banque de données du ministère de l'Agriculture, *Le Profil de l'agriculteur*, 1977.

¹⁰² Dans la perspective du maintien d'une variété de « services » dans ces zones, la pluri-activité devient attrayante pour le planificateur. Voir : Anthony M. FULLER et Julius A. MAGE, *Part-Time Farming. Problem or Resource in Rural Development. Proceeding of the First Rural Geography Symposium*, Guelph University, Norwick, Geo-Abstracts, 1976.

en occupant les vides créés par la poursuite du modèle d'intensification : une couche sociale rurale marginale, maintiendrait une agriculture marginale en région marginale, une agriculture paysagère utile à l'activité touristique. Elle occuperait alors une fonction sociale dont on commence à reconnaître la nécessité ¹⁰³ ; mais elle participerait aussi à la généralisation d'une agriculture duale — un secteur compétitif, performant d'un côté, et un secteur convivial par et pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent trouver de place dans le premier — déjà visible dans les politiques agricoles actuelles.

La notion d'agriculture de groupe apparaît au Québec à la fin des années 1960 dans une conjoncture de croissance provoquant des problèmes de transmission des patrimoines chez les fermes familiales modernisées. Cette notion a désigné exclusivement certaines pratiques d'association des partenaires familiaux de l'entreprise, soit la création d'une compagnie ou d'une « société d'exploitation père-fils », une formule originale intégrant les enfants restant sur la ferme à la vie et à la propriété de l'entreprise ; mais il s'agit souvent d'une formule transitoire entre deux exploitants uniques. Sous ce vocable, on a aussi parlé de certaines formes d'entraide entre des petits producteurs en ce qui concerne l'achat et l'utilisation en commun de la machinerie agricole. Mais la « Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machine » devait plutôt accélérer la mécanisation des petites fermes que susciter une réelle collectivisation du travail agricole. Aussi, cette agriculture de groupe, la « co-exploitation » dans la littérature étatique ¹⁰⁴ ou la « ferme multi - familiale ¹⁰⁵ » dans la littérature syndicale, apparaît surtout comme une opération idéologique pour désigner la recherche des solutions expérimentées par les fermes familiales pour assurer leur pérennité dans une nouvelle conjoncture de modernisation stimulant la

¹⁰³ Au Québec, cette idée apparaît au début des années 1970 ; voir : Paul PÉPIN, « Certains agriculteurs marginaux : gardiens de la nature » Québec, Département d'Économie rurale de l'Université Laval, 1970, 13 p.

¹⁰⁴ Le Service de la relève agricole du ministère de l'Agriculture publie en 1977 une série de cinq documents sur la « co-exploitation » ; on y présente des différents aspects de la constitution d'une compagnie et d'une société d'exploitation agricole père-fils.

¹⁰⁵ Voir Marcel MAILLOUX. « L'Avenir de la ferme familiale », *La Terre de Chez Nous*, 29 octobre 1981, p. 14.

croissance de ces exploitations menacées dans leur identité et leur reproduction.

À partir des années 1975 environ, et plus particulièrement dans les régions périphériques, apparaissent des entreprises agricoles collectives qui tentent d'instituer de nouveaux rapports sociaux de production en agriculture. Un bon nombre de ces entreprises se situent dans la mouvance autogestionnaire, notamment, l'une des plus connues, la Coopérative ouvrière de production de tomates de Manseau dans Lotbinière. Dans l'Est du Québec, ces entreprises que nous avons appelé des « entreprises agricoles communautaires », sont parties prenantes d'un dispositif de développement communautaire selon la stratégie de l'aménagement intégré des ressources ¹⁰⁶ que tentent d'imposer les O.G.C., les organismes de gestion en commun des ressources, organismes populaires nés d'une volonté d'auto-détermination locale du développement et voués au maintien des collectivités locales dans les marges de la périphérie. Aussi, toutes les entreprises se situent dans l'arrière-pays, dans la zone agro-forestière [137] là où la déprise agricole a été considérable, manifestation des difficultés de la petite production autonome à s'y reproduire. Des milliers d'hectares de bonnes terres retournaient à la friche. Les premières interventions agricoles des O.G.C. ont consisté à faire reconnaître par l'État l'existence de ce potentiel agricole ; il en résultera un programme gouvernemental d'aide à la remise en valeur des terres agricoles abandonnées. Mais c'est le programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) du fédéral qui permettra le démarrage de la plupart de ces expériences.

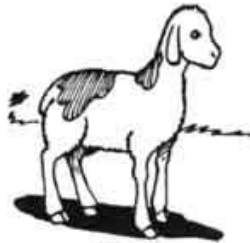
La place nous manque pour décrire précisément chaque entreprise qui possède sa singularité étant donné les conditions écologiques et sociales locales. Les Fermes Boval Inc., lancées par la Société d'exploitation des ressources (SER) de la Vallée, produisent des bovins d'embouche ; l'entreprise, à propriété partagée entre la SER et les travailleurs, a pu acheter à des conditions avantageuses deux grosses fermes familiales modernisées et qui ne trouvaient pas de successeurs. Elle mise sur l'implantation d'un nouveau système productif, l'engraissement des bouvillons devant se faire avec des céréales et des fourrages

¹⁰⁶ Voir : Hughes DIONNE et Juan Luis KLEIN, « L'Aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions Économiques*, (8), 1982, p. 85-90.

produits sur l'exploitation et non selon la diète traditionnelle du maïs-grain. Les Fermes Restigouche Inc., mises sur pied par le Groupement agro-forestier de la Restigouche, font aussi des bovins de boucherie mais selon une autre filière, le système « vache-veau » ; dans ce cas, l'entreprise est financée par les surplus générés par les opérations en forêt. Les Bergeries de la Neigette se spécialisent dans l'élevage ovin ; il s'agit d'ailleurs du plus gros élevage ovin au Québec, une entreprise à propriété partagée entre la SER de la Neigette et les travailleurs. Les Productions Agro-Métis ont été mises sur pied par la SER de la Métis pour prendre le relais de la Coopérative ouvrière de production des Maraîchers de la Métis créée par une douzaine de chômeurs en 1977 et qui a dû fermer ses portes en 1980 ; l'entreprise se spécialisera dans la production des pommes de terre de semence. Les Jardins Basques connaissent plusieurs difficultés de démarrage ; le parrain du projet auprès de PACLE, la SER des Basques, doit reprendre en main ce projet de création d'une coopérative de production horticole. Si cette entreprise agricole communautaire voit le jour en 1982, ce sera sous une forme comparable à celle des Fermes Boval. L'ACCM, l'Association de culture maraîchère du Transcontinental, constitue un cas original ; il s'agit d'une coopérative composée de neuf petits producteurs agricoles indépendants qui ont formé cette entreprise pour se donner des services communs tant au niveau du travail agricole que de la commercialisation de leurs produits, des « légumes froids » : choux-fleurs, choux-brocolis, etc. De son côté, la corporation de développement communautaire de cette zone, la Coopérative d'aménagement des ressources du Transcontinental, étudie la possibilité de créer une entreprise, selon le modèle développé par les autres O.G.C., qui exploiterait une aspergeraie. Le « Projet pommes de terre » du JAL, la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata, est bien connu dans la région car il est le plus ancien de ces [138] projets de relance agricole dans l'arrière-pays ; devant des difficultés sur lesquelles nous reviendrons plus loin, l'entreprise a dû se transformer, en 1980, en une ferme multi-familiale propriété de trois exploitants.

La création d'emplois est le premier objectif de ces entreprises ; d'après leurs plans de développement, chaque entreprise va créer de trois à douze emplois directs ; chacune suppose des investissements d'un demi-million de dollars. Et elles remettront en valeur plus de mille hectares de bonnes terres agricoles abandonnées. La plupart ont opté

pour une structure juridique de « compagnie » mais réintroduisent l'autogestion au niveau de la gestion quotidienne de l'entreprise. Cette gestion reste problématique car elle doit réaliser un difficile arbitrage entre deux logiques qui se sont avérées contradictoires dans ces espaces marginalisés : une logique sociale locale, la création d'emplois, et une logique économique, nécessairement celle du capital, c'est-à-dire l'atteinte d'un seuil de rentabilité en réussissant une accumulation pour passer de l'expérimental au durable.



L'environnement social (les rapports entre ces entreprises et la petite production autonome) et économique (les rapports avec l'industrie agroalimentaire) devient alors le facteur discriminant de la viabilité de ces entreprises. Au JAL, le « Projet pommes de terre » réussissait, de 1975 à 1979, à baisser ses coûts unitaires de production de 39% ; pendant cette période, les prix payés chutaient de 43% ; et à cet avilissement des prix du marché, il faut ajouter l'impossibilité d'obtenir le financement du Crédit Agricole. En effet, ce crédit à bon marché est réservé aux entreprises agricoles où les travailleurs sont les propriétaires majoritaires de l'exploitation, cas typique de la ferme familiale que l'Etat protège de cette manière. De plus, l'histoire du JAL, qui est en partie celle de la défunte Coopérative ouvrière des maraîchers de la Métis, montre que l'entreprise agricole qui veut offrir une rémunération décente à sa force de travail, c'est-à-dire instituer une forme sociale de production où tout le travail social agricole est validé, ne peut, à moins d'une rente exceptionnelle liée à la localisation ou à l'innovation productive, concurrencer l'entreprise familiale qui peut, elle, mettre en valeur une force de travail familiale dont la rémunération ne suit pas le cours du coût du travail industriel. Aussi, toutes les entreprises agricoles communautaires cherchent une rente liée à la mise au point d'un système productif agricole valorisant des ressources locales, rente qui garantira l'obtention d'un surproduit nécessaire pour offrir des

conditions de travail et une rémunération intéressantes pour les travailleurs impliqués.

Même si les organismes de gestion en commun parlent de la nécessité de définir les voies d'une « nouvelle agriculture ¹⁰⁷ » avec les expérimentations [139] en cours dans les marges de la périphérie, il ne s'agit pas pour eux d'imposer une forme de la production agricole jugée socialement supérieure. Si des entreprises agricoles communautaires sont apparues dans ces espaces, c'est en réaction à la défection, et ses conséquences sociales locales, de la petite production agricole autonome qui arrivait difficilement à s'y reproduire. Mais elle n'est pas disparue entièrement et les agriculteurs individuels ont manifesté leurs inquiétudes face à la concurrence déloyale que pouvaient, à leurs yeux, offrir ces entreprises bien dotées en subventions. Aussi, l'appui des instances régionales de l'U.P.A. à ces entreprises reste mitigé ; il est d'ailleurs conditionnel au fait qu'elles aillent dans des spécialisations différentes de celles des producteurs individuels. L'innovation productive de ces expériences d'agriculture collective tient alors à cet impératif social et non seulement à un impératif d'ordre économique. Pendant ce temps, les instances centrales de l'appareil syndical revendiquent une véritable politique de développement agricole des régions périphériques ¹⁰⁸. Mais on sait que les producteurs favorisés des régions centrales ont tout intérêt à ce qu'une agriculture marginale se maintienne s'ils veulent continuer à profiter des avantages comparatifs qui apparaissent alors et qui sont moins le reflet des conditions écologiques différenciées que « l'expression dans l'agriculture d'un système économique et social basé sur le développement inégal ¹⁰⁹ ».

La politique agricole régionale, dont les premières formulations apparaissent avec le Plan de développement de l'Est du Québec, se proposait alors de créer une « agriculture moderne » dans la région. Devant les revendications populaires pour un développement local et la récession économique qui bloque les mécanismes structurels de l'exode

¹⁰⁷ SAIREQ (Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec), *Le Développement économique du milieu rural*, Rimouski, Sommet régional, avril 1980, p. IV, i.

¹⁰⁸ Voir les résolutions adoptées en ce sens lors des derniers congrès annuels de l'U.P.A.

¹⁰⁹ Claude REBOUL, « Déterminants sociaux de la fertilité des sols », *Actes de la recherche en sciences sociales* (16-17), 1977, p. 90.

rural, on assiste à un renversement de cette politique agricole. Si on parle toujours de la « consolidation des fermes », on trouve des vertus soudaines à l'agriculture à temps partiel, on discute avec les agriculteurs écologiques et on reconnaît les entreprises agricoles communautaires dans la mesure où elles se limitent à occuper les espaces agraires abandonnés par les petits producteurs individuels. Évidemment, les nouveaux objectifs politiques proposés à l'agriculture québécoise (augmentation de l'autosuffisance alimentaire, protection et utilisation maximale du territoire agricole), objectifs congruents avec une conjoncture internationale où il apparaît que l'indépendance politique passe par une certaine indépendance alimentaire, sont repris par les agriculteurs pour promouvoir le développement agricole des régions périphériques.

Jugées aberrantes ou rétrogrades en période de croissance, les formes sociales de la production agricole comme l'agriculture à temps partiel, l'agriculture écologique et certaines formes d'agriculture de groupe prennent une autre coloration en période de récession : elles occupent une main-d'œuvre dont le système industriel n'a pas besoin et des espaces qu'il délaisse. Elles peuvent donc prendre une place fonctionnelle dans le dispositif d'ensemble de régulation sociale des sociétés du capitalisme avancé. L'agriculture est devenue une affaire d'État ; il n'y a [140] pas de production sociale plus encadrée par des dispositifs réglementaires contrôlés ou garantis par l'État ; malgré la crise, le budget du ministère québécois de l'Agriculture augmente de 20% en 1982. Il s'agit de créer une structure agraire duale, avec le maintien d'une agriculture marginale à la périphérie, et la poursuite de la croissance d'une agriculture performante intégrée au développement du capital agroalimentaire, un des objectifs de la politique économique de l'actuel gouvernement.

Finalement, les luttes sociales de petits producteurs agricoles des périphéries posent une question fondamentale, celle du développement rural ¹¹⁰. Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence que l'économie

¹¹⁰ Le GRIDEQ (Groupe de recherche en développement de l'Est du Québec) tenait un colloque sur « La problématique du développement en milieu rural » à Rimouski en 1975. Si on a reconnu que le développement en milieu rural relevait d'une problématique particulière, la définition d'une telle problématique est restée entière ; aussi, nous avons tenté de travailler en ce

politique néo-classique et marxiste ont du sous-développement la même représentation. Le blocage du développement résultant de la survivance des modes de production antérieurs n'est pas loin de l'analyse bourgeoise des mentalités arriérées comme le montre justement Serge LATOUCHE ¹¹¹. Les expériences de développement agricole dans les pays se réclamant du socialisme, de l'URSS au pays du Tiers-monde, ne sont guère édifiantes ; par la collectivisation étatique ou la coopération obligatoire, le pouvoir politique s'empare du surplus paysan pour développer une industrialisation et une urbanisation à l'occidentale. Il faut alors reposer la question de la place et du rôle de la petite production autonome dans l'institution d'une société socialiste. Dans cette optique, la gauche québécoise du début des années soixante voyait dans l'exploitation communautaire de la forêt, aujourd'hui en cours avec les O.G.C., une démarche progressiste ¹¹². Les luttes des petits producteurs agricoles autonomes sont exemplaires ; il s'agit de la lutte de ceux qui ne veulent pas perdre la maîtrise de leur travail. La recherche d'une alternative sociale passe par l'étude des enseignements de l'expérience historique de cette couche sociale dans leurs rapports avec la question du socialisme, celle d'une société solidaire émanant de la libre association de producteurs égaux. Et les traits d'une société rurale différente se dessinent déjà dans leurs luttes et leurs expérimentations sociales contemporaines.

NOTES *

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

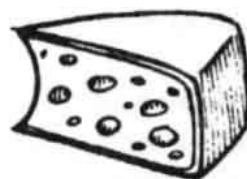
sens ; voir, Bruno JEAN, « Pour une régionalisation du développement », *Le Devoir*, 29 mai 1980, p. 13.

¹¹¹ S. LATOUCHE, « Quelques hypothèses hétérodoxes sur le sous-développement », *Les Temps Modernes*, avril 1981, p. 1730.

¹¹² Jean-Marc PIOTTE et al, « Vers une réforme agraire québécoise », *Parti-Pris* (8), 1964, p. 11-45 et Marcel PICHE, « La réforme agraire québécoise », *Cité libre* 14 (59), 1963, p. 23-27.

* Voir en page [176] pour tableaux se référant à cet article.

[141]



[La dualité de la production agricole](#) (voir le tableau à la page [176]).

[142]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

**“LES FERMES DE GROUPE
EN SASKATCHEWAN :
Réinsérer le social en agriculture.”**

Michael E. GERTLER

Traduction Jacqueline Gremaud
et Jean-Pierre Reveret

[Retour au sommaire](#)

L'Ouest canadien fait l'objet d'expériences parmi les plus excitantes au niveau mondial dans le domaine des fermes de groupe. Étonnement, elles n'ont attiré que très peu l'attention des scientifiques canadiens et demeurent inconnues par rapport aux cas semblables dans les autres pays industrialisés. Le but de cet article est de contribuer à développer l'intérêt pour l'agriculture de groupe qui ne retient malheureusement aujourd'hui qu'une attention insuffisante comme moyen de développement agricole et de redéveloppement. Nous fixons plusieurs objectifs immédiats à cette tentative :

- présenter l'expérience encourageante de l'agriculture de groupe en Saskatchewan ces dernières années ;
- discuter la possibilité pour l'agriculture de groupe d'atteindre des buts à caractère tant économique, social qu'environnemental ;

- considérer les perspectives d'adoption sur une plus large échelle de telles innovations sociales.

C'est par rapport à un certain nombre de conséquences endémiques à l'agriculture dans le système capitaliste, et souvent socialiste, que l'on évaluera l'intérêt de l'agriculture de groupe. Il s'agit par exemple de conflits fréquents — toutefois évitables — entre les objectifs socioéconomiques, ceux de production et ceux de conservation dans le développement agricole ¹¹³.

L'agriculture de groupe en Saskatchewan

Les coopératives de production qui viennent compléter l'exploitation de fermes familiales — fournissant un seul service ou intrant aux fermiers — sont relativement courantes en Saskatchewan. Ces formes de coopératives vont de l'usage en commun d'une simple pièce d'équipement, à l'exploitation en commun de pâturages ou à la gestion de parcs d'engraissement. Il y a, cependant, plusieurs types d'entreprises coopératives multifamiliales qui comprennent [143] tous ou quasiment tous les volets de l'exploitation d'une ferme. Ceci inclut les syndicats de machines, les *pools* agricoles et les fermes coopératives.

Il y a aussi un nombre croissant de fermes multifamiliales, incorporées en compagnies privées, mais gérées sous de nombreux aspects de façon semblable aux fermes coopératives ¹¹⁴, jusqu'à 10 fermiers

¹¹³ L'essentiel de cette étude est tiré de : Gertler, Michael E., « A Comparison of Agricultural Resource Management on Selected Group and Individual Farms in Saskatchewan », thèse M.Sc. non publiée. Université McGill, 1981. Gertler, Michael E. et Frederick H. Buttel, « Property Community, and Resource Management », communication présentée au colloque annuel de la « Rural Sociological Society », Guelph, Ontario, août 1981. Gertler, Michael E., Angus, F. MacKenzie et Frederick H. Buttel, « Resource Management Implications of Group Farming in Saskatchewan », communication présentée au colloque annuel de l'« American Association for the Advancement of Science », Toronto, janvier 1981.

¹¹⁴ *La Coopération au Canada*, le recensement annuel de l'activité des coopératives publié par Agriculture Canada a identifié 39 coopératives de fermes en 1979. La presque totalité se trouvait en Saskatchewan. Le nombre

peuvent être impliqués dans chacune de ces formes d'agriculture de groupe, bien que les groupes de plus de 3 ou 4 opérateurs fassent exception.

Dans le cas des syndicats de machines, les fermiers membres possèdent tout le matériel en commun mais restent individuellement propriétaires de leurs terres. Les discussions concernant la priorité d'accès à l'équipement sont évitées puisque toute la terre cultivée est gérée comme un lot unique. Les membres sont responsables du travail et du coût des intrants au prorata de leur part de terres cultivables et reçoivent de la même façon une part du produit de la vente de la récolte.

Dans le cas des *pools* agricoles, les membres louent leurs terres à la coopérative qui peut également en louer d'autres agriculteurs. Le matériel agricole et souvent le bétail sont leur propriété collective. En plus du loyer, les membres reçoivent un salaire pour le travail fourni sur l'exploitation et une part d'un éventuel surplus.

Il existe aussi en Saskatchewan un petit nombre de fermes coopératives où toutes les terres, les bâtiments ainsi que le matériel et le bétail sont propriété collective. Le revenu est perçu sous forme de salaire pour le travail, d'intérêts sur les prêts des membres à la coopérative et une part de tout surplus à la fin de l'année fiscale.

Enfin, dans les entreprises agricoles multifamiliales — et nous sommes intéressés ici seulement par celles où la majorité du travail est fournie par les actionnaires — la terre, le matériel et le bétail sont possédés conjointement. Les actionnaires reçoivent une fraction des revenus nets, proportionnelle à leur part et peuvent également retirer un salaire pour leurs heures de travail.

Dans les différents types de coopératives de production, les membres disposent d'un même pouvoir de décision, quelle que soit l'importance de leur part. Dans les entreprises agricoles multifamiliales, chaque part a un vote, donnant ainsi aux membres les plus importants une influence plus grande. En fait, la plupart des décisions quotidiennes peuvent être également prises sur la base d'un vote par

de fermes multifamiliales incorporées en compagnies privées est probablement plus élevé bien qu'il n'existe pas un recensement systématique de ce type de ferme. 13 des 15 fermes de groupes dans l'étude présentée ici était des coopératives.

exploitant. Il n'existe que quelques douzaines de fermes de groupe correspondant à l'un ou l'autre de ce genre d'entreprise en Saskatchewan, mais néanmoins, la province rassemble la majorité des fermes de ce type au Canada. D'autres provinces peuvent nous fournir quelques exemples, mais ce sont surtout des entreprises composées de membres d'une même famille. En Saskatchewan, les fermes se sont organisées pour la première fois en 1945 lorsque le gouvernement utilisa cette formule pour réinsérer les groupes d'anciens combattants de la seconde guerre mondiale. En fait, la grosse majorité des fermes de groupe actuelles s'établirent au cours de la dernière décennie et résultent du regroupement de ressources agricoles par des gens d'une [144] même parenté ou par des familles de fermiers auparavant indépendantes.

Les fermiers qui entrent dans l'agriculture de groupe le font avec en tête des objectifs personnels économiques et sociaux bien précis. Parmi les avantages qui ont été avancés pour l'exploitation de groupe on trouve : une réduction des coûts en matériel en même temps que l'accès à un équipement de plus grande taille ainsi que des économies d'échelle tant techniques que financières ; une plus grande possibilité de diversification en incluant du bétail sur l'exploitation ; une plus grande capacité à affronter et à expérimenter les nouveaux développements dans l'agriculture ; la possibilité d'une certaine spécialisation du travail ; le partage de connaissances et de qualifications ; une meilleure tenue de la comptabilité ; la supériorité d'un système de prise de décision en groupe ; la facilité d'obtention des crédits ; plus de temps libre, une sécurité en cas de maladie et d'accident ; d'autres avantages sociaux pour les exploitants et leurs familles tels que moins d'isolement, la camaraderie du travail de groupe et la réduction du stress due au partage des responsabilités ¹¹⁵.

¹¹⁵ Au sujet de l'agriculture de groupe en Saskatchewan, on peut se référer pour des éléments complémentaires à : Elmgren, L.N., et J.A. Brown, « An Examination of Selected Aspects of the Agricultural Production Cooperative Approach to Farm Business Organization in Saskatchewan », rapport de recherche 78-01, 1978. Morris, J.B., « An Economic Analysis of Selected Production, Co-operatives in Saskatchewan », thèse de M.Sc. non publiée, University of Saskatchewan, 1972.

L'agriculture de groupe et la gestion des ressources

En Saskatchewan, les nouvelles technologies et pratiques agricoles ont contribué à l'expansion des rendements et de la production globale à chaque décennie depuis les années 30. Les fermiers font encore face à d'épineux problèmes de rassemblement de capital, de travail disponible et de gestion. Les problèmes de dégradation des sols, de gestion de l'eau, d'intensité énergétique demeurent eux aussi largement non résolus ¹¹⁶. Pour répondre à quelques questions concernant la gestion possible des ressources et les implications écologiques de l'agriculture de groupe, une étude fut entreprise par l'auteur en 1979.

À des fins de comparaison on a fait correspondre 15 fermes de groupe rencontrant des critères minimaux de tailles et de durée d'existence à 15 fermes de type individuel. Les fermes de groupe comprenaient des exemples de chacun des types de fermes mentionnées plus haut et ont été sélectionnées à partir de listes fournies par le département de la coopération et du développement coopératif de Saskatchewan ainsi que par des renseignements fournis de bouche à oreille. L'échantillon de 15 fermes de type individuel pris en comparaison a été déterminé avec l'aide de responsables agricoles locaux à qui l'on demanda, pour chaque ferme de groupe, de suggérer dans le voisinage une ferme individuelle ayant une gestion supérieure à la moyenne et étant similaire à la ferme de groupe en ce qui concerne les ressources du sol et le type de production.

Les fermes de type individuel incluses dans l'étude n'avaient pas plus que deux opérateurs et généralement en fait qu'un seul. Uniquement les fermes de groupe avec un minimum de 3 exploitants actifs ont été retenues dans l'échantillon. L'ordre de grandeur était de 3 à 10 exploitants et la médiane était de 5. Les colonies religieuses Hutterites qui comprennent habituellement 10 à 15 familles ne furent pas prises en considération dans cette étude.

¹¹⁶ Voir, par exemple : *Challenge and Opportunities in Saskatchewan Agriculture*, Regina : Saskatchewan Science Council, 1979.

[145]

Les données concernant 1978 furent recueillies sur les caractéristiques significatives de chacune des 15 paires de fermes ; c'est-à-dire la taille de l'exploitation et la tenure du sol ; le programme de récolte ; la gestion du bétail ; les méthodes de conservation du sol et de l'eau ; les inventaires en matériel ; l'organisation du travail et autres questions sociologiques.

Ces fermes de groupe, considérées comme simples unités, se classaient parmi les plus grosses fermes en terme de taille. Leur taille médiane était de 2040 ha. comparés aux 599 ha. des fermes individuelles étudiées. Ces dernières avaient de plus une taille quelque peu supérieure à la moyenne. La surface médiane cultivée par exploitant était de 326 ha. dans les fermes de groupe et de 403 ha. dans les fermes de type individuel.

En Saskatchewan, les monocultures et rotations comprenant seulement 2 ou 3 espèces végétales se sont fait blâmer pour les problèmes d'insectes et de mauvaises herbes, pour les dommages causés à la structure et à la fertilité du sol et pour avoir contribué à une utilisation inefficace du travail et du capital. Une dépendance trop grande relativement à un ou deux types de culture a également été considérée comme une des causes principales de l'instabilité cyclique marquée dans l'économie agricole, ceci, au détriment d'une planification à long terme et d'une utilisation rationnelle des ressources. Par conséquent, il était important de savoir si l'agriculture de groupe pourrait amener à une production comprenant une plus grande variété de cultures.

Ces différences observées se sont avérées minimales. Le blé et la jachère dominaient l'utilisation du sol pour les deux types de fermes, ce qui se fait généralement en Saskatchewan. Le nombre médian des différentes variétés cultivées par les groupes était de 5, tandis que les fermes individuelles avaient une médiane de 4. Une relation positive entre le nombre d'exploitants dans un groupe et le nombre de variétés cultivées (relation considérablement plus forte que celle entre la surface cultivée et le nombre de variétés cultivées) suggère que les groupes les plus importants auraient tendance à cultiver un plus grand nombre d'espèces végétales. La similarité globale dans les stratégies de culture employées dans les deux types de fermes révèle, cependant, que

l'environnement économique et physique commun dans lequel ils opèrent, constituait un facteur important et omniprésent.

De gros troupeaux de bovins étaient présents sur douze des quinze fermes de groupe et en ce sens, l'exploitation de groupe était plus diversifiée que les fermes typiques de la province. En moyenne, par rapport à leur superficie, les groupes élèvent une fois et demie plus de bétail par hectare que ne le font les fermiers qui sont dans les mêmes municipalités rurales. Cela peut refléter la facilité relative avec laquelle les groupes pourraient inclure le bétail dans leur programme agricole, supposition qui a été appuyée par l'analyse de l'évolution du nombre de bêtes depuis que les fermes étudiées sont constituées en fermes de groupe.

Le fait de garder du bétail est potentiellement important pour des raisons économiques et environnementales. La production de bétail [146] implique une valeur ajoutée plus grande que l'activité céréalière et est donc importante pour la santé de l'économie régionale. Le bétail fournit aussi un débouché pour des cultures fourragères qui pourront être utilisées pour diversifier la rotation des cultures. Enfin, le fumier est utile au traitement des champs qui ont des problèmes particuliers d'érosion, de fertilité ou de salinité.

Comparés aux formes de type individuel, les groupes étudiés utilisent 26% de moins en puissance de traction, 24% de moins en matériel à semence et 32% de moins de capacité de moissonneuse-batteuse, tout cela par unité de terre cultivée (mesurée respectivement en termes de chevaux-vapeur, de largeur des semoirs et de largeur du tableau). Tandis que les principaux tracteurs avaient le même âge pour les deux types de ferme, les groupes disposaient d'unités plus puissantes et avaient une plus grande proportion de tracteurs à quatre roues motrices.

Ces groupes tiraient tous avantage des possibilités de spécialisation des tâches. En général, la gestion du bétail, l'entretien du matériel et la comptabilité restaient sous la responsabilité de certains exploitants sur une base semi-permanente. Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que la présence de plusieurs exploitants pose des problèmes de coordination et de continuité dans les fermes de groupe, les faits ont montré dans certains cas qu'ils étaient capables de répondre à une complexité croissante sans, pour autant, sacrifier l'innovation et l'expérimentation, ni la réalisation des tâches « non essentielles ».

Les deux échantillons de ferme ont témoigné d'une propension similaire à expérimenter des cultures habituellement moins en usage et à essayer de nouveaux produits ou stratégies relatifs au maintien de la fertilité ou au contrôle des mauvaises herbes. La moitié des fermes de type individuel et les deux tiers des fermes de groupe avaient récemment pratiqué des analyses de sols. Là où l'exploitation agricole comprenait du bétail, les groupes ont eu une plus grande tendance à essayer différents croisements et gestion de troupeau. En ce qui concerne l'utilisation du matériel, les groupes ont fait plus d'expériences avec des semoirs sans préparation du sol, avec d'autres types de nouveaux équipements et en modifiant ou bricolant leur matériel. L'utilisation de masques et de procédés de protection contre la surdité était aussi plus répandue dans les fermes de groupe.

Cette étude s'est limitée aux fermes cérésières et aux fermes à production mixte céréales-bétail. Même pour cette population, les techniques d'échantillonnage peuvent avoir introduit des biais ce que l'on ne doit pas oublier si l'on veut généraliser à partir des données. Néanmoins, les résultats tendent à justifier l'idée que l'agriculture de groupe peut permettre un bon niveau de gestion des ressources dans le contexte de grosses exploitations agricoles relativement diversifiées.

Agriculture de groupe et qualité de la vie rurale

L'agriculture de groupe peut-elle contribuer à des objectifs sociaux tels qu'une amélioration de la vie agricole et du développement rural [147] en garantissant une plus grande égalité dans l'accès aux ressources ? La discussion de cette question renvoie à un certain nombre d'éléments cruciaux tels que l'importance de l'échelle de l'activité, le rôle de la famille dans l'exploitation, l'impact des modèles de tenure du sol dans les communautés rurales, le rôle des gouvernements dans l'agriculture.

La taille idéale et l'organisation des entreprises agricoles ont fait l'objet d'un important débat en Amérique du Nord depuis l'établissement des colons. Ces dernières années, l'accentuation de la concentration des terres dans les mains des agriculteurs qui réussissent le mieux

et le rôle croissant des grosses entreprises agro-alimentaires ont activé le débat ¹¹⁷.

En Amérique du Nord, les grosses exploitations agricoles représentent une part majeure et croissante de la production. L'avantage concurrentiel des grosses fermes résulte à la fois de facteurs d'efficacité technique et pécuniaire. Leur prépondérance est due en partie à des raisons fiscales, à l'accessibilité aux intrants, ce qui inclut des conditions d'emprunt plus favorables et à la disponibilité de travailleurs qui sont forcés d'offrir leurs services pour des salaires considérablement inférieurs à ceux qui prévalent dans les autres secteurs ¹¹⁸. Les avantages techniques d'échelle contribuent à une utilisation plus efficace des grosses machines, à s'occuper de la gestion de façon spécialisée et à combiner des activités de production intégrées, horizontalement et verticalement. Ils permettent de profiter ainsi d'opportunités d'utilisation des ressources dans des opérations complémentaires et supplémentaires.

Certains de ces facteurs d'efficacité technique peuvent potentiellement contribuer au bien-être des fermiers et des non-fermiers. Malheureusement, la production à grande échelle a été organisée de telle sorte qu'il est rarement possible de recueillir l'essentiel de ce potentiel, tout en provoquant nombre de conséquences indésirables du point de vue social et environnemental.

En ce qui concerne les fermes familiales de petite et moyenne taille, les aspects attrayants de la production couvrent la possibilité pour les membres de la famille de travailler ensemble, de résider près du lieu de travail, de diversifier les tâches et de prendre soi-même les décisions. En dépit de ces facteurs, ces exploitations sont plutôt un support imparfait à la réalisation d'objectifs familiaux et sociétaux. Dans beaucoup de fermes de ce type, les pressions économiques et les modèles culturels traditionnels se combinent pour produire la situation regrettable de l'auto-exploitation par l'exploitant principal, de maigres revenus et

¹¹⁷ U.S. Department of Agriculture, *A Time to Choose : Summary Report on the Structure of Agriculture*, Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 1981.

¹¹⁸ Strange, Marty, and Chuck Hassebrook, *Take Hogs for Example : The Transformation of Hog Farming in America*, Walthill, Nebraska : Center for Rural Affaire, 1981.

l'insécurité pour les salariés agricoles. Cela amène aussi l'absence de revenu et peu de poids dans les décisions pour les membres de la famille. Pour les familles sur ces fermes familiales, la réalité est souvent un double emploi pour arriver à ses fins, peu de vacances, l'insécurité en cas de maladie, l'isolement, des conditions de travail dangereuses, une forte incidence des maladies reliées au stress et aucune assurance que la ferme puisse être transmise dans de bonnes conditions à la génération suivante. Dans ce contexte, les problèmes environnementaux sont bien souvent relégués au second rang.

[148]

Dispose-t-on d'alternatives qui combinent les aspects positifs de la production familiale tout en garantissant la productivité et l'enrichissement des conditions de vie des familles rurales ? Est-ce que de plus grosses unités de production peuvent être opérées sans l'aliénation endémique tant à l'agriculture industrielle du modèle capitaliste qu'à beaucoup de modèles socialistes d'agriculture. Trop souvent dans les deux modèles, les participants perdent le contrôle sur leur travail et voient ce qui était leur mode de vie se transformer en simple job. Un examen préliminaire des fermes coopératives d'agriculture de groupe suggère que de telles innovations peuvent aider à satisfaire ces objectifs. Cependant, la réponse est incertaine du fait que les conditions économiques, politiques et culturelles peuvent rendre difficile la réalisation satisfaisante d'un tel potentiel.

Vers une économie politique de l'agriculture de groupe

Tant qu'il n'y aura pas de réformes institutionnelles et structurelles de base telles que la propriété publique du sol et un contrôle social sur les décisions majeures d'investissement, les coopératives de production ont des chances d'être absorbées dans le courant des relations économiques et sociales capitalistes. Alternativement, elles peuvent être confinées à une existence incertaine dans la marginalité économique ¹¹⁹.

¹¹⁹ Lenin, V.I., « On Co-operation », In V.I. : *Collected Works*, Vol. 33, Moscou : Progress Publishers, 1966. United Nations Research Institute on Social Development, *Rural Cooperatives as agents of change : A Research Report and a Debate*, Genève : UNRISD, 1975.

Dans le cas de la Saskatchewan par exemple, les fermes coopératives pourraient utiliser leurs avantages économiques pour acheter des fermes avoisinantes, pour financer de longues vacances dans le Sud ou pour compenser une gestion des ressources un peu trop à courte vue. Il n'y a pas de garanties que l'augmentation du temps libre sera utilisée pour une exploitation plus écologique de la ferme ou pour s'impliquer dans la vie de la communauté rurale. Les valeurs et le système de rémunération du contexte capitaliste dans lequel elles fonctionnent peuvent être beaucoup plus importants dans la détermination de choix de cette sorte que l'expérience du travail coopératif. Mais, le problème ne se réduit pas seulement non plus qu'à une question de bonne volonté. Les coopératives qui décident de ne pas s'engager dans une expansion agressive peuvent elles-mêmes se trouver désavantagées quand l'appréciation des valeurs foncières devient une composante majeure du revenu agricole.

Malgré tout ce qui a été dit, certaines sortes d'entreprises coopératives peuvent avoir un rôle économique, politique et éducationnel important à jouer dans l'émergence et le support de nouvelles relations sociales. Elles fournissent des exemples tangibles d'approche alternative du travail avec d'autres dans des entreprises productives. Elles permettent qu'un bon nombre d'individus disposent à la fois des qualifications et du temps libre, pour travailler dans d'autres organisations. Elles sont aussi des laboratoires vivants pour mettre à l'épreuve et perfectionner les systèmes sociaux qui peuvent éventuellement être l'élément essentiel d'un système plus humain et efficace, satisfaisant les besoins et les aspirations de la population rurale.

[149]

La Fédération des coopératives de production de la Saskatchewan (SFPC), une organisation largement composée d'agriculteurs de groupe, a pris des mesures pour faire face aux problèmes liés à la tenure du sol et au transfert intergénérationnel qui empêchent habituellement de réaliser un grand nombre de bénéfices potentiels de l'agriculture de groupe. Dans une requête adressée au gouvernement canadien, le SFPC établissait qu'idéalement « la ferme gérée par une ferme coopérative devrait être possédée par : a) une compagnie de propriété coopérative contrôlée pour garantir à perpétuité sa nature d'organisation à but non lucratif et non spéculatif, ou b) la Couronne (le gouvernement provincial) suivant un contrôle approprié mais accordant un bail permanent à

la ferme coopérative ¹²⁰. Aujourd'hui, certaines coopératives de production louent des terres de la Banque Foncière de Saskatchewan, une agence publique qui sert surtout à amortir le transfert d'avoirs entre des fermiers retraités et ceux qui s'établissent dans l'agriculture. Sous la législation en vigueur, les baux de la Banque Foncière, aux membres des coopératives de production, ne sont valides que jusqu'à ce que l'exploitant atteigne 65 ans, ainsi les coopératives fonctionnant sous cette disposition font face à des problèmes de dissolution quand les membres atteignent l'âge de la retraite. Les membres du SFPC se sont engagés dans le développement de nouveaux modèles d'organisation pour les fermes de groupe. De nombreuses réunions se sont déroulées avec le personnel de la Banque Foncière et du département de la Coopération et du Développement coopératif, intéressé à l'implantation de telles expériences ¹²¹.

La possibilité de réaliser une agriculture de groupe en Amérique du Nord dépend en partie de l'attitude des fermiers. En Saskatchewan, les exploitants impliqués dans les différentes formules d'entreprises coopératives de groupe proviennent de divers horizons de l'agriculture. À peu d'exception près, ils ont été agriculteurs toute leur vie ou ont été élevés dans le milieu agricole et sont retournés à l'agriculture après avoir occupé brièvement d'autres emplois. Les familles qui appartiennent aux coopératives de production comprenant plusieurs exploitants ont généralement bénéficié de l'expérience d'autres formes d'activité coopérative avant de se joindre à une ferme de groupe. Ils sont souvent aussi bien motivés par des raisons philosophiques, politiques qu'économiques à la coopération.

Même pour les fermes de groupe avec 3 exploitants ou plus, les liens de parenté sont courants. Pour les 15 fermes de groupe étudiées dans le projet discuté précédemment, au moins 2 des exploitants étaient parents, dans un tiers des cas tous les membres l'étaient. Ce type de relation se retrouve aussi dans certaines fermes de groupe en France. En effet, le GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun), un

¹²⁰ Saskatchewan Federation of Production Co-operatives, « Production Cooperatives in Agricultural Adjustment », brief for the Government of Canada, 1973.

¹²¹ Avec la récente élection du Parti conservateur progressiste en Saskatchewan le futur de la Banque Foncière est incertain.

type d'organisation d'agriculture de groupe ressemblant aux coopératives agricoles de Saskatchewan a récemment bénéficié d'un accroissement de popularité. En 1981, plus de 15 000 GAEC fonctionnaient. Bien que certains groupements ne comprennent pas moins de 10 membres, la majorité des GAEC n'ont que 2 ou 3 membres, souvent de la même [150] famille ¹²². Il apparaît clairement, aussi bien en France qu'au Canada, que la famille reste un facteur central dans l'organisation de l'activité agricole. Comme Cooperstock l'a noté, la famille reste une institution « sacrée » et l'intérêt de l'entreprise coopérative est d'abord apprécié sur la base de sa contribution au bien-être de la famille ¹²³.

Y a-t-il des caractéristiques de l'agriculture de groupe qui sont intéressantes pour les femmes ? En Saskatchewan, les femmes n'ont une voie à part entière comme membre des fermes de groupe que dans peu de cas. C'est sans surprise qu'on observe que certaines femmes se plaignent que l'agriculture de groupe réduit l'implication dans les prises de décision et dans le travail de la ferme. En qui concerne les facteurs positifs, les femmes obtiennent leur part des avantages de sécurité, de sociabilité et de temps libre offerts par l'activité de groupe. Elles apprécient aussi les dispositions qui facilitent le paiement de certaines activités qu'elles exécutent pour l'entreprise. L'agriculture de groupe peut ouvrir la porte aux femmes intervenant comme partenaires à part entière dans l'entreprise coopérative avec ou sans la présence de l'époux. Il y a des exemples encourageants où les femmes prennent part à tous les aspects des coopératives agricoles comme membres ayant plein droit de vote.

Comme l'indépendance et l'autonomie d'entreprise des fermiers est minée par la dépendance face aux institutions financières, par les réalités de l'intégration contractuelle, par la propriété absentéiste, les alternatives de l'agriculture de groupe, si elles sont bien menées et publicisées, peuvent devenir plus attrayantes. Les fermiers et ceux qui veulent le devenir peuvent être particulièrement réceptifs aux possibilités

¹²² Raup, P.H., « French ExpErience with Group Farming : the GAEC », in P. Dorner, (ed.). *Cooperative and Commune : Group Farming in the Economic Development of Agriculture*, Madison : The University of Wisconsin Press, 1977.

¹²³ Cooperstock, H., « Prior Socialization and Co-operative Farming », in Blishen et al. (eds.), *Canadian Society : Sociological Perspectives*, 3rd édition, Toronto : MacMillan, 1968.

alternatives concernant la détention des terres s'ils rencontrent des problèmes pour en acquérir ou en garder. C'est dans ce cas que se trouvent certains des diplômés d'écoles agricoles qui seraient bien heureux d'être exploitants si une formule leur permettant de démarrer existait. C'est aussi le cas des enfants d'agriculteurs qui ne pensent pas, dans les conditions actuelles, avoir la possibilité d'exploiter une ferme.

Il est important d'être clair sur les conditions sous lesquelles l'agriculture de groupe peut devenir une alternative viable. Démarrer une coopérative est légalement relativement simple mais comporte des risques et des obstacles importants ¹²⁴. Si les politiques gouvernementales relatives au crédit, aux quotas de mise en marché, à la fiscalité, etc., pénalisent de telles associations les difficultés peuvent devenir insurmontables.

En Saskatchewan, la législation relative à la constitution en coopératives de production a été mise en place après la victoire de la CCF (Coopérative Commonwealth Fédération) en 1944. La CCF a rapidement fait marche arrière à partir d'une position favorisant d'abord la propriété publique des terres agricoles et la collectivisation en agriculture ¹²⁵. Néanmoins, des gouvernements socio-démocrates successifs de Saskatchewan ont fourni un certain support moral et matériel à l'agriculture coopérative. Sans un tel support, si limité fut-il, il est probable que plusieurs fermes coopératives [151] de groupe n'auraient pas pu voir le jour.

Il y a eu d'autres exemples de support gouvernemental à l'agriculture de groupe dans les pays capitalistes industrialisés. Durant l'administration Roosevelt une vingtaine des fermes coopératives s'étaient montées dans le Sud et le Sud-ouest des États-Unis ce qui était lié à un effort visant à contrer la pauvreté des petits agriculteurs. Cependant, l'hostilité du Congrès condamna bien vite ces expériences ¹²⁶. Plus

¹²⁴ Vail, David, « The Political-Economic Logic of Farmer Cooperative », Small Farm Management and Technology Project Idea Paper No. 4, Brunswick, Maine : Dept. of Economics, Bowdoin College, 1976.

¹²⁵ Conway, John, « To Seek a Goodly Heritage : The Prairie Populist Resistance to the National Policy on Canada », thèse de Ph.D., non publiée, Simon Fraser University, 1979.

¹²⁶ Conkin, Paul K., *Tomorrow a New World : The New Deal Community Program*, Ithaca, New York : Cornell University Press, 1959.

récemment, les efforts de travailleurs agricoles pour établir des coopératives de production en Californie ont rencontré quelques succès ¹²⁷. Au Québec, le Parti québécois a développé et promu des dispositions relatives au partage de l'équipement et du travail ¹²⁸. Les GAEC français ont déjà été mentionnés. Dans beaucoup d'autres pays de la CEE, aussi bien qu'en Europe de l'Est, en Israël et au Japon, diverses formules de regroupement du matériel et des terres ont été essayées avec quelques aides des gouvernements.

Conclusion

Certaines formes d'agriculture de groupe fournissent une réponse réaliste et progressiste aux difficultés privées (barrières croissantes à l'entrée, insécurité de la tenure, etc.) et à certaines questions plus générales en agriculture (dégradation des agroécosystèmes, concentration et centralisation du capital agricole, etc.) ¹²⁹. Comme stratégie visant à atteindre la démocratie économique, l'organisation de coopératives de production est clairement insuffisante. Néanmoins, les coopératives de production, particulièrement celles où la propriété des ressources est conjointe ou publique, peuvent jouer un grand rôle dans la poursuite des objectifs d'une politique progressiste. Elles sont importantes pour mettre à l'épreuve les fondements de nouvelles approches relatives à l'organisation socio-économique.

Elles peuvent démontrer l'intérêt et la possibilité de mettre en œuvre de telles formules et fournissent un moyen d'atteindre des objectifs sociaux, économiques et écologiques plus larges. Elles produisent efficacement des denrées alimentaires, mais elles produisent également des

¹²⁷ Yound, Billie Jean and Peggy Borgere, « Co-oping the System : Small Farmere Find a Cooperative Solution », in *Perspectives on the Structure of American Agriculture*, Vol. III : *Fields of Neglect*, Washington, D.C. : Rural America, 1981.

¹²⁸ Bruneau, Y., et P. Ferron, « La Banque de travail et le syndicat de machines : une forme d'entraide concertée », B644, Québec : ministère de l'Agriculture, 1978.

¹²⁹ Il s'agit des « private troubles » et « public issues » dans la terminologie classique de C. Wright Mills.

innovateurs sociaux articulés qui peuvent faire connaître la réalité et le caractère souhaitable de telles organisations alternatives.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[152]



[153]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

L'AGRO-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

DOSSIER

“ENTREVUE AVEC LES MEMBRES DE DEUX FERMES DE GROUPE AU QUÉBEC.”

Martin ROBERT

[Retour au sommaire](#)

Caractéristiques générales :

- *constituée en société en 1974, deux frères et un voisin, puis trois frères ;*
- *production laitière de plus d'un million de livres de lait.*

Qu'est-ce qui vous a amené à former une ferme de groupe en 1974 ?

M. (exploitant) : *On était déjà en production depuis 1959. Nos entreprises étaient assez stabilisées mais on voulait essayer d'améliorer nos conditions, ne plus avoir à traire les vaches 365 jours par année ; on voulait avoir un revenu plus régulier à l'année. Pour ça, il fallait grossir et se mettre à faire de l'ensilage. On pensait aussi qu'on pourrait être plus efficace en spécialisant ; on pourrait s'occuper des vaches, l'autre des champs, le troisième des boisés, de la gestion, etc.*

A. (exploitante) : *Il aurait pu y avoir de la place pour les femmes aussi. Les deux femmes qui voulaient le plus travailler à la ferme auraient pu, 20 à 30 heures par semaine, faire la traite, la comptabilité, aider aux périodes de pointe.*

Avant que vous ne formiez une ferme de groupe, participais-tu aux travaux de la ferme ?

A. : *Oui, je faisais la traite avec M., je nettoys la laiterie, je m'occupais des animaux et j'ai toujours tenu la comptabilité. J'étais limitée parce que j'avais de jeunes enfants et je m'occupais de ma belle-mère. Mais en 1974, je devenais plus libre, j'aurais pu prendre la régie du troupeau. On discutait toujours quand même des investissements, des dépenses, je prenais part aux décisions.*

As-tu pris part à la formation de la ferme de groupe ?

A. : *Oui, à toutes les étapes. On se réunissait toujours les six membres pour tout discuter ; même les gens du crédit agricole, on les a rencontré ensemble. Notre place à nous, les femmes n'était pas très bien définie. [154] Moi, je l'ai amené quelques fois, mais je n'ai jamais eu de réponse. Ça semblait aller de soi. Dans une ferme familiale, tout ce qui est à moi est à toi et tout ce qui est à toi est à moi. Tu t'imagines que ce sera la même chose sur une ferme de groupe. En réalité, ça ne va pas de soi.*

Comment ça s'est passé lorsque vous avez formé la compagnie ?

A. : *D'abord pour la comptabilité, on était deux femmes à pouvoir la faire. Comme l'autre femme venait d'accoucher et qu'elle était moins habituée que moi à travailler avec les animaux, c'est elle qui l'a eue. Pendant que les hommes construisaient la vacherie neuve pour mettre les trois troupeaux ensemble, on avait encore nos vaches ici ; j'ai continué à faire la traite et j'étais payée. Mais la mésentente s'est vite mise entre les partenaires. Ils avaient beaucoup de difficulté à s'entendre ensemble. Ils se sont alors dit que c'était assez difficile à trois sans*

essayer de s'entendre à six. À partir de cette époque, après la formation de la compagnie, il n'y a plus eu de réunion et la comptabilité a été enlevée à l'autre femme.

Personne ne pensait évincer les femmes, mais c'est ce qui s'est passé. J'ai travaillé dur pendant quinze ans pour monter une ferme et je me suis retrouvée évincée ; j'ai dû me chercher du travail en dehors. J'ai accepté l'entrevue pour dire ceci aux autres femmes : ce que vous voulez, dites-le avant que se forme la ferme de groupe, car si ce n'est pas écrit, ça n'ira pas de soi. Quand c'est parti, on n'a plus de pouvoir ; c'est au travail que les décisions se prennent et ce sont les hommes qui se voient continuellement qui les prennent.

Qu'est-ce qui a provoqué les tensions que vous avez connues entre actionnaires ?

M. : En fait, on était tous déjà producteur et secrètement, on croyait tous que l'on avait la meilleure méthode, le meilleur troupeau, la meilleure machinerie. Chacun pensait qu'il était le meilleur. Quand on avait chacun nos fermes, on se comparait et on était en compétition sans trop le réaliser. Ensemble, la compétition a continué et les frictions sont apparues.

A. : Les hommes ne se faisaient pas assez confiance pour discuter à fond des questions ou déléguer des responsabilités à un d'entre eux, qui aurait ensuite rendu compte aux autres.

M. : J'aurais aimé qu'on me confie la responsabilité de la construction. Je venais de construire en 1969 et je croyais avoir bien réussi. Je crois que j'étais le plus qualifié pour le faire. Il y avait aussi la division du travail. Je m'occupais des champs ; je n'ai jamais lésiné sur le travail. Dans le temps des semences ou des foin, je faisais de grosses journées. La nuit je me levais souvent pour les vêlages. Ça se fait dans l'étable qui est ici à côté de la maison. Mais ça paraissait moins que la traite, mon travail n'était pas aussi reconnu. C'est très difficile à accepter quand on travaille dur et qu'on « rushe ». Ceux qui faisaient la traite avaient toujours l'impression qu'ils travaillaient plus que moi.

[155]

A. : *Il y a aussi le fait qu'avec une grosse ferme et des associés, le critère de la rentabilité est plus présent qu'avec une ferme familiale. Il faut arriver et il y a toujours quelqu'un pour te le rappeler. Tu es moins libre de ton horaire ou de décider de mettre plus l'accent sur l'aspect humain. En fin de compte pour le travail, c'était pire qu'avant : les trois hommes étaient devenus comme trois robots.*

M. : *Avec la ferme familiale, on était dans une situation stabilisée ; avec la ferme de groupe et les investissements qu'on a fait pour grossir, on aurait eu besoin encore de quelques années pour se stabiliser.*

(Les quatre filles du couple (entre 15 et 19 ans) sont présentes à l'entrevue) Je leur demande comment elles ont vécu l'expérience de la ferme de groupe.

L'une d'elle : Au début, on était très enthousiastes ; c'était nouveau, une nouvelle forme d'organisation où il y aurait moins de routine et où on pourrait travailler. On voyait ça de façon naïve, mais on était somme toute moins naïves que les parents.

Une autre : On pensait que la ferme de groupe pourrait donner lieu à de petits projets de culture ou d'élevage dont on pourrait s'occuper, où on pourrait travailler.

Une autre : En fait, ils ne nous ont rien montré. On en faisait moins qu'avant. Notre intérêt a baissé, surtout quand la chicane a pris. De toute façon, il y avait toujours des discussions pour nous payer ; c'était trop cher, ils ne voulaient pas reconnaître notre travail. On s'est vite tannées.

Pour qu'une ferme de groupe fonctionne bien quelles sont les conditions à respecter selon vous ?

M. : *Ne pas partir une exploitation de groupe avec des agriculteurs qui sont déjà en production depuis déjà 15 ou 20 ans. Ils ont déjà développé des habitudes de travail individuel qui sont très dures à*

surmonter. Une ferme de groupe pourrait toutefois être établie dans un contexte père-fils ou tous sont habitués à travailler ensemble. On devrait intégrer les femmes qui veulent travailler à l'agriculture dans la structure de la ferme de groupe et prévoir aussi la place des enfants en âge de travailler. Je crois finalement que ça serait bon aussi d'avoir recours à un animateur ou à quelqu'un d'expérience pour faciliter les discussions, surtout au début.

[156]

Interventions économiques

numéros parus

N° 5 — **La crise**, École privée ! Pas d'affaires, *La Maîtresse d'école*. Évolution quantitative des prêts-bourses, *M. Angers*. Le double aspect de la crise, *A. Lipietz*. L'économie capitaliste en crise. Quelques éléments d'explication, *L. Gill*. Le labyrinthe pétrolier, *P. Paquette*. La nouvelle politique monétaire canadienne, *C. Deblock et J. Charest*. Mais où sont donc passées les internationales d'antan ? *C. Halary*. Sur les agissements des corps policiers en territoire québécois, *R. Grignon*. La vraie monnaie doit-elle être une vraie marchandise ? *A. Lipietz*

N° 6 — **Le Capital québécois**. Quelques mots sur la politique monétaire canadienne, *C. Deblock*. De récession en récession : synchronisation des cycles, *V. van Schendel*. Considérations économiques et politiques sur l'impasse en Pologne, *L. Beaudry et L. Duhamel*. Logirrente..., *M. Choko*. Le capital québécois, *Y. Bélanger, P. Fournier et al.* Enseignement professionnel : le bond en arrière du ministère, *C. Halary et D. Thomas*. Diviser pour régner. Une analyse critique des théories du marché du travail, *J. -J. Gislain*. Et si le « socialisme d'ici » existait déjà !, *P. G. Vennat*. Coopératives et socialisme au Québec, *B. Lévesque*. La valeur, *G. Dostaler*.

N° 7 — **Environnement** ; énergie, robots, logement. El Salvador : au seuil de la libération, *A. Boucher*. Une nouvelle loi des banques : pour qui ? pour quoi ?, *J. Charest*. Licenciement, chômage et droit au travail, *D. Tremblay et V. van Schendel*. Bilan énergétique et plan de l'Hydro-Québec, *N. Roy*. Le front commun pour un débat public sur l'énergie, *N. Roy*. Demain le nucléaire ; Les gros sous de l'énergie nucléaire, *V. van Schendel*. Le mouvement coopératif en habitation dans une perspective de lutte contre l'État, *M. Choko. M. Choko*. Logement et aménagement urbain : un front de lutte en perspective..., *R. Potvin*. La naissance de la robotique, *C. Halary*. Économie, écologie et environnement, *H. Bourdier, J. Peltier et al.* Le recours au concept de « paradigme » dans l'analyse de la pensée économique, *M. Lagueux*.

N° 8 — **La question régionale.** Entrevue avec Paul Sweezy, par *M. Pilon et N. Roy*. Quel socialisme pour la France ?, *J. -J. Gislain*. La reaganomique !, *C. Deblock, A. Dufour et al.* L'envers de la médaille, *S. Côté et B. Lévesque*. Le conseil régional de développement de l'Est du Québec, *J. Jutras*. L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale, *H. Dionne et J. L. Klein*. L'industrie forestière et le développement de l'Est du Québec, *J. Saintonge*. La réidentification des coopératives agricoles : le cas du Bas Saint-Laurent 1960-1980, *A Côté*. La place du travail dans la soumission de l'industrie du vêtement, *J. L. Klein*. Le programme nucléaire canadien : quels enjeux ? quelle opposition ? *P. Leyrand*. Les limites des statistiques du logement et l'illusion d'une statistique du vécu, *J. Godbout*.

[157]

Entrevue

Caractéristiques générales :

- *constituée en société en 1975 entre deux frères (50%-50%) ;*
- *production laitière : 225 000 livres de lait ;*
- *porcine : 70 truies, 1200 porcs ;*
- *poulets : 14 000 pieds de poulailler.*

Qu'est-ce qui vous a amené à vous associer en ferme de groupe en 1975 ?

J.P. (exploitant) : *On a d'abord légalisé une situation de fait. Depuis 1969, on travaillait ensemble ; on avait construit le poulailler et la porcherie qu'on opérait moitié-moitié. Mais le but de se mettre ensemble, c'était de faciliter le travail. Je n'ai jamais pensé à l'agriculture pour y travailler tout seul, même à l'âge de 15 ou 16 ans.*

S. (exploitante) : *Moi non plus, on aime trop partir, voyager, pour exploiter une ferme seuls. Ça nous couperait les horizons, on se sentirait « pognés » sur la terre, sans pouvoir penser à autre chose.*

J.P. : *Au début, j'y pensais surtout d'un point de vue économique. Je me disais que l'utilisation de la machinerie serait plus efficace. C'est vrai que si un gros tracteur fait l'ouvrage de trois petits, ça prend juste un homme pour le conduire. Mais le plus important, c'est la qualité de vie.*

Mais en ayant une plus grosse ferme, pensez-vous que c'est plus rentable ?

J.P. : *Oui, c'est plus rentable.*

S. : *C'est peut-être pas aussi efficace que ça pourrait l'être. Par exemple, on fait la rotation pour les trains. Une semaine, une famille fait le train des poulets et des porcs et l'autre famille celui des vaches. La semaine suivante, on change. C'est certain que notre suivi est moins bon que si c'était toujours la même personne qui s'occupait des vaches. Mais moi, je ne voudrais jamais être prise avec les vaches à l'année. C'est pour ça qu'on a une ferme de groupe. C'est peut-être pas efficace à 100%, mais c'est rentable pour nous. La rentabilité, c'est aussi la qualité de vie et les conditions de travail que ça nous donne.*

J.P. : *En réalité, on n'a jamais mesuré l'amélioration de productivité que l'on pourrait avoir. Ce n'est pas ainsi que l'on voit ça. Le fait de faire une rotation, ça empêche aussi la spécialisation. Ça nous permet de tout connaître les ouvrages, l'état des troupeaux et de l'entreprise. De cette façon, s'il y a quelqu'un qui tombe malade ou qui part en vacances, l'autre n'est pas mal pris. On est moins inquiet comme ça, c'est plus sécuritaire aussi.*

S. : *Si on n'était pas une ferme de groupe, il faudrait avoir un employé [158] dans ces cas là. De toute façon, l'amélioration de la ferme, on n'est pas intéressé à la faire tout d'un coup. On ne veut pas, par exemple, remplacer tout le troupeau d'un coup par des bêtes de pur sang. On améliore notre productivité lentement en faisant le contrôle laitier et une bonne sélection. On a beaucoup investi surtout pour remonter la ferme laitière achetée du père de J.P., mais on ne veut pas trop s'endetter.*

J.P. : *En fait, c'est comme pour l'association, on a commencé lentement et ça a mûri.*

Comment vous partagez-vous le travail sur la ferme ?

S. : *Les hommes travaillent à plein temps. Les femmes peuvent y aller quand elles veulent. Une personne seule peut faire le train ; à deux, ça prend moins de temps. Je fais aussi la comptabilité. Au début, je n'étais pas payée ; la ferme n'avait pas les moyens. Mais depuis deux ans, je suis payée.*

J.P. : *Si on prend l'ensemble des agriculteurs, ils aiment être assez libres de travailler. Ils sont individualistes. Le travail nous amène à*

être ainsi, on est toujours seul. On a essayé de garder ça, même en association. On a notre liberté de faire ce qu'on a envie de faire quand on le veut. Le jour, on travaille souvent ensemble, mais pour la routine du soir et du matin, on s'est laissé libre pour pouvoir la faire à l'heure qui nous convient. On n'a pas besoin d'être à la minute près, l'autre n'est pas là ; chacun a son train à faire.

S. : Et ainsi que j'aie donné un coup de main ou non, ça ne dérange pas l'autre. Si j'y vais, ça prend la moitié moins de temps. C'est la même chose pour l'autre associé. Que sa femme y aille ou pas, ça ne nous dérange pas, l'ouvrage se fait et c'est tout.

J.P. : Et si je dois m'absenter, ça gêne moins, ma femme peut faire le train. On essaye de garder notre liberté.

S. : On n'a pas à être à l'heure et on ne fait pas toujours la même tâche, c'est moins lassant et moins accaparant.

J.P. : Entre associé, on ne tient pas notre temps mais on essaie d'être égalitaire. Dans le temps, ça vient à se compenser.

Quelle est la place des femmes dans l'association ?

S. : En fait, on travaille aux animaux et moi, je fais la comptabilité et de la gestion. Je fais aussi la régie des vaches et des poulets. C'est moi qui décide, par exemple, si on doit garder ou vendre une vache. Je prends la décision et on la vend. Mais je ne fais pas partie de la société. En 1975, je crois que légalement, ce n'était pas possible. De toute façon, on n'y pensait pas. L'important, c'était que ce soit 50% - 50% entre J.P. et son frère. J'aurais peut-être pu avoir une partie de la moitié de J.P., mais je n'en ressentais pas le besoin. Son frère n'était pas marié. Aujourd'hui, j'y penserais plus. Je ne me suis jamais sentie défavorisée de ce point de vue là. Pour les jeunes femmes d'aujourd'hui, [159] pour celles qui ont connu un travail à l'extérieur avant de se marier, ce serait normal qu'elles aient une participation, surtout si elles apportent du capital.

Il ne doit quand même pas y avoir que des avantages à la ferme de groupe ?

J.P. : *Le pire désavantage, c'est de s'habituer à la façon de travailler de l'autre. Elle est bonne mais différente de la tienne et tu crois toujours que la tienne est la meilleure. Mais à la longue, on s'habitue. On s'aperçoit que ça n'a pas tant d'importance et que les avantages dépassent les inconvénients.*

Il y a aussi le fait que tu sois un peu comme un salarié qui doit être là tous les matins avec l'autre. Tu ne peux pas dire, aujourd'hui, j'ai pas le goût de faire ça, je vais aller faire un tour en ville. Il faut que tu sois là. C'est sûr qu'on peut manquer, mais si on manque, notre journée est marquée et il faut que ça reste égalitaire.

Quelles sont les conditions idéales pour partir une ferme de groupe ?

J.P. : *Avoir à peu près le même âge, le même capital et la même expérience ; être à parts égales, être prêts à des concessions ; avoir une ferme d'un seul tenant près de laquelle vivent tous les associés pour qu'un ne se ramasse pas avec plus d'ouvrage parce qu'il est plus proche.*



[160]



[161]

Interventions économiques
pour une alternative sociale

No 9

AGRI-ALIMENTAIRE : L'HEURE DES CHOIX

RUBRIQUE DE LIVRES

[Retour au sommaire](#)

À PROPOS DE « LA VIOLENCE DE LA MONNAIE »

Comme il fallait s'y attendre, la brèche ouverte dans la théorie marxiste donne lieu à de nouvelles théories économiques alternatives ou complémentaires. C'est sur l'une d'entre elles qu'il convient de s'arrêter en essayant de voir en quoi elle peut apporter un éclairage nouveau et éventuellement des solutions à un certain nombre de « difficultés » de la théorie marxiste ¹³⁰.

Contre le substantialisme d'une théorie de la valeur et la métaphysique naturaliste d'un sujet rationnel postulé a priori, Michel Aglietta et André Orléan opposent dans leur ouvrage « la violence de la monnaie » (ed. PUF, Paris, 1982), une approche inspirée des écrits de R. Girard ¹³¹ dont l'hypothèse centrale est que « le désir est le rapport humain fondamental » (p. 34) dans la mesure où « le désir humain est un désir de l'être parce que tout individu souffre d'un manque d'être » (p. 34). Il y a là de quoi sursauter. Désir d'être, crainte de ne rien être, néant. Ne serions-nous pas de plein pied dans la métaphysique, dans une nouvelle ontologie de l'être et du néant « néosartrienne », dans un existentialisme appauvri par une philosophie naturaliste du désir (désir-instinct ? désir-pulsion ? désir-machinique ?...) immanent à l'Homme ? Les auteurs ignorent cette question de façon surprenante, prenant les assertions de René Girard « pour parole d'évangile ¹³² ». Ce premier postulat du désir immanent à l'Homme constitue le fondement d'un nouvel espace (espèce) « humain » dont le caractère homogénéisant pourrait se résumer ainsi : une fois que l'on retire toutes les qualités de l'Homme,

¹³⁰ Voir l'article « Deux écueils dans la pensée économique de Karl Marx », Jean Jacques Gislain et Christian Deblock, à paraître prochainement.

¹³¹ René Girard, *La Violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972.
Des choses cachées depuis la fondation du monde, Paris, Grasset, 1978.

¹³² R. Girard postule lui-même ce désir immanent en le fondant soit sur le plus pur empirisme (« dans tous les désirs que nous avons observés », *op. cit.*, p. 204, 1972) soit au moyen d'un raccourci pour le moins lapidaire (« une fois que ses besoins primordiaux (?) sont satisfaits, et parfois même avant (?), l'homme désire intensément mais il ne sait pas exactement quoi, car (R. Girard le sait, lui...) c'est l'être (?) qu'il désire... » *op. cit.*, 1972, p. 204.

il ne reste que le « désir d'être ». Pourquoi pas sa *nature* hédoniste ou sa *nature* laborieuse ?

Il reste maintenant à définir la loi de composition de ce nouvel ensemble. « Étant l'être lui-même, le but du désir ne peut être recherché qu'à travers autrui qui se trouve dans la même situation. En conséquence, désirer l'être c'est imiter le désir de l'autre » (p. 34). Second postulat : la relation, le *rapport* premier que vont entretenir ces « éléments » identiquement mus par le désir d'être, est l'imitation du désir de l'autre. La première *qualité* du désir est d'être mimétique. Résumons. Nous avons une « substance » : le désir ; et l'« essence » de celui-ci est d'être mimétique ¹³³. Le programme est bien avancé ; il ne reste plus qu'à rendre compte de la « socialité », l'objet de la théorie proposée.

De la confrontation (la dialectique entre en scène) des désirs mimétiques [162] naissent d'une part, la *désignation* des « objets » mutuellement désirés et d'autre part, la « violence ¹³⁴ », qualifiée à ce stade d'« essentielle », comme mode d'expression des désirs antagoniques d'« accaparement ». Présence donc d'un dispositif, d'un « rapport élémentaire » : sujet-objet-rival. Le sujet désire un objet parce que désigné comme objet désirable par l'autre qui le possède (le désir), ce dernier devenant de ce simple fait le rival du premier. Cette façon de présenter ce rapport élémentaire aurait pour les auteurs l'insigne qualité de réconcilier l'analyse structurale : toute « chose » ne trouve sa *signification* qu'au travers d'un *rapport social* ; et l'analyse dialectique : *l'histoire* des rapports sociaux n'est intelligible que de par leur nature fondamentalement *conflictuelle*. Une structure et sa propre dynamique interne.

Ce rapport élémentaire éminemment conflictuel, sur quoi débouche-t-il ?

Sur deux possibilités. Tel qu'il se présente, ce rapport social conduit *naturellement* à l'exaspération des individus et au déferlement d'une chaîne sans limite de violence réciproque, dans une guerre sociale généralisée de tous contre tous, pour l'accaparement des objets mutuellement désirés. Point zéro de l'humanité où la multiplicité indifférenciée des individus nie toute forme de socialité. Remarquons au passage que

¹³³ « Le désir est essentiellement *mimétique* ». (R. Girard, *op. cit.*, 1972, p. 305.)

¹³⁴ « La violence devient le signifiant du désirable absolu... », *ibid.*, p. 208.

cette première possibilité est *logiquement* la seule acceptable dans les termes de la problématique posée par M. Aglietta et A. Orlean.

La seconde possibilité, que choisissent les auteurs, repose sur un nouveau postulat implicite, le troisième. Hasard ou nécessité, émerge (?) de ce brouhaha, de cette cacophonie informe, une catastrophe salutaire, une fluctuation productrice d'ordre, la « crise sacrificielle ». La violence diffuse, essentielle puis réciproque, devient « fondatrice ». L'unanimité, transfert collectif et simultané de la violence, se fait (?) sur la culpabilité d'un bouc émissaire. Le sacrifice, meurtre collectif de la victime émissaire marque l'acte fondateur de la société. Pour une fois, nous sommes tous d'accord sauf un. Unité contre un.

La violence ainsi « polarisée » et donc « détournée » sur un sujet ou un objet sacrifié, « institue » le sacré (ce sujet ou objet sera expulsé/divinisé) et l'ordre social (canalisation, médiatisation de la violence sur cet objet ou sujet) qui se perpétueront tant et aussi longtemps que pourra être revêcu symboliquement cette crise sacrificielle fondatrice (rite, fête...).

C'est dans cette optique que M. Aglietta et A. Orlean conçoivent « la monnaie comme institution sociale ». La monnaie serait issue d'un acte fondateur par lequel une marchandise, objet de la polarisation de la violence, fut unanimement expulsée », « interdite » à la consommation, et « élue » comme signe transcendant l'échange entre marchandises profanes. La monnaie « médierait » la violence, toujours potentielle dans l'échange, grâce à la « souveraineté » qu'elle aurait légitimement acquise de la violence unanime dont elle serait le fruit.

Malgré le caractère séduisant de cette approche, il est difficile de voir dans celle-ci « une réinterprétation de la théorie marxienne de la *marchandise* et de la monnaie qui ne trébuche pas sur les déficiences de la valeur-travail » (p. 16, souligné par nous) ainsi qu'une analyse qui rejette « les postulats sur lesquels est fondée la théorie de la valeur » (p. 15). En effet, il y a au moins deux « ambiguïtés » de taille dans la démarche théorique qui nous est proposée.

Premièrement, cette approche repose sur de nombreux postulats implicites, qui, loin de nous écarter de toute métaphysique, impliquent une nouvelle philosophie de l'Homme. Un Homme désirant plutôt que laborieux ou hédoniste, envieux plutôt qu'aliéné ou rationnel. L'organisation conceptuelle de ce nouveau naturalisme autour du couple [163]

désir / mimésis ressemble d'ailleurs étrangement à celles issues des couples utilité / échange et travail / échange.

Deuxièmement, dans la « rectification » proposée de la théorie des formes de la valeur de Marx, à aucun moment n'est défini l'« échange », ce *postulat* fondamental et organique à toute théorie de la valeur. Sans échange postulé, pas de théorie possible de la valeur. Mais inversement, tout échange constaté, *signifié*, implique nécessairement une théorie de la valeur. En ce sens, c'est parce que Marx part de l'échange *constaté* qu'il débouche *logiquement*, c'est d'ailleurs l'objet de sa problématique, sur une théorie de la valeur et de ses formes. Or, à aucun moment, les auteurs ne conçoivent l'« échange » dans toute sa nécessité conceptuelle, à savoir comme *échange d'équivalents* (quoi ?), seule expression conceptuelle que l'on peut avoir de l'échange. Dès lors que cette nécessité théorique n'est pas assumée par M. Aglietta et A. Orlean, il s'ensuit qu'ils se situent *en dehors* de la problématique de Marx, et leur conception de la monnaie, aussi pertinente soit-elle, n'est pas recevable dans le cadre théorique marxien. Plutôt que de parler d'« échange », d'« échange marchand » et de « marchandise », les auteurs devraient parler de « rapport monétaire », de « rapport antagonique d'accaparement d'objet profane transcendé par la monnaie sacrée », et d'« objet profane monnayable ». La monnaie dans l'approche proposée est logiquement antérieure à l'échange « puisqu'elle est sa condition *sociale* d'effectuation. La crise sacrificielle institue la monnaie sacrée et les objets profanes et seulement *ensuite* peut s'effectuer un rapport monétaire d'« échange ». Cet « échange » se présente donc *immédiatement* comme un rapport ternaire. Ce qui fait d'ailleurs toute la complexité d'une analyse de l'échange monétaire » non fondée sur une théorie de la valeur, cette dernière étant fondée logiquement sur l'existence d'un rapport dual antérieur à la catégorie monnaie et d'une équivalence *essentielle*, consubstantielle ou non, des deux objets (hypothèse de nomenclature) ainsi échangeables (valeur).

Dans ces conditions, les « déficiences de la valeur travail » dénoncées ne peuvent être démontrées puisqu'en aucune façon les auteurs mettent les pieds sur le terrain de cette problématique ¹³⁵.

¹³⁵ Il faut noter à cet égard la tentation que l'on pourrait avoir de rétablir pleinement la « rectification » de Marx sur la base de l'analyse proposée. Pour cela il suffirait, comme les postulats implicites nous y poussent, de concevoir

Symptomatiquement, le rapport salarial n'est abordé que comme « dépendance monétaire » (p. 177), suivant en cela les travaux de Carlo Benetti et Jean Cartelier (p. 7). Le travail est rejeté dans une philosophie de la « praxis humaine » émancipatrice.

Donc, à n'en pas douter, cette analyse se situe en totale extériorité au corps théorique marxien, même si virtuellement la « pensée du maître » est invoquée pour être mieux « révisée ».

Le fait, peut-être le plus marquant, du « décrochage » de la théorie proposée par rapport à Marx, est le renversement de la problématique marxienne de l'articulation entre super et infrastructure.

En effet, et c'est là où l'ouvrage de M. Aglietta et A. Orléan est à notre avis le plus pertinent, une analyse du caractère purement autonome de l'« instantané monétaire » est mise de l'avant. La dimension fondamentalement, immédiatement, monétaire de l'économie impose à celle-ci un mode de dé-re-structuration dont la dialectique ne peut absolument pas être réductible en dernière instance aux contraintes objectives de la production matérielle. La mise en évidence de l'ambivalence de la monnaie, tiraillée, dans le champ des antagonismes sociaux et des crises qui en résultent, entre une tendance à la centralisation (renforcement de la souveraineté monétaire et de son image institutionnelle étatique) et une tendance au fractionnement (multiplicité conflictuelle des monnaies privées) fournit un cadre d'analyse particulièrement fertile. Tout comme d'ailleurs la différenciation conceptuelle entre système monétaire homogène (monnaie centrale et hiérarchisation fonctionnelle [164] des intermédiaires financiers) et systèmes monétaires fractionnés (multiplicité et indifférenciation des pouvoirs monétaires privés). Il n'est pas possible dans le cadre de cette courte note de lecture de rendre compte de toute la richesse et fécondité de cette nouvelle « théorie

l'échange comme échange d'équivalents valeur-désir, la monnaie étant dès lors cette marchandise à la fois fétichisée (interdite-exclue de la consommation comme valeur d'usage, élue-divinisée comme signe valeur) et équivalent général (étalon du désir mimétique de l'homme générique). Voie tentante non explorée par les auteurs car ne serions-nous pas bien proches de cette théorie économique « hérétique » qui conçoit parfois la monnaie comme signe valeur de l'utilité marginale des marchandises pour les individus mus par le désir (mimétique ?) d'assurer leurs besoins (naturels) ? Théorie de la valeur-désir (utilité sociale) épurée du marginalisme ? Curieuse rencontre.

qualitative » de la monnaie mais incontestablement, elle fournira de nouveaux instruments théoriques indispensables à tous ceux et toutes celles qui s'attachent à l'étude des phénomènes monétaires et aux crises financières. L'analyse de l'hyper-inflation allemande dans l'entre-deux guerres et des politiques monétaires américaines contemporaines (à noter au passage une excellente critique du monétarisme) que nous proposent les auteurs montre la capacité de ce nouveau cadre conceptuel à éclairer d'un jour nouveau et pertinent les phénomènes historiques des crises monétaires.

Par contre la tentative d'articulation de cette nouvelle approche monétaire à la théorie de la régulation telle que construite dans un cadre (néo) marxiste ne nous semble pas convaincante. On ne peut à la fois faire de la monnaie et des phénomènes monétaires le lieu original de fondation des rapports socioéconomiques et reconnaître qu'il faille « quitter cette sphère bruyante (la circulation) où tout se passe à la surface et aux regards de tous ... (et) qui fournit au libre échangiste vulgaire ses notions, ses idées, sa manière de voir et le critérium de son jugement sur le capital et le salariat ¹³⁶ » comme le suggère Marx et qui marque si profondément son corps théorique. La dialectique du lien circulation-production (si tant est que l'on reconnaisse encore ces catégories) que nous proposent M. Aglietta et A. Orléan, n'est que la juxtaposition éclectique de deux cohérences théoriques qui s'excluent l'une l'autre, même si leur diagnostic semble identique.

J.J. Gislain
(juin 1982)

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[165]

¹³⁶ Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Éd. Sociales.

**LES SOVIÉTIQUES ET LES VOIES DE LA RÉVOLUTION EN
EUROPE OCCIDENTALE, DE LÉNINE À BREJNEV**

Presses de l'Université de Montréal, 1981.

Luc Duhamel, professeur de Science politique à l'Université de Montréal, vient de publier un livre aux P.U.M. au titre byzantin : *Les Soviétiques et les voies de la révolution en Europe Occidentale, de Lénine à Brejnev*. Le livre de Duhamel est cependant intéressant à une époque où les partis communistes (PC) européens participent au pouvoir (France) ou en sont les principaux aspirants (Italie), et cela au moment même où le modèle soviétique est contesté comme jamais auparavant (Pologne, dissidence,...).

Le travail de Duhamel consiste à analyser l'approche des dirigeants du Kremlin sur la question de l'accession des révolutionnaires (i.e. des PC) au pouvoir. Pour ce faire, l'auteur passe en revue la pensée et l'action de ceux qui ont marqué le plus les mouvements ouvriers russe et européens, à savoir : Lénine, Staline, Trotsky, Khrouchtchev et Brejnev. Il s'agit donc d'une analyse comparative de leur conception sur le sujet.

Les conclusions auxquelles arrive Duhamel, sont tout à la fois assez orthodoxes du point de vue marxiste et originales par rapport aux analyses « à la mode » actuellement sur l'URSS. Pour lui, il n'y a pas de discontinuité fondamentale entre les leaders russes d'hier et d'aujourd'hui. De Lénine à Brejnev, les dirigeants soviétiques ont toujours privilégié les méthodes *non-violentes* d'accession au pouvoir, tout en distinguant celles de nature légale (parlementarisme...) et celles de nature illégale (grève générale, désobéissance civile, milices ouvrières,...). Pour ceux-ci, à l'exception dans une certaine mesure de Khrouchtchev, les méthodes pacifiques à caractère *illégal* s'avèrent pourtant plus efficace pour prendre le pouvoir que celles légales, bien qu'il ne faille pas les négliger pour autant. Par contre, pour Duhamel, tous les dirigeants soviétiques, sauf Trotsky, considèrent que, une fois le pouvoir en main, la *coercition* est nécessaire contre l'opposition (aux PC) pour construire le socialisme.

Tous, sauf Trotsky qui amène, au dire de l'auteur, des thèses novatrices quant au type de société socialiste à construire. En effet, tout en reconnaissant le rôle dirigeant du PC, Trotsky pense nécessaire de donner à l'opposition une existence légale et réelle (pas seulement formelle) et cela pour éviter que la dictature du prolétariat ne dégénère en dictature d'un parti.

Le livre de Duhamel apporte une analyse historique très riche et très intéressante pour quiconque veut en savoir plus sur la politique des soviétiques par rapport à l'Europe. Pourtant plusieurs faiblesses sont à signaler. La première faiblesse, c'est le *formalisme* de ce livre. On sent vraiment le cours magistral derrière le texte. On invite le lecteur (étudiant) à jouer le jeu.

Duhamel veut pour les besoins de son sujet que nous postulions avec lui que les dirigeants soviétiques s'intéressent réellement à ce que les mouvements ouvriers européens prennent le pouvoir et fassent leur révolution. En faisant cela, peut-être bien malgré lui, il nous garde prisonnier du discours soviétique. Il est évident que (au moins) depuis la prise du pouvoir par Staline, la bureaucratie soviétique n'est nullement intéressée à voir la révolution socialiste se propager dans le monde en dehors de sa [166] seule préoccupation : la sécurité de l'État russe. L'auteur en est très conscient mais ce fait et son corollaire, le rôle contre-révolutionnaire de l'URSS, ne ressortent nulle part dans son livre.

Autre faiblesse : le rôle de l'armée soviétique est à peine effleuré. En fait, Duhamel n'y fait référence qu'à propos d'une brochure russe sur les dangers du parlementarisme. Or, on sait que plusieurs auteurs, en particulier C. Castoriadis, considèrent que la puissance de l'armée s'accroît actuellement en URSS au détriment de celle du parti. Se basant sur cette hypothèse, ces auteurs nous appellent à modifier nos vues face à l'URSS. Sans nécessairement être d'accord avec cette idée, l'auteur aurait dû, particulièrement pour l'ère « brejnévienne », se situer par rapport à cette hypothèse.

Ces remarques faites, il n'en demeure pas moins que le livre de Luc Duhamel est à lire entre autre parce qu'il soulève des interrogations sur la vision trop simplifiée de l'URSS qui est véhiculée dans la gauche à l'heure actuelle.

P. Paquette

***LE SOCIALISME À L'ÉPREUVE DE L'HISTOIRE
1800-1981***

Michel Beaud, Paris, Seuil, 1982, 303 pages.

Faut-il entièrement reprendre à la base la réflexion sur le socialisme comme le dit M. Beaud en introduction à son livre ? La formule est sans doute exagérée et ne doit pas être prise au pied de la lettre. Poser le problème en des termes aussi simples et de manière aussi catégorique laisserait en effet sous-entendre que l'histoire du socialisme n'a été jusqu'à présent qu'échecs et désillusion. Par contre, on ne peut nier le fait qu'il y a bel et bien crise de l'idée socialiste et que l'expérience du « socialisme » en URSS, peu importe le nom qu'on lui donne, a amené le projet socialiste dans un cul-de-sac dont il est bien difficile d'en sortir. Pour beaucoup de monde, le socialisme ne se ramène plus guère qu'à l'URSS et à ses goulags et aux conceptions surannées de Marx et Lénine. Pour réductrice et caricaturale que soit cette vision des choses, elle n'en reflète pas moins une certaine réalité et la crise que traverse une certaine idée de socialisme ne peut plus être ignorée.

Repenser et reconsidérer à la lumière de l'histoire et en fonction de la réalité d'aujourd'hui le projet socialiste s'impose plus que jamais. Il ne s'agit pas de tout jeter par dessus bord et de tout renvoyer aux oubliettes de l'histoire, comme on dit, mais plutôt de faire le bilan lucide de ce qui s'est fait et écrit au nom du socialisme et d'en tirer les leçons qui s'imposent. Des lignes de force demeurent et l'esprit du socialisme anime toujours les luttes qui se mènent à travers le monde contre l'oppression, quelle qu'en soit la forme. L'idée du socialisme comme projet de société et comme alternative sociale demeure plus vivante et plus d'actualité que jamais à condition que l'on en sorte une fois pour toutes de certains schémas préétablis et d'une certaine conception de l'histoire qui a pu amener à tout justifier en son nom.

C'est cet esprit qui anime M. Beaud dans son livre *le socialisme à l'épreuve de l'histoire* et c'est dans une perspective de réflexion qu'il entend y retracer l'histoire du socialisme de 1800 à nos jours. Notons que l'ouvrage complète *l'histoire du capitalisme* du même auteur et dont nous avons fait état dans [167] un numéro précédent de la revue. La formule y est d'ailleurs la même : chaque tranche d'histoire constitue une leçon et fait l'objet d'un chapitre dont le contenu se trouve renforcé par des « propos d'étape » où l'auteur fait le point et donne plus libre cours à sa réflexion. Notons également que deux points occupent une place importante dans l'ouvrage : le développement de l'idée socialiste au XIX^e siècle et le développement du « collectivisme d'État » en URSS, un type de société original qui, dira l'auteur, n'a rien à voir ni avec le capitalisme ni avec le socialisme ; un découpage qui semble justifier la nécessité de retourner aux sources et de démarquer le projet socialiste de sa caricature qu'est l'URSS. L'ouvrage s'achève sur une analyse des lignes de force et de la direction nouvelle que doit prendre le projet socialiste.

Le socialisme à l'épreuve de l'histoire présente des qualités indéniables. Le souci de vulgarisation, de clarté et de concision est présent dans l'exposé et les analyses de l'auteur. Et dans l'ensemble, c'est une assez bonne introduction à l'histoire du socialisme, même si on peut reprocher une certaine superficialité et un trop grand nombre de raccourcis dans la présentation des faits, des auteurs, des débats, etc. Sans être un ouvrage de référence, *le socialisme à l'épreuve de l'histoire* peut être considéré comme un ouvrage de base dont on

peut tirer grand profit de la lecture.

Je me permettrai par contre une remarque. Etant donnée l'intention de l'auteur de nous amener à une réflexion sur le socialisme à partir de son histoire, on peut s'étonner que certains problèmes soulevés n'aient pas été davantage approfondis et même que certaines questions aient été quelque peu éludées. Ainsi, il est clair que la conception du socialisme de Marx et Lénine est ici sur la sellette et que, pour l'auteur, un rapport existe entre cette conception et le développement du « collectivisme d'État » en URSS. Il aurait pourtant été utile que M. Beaud aille plus loin dans les débats ou pour le moins, qu'il fasse davantage état des débats actuels sur la question. L'auteur a peut-être voulu éviter de suivre la mode, cependant, arrivé au terme de l'ouvrage, on en est à se demander ce qu'il reste aujourd'hui du socialisme scientifique de Marx et de Lénine et aussi pourquoi, face aux nouvelles réalités, le « collectivisme d'État » s'est mis en place avec autant de facilité. M. Beaud ne peut être considéré comme un tenant de la thèse de la dégénérescence ; aussi une critique plus serrée des thèses de Marx et Lénine sur l'histoire et le socialisme aurait sans doute permis de donner plus de profondeur non seulement à l'ouvrage mais aussi aux nouvelles directions que doit prendre le projet socialiste.

C. Deblock

CHRONIQUES IMPERTINENTES
du 3^e FRONT COMMUN SYNDICAL

François Deniers,

Nouvelle optique, Montréal, 1982

Y a-t-il une raison d'être à un livre qui porte sur le front commun de 1979-80 alors qu'il est publié à l'aube de la négociation de 1982-83 ? Serait-ce le délire-dénonciation d'un pseudo-syndicaliste en quête d'une interview à l'émission de Denise Bombardier ? Réponse à la première question : oui. À la deuxième : non. Cette réflexion sur le dernier front commun (si faible fut-il) [168] est même publiée à un moment fort

opportun : l'élaboration des stratégies-revendications des employé(es) de l'État. Et il n'y a pas de doute que la négociation à venir ne pourra pas être une simple répétition des 3 dernières du front commun.

Le livre de F. Demers se situe à deux niveaux non indépendants l'un de l'autre. D'une part, il retrace les moments importants du dernier front commun. Bien qu'il s'agisse d'interprétations personnelles, les propos de l'auteur sont loin d'être « impertinents ». D'autre part, il se livre à une réflexion plus générale sur l'état actuel du syndicalisme dans le secteur public et sur les enjeux-risques de la prochaine négociation. La période de crise actuelle n'interpelle pas que le pouvoir politique et le pouvoir économique. Elle pose aussi une série de questions au mouvement syndical. F. Demers ne les soulève pas toutes mais plusieurs de ses interrogations méritent réflexion.

J. Charest

PERSONNE NE VOUDRA SAVOIR TON NOM

François Schirm

Montréal, éd. Quinze, 1982

Parce que depuis sa sortie du pénitencier, il trouve que les jeunes de moins de vingt ans semblent ignorer complètement les événements qui ont entouré l'existence du FLQ, événements qui font partie de notre histoire, François Schirm a écrit son histoire avec le Québec, le FLQ et nos prisons.

D'origine hongroise, élevé en Autriche au cours de la Deuxième Guerre mondiale, exilé en France et combattant d'abord en Indochine, puis en Algérie, François Schirm a finalement choisi le Québec.

Son engagement politique avec l'Armée Révolutionnaire du Québec n'est en fait que son histoire d'amour avec le Québec. Et c'est parce qu'il croit que l'on doit faire la révolution pour se dégager de l'emprise des « anglais » qu'il tente, en 1964, avec ses compagnons un hold-up

dans une armurerie de la me Bleury. Bilan de ce drame : 2 morts et l'arrestation de quatre felquistes.

Condamné à mort, puis finalement à perpétuité, Schirm nous parle avec intensité de ses quatorze années d'emprisonnement (il a obtenu sa libération conditionnelle en 1979). La critique sévère qu'il fait de notre système carcéral et sa longue réflexion sur le FLQ font de ce livre, un événement !

G. Depelto

LA CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Rosanvallon, Pierre

Paris, Éditions du Seuil, 1981.

L'expression d'État-providence est idéologiquement marquée. Rosanvallon nous rappelle qu'une certaine droite française du second Empire inventa le terme pour dénoncer l'évolution politique qui affirmait la primauté de l'intérêt particulier de chaque individu et de l'intérêt général incarné par l'État, au [169] mépris des valeurs corporatistes traditionnelles. À gauche, on critique l'évocation paternaliste d'une abondance offerte au peuple par des dirigeants éclairés dont les bons sentiments s'expriment dans un réformisme mesuré et sage. Quoi qu'il en soit de la terminologie et de ses pièges, l'État-providence désigne une réalité fondamentale des sociétés capitalistes avancées dont Rosanvallon veut expliquer la nature et dont il cherche les limites et les alternatives.

La thèse centrale du livre pose qu'il existe une autonomie véritable du politique et que celle-ci est décisive dans la constitution de l'État-providence. Critiquant le marxisme qui postule détermination économique, en dernière instance bien entendu, Rosanvallon défend la conception d'un contrat social dont les termes ont été posés au sortir du Moyen-Âge, au moment où le capitalisme et l'État-nation s'affirmait comme cadres de la vie sociale en Occident. L'État moderne a d'abord

été un État protecteur, nous dit l'auteur. Ce rôle s'est imposé du fait de l'évolution de la société vers l'individualisme et l'économie de marché qui déracine l'individu empirique, le soustrait au cadre familial, local ou corporatiste et à la protection qu'il en attendait en cas de besoin. En tant que forme primitive de l'État moderne, l'État protecteur limite ses prétentions à la défense de l'intégrité physique de ses membres. L'État-providence devient une extension, un approfondissement de cette logique du couple individu/État. L'inclusion de la reconnaissance et de la promotion des droits sociaux et économiques de l'individu dans le programme politique de l'État provoque un élargissement considérable, et pour tout dire illimité, de son champ d'intervention, de même qu'elle implique une demande de ressources qui semble aussi quasi-illimitée.

On comprend alors que cette progression ne puisse se poursuivre mécaniquement à l'infini, que des blocages et des oppositions surgissent, que des limites soient atteintes dans la voie de ce projet que Rosanvallon qualifie, non sans ambiguïté, de projet égalitaire. L'auteur pose toutefois que ces limites ne sont pas essentiellement économiques ou financières, mais bien sociales et culturelles. Elles tiennent à une résistance du corps social contre les menaces que l'extension de l'État pose à la société civile. Ces menaces sont dues au fait que la prise en charge par l'État de la protection de l'individu aboutit à une opacité, à une non transparence des rapports sociaux. Une solidarité mécanique qui n'est plus vécue ou assumée par les acteurs de la vie collective et qui ne résulte plus d'un choix démocratiquement discuté impose les finalités inscrites dans la logique de développement de l'intervention étatique. La recherche de l'égalité devient suspecte, d'une part parce que les résultats déjà atteints dans cette direction sont significatifs selon Rosanvallon, et que d'autre part sa continuation introduit nécessairement de nouvelles inégalités et favorise des égoïsmes qui risquent de transformer l'État-providence en État-clientélaire concédant des avantages particuliers à des groupes puissamment organisés dont il faut se ménager les appuis.

Les implications d'une telle analyse sont suffisamment importantes pour que l'on s'y arrête. Celle-ci peut très bien fonder un discours libéral de régression sociale, de négation des libertés démocratiques, de camouflage des injustices et de « retour » au laisser faire de l'économie de marché. Rosanvallon se défend de soutenir un tel point de vue et il consacre une partie importante de son livre à expliciter la contradiction

de ce discours qui promeut un individualisme débridé en même temps qu'il fustige l'État et réclame sa réduction ou, à la limite, son abolition. Or, nous avons déjà vu que Rosanvallon, reprenant l'analyse de Louis Dumont dans *Homo aequalis*, démontre la nature coextensive des deux termes du couple individu/État. [170 Cette démonstration est certes un des temps forts de ce livre car elle se fonde sur une solide critique d'ouvrages récents et fondamentaux de la nouvelle pensée libérale américaine. Par delà cette critique, l'auteur cherche à faire valoir que la crise actuelle exige la reformulation du compromis social, la révolution n'étant pas à l'ordre du jour. L'ancien compromis keynésien a atteint ses limites et il a imposé des rigidités dans le système social qu'il est impossible et indésirable de maintenir. Le refus par les forces progressistes de procéder à une évaluation correcte de la situation et de formuler des propositions d'accommodement avec le capital ne peut aboutir qu'à des reculs, selon Rosanvallon. Il s'agit, selon ses propres termes, d'échanger des rigidités contre des souplesses et vice versa. Il faut concéder plus de souplesse au patronat dans la réorganisation du travail, mais dans le cadre de rapports de production autogestionnaires. Il faut aussi faire valoir une triple logique de socialisation, de décentralisation et d'autonomisation des groupes dans les rapports de la société à l'État, afin de reconstituer l'épaisseur du social et de faire jouer son rôle à la solidarité volontaire et vécue dans des rapports immédiats entre les individus. Ce mouvement passe par la prise en charge de nombreuses fonctions de l'État par des collectifs de travail, de consommation, de quartier. Il exige aussi la formulation d'un nouveau droit social qui ne découle pas du Code civil qui ne reconnaît que le rapport entre l'individu et l'État.

Rosanvallon se défend de proposer un retour illusoire à une communauté primitive fictive. Il affirme au contraire que l'individualisme et l'État-providence ont produit des acquis qu'il faut conserver tout en dépassant l'alternative privatisation/étatisation qui est celle du libéralisme et du marxisme actuels. Sa démarche s'inscrit dans un courant de pensée qui s'impose de plus en plus à l'heure actuelle contre certains réductionnismes hérités de trois siècles de pensée occidentale. En ce sens, son projet est stimulant, voire provocateur par rapport aux dogmes reçus, il s'adresse aux enjeux de la crise actuelle avec courage et force et il avance une conception résolument volontariste de l'histoire et de l'action humaines. Toutefois, à le suivre on peut avoir le sentiment de

marcher sur une corde raide : abandonner le terrain de la nécessité, des déterminations de l'histoire et opter en contrepartie pour une démarche qui renoue avec la thèse du contrat social, n'est-ce pas là s'engager dans une pratique intellectuelle dont les conséquences risquent d'être imprévisibles ? Ne donne-t-on pas du coup de solides arguments au capital, dont Rosanvallon minimise le rôle, comme il le fait de la lutte des classes ? S'il faut s'engager dans la voie qu'il propose, il faut le faire avec lucidité et avec clarté, en sachant d'où viennent les appuis et les résistances et conscients des buts à atteindre.

N. Roy

Trois livres sur la crise

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE

Angus Maddison

Paris, Economica 1981, 330 pages.

Dans les années soixante, deux idées se sont imposées dans l'analyse néoclassique de la croissance : la première, que l'économie est sensée suivre un certain [171] sentier naturel de croissance dit d'équilibre et la seconde, qu'il est possible de cerner quantitativement le phénomène lui-même de la croissance (dorénavant dissociée du développement) au travers d'une fonction de production rattachant la croissance potentielle de l'économie aux facteurs de base que seraient le capital et le travail auxquels viendrait se greffer le progrès technique. Quant au problème central qui était posé, c'était de savoir comment et à quelles conditions, il était possible d'atteindre un taux de croissance optimal pour l'économie qui fût compatible avec les ressources existantes et la stabilité des prix. La coupure était désormais totale avec la conception classique et le fossé plus profond que jamais avec l'analyse marxiste. La persistance de l'inflation, le blocage de la croissance, la coexistence

de l'inflation et du chômage, l'incapacité à relancer l'investissement, etc. semblent aujourd'hui avoir eu plus d'effet sur cette théorie que les longs débats qui ont pu opposer et opposent encore ses tenants aux keynésiens de l'école de Cambridge pour ne citer que ceux-là. Acceptable en période de croissance soutenue, la théorie paraît difficilement cadrer avec le contexte de crise des années 70 et 80. Et, signe des temps, il est on ne peut plus symptomatique d'assister actuellement à un foisonnement des théories du déséquilibre et même à un retour en force des analyses et des conceptions plus globales du développement.

C'est dans cette remise en cause de la théorie que s'inscrit le livre d'Angus Maddison, un auteur dont le nom fut longtemps associé à celui de Denison et à l'analyse empirique de la croissance. Celui-ci n'en n'est sans doute pas encore rendu à abandonner la théorie des facteurs de production mais il faut au moins lui reconnaître le mérite de chercher à intégrer davantage à la théorie de la croissance les dimensions qualitative et historique devenues pratiquement totalement absentes dans les manuels de référence. Pour Maddison, la détérioration de la croissance depuis 1973 est un fait incontestable. Il s'agit maintenant d'en cerner à la fois l'ampleur et les causes sur la base d'une étude comparative et historique...

La démarche précisons-le, est ici avant tout d'ordre empirique et c'est à ce niveau que se situe tout l'intérêt de l'ouvrage. La périodisation des phases de développement est des plus douteuses dans la mesure où toute l'analyse repose sur un nombre très restreint de variables retenues et aussi parce qu'il faut bien le dire, la méthode empirique prime très

Caractéristiques de la croissance au cours des différentes phases :
Moyenne arithmétique des chiffres relatifs aux différents pays 1820-1979
(Taux de croissance composés annuels moyens)

Phases		P.I.B.	P.I.B. par tête	Stock de capital fixe matériel reproductible logements exclus	Volume des exportations	Taux de chômage moyen (%de	Accroissement annuel moyen des prix à la consommation
I	1820-1870	2,2 ^a	1,0 ^a	n.d.	4,0 ^b	n.d.	0,2 ^b
	1870-1913	2,5 ^a	1,4	2,9	3,9	4,5 ^c	0,4
II	1913-1950	1,9	1,2	1,7	1,0	7,3	- 0,7 ^d
III	1950-1973	4,9	33	5,5	8,6	3,0	4,1
IV	1973-1979	2,5	2,0	4,4'	4,8	4,1	9,5

a) Moyenne pour 13 pays ; b) Moyenne pour 10 pays ; c) 1973-1978.

[172]

nettement sur la théorie. Cependant la masse de données statistiques compilées par Maddison s'avérera très utile pour montrer à quel point la crise actuelle n'est pas une crise passagère mais une crise structurelle du capitalisme et ce, à l'échelle mondiale et que, n'étant ni la première du genre ni sans doute la dernière, sa compréhension nous oblige à mieux dégager les caractéristiques, les problèmes et les limites de la croissance qui furent celles de la phase de développement dans l'après-guerre. Sur ce plan, l'information statistique fournie par le livre s'avérera très précieuse.

La critique principale que l'on peut faire à l'ouvrage, et elle est majeure, c'est qu'en dépit de ses ambitions de vouloir retracer l'histoire du capitalisme et ses différentes phases de développement en même temps que les causes de la crise actuelle Maddison patauge beaucoup dès l'instant qu'il quitte le terrain de l'empirique et du quantitatif. Ainsi, reprend-t-il à son compte la théorie des systèmes-monde en y intégrant l'analyse traditionnelle des facteurs de production sans vraiment faire preuve d'une maîtrise de la question et sans nécessairement voir les

aspects contradictoires entre les deux approches. Ainsi également, distingue-t-il quatre phases de croissance depuis 1820 (voir tableau ci-dessus) mais sans apporter d'autre justification que l'existence d'un mouvement d'ensemble propre (?) et une référence aux chocs de système pour expliquer les ruptures du trend qui marquent le passage d'une phase à une autre. Le seul chapitre intéressant quant au fond est sans doute celui relatif à la question des phases de développement où nous retrouvons une critique assez pertinente de la théorie des Kondratieff.

En fait, ce qu'il manque à cet ouvrage c'est une étude beaucoup plus fouillée des diverses théories relatives à la question des phases de développement. C'est une approche beaucoup trop complexe pour qu'on se limite simplement à en définir la notion sur une base strictement quantitative et par opposition à la théorie des cycles longs dits Kondratieff. On reste sur notre faim en dépit des attentes soulevées.

LA CRISE, QUELLE CRISE ?
Dynamique de la crise mondiale.

Samir Amin, Giovanni Arrighi, André Gunder Frank et Immanuel Wallerstein,

Paris, François Maspéro/ textes à l'appui, 1982, 240 pages.

Cette question des phases de développement nous la retrouvons au coeur du « débat amical » auquel se livre S. Amin, G. Arrighi, A. Gunder Frank et I. Wallerstein à propos de la crise actuelle et de ses enjeux dans *La crise, quelle crise ?* Cette crise dont le caractère structurel n'est plus à démontrer, comment chacun d'entre eux l'interprète-t-il ?

À tout seigneur, tout honneur, pourrait-on dire, I. Wallerstein la situe à deux niveaux sur le plan historique.

Tout d'abord, la crise s'inscrit pour lui sur la très longue période, dans le mouvement de déclin de l'économie-monde qui s'est amorcé avec la Première Guerre mondiale et devrait se poursuivre, toujours selon lui, jusqu'au XXI^e siècle. Ce long déclin serait analogue [173] à celui qu'aurait connu le féodalisme entre les années 1300 et 1450

environ et, comme pendant cette période, la période actuelle en serait une de transition d'un système-monde à un autre. En l'occurrence, un lent mais décisif passage serait en train de s'opérer d'une économie-monde centrée sur l'accumulation du capital à un nouveau système-monde que Wallerstein qualifie d'ordre socialiste mondial. Ensuite, et c'est le second niveau par rapport auquel il faut situer la crise, on serait en présence dans le cadre de cette économie-monde d'une crise cyclique dans la reproduction du système. Nous nous trouverions dans la phase B, la phase de stagnation, d'un cycle long dit de Kondratieff correspondant au déclin des industries de pointe et à la remise en cause du pouvoir hégémonique du pays leader. L'accumulation du capital incapable de surmonter ses contradictions aurait fini par se bloquer et les États-Unis, le pays leader de la phase actuelle, de plus en plus contestés dans leur position hégémonique ne parviendraient plus à assurer la cohérence d'une économie mondiale dont ils en sont le centre. Pour Wallerstein, cette phase de stagnation ne peut qu'accélérer le déclin historique du capitalisme. Par contre l'histoire nous enseigne aussi qu'une fois surmontées les contradictions et mises en place de nouvelles conditions d'accumulation et d'une nouvelle articulation de la division internationale du travail et des échanges internationaux, on peut envisager une nouvelle période d'expansion, ce qui nous amènerait aux alentours de 1990.

Pour G. Arrighi, nous devons également resituer l'époque contemporaine dans l'histoire et considérer celle-ci comme une époque de transition à un nouvel ordre mondial que, dira-t-il, « les générations futures qualifieront ou non de socialiste ». Cela n'exclut pas cependant que cette période très longue soit marquée de crises plus courtes qualifiées par l'auteur de « changements discontinus ». Ainsi, comme cela s'était déjà produit dans l'entre deux-guerres, l'économie-monde serait entrée depuis 1968 dans une nouvelle période de « changements discontinus » dont la caractéristique serait la remise en cause de l'ordre politico-économique mondial instauré dans l'après-guerre sous l'hégémonie américaine. C'est cette hégémonie qui serait aujourd'hui en crise. D'une part les dispositifs institutionnels mis en place pour assurer la « pax americana » sont en train de voler en éclats et d'autre part, c'est le marché mondial lui-même qui est en train de se dérégler du fait que nombre de pays de la périphérie, les grands financiers internationaux et les

travailleurs(euses) eux-mêmes (elles-mêmes) se refusent de plus en plus à jouer les règles du jeu de ce marché.

A.G. Frank quant à lui hésite quelque peu à entrer dans les débats sur l'histoire. Cela ne l'empêche toutefois pas de voir dans la crise actuelle une crise mondiale et d'admettre l'hypothèse du déclin du capitalisme. Plus intéressé par l'immédiat cependant, il voit surtout dans la crise actuelle une crise de suraccumulation similaire à celles du passé et correspondant à la phase de décélération des Kondratieff. Egalement, il ne peut que constater l'analogie qu'il y a entre le déclin actuel des États-Unis et celui, d'abord relatif puis absolu, de la Grande Bretagne dans le dernier quart du XIX^e siècle et dans l'entre-deux guerres. Et comme dans le passé, Frank envisage la relance de l'accumulation du capital dès lors que sera mise en place une nouvelle base technologique, que de nouveaux champs d'investissements seront cernés et que, comme dans les années trente, la défaite brutale des travailleurs (ses) viendra consolider les profits.

Pour S. Amin enfin, on peut repérer trois phases dans l'histoire du capitalisme : la phase mercantiliste (XVI^e-XVIII^e), la phase industrielle concurrentielle (XIX^e siècle) et la phase impérialiste (après 1880). Chaque phase en [174] dehors de ses caractéristiques propres a eu un centre et une périphérie encore que ce n'est qu'avec l'impérialisme que l'on peut vraiment parler de domination mondiale du capital central. En outre, dans le cadre de chaque phase, on doit noter que le processus d'accumulation se fait en dents de scie. Aux périodes de croissance succèdent les périodes de crise ou de passage à la période suivante. D'où la question que pose S. Amin. La crise actuelle marque-t-elle à l'instar de la coupure de 1880, le passage à une nouvelle phase dans l'histoire du capitalisme ou bien plutôt ne serions-nous qu'en présence d'une crise dans le processus d'accumulation à l'intérieur de la phase impérialiste ? La réponse est pour lui très claire. La crise actuelle est une crise du système impérialiste. Aucun changement qualitatif majeur ne peut y être discerné dans l'histoire de l'expansion capitaliste et son aspect principal se situe toujours au niveau de la division internationale du travail. Quant au lieu principal des contradictions, il est toujours pour Amin celui du rapport impérialisme/forces populaires de la périphérie.

Telles sont brièvement esquissées les thèses avancées dans *La Crise, quelle crise ?*, du moins celles relatives à l'explication de la crise actuelle.

Quiconque est un peu familier avec les écrits des auteurs retrouvera ici sans doute nombre de thèses défendues ailleurs et, sans doute aussi, susciteront-elles les mêmes discussions et les mêmes controverses. Cela n'empêche toutefois pas le débat auquel nous convient les quatre auteurs dans cet ouvrage commun d'être des plus intéressants et des plus stimulants qu'il soit par les perspectives qu'il ouvre.

L'approche y est ici globale et l'analyse ne s'accroche guère au factuel et au conjoncturel, ce qui est nécessaire si l'on veut prendre un peu de recul et tenter de voir un peu plus clair dans cette crise qui n'arrête pas d'étonner. La dimension historique y est tout aussi présente que la dimension purement économique, tout comme l'est la dimension internationale et politique. Autre élément intéressant, une même préoccupation se dégage des différents textes : à la lumière des enjeux de la crise et des différents scénarios futurs que l'on peut tirer, l'urgence d'une alternative sociale se fait sentir plus que jamais. Les perspectives d'avenir à l'intérieur du capitalisme sont toutes aussi sombres les unes que les autres, mais tout est loin d'être joué d'avance. Il faut compter sur les différentes forces antisystémiques dans le monde et dont l'étude occupe une place très importante tout au long du livre et aussi, sur le fait que le capitalisme est aujourd'hui profondément ébranlé dans ses structures mêmes.

Quatre cadres d'analyse donc, quatre opinions différentes également quant à l'évolution future du capitalisme mais, une même conviction qu'il est de plus en plus nécessaire et possible de réaliser ce que l'économie-monde capitaliste n'a jamais donné : un monde politiquement démocratique et égalitaire. Et c'est peut-être cette vision des choses qui confère à l'ouvrage une très grande homogénéité et donne tout son intérêt au débat. On ne saurait donc qu'en recommander l'acquisition d'autant que ce sera peut-être l'occasion pour certains et certaines de découvrir, si ce n'est déjà fait, cette théorie des systèmes-monde de Wallerstein qui ne manque certainement pas d'apporter un éclairage original sur l'histoire du capitalisme.

C. Deblock

[175]

LA CRISE ET SA GESTION

Actes du colloque de l'Association d'Economie Politique tenu à l'Université du Québec à Montréal les 25 et 26 septembre 1981.

Montréal, Boréal Express, 1982, 256 pages.

On retrouvera ici regroupés dans cet ouvrage les textes des différentes contributions qui ont été faites dans le cadre du premier colloque de l'Association d'économie politique (AEP) qui s'est tenu à Montréal en septembre dernier sous le thème la crise économique et sa gestion. Cinq (5) ateliers y ont été ouverts. Le premier a porté sur la nature de la crise actuelle ; le second, sur la question du chômage, de l'organisation du travail et de l'emploi ; le troisième, sur les stratégies syndicales et les fermetures d'usine ; le quatrième, sur la monnaie et la politique monétaire et le cinquième sur la réorientation du rôle de l'État. Une table ronde entre M. Beaud, P.M. Sweezy et M. Pépin sur le thème « pour sortir de la crise » est venue clôturer le colloque.

Les textes ne sont sans doute pas tous de qualité et d'intérêt égal et on peut aussi regretter un certain éparpillement dans la nature des thèmes abordés. Mais c'est généralement le lot des colloques. Cela n'enlève toutefois en rien à l'intérêt que ce colloque a su susciter et à l'importance des débats soulevés. Il faudrait même dire qu'ayant adopté une politique très ouverte quant aux types d'interventions, les responsables de son organisation auront permis de voir la crise actuelle abordée sous des aspects concrets (ce qui est rarement le cas dans les débats théoriques entre « spécialistes ») et aussi, qu'un échange de vue fructueux ait pu se faire entre intervenants de divers milieux et de diverses origines. Le bilan global est donc très positif et il est fort heureux que l'on en ait publié les actes mettant ainsi à la disposition de tous et de toutes des textes qui autrement ne seraient voués qu'à circuler en milieux restreints.

C. Deblock

[176]

La dualité de la production agricole (voir p. 131).

TABLEAU I.
DISTRIBUTION PROCENTUELLE DES COMPOSANTES DU REVENU DES FERMES.
QUÉBEC, EST DU QUÉBEC, DIVISIONS DE RECENSEMENT. 1941

	Gaspé-Est	Gaspé Ouest	Îles-de-la-Made- leine	Bonaventure	Matane	Matapédia	Rimouski	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Est du Québec	Québec
Valeur des produits auto-consommés	35.5%	29.8%	38.2%	36.3%	26.81	25.9%	27.5%	24.1%	31.6%	23.8%	29.5%	19.2%
Revenus extérieurs	44.7%	31.9%	57.31	33.6%	20.1%	31.1%	13.8%	11.4%	21.6»	14.1%	25.7%	13.0%
Vente de produits agricoles	19.8%	48.3%	4.51	30.1%	«9.9%	33.0%	58.7%	64.5%	46.81	62.1%	44.9%	67.8%

TABLEAU II.
TYPES DE FERMES * DÉTERMINE PAR LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU.
QUÉBEC. EST DU QUÉBEC, RÉGION DE MONTREAL. 1941

	Gaspé	Bonaventure	Matane	Matapédia	Rimouski	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Est du Québec	Région de Mon-tréal (1)	Québec
Nombre de fermes	6,089	4,698	2,168	3,400	3,695	2,647	2,494	2,242	27,432	9,292	154,669
Fermes de subsistance (2)	3,545	3,215	989	1,556	1,790	1,397	1,384	1,131	14,984	1,561	61,937
Fermes à temps partiel (3)	1,749	831	259	757	300	93	314	132	4,415	190	12,828
Fermes forestières (4)	317	176	461	181	526	152	332	76	2,221	—	8,768
Fermes agricoles à dominante marchande (5)	478	476	459	906	1,079	1,005	464	903	5,812	7,541	71.136
En pourcentage											
Fermes de subsistance (2)	58.2%	68.4%	45.6%	45.8%	48.4%	52.6%	54.7%	50.4%	54.6%	18.2%	40.0%
Fermes à temps partiel (3)	28.7%	17.7%	11.9%	22.3%	8.1%	3.5%	12.6%	5.8%	16.1%	2.2%	8.3%
Fermes forestières (4)	5.2%	3.7%	21.3%	5.3%	14.2%	5.7%	13.3%	3.4%	8.1%	—	5.6%
Fermes agricoles à dominante marchande (5)	7.9%	10.2%	21.2%	26.6%	29.3%	38.2%	19.4%	40.4%	21.3%	79.6%	46.1%

* Selon une typologie où les types sont mutuellement exclusifs.

1. Il s’agit ici de la constitution arbitraire d'une zone d'agriculture prospère en région centrale. Nous avons retenu quelques divisions de recensement de la région métropolitaine: Montréal et Île Jésus, Beauharnois, Chateauguay, L'Assomption, Saint-Jean, Richelieu, Saint-Hyacinthe.

2. Ferme où "la valeur des produits consommés ou employés par la famille du cultivateur s’élève à 50% ou plus du revenu brut".

3. Ferme où 50% et plus du revenu brut provient de l'extérieur de l'exploitation agricole,

4. Ferme où 50% et plus du revenu brut provient de la vente des produits forestiers.

6. Il s'agit des fermes qui n'appartiennent pas aux trois catégories identifiées plus haut, c'est-à-dire les fermes dont le revenu prévient principalement de la vente de leur production agricole.

TABLEAU III.
INDICES DE L'EVOLUTION REGRESSIVE DE L'AGRICULTURE REGIONALE DANS L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE.
1941-1976 (en pourcentage du total québécois)

	Fermes	Superficie totale des fermes	Superficie terre en culture	Valeur des terres	Revenus	Travailleurs sala- riés à l'année	Population agri- cole	Population totale
1941	17.7%	15.4%	11.5%	11.0%	11.5%	7.2%	19.3%	8.3%
1951	17.6%	14.9%	11.9%	12.4%	10.4%	—	19.4%	7.7%
1961	13.8%	13.9%	11.8%	9.9%	7.6%	6.2%	16.4%	6.5%
1971	11.5%	13.3%	11.3%	7.6%	6.1%*	5.5%	13.3%	5.4%
1976	9.7%	12.8%	11.2%	5.8%	4.8%**	5.8%	10.9%	5.1%

* OPDQ, Profil de l'Est du Québec, p. 73.

** OPDQ, Les caractéristiques sectorielles inter-régionales, Cahier II, Les ressources, 1976, p. 41